



## CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

# NORME DE QUALIFICATION ET PLAN DE LA PHASE TROIS

(FRANÇAIS)

This publication is available in English as A-CR-CCP-603/PG-001.

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense





## **CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE**

# **NORME DE QUALIFICATION ET PLAN DE LA PHASE TROIS**

(FRANÇAIS)

This publication is available in English as A-CR-CCP-603/PG-001.

**Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense**

**BPR : D Cad 3 – Officier supérieur d'état-major – Développement des programmes – Jeunesse**

**2008-07-01**

**Canada**

## ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR

Insérer les pages le plus récemment modifiées et se défaire de celles qu'elles remplacent conformément aux instructions pertinentes.

### NOTA

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale noire dans la marge de la page. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Les dates de publication des pages originales et modifiées sont :

Original..... 0 .....	2008-07-01 Mod.....3 .....
Mod..... 1 .....	Mod.....4 .....
Mod..... 2 .....	Mod.....5 .....

Un zéro dans la colonne Numéro de modificatif indique une page originale. La présente publication comprend 403 pages réparties de la façon suivante :

Numéro de page	Numéro de modificatif	Numéro de page	Numéro de modificatif
Page couverture.....	0	3D-1 à 3D-4.....	0
Titre.....	0	3D1-1 à 3D1-2.....	0
A.....	0	3E-1 à 3E-2.....	0
i à viii.....	0	3E1-1 à 3E1-2.....	0
1-1 à 1-8.....	0	4-1-1 à 4-1-2.....	0
2-1 à 2-6.....	0	4-2-1 à 4-2-12.....	0
2A-1 à 2A-8.....	0	4-3-1 à 4-3-6.....	0
2B-1 à 2B-6.....	0	4-4-1 à 4-4-26.....	0
2C-1 à 2C-6.....	0	4-5-1 à 4-5-16.....	0
2C1-1 à 2C1-2.....	0	4-6-1 à 4-6-4.....	0
2D-1 à 2D-6.....	0	4-7-1 à 4-7-14.....	0
3-1 à 3-6.....	0	4-8-1 à 4-8-14.....	0
3A-1 à 3A-2.....	0	4-9-1 à 4-9-12.....	0
3B-1 à 3B-4.....	0	4-10-1 à 4-10-26.....	0
3B1-1 à 3B1-8.....	0	4-11-1 à 4-11-8.....	0
3B2-1 à 3B2-4.....	0	4-12-1 à 4-12-18.....	0
3B3-1 à 3B3-6.....	0	4-13-1 à 4-13-22.....	0
3B4-1 à 3B4-6.....	0	4-14-1 à 4-14-16.....	0
3B5-1 à 3B5-8.....	0	4-15-1 à 4-15-14.....	0
3B6-1 à 3B6-6.....	0	4-16-1 à 4-16-38.....	0
3B7-1 à 3B7-4.....	0	4-17-1 à 4-17-8.....	0
3B8-1 à 3B8-4.....	0	4-18-1 à 4-18-6.....	0
3B9-1 à 3B9-4.....	0	4A-1 à 4A-8.....	0
3B10-1 à 3B10-6.....	0		
3C-1 à 3C-2.....	0		

**Personne responsable : D Cad 3-2-4 Officier d'état-major  
de l'élaboration du programme des Cadets de la Marine**

© 2008 DND/MDN Canada

## AVANT-PROPOS ET PRÉFACE

1. **Autorité compétente.** La présente norme de qualification et plan (NQP) A-CR-CCP-603/PG-002 a été élaborée sous l'autorité du Directeur – Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad et RJC), conformément à l'OAIC 11-03, *Mandat du programme des cadets*, à l'OAIC 11-04, *Aperçu du programme des cadets*, et à l'OAIC 31-03, *Aperçu du programme des cadets de la Marine*, et a été publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense.
2. **Élaboration.** Cette NQP a été élaborée conformément aux principes de l'instruction axée sur le rendement, qui sont décrits dans le Manuel de l'instruction individuelle et du système d'éducation des Forces canadiennes, série A-P9-050, avec des modifications pour satisfaire aux besoins des Organisations des cadets du Canada.
3. **But de la NQP.** Les corps de cadets de la Marine royale canadienne doivent utiliser cette NQP pour donner la phase trois du programme d'instruction, tel qu'énoncé dans l'OAIC 11-04, *Aperçu du programme des cadets*, et l'OAIC 31-03, *Aperçu du programme des cadets de la Marine*.
4. **Suggestions de modifications.** Les suggestions de modifications au présent document doivent se faire par le biais de la voie hiérarchique habituelle, au Quartier général de la Défense nationale (QGDN), à l'attention de : Officier d'état-major de l'élaboration du programme des Cadets de la Marine (D Cad 3-2-4), ou par courriel à [sea.dev@cadets.gc.ca](mailto:sea.dev@cadets.gc.ca). Les suggestions de modifications doivent être présentées sous la forme d'un tableau à trois colonnes afin d'indiquer le numéro de la page, le numéro du paragraphe ou du sous-paragraphe et la modification suggérée.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
<b>CHAPITRE 1</b>	<b>GÉNÉRALITÉS</b>	<b>1-1</b>
	BUTS	1-1
	MISSION DU PROGRAMME ET RÉSULTATS POUR LES PARTICIPANTS	1-1
	APERÇU DE L'INSTRUCTION	1-1
	CONCEPTION DU PROGRAMME	1-1
	OBJECTIFS DE RENDEMENT	1-2
	MÉTHODE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	1-6
	QUALIFICATIONS PRÉALABLES À L'INSTRUCTION	1-6
	UTILISATION DE LA NQP	1-6
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>DÉTAILS DE GESTION DE L'INSTRUCTION</b>	<b>2-1</b>
	ORGANISME RESPONSABLE ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION	2-1
	DÉTAILS D'INSTRUCTION	2-1
	ADMINISTRATION DE L'INSTRUCTION	2-5
	QUALIFICATION	2-5
	DOCUMENTS CONNEXES	2-5
	INSTRUCTIONS SPÉCIALES	2-5
	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	2-6
	Annexe A – RÉSUMÉ DE L'INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS ET RÉPARTITION DU TEMPS	2A-1
	Annexe B – EXEMPLE D'HORAIRE D'INSTRUCTION N° 1	2B-1
	Annexe C – RESSOURCES REQUISES	2C-1
	Appendice 1 – LISTE DE MATÉRIEL DES DISPOSITIFS DE LEVAGE	2C1-1
	Annexe D – RÉFÉRENCES	2D-1
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>ÉVALUATION DES CADETS</b>	<b>3-1</b>
	OBJET	3-1
	ÉVALUATION DE L'APPRENANT	3-1
	CONCEPTION ET ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION DES CADETS	3-1
	PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT (PD) DU PROGRAMME DES CADETS	3-2
	ÉVALUATION DU PLAN D'APPRENTISSAGE DU CADET	3-2
	INSTRUMENTS D'ÉVALUATION	3-3
	ÉVALUATION SUPPLÉMENTAIRE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	3-3
	NORME DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS	3-3
	RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACCRUES	3-3
	CADETS NE SATISFAISANT PAS À LA NORME DE QUALIFICATION	3-4
	DOSSIER ET RAPPORT DES RÉALISATIONS DU CADET	3-4
	CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS	3-4
	CONTRÔLE DU PROGRÈS DU CADET	3-4
	SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION	3-5
	Annexe A – CARACTÉRISTIQUES DES PD DU PC	3A-1
	Annexe B – ÉVALUATION DU PLAN D'APPRENTISSAGE – PHASE TROIS	3B-1
	Appendice 1 – COREN 303 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B1-1
	Appendice 2 – COREN 308 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B2-1
	Appendice 3 – COREN 309 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B3-1
	Appendice 4 – COREN 321 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B4-1
	Appendice 5 – COCOM 01 DE L'OREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B5-1

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<b>PAGE</b>
Appendice 6 – COREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B6-1
Appendice 7 – COCOM 01 de l'OREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B7-1
Appendice 8 – COCOM 02 DE L'OREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B8-1
Appendice 9 – COCOM 03 DE L'OREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B9-1
Appendice 10 – COREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION	3B10-1
Annexe C – DOSSIER DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS	3C-1
Annexe D – LIGNES DIRECTRICES POUR UNE ENTREVUE DE CADET	3D-1
Appendice 1 – FORMULAIRE D'ENTREVUE DE RENDEMENT DU CADET	3D1-1
Annexe E – LIGNES DIRECTRICES D'UNE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION	3E-1
Appendice 1 – FORMULAIRE DE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION	3E1-1
<b>CHAPITRE 4 OBJECTIFS DE RENDEMENT</b>	<b>4-1-1</b>
<b>SECTION 1 OBJECTIFS DE RENDEMENT ET DESCRIPTION DE LEÇON</b>	<b>4-1-1</b>
OBJET	4-1-1
OBJECTIFS DE RENDEMENT	4-1-1
OBJECTIFS DE COMPÉTENCE	4-1-1
DESCRIPTIONS DE LEÇON	4-1-1
ÉVALUATION POUR L'APPRENTISSAGE	4-1-2
<b>SECTION 2 OREN 301 – RECONNAÎTRE L'OBJECTIF DES GROUPES DE SERVICE AU CANADA</b>	<b>4-2-1</b>
OCOM M301.01 – DISCUTER DES GROUPES DE SERVICE COMMUNAUTAIRE	4-2-2
OCOM C301.01 – DISCUTER DES TROIS POUVOIRS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	4-2-4
OCOM C301.02 – DISCUTER DES ÉVÉNEMENTS ACTUELS	4-2-7
OCOM C301.03 – VISITER UN GROUPE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE LOCAL	4-2-9
OCOM C301.04 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ D'UN GROUPE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE LOCAL	4-2-11
<b>SECTION 3 OREN 302 – EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>4-3-1</b>
OCOM M302.01 – EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE	4-3-3
<b>SECTION 4 OREN 303 – EXERCER LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE</b>	<b>4-4-1</b>
OCOM M303.01 – DÉFINIR LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE	4-4-3
OCOM M303.02 – PARTICIPER À UNE RELATION DE MENTORAT	4-4-7
OCOM M303.03 – PRATIQUER L'AUTO-ÉVALUATION	4-4-9
OCOM M303.04 – COMMUNIQUER À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE	4-4-11
OCOM M303.05 – SUPERVISER LES CADETS	4-4-14
OCOM M303.06 – RÉSOUDRE LES PROBLÈMES	4-4-16
OCOM M303.07 – DIRIGER LES CADETS TOUT AU LONG D'UNE TÂCHE DE LEADERSHIP	4-4-18

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<b>PAGE</b>
	OCOM C303.01 – DIRIGER UNE ACTIVITÉ DE PROMOTION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE 4-4-22
	OCOM C303.02 – DONNER UNE PRÉSENTATION AU SUJET D'UN CHEF 4-4-25
<b>SECTION 5</b>	<b>OREN 304 – METTRE À JOUR LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL 4-5-1</b>
	OCOM M304.01 – DÉCRIRE LES ÉLÉMENTS DE LA CONDITION PHYSIQUE 4-5-2
	OCOM M304.02 – PARTICIPER À L'ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE DES CADETS 4-5-5
	OCOM M304.03 – METTRE À JOUR LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL 4-5-7
	OCOM M304.04 – ÉVALUER LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL 4-5-9
	OCOM C304.01 – PARTICIPER À L'ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE DES CADETS 4-5-11
	OCOM C304.02 – ÉVALUER LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL 4-5-13
	OCOM C304.03 – DÉCRIRE LE STRESS 4-5-15
<b>SECTION 6</b>	<b>OREN 305 – PARTICIPER À DES SPORTS RÉCRÉATIFS 4-6-1</b>
	OCOM M305.01 – PARTICIPER À DES SPORTS D'ÉQUIPE RÉCRÉATIFS ORGANISÉS 4-6-2
<b>SECTION 7</b>	<b>OREN 306 – TIRER AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS PENDANT UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION 4-7-1</b>
	OCOM M306.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION 4-7-3
	OCOM C306.01 – IDENTIFIER LES ASSOCIATIONS CIVILES DE TIR DE PRÉCISION 4-7-6
	OCOM C306.02 – CORRIGER L'ERREUR DE TIR 4-7-8
	OCOM C306.03 – ADOPTER LA POSITION DEBOUT AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS 4-7-11
<b>SECTION 8</b>	<b>OREN 307 – SERVIR DANS UN CORPS DE CADETS DE LA MARINE 4-8-1</b>
	OCOM M307.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D'INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS 4-8-2
	OCOM M307.02 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D'INSTRUCTION DE TROISIÈME ANNÉE DU CIEC 4-8-4
	OCOM M307.03 – RECONNAÎTRE LE PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC) ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN) POUR SUPPORTER LE MOUVEMENT DES CADETS DU CANADA (MCC) 4-8-6
	OCOM C307.01 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ D'UNE UNITÉ RÉGIONALE DE SOUTIEN AUX CADETS (URSC) 4-8-9
	OCOM C307.02 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR L'OFFICIER DE LIAISON – CADETS (OLC) 4-8-10
	OCOM C307.03 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC) 4-8-11
	OCOM C307.04 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION SUR LE PROGRAMME DU PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG 4-8-12

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<b>PAGE</b>
<b>SECTION 9</b>	<b>OREN 308 – DIRIGER UNE ESCOUADE AVANT UN RASSEMBLEMENT</b> <b>4-9-1</b>
	OCOM M308.01 – PRÉPARER UNE ESCOUADE POUR LE RASSEMBLEMENT 4-9-3
	OCOM M308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS 4-9-6
	OCOM C308.01 – EXÉCUTER DE L'EXERCICE MILITAIRE AVEC DRAPEAUX 4-9-8
	OCOM C308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS 4-9-11
<b>SECTION 10</b>	<b>OREN 309 – ENSEIGNER UNE LEÇON</b> <b>4-10-1</b>
	OCOM M309.01 – EXPLIQUER LES PRINCIPES D'INSTRUCTION 4-10-2
	OCOM M309.02 – IDENTIFIER LES MÉTHODES D'INSTRUCTION 4-10-4
	OCOM M309.03 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES D'ART ORATOIRE 4-10-6
	OCOM M309.04 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES DE QUESTIONS 4-10-8
	OCOM M309.05 – CHOISIR LES AIDES DIDACTIQUES APPROPRIÉES 4-10-10
	OCOM M309.06 – PLANIFIER UNE LEÇON 4-10-13
	OCOM M309.07 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES 4-10-16
	OCOM C309.01 – DONNER UN EXPOSÉ ORAL D'UNE MINUTE 4-10-17
	OCOM C309.02 – PLANIFIER UNE LEÇON 4-10-19
	OCOM C309.03 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES 4-10-21
	OCOM C309.04 – IDENTIFIER LES FORMATIONS POUR L'INSTRUCTION D'EXERCICE MILITAIRE 4-10-22
	OCOM C309.05 – PLANIFIER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE 4-10-24
	OCOM C309.06 – ENSEIGNER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE DE 15 MINUTES 4-10-26
<b>SECTION 11</b>	<b>OREN 311 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ</b> <b>4-11-1</b>
	OCOM C311.01 – PRATIQUER LA VISÉE ET LE TIR À LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS APRÈS UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE 4-11-3
	OCOM C311.02 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ 4-11-6
<b>SECTION 12</b>	<b>OREN 320 – DÉCRIRE LES ASPECTS DE LA MARINE CANADIENNE</b> <b>4-12-1</b>
	OCOM M320.01 – IDENTIFIER LES CLASSES DE NAVIRES DE LA MARINE CANADIENNE 4-12-3
	OCOM M320.02 – DÉCRIRE LE RÔLE DES FORCES CANADIENNES (FC) À L'ÉCHELLE NATIONALE 4-12-5
	OCOM M320.03 – DÉCRIRE LE RÔLE DES FORCES CANADIENNES (FC) DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES 4-12-8
	OCOM C320.01 – PARTICIPER À UNE DISCUSSION OU UNE PRÉSENTATION SUR UN ÉVÉNEMENT COMMÉMORATIF DE LA MARINE 4-12-12
	OCOM C320.02 – DÉCRIRE LE SERVICE FÉMININ DE LA MARINE ROYALE DU CANADA (WRCNS) 4-12-14
	OCOM C320.03 – DÉCRIRE L'AÉRONAVALLE CANADIENNE 4-12-16

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<b>PAGE</b>	
<b>SECTION 13</b>	<b>OREN 321 – GRÉER UN DISPOSITIF DE LEVAGE</b>	<b>4-13-1</b>
	OCOM M321.01 – DÉCRIRE LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DE DISPOSITIFS DE LEVAGE	4-13-3
	OCOM M321.02 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS	4-13-5
	OCOM C321.01 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS	4-13-9
	OCOM C321.02 – GRÉER UN MÂT DE LEVAGE	4-13-11
	OCOM C321.03 – GRÉER UNE BIGUE	4-13-15
	OCOM C321.04 – FAIRE UNE POMME DE LANCE-AMARRE	4-13-19
	OCOM C321.05 – FAIRE UN NŒUD DE TÊTE DE TURC	4-13-21
<b>SECTION 14</b>	<b>OREN 322 – OBTENIR UNE CARTE DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE</b>	<b>4-14-1</b>
	OCOM C322.01 – DÉCRIRE LES LOIS, LES CODES ET LES RÈGLEMENTS	4-14-2
	OCOM C322.02 – DÉCRIRE LA SÉCURITÉ PERSONNELLE	4-14-5
	OCOM C322.03 – DÉCRIRE LA SÉCURITÉ À BORD D'UN NAVIRE	4-14-8
	OCOM C322.04 – DÉCRIRE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION	4-14-13
<b>SECTION 15</b>	<b>OREN 323 – SERVIR DANS UN ENVIRONNEMENT NAVAL</b>	<b>4-15-1</b>
	OCOM M323.01 – EXERCER LES FONCTIONS DU CORPS DE CADETS	4-15-3
	OCOM C323.01 – COMMUNIQUER EN UTILISANT DES PAVILLONS ET DES FLAMMES	4-15-5
	OCOM C323.02 – LANCER L'APPEL DU RÉVEIL	4-15-10
	OCOM C323.03 – LANCER L'APPEL DE L'ÉQUIPAGE AU DÎNER	4-15-12
<b>SECTION 16</b>	<b>OREN 324 – NAVIGUER EN VOILIER CONFORMÉMENT AU NIVEAU II DE VOILE BLANCHE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE YACHTING (ACY)</b>	<b>4-16-1</b>
	OCOM M324.01 – SE PRÉPARER POUR UNE FIN DE SEMAINE DE NAVIGATION À LA VOILE	4-16-2
	OCOM M324.02 – SE PRÉPARER À LA NAVIGATION À LA VOILE	4-16-5
	OCOM M324.03 – FAIRE UN NŒUD ET UN AJUT	4-16-8
	OCOM M324.04 – GRÉER UN VOILIER	4-16-11
	OCOM M324.05 – ACCOSTER UN VOILIER	4-16-15
	OCOM M324.06 – ÉCHOUER UN VOILIER	4-16-18
	OCOM M324.07 – REDRESSER UN VOILIER EN CLOCHE	4-16-22
	OCOM M324.08 – S'AJUSTER AUX ALLURES	4-16-25
	OCOM M324.09 – NAVIGUER CONTRE LE VENT	4-16-29
	OCOM M324.10 – NAVIGUER DANS LA DIRECTION DU VENT	4-16-33
	OCOM M324.11 – AMARRER UN VOILIER	4-16-36
<b>SECTION 17</b>	<b>OREN 325 – PARTICIPER À UNE FIN DE SEMAINE D'INSTRUCTION NAUTIQUE</b>	<b>4-17-1</b>
	OCOM C325.01 – SE PRÉPARER À UNE FIN DE SEMAINE D'INSTRUCTION NAUTIQUE	4-17-2
	OCOM C325.02A – EXERCER LES FONCTIONS LIÉES AUX OPÉRATIONS DE PETITES EMBARCATIONS OU DE PETITS NAVIRES FAISANT ROUTE	4-17-4
	OCOM C325.02B – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE	4-17-6

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<b>PAGE</b>
<b>SECTION 18      COMPÉTITION DE MATELOTAGE INTERDIVISIONS (CMI)</b>	<b>4-18-1</b>
Annexe A – MÉTHODOLOGIES D'INSTRUCTION ET LEURS UTILISATIONS	4A-1

## CHAPITRE 1 GÉNÉRALITÉS

### BUTS

1. Le Programme des cadets vise à développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership, à promouvoir la forme physique et à stimuler l'intérêt pour les activités maritimes, terrestres et aériennes des Forces canadiennes (FC).
2. Le Programme de la phase trois vise à fournir au cadet de la Marine les connaissances théoriques de base et une expérience pratique dont il aura besoin pour participer aux activités du corps de cadets à titre de chef d'équipe.

### MISSION DU PROGRAMME ET RÉSULTATS POUR LES PARTICIPANTS

3. Le Programme des cadets a pour mission de favoriser un épanouissement chez les jeunes et de les préparer à faire la transition à l'âge adulte en donnant aux cadets les connaissances nécessaires pour relever les défis d'une société moderne grâce à un programme communautaire dynamique.
4. Les résultats du Programme des Cadets pour les participants se définissent par les avantages qu'ils en retirent durant ou après leur participation au programme, et qui sont liés aux connaissances, compétences, attitudes, valeurs, comportements, à l'état et au statut. Les cinq résultats du programme des Cadets sont les suivants :
  - a. bien-être émotionnel et physique,
  - b. comportement social,
  - c. compétences cognitives,
  - d. sens civique proactif,
  - e. compréhension des FC.
5. La mission du programme et les résultats pour les participants sont expliqués plus en détail dans l'OAIC 11-03, *Mandat du programme des Cadets*.

### APERÇU DE L'INSTRUCTION

6. Le Programme de la phase trois est un programme dirigé, offert aux corps de cadets, afin de donner à tous les cadets l'instruction et les occasions d'acquérir des connaissances et des compétences dans une variété de domaines d'intérêt, tout en les familiarisant avec des activités spécialisées. Ce programme comprend cinq niveaux d'instruction. Habituellement, un cadet tentera de réussir un seul niveau au cours d'une année d'instruction.
7. Chaque phase est répartie en objectifs de rendement (OREN), lesquels sont subdivisés en objectifs de compétence (OCOM).

### CONCEPTION DU PROGRAMME

8. Le Programme de la phase trois a été conçu :
  - a. en présumant que la majorité des cadets de troisième année sont âgés de 14 ou 15 ans;
  - b. en supposant que la plupart des cadets ont terminé avec succès la phase deux;
  - c. en utilisant des stratégies d'apprentissage correspondant à l'âge;

- d. en utilisant une période de 30 minutes comme norme de période d'instruction;
- e. en prévoyant un mélange de programmation consistant en instruction obligatoire fixe et en instruction complémentaire flexible;
- f. pour inclure de l'instruction expérientielle fondée sur les compétences en mettant moins l'accent sur les connaissances théoriques;
- g. en tenant pour acquis que l'apprentissage se réalisera par une combinaison de périodes d'instruction prévues, de discussions non structurées, de périodes propices à l'apprentissage et d'occasions d'encadrement ou de mentorat.

## OBJECTIFS DE RENDEMENT

9. Voici les résumés des OREN qui sont communs à tous les éléments du programme des cadets (les OREN désignés et numérotés de 301 à 319) et des OREN qui s'appliquent au programme de la phase trois :

- a. **Civisme.** OREN 301 – Reconnaître l'objectif des groupes de service au Canada (chapitre 4, [section 2](#)) :
  - (1) Le but du cours de civisme de la phase trois est de présenter aux cadets les occasions de service bénévole à l'extérieur du Programme des cadets.
  - (2) Le sens civique de la phase trois contribue directement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer les qualités de civisme et à favoriser le sens civique proactif comme résultat pour les participants.
- b. **Service communautaire.** OREN 302 – Exécuter un service communautaire (chapitre 4, [section 3](#)) :
  - (1) Le but du service communautaire de la phase trois est d'encourager les cadets à devenir actifs au sein de leurs communautés en participant à une activité de service communautaire locale à titre de chef d'équipe.
  - (2) Le service communautaire de la phase trois contribue directement à la réalisation des buts du programme qui consistent à développer les qualités de civisme et de leadership et à favoriser le sens civique proactif et le comportement social comme résultats pour les participants.
- c. **Leadership.** OREN 303 – Exercer le rôle d'un chef d'équipe (chapitre 4, [section 4](#)) :
  - (1) Le but du leadership de la phase trois est de fournir aux cadets des connaissances et des compétences pour leur permettre de pratiquer le leadership d'équipe pendant les occasions de leadership qui se présentent naturellement.
  - (2) Le leadership de la phase trois contribue directement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer les qualités de leadership et à favoriser le comportement social et la compétence cognitive comme résultats pour les participants.
- d. **Bonne forme physique et mode de vie sain.** OREN 304 – Mettre à jour le plan d'activité personnel (chapitre 4, [section 5](#)) :
  - (1) Le but de la forme physique et du mode de vie sain de la phase trois est d'encourager le cadet à établir et à essayer d'atteindre des buts personnels qui contribuent à une vie active et à sa condition cardiovasculaire.

- (2) La forme physique et le mode de vie sain de la phase trois contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à promouvoir la forme physique et à favoriser le bien-être physique comme résultat pour les participants.
- e. **Sports récréatifs.** OREN 305 – Participer à des sports récréatifs (chapitre 4, [section 6](#)) :
- (1) Le but des sports récréatifs de la phase trois est d'encourager le cadet à participer activement à des activités sportives récréatives.
- (2) Les sports récréatifs de la phase trois contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à promouvoir la forme physique et à favoriser le bien-être physique comme résultat pour les participants.
- f. **Tir de précision avec la carabine à air comprimé.** OREN 306 – Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision (chapitre 4, [section 7](#)) :
- (1) Le but du tir de précision avec la carabine à air comprimé de la phase trois est de perfectionner les habilités en tir de précision du cadet par sa participation à des activités récréatives de tir de précision.
- (2) Le tir de précision avec la carabine à air comprimé de la phase trois contribue indirectement à la réalisation du but du programme qui consiste à perfectionner les qualités de civisme et de leadership par l'entremise des compétitions de tir de précision servant de réseau pour le perfectionnement de l'autodiscipline et du travail d'équipe. Il contribue aussi indirectement à favoriser le bien-être émotionnel et physique, des participants, en consolidant l'estime de soi et en promouvant un mode de vie actif.
- g. **Connaissance générale des cadets.** OREN 307 – Servir dans un corps de cadets de la Marine (chapitre 4, [section 8](#)) :
- (1) Le but des connaissances générales des cadets de la phase trois est de fournir aux cadets des renseignements sur les occasions inhérentes au programme des cadets de la Marine et sur le partenariat entre le ministère de la Défense nationale et la Ligue navale du Canada.
- (2) Les connaissances générales des cadets de la phase trois contribuent indirectement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer les qualités de civisme, à susciter un intérêt pour les activités des FC et à favoriser le sens civique proactif et la compréhension des FC comme résultats pour les participants.
- h. **Exercice militaire.** OREN 308 – Diriger une escouade avant un rassemblement (chapitre 4, [section 9](#)) :
- (1) Le but de l'exercice militaire de la phase trois est de fournir aux cadets des connaissances et des compétences pour leur permettre d'exercer les fonctions de chef d'équipe en préparant une escouade pour un rassemblement.
- (2) L'exercice militaire de la phase trois contribue directement à la réalisation des buts du programme qui consistent à développer le leadership, à susciter un intérêt pour les activités terrestres des FC et à favoriser le comportement social et la compétence cognitive comme résultats pour les participants.
- i. **Techniques d'instruction.** OREN 309 – Enseigner une leçon (chapitre 4, [section 10](#)) :
- (1) Le but des techniques d'instruction de la phase trois est de fournir aux cadets des connaissances et des compétences pour leur permettre d'enseigner une leçon de 15 minutes à leurs pairs.

- (2) Les techniques d’instruction de la phase trois contribuent indirectement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer les qualités de civisme par la capacité d’exprimer ses pensées et ses idées, et à favoriser le comportement social comme résultat pour les participants grâce aux compétences en art oratoire interpersonnel.
- j. **Biathlon.** OREN 311 – Participer à une activité récréative de biathlon d’été (chapitre 4, [section 11](#)) :
- (1) Le but du biathlon de la phase trois est de donner l’occasion aux cadets de perfectionner leurs compétences individuelles en tir de précision et leur bonne forme physique en participant à un biathlon.
- (2) Le biathlon de la phase trois contribue directement à la réalisation du but du programme qui consiste à promouvoir la forme physique et à favoriser le bien-être physique comme résultat pour les participants.
- k. **Marine canadienne et milieu maritime.** OREN 320 – Reconnaître les aspects de la Marine canadienne (chapitre 4, [section 12](#)) :
- (1) Le but de la Marine canadienne et le milieu maritime de la phase trois est d’élargir les connaissances des cadets au sujet de la Marine canadienne et de son rôle au sein des Forces canadiennes (FC), ainsi que de présenter le rôle des FC dans les institutions internationales.
- (2) La Marine canadienne et le milieu maritime de la phase trois contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à susciter un intérêt aux activités maritimes des FC et à favoriser la compréhension des FC comme résultat pour les participants.
- l. **Travail de câbles et de cordages.** OREN 321 – Gréer un dispositif de levage (chapitre 4, [section 13](#)) :
- (1) Le but du travail de câbles et de cordages de la phase trois est de fournir aux cadets les compétences de base en travail de câbles et de cordages pour leur permettre de participer à des activités de matelotage, telles que l’opération de petites embarcations, l’opération d’un navire et d’autres entraînements nautiques.
- (2) Le travail de câbles et de cordages de la phase trois complète les opérations nautiques des cadets de la Marine en fournissant l’ensemble des compétences de base nécessaires pour effectuer les tâches de matelotage à titre d’équipage à bord de divers types de navires. Les opérations nautiques des cadets de la Marine regroupent les compétences perfectionnées grâce au travail de câbles et de cordages, l’opération de petites embarcations, l’opération d’un navire et la navigation à la voile. De plus, elles contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership. Elles contribuent également à la promotion de la forme physique et du bien-être émotionnel et physique, d’un comportement social, des compétences cognitives ainsi que d’un sens civique proactif comme résultats pour les participants.
- m. **Opération de petites embarcations.** OREN 322 – Obtenir une carte de qualification de conducteur d’embarcation de plaisance (chapitre 4, [section 14](#)) :
- (1) Le but de l’opération de petites embarcations de la phase trois est de fournir aux cadets l’ensemble des connaissances de base nécessaires pour utiliser une petite embarcation et obtenir une carte de qualification d’opérateur d’embarcation de plaisance.

- (2) L'opération de petites embarcations de la phase trois complète les opérations nautiques des cadets de la Marine en fournissant l'ensemble des connaissances de base nécessaires pour utiliser une petite embarcation. Les opérations nautiques des cadets de la Marine regroupent les compétences perfectionnées grâce au travail de câbles et de cordages, l'opération de petites embarcations, l'opération d'un navire et la navigation à la voile. De plus, elles contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership. Elles contribuent également à la promotion de la forme physique et du bien-être émotionnel et physique, d'un comportement social, des compétences cognitives ainsi que d'un sens civique proactif comme résultats pour les participants.
- n. **Opération d'un navire.** OREN 323 – Servir dans un environnement naval (chapitre 4, [section 15](#)) :
- (1) Le but de l'opération d'un navire de la phase trois est de fournir aux cadets les connaissances et les compétences nécessaires pour leur permettre d'exercer les fonctions d'un caporal de la coupée.
- (2) L'opération d'un navire de la phase trois complète les opérations nautiques des cadets de la Marine et les fonctions habituelles du corps de cadets en fournissant l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires pour effectuer leurs fonctions à titre de membre d'équipage d'un navire. Les opérations nautiques des cadets de la Marine regroupent les compétences perfectionnées grâce au travail de câbles et de cordages, l'opération de petites embarcations, l'opération d'un navire et la navigation à la voile. De plus, elles contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership. Elles contribuent également à la promotion de la forme physique et du bien-être émotionnel et physique, d'un comportement social, des compétences cognitives ainsi que d'un sens civique proactif comme résultats pour les participants.
- o. **Voile.** OREN 324 – Naviguer en voilier conformément au niveau II de Voile blanche de l'Association canadienne de yachting (ACY) (chapitre 4, [section 16](#)) :
- (1) Le but de la navigation de la phase trois est de poursuivre le perfectionnement des connaissances et des compétences de base nécessaires pour faire partie de l'équipage d'un voilier.
- (2) L'instruction de la navigation à la voile de la phase trois complète les opérations nautiques des cadets de la Marine en fournissant l'ensemble des compétences de base nécessaires pour effectuer les tâches de matelotage à titre de membre d'équipage à bord de divers types de petites embarcations. Les opérations nautiques des cadets de la Marine regroupent les compétences perfectionnées grâce au travail de câbles et de cordages, l'opération de petites embarcations, l'opération d'un navire et la navigation à la voile. De plus, elles contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership. Elles contribuent également à la promotion de la forme physique et du bien-être émotionnel et physique, d'un comportement social, des compétences cognitives ainsi que d'un sens civique proactif comme résultats pour les participants.
- p. **Instruction nautique.** OREN 325 – Participer à une fin de semaine d'instruction nautique (chapitre 4, [section 17](#)) :
- (1) Le but de l'instruction nautique de la phase trois est d'offrir aux cadets d'autres occasions de participer à une activité nautique qui :

- (a) renforce l'instruction obligatoire et l'instruction complémentaire;
  - (b) permet aux cadets de participer aux aspects navals des FC ou de la communauté maritime;
  - (c) donne une occasion d'expérience pratique qui introduit de nouvelles compétences et connaissances.
- (2) L'instruction nautique de la phase trois complète les opérations nautiques des cadets de la Marine en fournissant l'ensemble des compétences de base nécessaires pour effectuer les tâches de matelotage à titre de membre d'équipage à bord de divers types de petites embarcations. Les opérations nautiques des cadets de la Marine regroupent les compétences perfectionnées grâce au travail de câbles et de cordages, l'opération de petites embarcations, l'opération d'un navire et la navigation à la voile. De plus, elles contribuent directement à la réalisation du but du programme qui consiste à développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership. Elles contribuent également à la promotion de la forme physique et du bien-être émotionnel et physique, d'un comportement social, des compétences cognitives ainsi que d'un sens civique proactif comme résultats pour les participants.

## **MÉTHODE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS**

10. La plupart des OREN de la phase trois sont liés aux compétences. L'acquisition de compétences se fait grâce aux périodes pratiques d'instruction et à la pratique. Afin d'atteindre ces OREN, une approche d'apprentissage pratique est primordiale. Les conseils suivants peuvent aider à mettre en œuvre la phase trois :

- a. Un peu de théorie est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour présenter la nouvelle matière. Par contre, la plus grande partie de la matière peut être enseignée à l'aide de méthodes pratiques.
- b. S'assurer que les séances d'instruction sont bien organisées et planifiées afin de donner aux instructeurs assez de temps pour se préparer à la prestation et à la conduite de l'instruction. Cela inclut la révision des descriptions des leçons et des guides pédagogiques et l'élaboration du matériel d'instruction, s'il y a lieu.
- c. Planifier l'instruction de façon à ce que la matière soit présentée de manière à assurer un passage en douceur d'une activité à la prochaine.
- d. Prendre suffisamment de temps pour discuter des activités d'instruction expérientielle et d'en faire une récapitulation afin de s'assurer que les cadets ont compris la façon dont cette expérience peut être intégrée aux expériences futures.

## **QUALIFICATIONS PRÉALABLES À L'INSTRUCTION**

11. Pour participer à la phase trois, les jeunes doivent être membres d'un corps de cadets, tel que précisé dans le document A-CR-CCP-950/PT-002, *Ordres et règlements royaux des cadets du Canada*, article 4.01.

## **UTILISATION DE LA NQP**

12. La présente NQP doit servir de source principale régissant l'élaboration, la mise en œuvre, la conduite et l'évaluation de l'instruction et des normes pour la qualification des cadets à la phase trois. La présente NQP doit aussi servir de document de référence principal à la Direction des cadets et des Rangers juniors canadiens pour la validation de l'instruction de qualification de la phase trois.

13. La phase trois doit être donnée en se servant de la présente NQP comme document de contrôle de l'instruction conjointement avec le document A-CR-CCP-603/PF-002, *Cadets de la Marine royale canadienne – Guides pédagogiques de la phase trois*.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## CHAPITRE 2

### DÉTAILS DE GESTION DE L'INSTRUCTION

#### ORGANISME RESPONSABLE ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION

1. L'autorité de gestion d'instruction des phases du programme des cadets de la Marine est le Directeur - Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad et RJC). Les unités régionales de soutien aux cadets (URSC) sont responsables pour l'instruction dudit programme par les établissements d'instruction (EI) autorisés. En voici quelques-uns :

- a. les Corps de Cadets de la Marine royale canadienne (CCMRC),
- b. des établissements d'instruction technique, tels que :
  - (1) l'école régionale de voile des cadets (ERVC) ou les centres de voile,
  - (2) d'autres zones, détachements ou EI régionaux, autorisés par le commandant (cmdt) de l'URSC.

#### DÉTAILS D'INSTRUCTION

2. Conformément aux OAIC 11-04, *Aperçu du programme des cadets*, et OAIC 31-03, *Aperçu du programme des cadets de la Marine*, le programme d'instruction de phase se déroule entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin de chaque année d'instruction par l'entremise d'une combinaison de séances d'instruction et de journées et fins de semaine d'instruction assistée. Tous les cadets doivent compléter les deux éléments obligatoires du programme d'instruction de phase. Ces éléments sont les suivants :

- a. **Instruction obligatoire.** L'instruction obligatoire est un éventail d'activités que les corps de cadets et, dans certains cas, les EI spécialisés doivent conduire et que les cadets doivent accomplir afin de compléter le programme d'instruction de phase.
- b. **Instruction complémentaire.** L'instruction complémentaire est un éventail d'activités que les corps et, dans certains cas, les EI spécialisés doivent conduire et que les cadets doivent accomplir afin de compléter le programme d'instruction de phase. Ces activités complètent les activités obligatoires et font partie intégrante du programme d'instruction de phase. Les cmdt ont la possibilité de choisir les activités parmi un éventail de choix, ce qui leur permet d'ajuster le programme d'instruction de phases par rapport aux intérêts et aux ressources du corps.

3. **Énoncé d'instruction de la phase trois.** La répartition de l'instruction obligatoire et de l'instruction complémentaire de la phase trois est la suivante :

- a. Instruction obligatoire :
  - (1) soixante périodes d'instruction qui doivent se dérouler pendant les séances d'instruction (3 périodes par séance);
  - (2) dix-huit périodes d'instruction qui doivent se dérouler pendant les jours d'instruction obligatoires (9 périodes par jour) pour un total de deux jours;
  - (3) deux jours pour une compétition de matelotage interdivisions;
  - (4) une fin de semaine pour le déroulement des OCOM M324.02 (chapitre 4, section 16) à l'OCOM M324.04 (chapitre 4, section 16) (Voile).

## b. Instruction complémentaire :

- (1) trente périodes d'instruction qui doivent se dérouler pendant les séances d'instruction (3 périodes par séance);
- (2) dix-huit périodes d'instruction qui doivent se dérouler pendant les jours d'instruction complémentaires (9 périodes par jour) pour un total de deux jours;
- (3) une fin de semaine pour le déroulement de l'OCOM C325.02A (chapitre 4, section 17) ou l'OCOM C325.02B (chapitre 4, section 17) (Instruction nautique).

4. **Répartition des périodes d'instruction.** Les périodes d'instruction durent 30 minutes. Une répartition détaillée des périodes d'instruction se trouve à l'[annexe A](#). La répartition totale des périodes d'instruction par OREN est la suivante :

Sujet	OREN	Objectif de rendement	Périodes d'instruction obligatoires	Jours d'instruction obligatoires spécifiques	Fins de semaine d'instruction obligatoires spécifiques	Périodes d'instruction complémentaires	Fins de semaine d'instruction complémentaires spécifiques
Civisme	301	Reconnaître l'objectif des groupes de service au Canada	1	-	-	8	-
Service communautaire	302	Effectuer un service communautaire	9	-	-	12	-
Leadership	303	Exercer le rôle d'un chef d'équipe	12	-	-	7	-
Bonne forme physique et mode de vie sain	304	Mettre à jour le plan d'activité personnel	5	-	-	5	-
Sports récréatifs	305	Participer à des sports récréatifs	9	-	-	27	-
Tir de précision avec la carabine à air comprimé	306	Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision	3	-	-	15	-
Connaissance générale des cadets	307	Servir dans un corps de cadets de la Marine	3	-	-	6	-
Exercice militaire	308	Diriger une escouade avant un rassemblement	4	-	-	12	-
Techniques d'instruction	309	Enseigner une leçon	13	-	-	13	-
Biathlon	311	Participer à une activité récréative de biathlon d'été	0	-	-	9	-
Marine canadienne et milieu maritime	320	Reconnaître les aspects de la Marine canadienne	5	-	-	8	-

Sujet	OREN	Objectif de rendement	Périodes d'instruction obligatoires	Jours d'instruction obligatoires spécifiques	Fins de semaine d'instruction obligatoires spécifiques	Périodes d'instruction complémentaires	Fins de semaine d'instruction complémentaires spécifiques
Travail de câbles et de cordages	321	Gréer un dispositif de levage	6	-	-	22	-
Opérations de petites embarcations	322	Obtenir une carte de qualification de conducteur d'embarcation de plaisance	-	-	-	15	-
Opérations d'un navire	323	Servir dans un environnement naval	2	-	-	9	-
Voile	324	Naviguer en voilier conformément au niveau II de Voile blanche de l'Association canadienne de yachting (ACY)	1	-	1	-	-
Instruction nautique	325	Participer à une fin de semaine d'instruction nautique	-	-	-	1	1
Compétition de matelotage interdivisions	S.O.	S.O.	1	2	-	-	-
Cérémonie militaire de la revue annuelle	S.O.	S.O.	3	-	-	-	-
		<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>169</b>	<b>1</b>

5. **Capacité d'instruction.** La capacité d'instruction se limite à la capacité du corps de cadets à satisfaire aux exigences de supervision conformément à l'OAIC 13-12, *Supervision des cadets*, et, dans certains cas, aux quotas établis.

6. **Besoins en personnel d'instruction**

a. Officier d'instruction du corps (O Instr) :

Grade	ID SGPM	Nombre	Qualification
ltv	00232-01	1	<p>Minimum :</p> <p>Qualification de capitaine ou Officier subalterne EP2 du CIC Qualification.</p> <p>Préférable :</p> <p>Cours d'instructeur principal, et Cours d'officier d'instruction du CIC.</p>

- b. Officier du cours de la phase trois (O Cours) :

Grade	ID SGPM	Nombre	Qualification
ens 1/ ens 2	00232-01	1	Minimum :  Qualification élémentaire d'officier ou Qualification élémentaire d'officier militaire (CIC – Commun).  Préférable :  Cours de développement professionnel (Mer) ou Qualification élémentaire d'officier militaire (CIC – Mer).
<b>Nota :</b> Un ASPM peut remplir ce poste si les circonstances le justifient.			

- c. Instructeurs :

Grade	ID SGPM	Nombre	Qualification
CM2 et supérieur	S.O.	1 par 10 cadets	Minimum :  Phase quatre.  Préférable :  Avoir réussi le cours de six semaines au CIEC.

7. **Enseignants spécialisés.** Les enseignants spécialisés possèdent des qualifications spécialisées précises. Le nombre d'enseignants spécialisés nécessaire est influencé par le document de directives propre à l'activité (p. ex., les OAIC, les ordonnances de sécurité nautique, etc.) et par les circonstances locales, tout comme la structure pour le cadre de support d'instruction ou d'entraînement l'est également. Voici une liste des postes d'enseignants spécialisés nécessaires pour le cours de la phase trois :

- officier de sécurité du champ de tir (OSCT) (carabine à air comprimé), pour l'OREN 306 (chapitre 4, [section 7](#)) et l'OREN 311 (chapitre 4, [section 11](#)),
- un ou plusieurs instructeurs de tir de précision avec la carabine à air comprimé, pour l'OREN 306 (chapitre 4, [section 7](#)) et l'OREN 311 (chapitre 4, [section 11](#)), selon les besoins,
- un ou plusieurs instructeurs de conditionnement physique et de sports, pour l'OREN 304 (chapitre 4, [section 5](#)) et l'OREN 305 (chapitre 4, [section 6](#)), selon les besoins,
- un ou plusieurs instructeurs d'exercice militaire et de cérémonial, pour l'OREN 308 (chapitre 4, [section 9](#)), selon les besoins,
- un ou plusieurs conducteurs de bateau, pour l'OREN 325 (chapitre 4, [section 17](#)),
- un ou plusieurs instructeurs de voile, pour l'OREN 324 (chapitre 4, [section 16](#)),
- un ou plusieurs instructeurs de la qualification CCEP, pour l'OREN 322 (chapitre 4, [section 14](#)).

8. **Ressources requises.** Les cmdt des URSC sont responsables de s'assurer que les fournitures et l'équipement nécessaires sont disponibles. Une liste détaillée du matériel, de l'équipement audiovisuel et du matériel d'instruction et d'apprentissage nécessaires au déroulement de l'instruction se trouve à l'[annexe C](#).

## ADMINISTRATION DE L'INSTRUCTION

9. **Évaluation des cadets.** Les détails au sujet de l'évaluation des cadets sont présentés au chapitre 3.

10. **Rapports.** Les O Instr doivent tenir un dossier d'instruction pour chaque cadet afin d'enregistrer son progrès pendant l'année d'instruction. Le dossier d'instruction doit comprendre au moins un dossier de qualification de la phase trois (chapitre 3, [annexe B](#)). Les dossiers d'instruction sont des documents temporaires dont on peut se défaire lors de l'adaptation du dossier de qualification de la phase trois au dossier personnel du cadet (MDN 2399).

## QUALIFICATION

11. Les cadets recevront la qualification de la phase trois après avoir réussi les exigences précisées au chapitre 3.

## DOCUMENTS CONNEXES

12. La présente NQP doit être utilisée conjointement avec :
- a. les Ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets (OAIC),
  - b. l'A-CR-CCP-603/PF-002.

## INSTRUCTIONS SPÉCIALES

13. **Horaire.** Pendant la planification de l'instruction, il faut consulter les descriptions des leçons indiquées au chapitre 4 pour obtenir des renseignements détaillés. Même si un exemple d'horaire se trouve à l'[annexe B](#), il ne tient pas compte des nombreux facteurs que le corps de cadets doit affronter au cours de l'élaboration des horaires d'instruction annuels. Voici les éléments à prendre en considération au moment d'établir l'horaire d'instruction annuel :

- a. l'environnement d'instruction nécessaire pour chaque activité;
  - b. la disponibilité d'un instructeur spécialisé pour diriger l'activité, selon les besoins;
  - c. le regroupement logique et le séquençage des OCOM pour tirer avantage des rapports mutuels qui existent dans les matières d'instruction;
  - d. la planification de l'instruction pendant les séances par rapport à l'instruction de fin de semaine, par exemple l'identification des OCOM qui doivent être enseignés avant une journée ou une fin de semaine d'instruction afin de préparer les cadets à l'événement.
14. **Journées et fins de semaine d'instruction**
- a. Le corps de cadets est responsable de la planification et du déroulement des journées d'instruction. La journée d'instruction doit se dérouler à l'emplacement de rassemblement du corps de cadets ou dans la collectivité locale s'il n'y a pas d'installations appropriées à l'emplacement de rassemblement du corps de cadets.
  - b. La responsabilité de la conduite des fins de semaine d'instruction nautique ou de navigation à la voile revient habituellement aux établissements d'instruction technique. La planification de ces activités doit être faite parallèlement avec le détachement de cadets du secteur, l'URSC et les EI techniques applicables.

- c. Conformément à l'OAIC 11-04, *Aperçu du programme des cadets*, l'instruction de fin de semaine doit se dérouler dans un rayon de trois cents kilomètres de l'emplacement de rassemblement du corps de cadets.
- d. Si un soutien pour les journées ou les fins de semaine complémentaires ou obligatoires est nécessaire, une demande doit être envoyée à l'URSC pertinente. Se reporter à l'OAIC 31-03, *Aperçu du programme des cadets de la Marine*, et aux ordonnances régionales pour obtenir plus d'information sur le soutien offert par les URSC.
- e. Les journées et les fins de semaine d'instruction doivent être structurées de façon à inclure les cadets de tous les niveaux d'instruction de phase, à moins d'indication contraire dans la NQP de chaque phase individuelle.

## **DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- 15. Une liste des documents de référence utilisés dans cette NQP est présentée à l'[annexe D](#).

## RÉSUMÉ DE L'INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS ET RÉPARTITION DU TEMPS

### RÉPARTITION DES PÉRIODES D'INSTRUCTION

OREN	Objectif de rendement	OCOM	Objectif de compétence	Nbre de pd	
301	Reconnaître l'objectif des groupes de service au Canada	M301.01	Discuter des groupes de service communautaire	1	
		C301.01	Discuter des trois pouvoirs du gouvernement du Canada	2	
		C301.02	Discuter des événements actuels	1	
		C301.03	Visiter un groupe de service communautaire local	3	
		C301.04	Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'un groupe de service communautaire local	2	
		<b>OREN 301 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>			<b>1</b>
		<b>OREN 301 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>			<b>8</b>
302	Effectuer un service communautaire	M302.01	Effectuer un service communautaire	9	
		C102.01	Participer à une cérémonie militaire	3	
		C102.02	Effectuer un service communautaire	9	
		<b>OREN 302 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>			<b>9</b>
		<b>OREN 302 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>			<b>12</b>
303	Exercer le rôle d'un chef d'équipe	M303.01	Définir le rôle d'un chef d'équipe	2	
		M303.02	Participer à une relation de mentorat	1	
		M303.03	Pratiquer une auto-évaluation	1	
		M303.04	Communiquer à titre de chef d'équipe	2	
		M303.05	Superviser les cadets	2	
		M303.06	Résoudre les problèmes	2	
		M303.07	Diriger les cadets tout au long d'une tâche de leadership	2	
		COREN 303		0	
		C303.01	Diriger des activités de promotion du travail d'équipe	3	
		C303.02	Donner une présentation au sujet d'un chef	2	
		C203.01	Consigner des entrées dans un journal réflexif	3	
		C203.02	Utiliser la résolution de problème	2	
		C203.04	Participer à une présentation donnée par un chef	2	
		C203.05	Participer à des activités de renforcement de la confiance	1	
		C203.06	Participer à des activités de résolution de problème	2	

OREN	Objectif de rendement	OCOM	Objectif de compétence	Nbre de pd
		C103.03	Participer à des activités de promotion du travail d'équipe	1
		<b>OREN 303 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>		<b>12</b>
		<b>OREN 303 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>		<b>16</b>
304	Mettre à jour le plan d'activité personnel	M304.01	Décrire les éléments de la condition physique	1
		M304.02	Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets	2
		M304.03	Mettre à jour le plan d'activité personnel	1
		M304.04	Évaluer le plan d'activité personnel	1
		C304.01	Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets	1
		C304.02	Évaluer le plan d'activité personnel	1
		C304.03	Décrire le stress	2
		C204.02	Élaborer un plan de nutrition personnel	2
		C104.01	Établir des objectifs d'équipe	1
		<b>OREN 304 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>		<b>5</b>
		<b>OREN 304 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>		<b>7</b>
305	Participer à des sports récréatifs	M305.01	Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	9
		C105.01	Participer à une rencontre omnisportive	9
		C105.02	Participer à une activité sportive intra-muros organisée	9
		C105.03	Participer à une activité de course d'orientation	9
		<b>OREN 305 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>		<b>9</b>
		<b>OREN 305 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>		<b>27</b>
306	Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision	M306.01	Participer à une activité récréative de tir de précision	3
		C306.01	Identifier les associations civiles de tir de précision	1
		C306.02	Corriger l'erreur de tir	2
		C306.03	Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets en position debout	2
		C206.01	Pratiquer les techniques pour tenir la carabine	1
		C206.02	Pratiquer les techniques de visée	2
		C206.03	Pratiquer les techniques de tir	1

OREN	Objectif de rendement	OCOM	Objectif de compétence	Nbre de pd
		C106.01	Participer à une activité récréative de tir de précision	6
		<b>OREN 306 – Total des périodes d’instruction obligatoires</b>		<b>3</b>
		<b>OREN 306 – Total des périodes d’instruction complémentaires</b>		<b>15</b>
307	Servir dans un corps de cadets de la Marine	M307.01	Identifier les occasions d’instruction de la phase trois	1
		M307.02	Identifier les occasions d’instruction de troisième année du CIEC	1
		M307.03	Reconnaître le partenariat entre la Ligue navale et le MDN pour supporter le MCC	1
		C307.01	Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d’une Unité régionale de soutien aux cadets (URSC)	2
		C307.02	Participer à une présentation donnée par l’officier de liaison – cadets (OLC)	2
		C307.03	Participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la Ligue navale du Canada (LNC)	2
		C307.04	Participer à une présentation sur le programme du Prix du Duc d’Édimbourg	1
		<b>OREN 307 – Total des périodes d’instruction obligatoires</b>		<b>3</b>
		<b>OREN 307 – Total des périodes d’instruction complémentaires</b>		<b>7</b>
308	Diriger une escouade avant un rassemblement	M308.01	Préparer une escouade pour le rassemblement	3
		M308.02	Donner des commandements	1
		COREN 308		0
		C308.01	Exécuter de l’exercice militaire avec drapeaux	4
		C308.02	Donner des commandements	2
		C208.01	S’exercer à la cérémonie militaire dans le cadre d’une revue	2
		C208.02	Exécuter de l’exercice militaire avec des armes	8
		<b>OREN 308 – Total des périodes d’instruction obligatoires</b>		<b>4</b>
		<b>OREN 308 – Total des périodes d’instruction complémentaires</b>		<b>16</b>
309	Enseigner une leçon	M309.01	Expliquer les principes d’instruction	2
		M309.02	Identifier les méthodes d’instruction	2
		M309.03	Décrire les techniques d’art oratoire	1
		M309.04	Décrire les techniques de questions	1
		M309.05	Choisir les aides didactiques appropriées	2

OREN	Objectif de rendement	OCOM	Objectif de compétence	Nbre de pd	
		M309.06	Planifier une leçon	2	
		M309.07	Enseigner une leçon de 15 minutes	3	
		COREN 309		0	
		C309.01	Donner un exposé oral d'une minute	2	
		C309.02	Planifier une leçon	2	
		C309.03	Enseigner une leçon de 15 minutes	3	
		C309.04	Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire	1	
		C309.05	Planifier une leçon d'exercice militaire	2	
		C309.06	Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes	3	
		<b>OREN 309 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>			<b>13</b>
		<b>OREN 309 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>			<b>13</b>
		311	Participer à une activité récréative de biathlon d'été	C311.01	Pratiquer la visée et le tir à la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique
C311.02	Participer à une activité récréative de biathlon d'été			6	
C211.01	Reconnaître les occasions de biathlon civil			1	
C211.02	Courir sur un terrain à géographie différente			1	
C211.03	Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets en se servant d'une bretelle, après une activité physique			1	
C211.04	Participer à une activité compétitive de biathlon d'été			6	
C111.01	Participer à une séance d'information sur le biathlon			1	
C111.02	Courir des sprints courts			1	
C111.03	Tirer avec la carabine à air comprimé utilisée par les cadets après une activité physique			1	
C111.04	Participer à une activité récréative de biathlon d'été			6	
<b>OREN 311 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>				<b>0</b>	
<b>OREN 311 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>				<b>9</b>	
320	Décrire les aspects de la Marine canadienne	M320.01	Identifier les classes de navires de la Marine canadienne	2	
		M320.02	Décrire le rôle des Forces canadiennes (FC) à l'échelle nationale	2	
		M320.03	Décrire le rôle des FC dans les institutions internationales	2	

OREN	Objectif de rendement	OCOM	Objectif de compétence	Nbre de pd	
		C320.01	Participer à une discussion ou une présentation sur un événement commémoratif de la Marine	2	
		C320.02	Décrire le Service féminin de la Marine royale du Canada	2	
		C320.03	Décrire l'Aéronavale canadienne	2	
		C220.01	Reconnaître le rôle de la marine marchande	1	
		C220.02	Reconnaître le rôle du Canada dans la bataille de l'Atlantique	1	
		C220.03	Reconnaître les activités de la Marine au cours de la Deuxième Guerre mondiale	1	
		C120.01	Visiter les sites Web de la Marine canadienne	2	
		C120.02	Identifier les types de navires civils	1	
		C120.03	Examiner l'histoire de la Marine canadienne	1	
		<b>OREN 320 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>			<b>6</b>
		<b>OREN 320 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>			<b>13</b>
321	Gréer un dispositif de levage	M321.01	Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage	1	
		M321.02	Gréer une bigue à deux montants	5	
		COREN 321		0	
		C321.01	Gréer une bigue à deux montants	4	
		C321.02	Gréer un mât de levage	6	
		C321.03	Gréer une bigue	6	
		C321.04	Faire une pomme de lance-amarre	3	
		C321.05	Faire un nœud de tête de turc	3	
		C221.01	Faire une épissure renversée	2	
		C221.02	Faire une épissure à œillet	2	
		C221.03	Faire une épissure longue	2	
		C121.01	Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure à demi-nœuds	1	
		C121.02	Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure bridée	2	
		C121.03	Effectuer un nœud de fouet	1	
		C121.04	Effectuer une demi-clé à transfiler	1	
		<b>OREN 321 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>			<b>6</b>
		<b>OREN 321 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>			<b>33</b>
322	Obtenir une carte de qualification de conducteur d'embarcation de plaisance	C322.01	Décrire les lois, les codes et les règlements	1	
		C322.02	Décrire la sécurité personnelle	4	

OREN	Objectif de rendement	OCOM	Objectif de compétence	Nbre de pd	
		C322.03	Décrire la sécurité à bord d'un navire	5	
		C322.04	Décrire la sécurité de la navigation	3	
		S.O.	Examen écrit pour la CCEP	2	
		<b>OREN 322 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>			<b>0</b>
		<b>OREN 322 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>			<b>15</b>
323	Servir dans un environnement naval	M323.01	Exercer les fonctions du corps de cadets	2	
		COCOM 01 de l'OREN 323		0	
		COREN 323		0	
		C323.01	Communiquer en utilisant des pavillons et des flammes	4	
		C323.02	Lancer l'appel du réveil	2	
		C323.03	Lancer l'appel de l'équipage au dîner	3	
		C223.01	Définir la terminologie navale	1	
		C223.02	Lancer l'appel pour rendre les honneurs	1	
		C123.01	Lire l'horloge de 24 heures	1	
		C123.02	Réciter l'alphabet phonétique	2	
		C123.03	Participer à un exercice de sémaphore	5	
		<b>OREN 323 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>			<b>2</b>
		<b>OREN 323 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>			<b>19</b>
324	Naviguer en voilier conformément au niveau II de Voile blanche de l'Association canadienne de yachting (ACY)	M324.01	Se préparer pour une fin de semaine de navigation à la voile	1	
		M324.02	Se préparer à la navigation à la voile	2 (Fin de semaine)	
		M324.03	Faire un nœud et un ajut	1 (Fin de semaine)	
		M324.04	Gréer un voilier	1 (Fin de semaine)	
		M324.05	Accoster un voilier	2 (Fin de semaine)	
		M324.06	Échouer un voilier	2 (Fin de semaine)	
		M324.07	Redresser un voilier en cloche	2 (Fin de semaine)	

OREN	Objectif de rendement	OCOM	Objectif de compétence	Nbre de pd
		M324.08	S'ajuster aux allures	7 (Fin de semaine)
		M324.09	Naviguer contre le vent	11 (Fin de semaine)
		M324.10	Naviguer dans la direction du vent	10 (Fin de semaine)
		M324.11	Amarrer un voilier	2 (Fin de semaine)
		COCOM 01 de l'OREN 324		0
		COCOM 02 de l'OREN 324		0
		COCOM 03 de l'OREN 324		0
		COREN 324		0
		<b>OREN 324 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>		<b>1</b>
		<b>OREN 324 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>		<b>0</b>
325	Participer à une fin de semaine d'instruction nautique	C225.01	Se préparer à une fin de semaine d'instruction nautique	1
		C225.02A	Exercer les fonctions liées aux opérations de petites embarcations ou de petits navires faisant route	S.O. (Fin de semaine)
		C225.02B	Participer à une activité nautique	S.O. (Fin de semaine)
		<b>OREN 325 – Total des périodes d'instruction obligatoires</b>		<b>0</b>
		<b>OREN 325 – Total des périodes d'instruction complémentaires</b>		<b>1</b>
S.O.	Se préparer pour la compétition de matelotage interdivisions			1
S.O.	Cérémonie militaire de la revue annuelle			3
		<b>Total des périodes d'instruction obligatoires</b>		<b>78</b>
		<b>Total des périodes d'instruction complémentaires</b>		<b>210</b>

## RÉPARTITION DE LA JOURNÉE ET DE LA FIN DE SEMAINE D'INSTRUCTION

### OBLIGATOIRE

Activité	Description	Durée
Périodes d'instruction obligatoires	Dix-huit périodes d'instruction (9 par jour) choisies à partir des OCOM obligatoires devant être enseignées durant une journée complète d'instruction. Il est préférable d'enseigner les OREN 302 (chapitre 4, <a href="#">section 3</a> ), 305 (chapitre 4, <a href="#">section 6</a> ) et/ou 306 (chapitre 4, <a href="#">section 7</a> ) pendant les journées d'instruction; par contre, le corps a la possibilité d'enseigner les OREN qui conviennent le mieux aux circonstances (p. ex. : l'infrastructure, la disponibilité des ressources, etc.).	2 jours
Voile	Une fin de semaine d'entraînement à la voile qui se déroule conformément à l'OREN 324 (chapitre 4, <a href="#">section 16</a> ).	1 fin de semaine
Compétition de matelotage interdivisions	Une compétition de deux jours à l'appui de l'OREN 303 (chapitre 4, <a href="#">section 4</a> ) et des OREN 320 (chapitre 4, <a href="#">section 12</a> ) à 324 (chapitre 4, <a href="#">section 16</a> ). Cette activité se déroulera sur une période de deux jours conformément à la description de leçon et au guide pédagogique associés.	2 jours
<b>Total des périodes d'instruction obligatoires</b>		<b>6 jours</b>

### COMPLÉMENTAIRE

Activité	Description	Durée
Périodes d'instruction complémentaires	Dix-huit périodes d'instruction (9 par jour) choisies à partir des OCOM complémentaires devant être enseignés durant une journée complète d'instruction. Il est préférable d'enseigner les OREN 302 (chapitre 4, <a href="#">section 3</a> ), 305 (chapitre 4, <a href="#">section 6</a> ), 306 (chapitre 4, <a href="#">section 7</a> ) et 311 (chapitre 4, <a href="#">section 11</a> ) pendant les journées d'instruction. Par contre, le corps de cadets a la possibilité d'enseigner les OREN qui conviennent le mieux aux circonstances (c.-à-d. l'infrastructure, la disponibilité des ressources, etc.).	2 jours
Instruction nautique	Une fin de semaine d'instruction à la voile qui se déroule conformément à l'OREN 325 (chapitre 4, <a href="#">section 17</a> ).	1 fin de semaine
<b>Total des périodes d'instruction complémentaires</b>		<b>4 jours</b>

**EXEMPLE D'HORAIRE D'INSTRUCTION N° 1**

SÉANCES D'INSTRUCTION		Période 1	Période 2	Période 3
<b>Séance 1</b>	OCOM	C103.01 Participer à des activités de promotion du travail d'équipe	M307.01 Identifier les occasions d'instruction de la phase trois	M320.01 Identifier les classes de navires de la Marine canadienne
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 2</b>	OCOM	M224.01 Se préparer pour une fin de semaine de navigation à la voile	M323.01 Exercer les fonctions du corps de cadets	M323.01 Exercer les fonctions du corps de cadets
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 3</b>	OCOM	M304.01 Décrire les composantes du conditionnement physique	M304.02 Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets	M304.03 Mettre à jour le plan d'activité personnel
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 4</b>	OCOM	C104.01 Établir des objectifs d'équipe	C320.02 Décrire le Service féminin de la Marine royale du Canada	C320.02 Décrire le Service féminin de la Marine royale du Canada
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 5</b>	OCOM	M303.01 Définir le rôle d'un chef d'équipe	M303.01 Définir le rôle d'un chef d'équipe	M303.02 Participer à une relation de mentorat
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 6</b>	OCOM	M309.01 Expliquer les principes d'instruction	M309.01 Expliquer les principes d'instruction	C322.01 Décrire les lois, les codes et les règlements
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 7</b>	OCOM	C322.02 Décrire la sécurité personnelle	C322.02 Décrire la sécurité personnelle	C322.02 Décrire la sécurité personnelle
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 8</b>	OCOM	C322.02 Décrire la sécurité personnelle	M309.02 Identifier les méthodes d'instruction	M309.02 Identifier les méthodes d'instruction
	Instructeur			
	Endroit			

SÉANCES D'INSTRUCTION		Période 1	Période 2	Période 3
<b>Séance 9</b>	OCOM	M308.01 Préparer une escouade pour le rassemblement	M308.01 Préparer une escouade pour le rassemblement	M308.01 Préparer une escouade pour le rassemblement
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 10</b>	OCOM	C322.03 Décrire la sécurité à bord d'un navire	C322.03 Décrire la sécurité à bord d'un navire	C322.03 Décrire la sécurité à bord d'un navire
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 11</b>	OCOM	C322.03 Décrire la sécurité à bord d'un navire	C322.03 Décrire la sécurité à bord d'un navire	M303.03 Pratiquer l'auto-évaluation
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 12</b>	OCOM	M308.02 Donner des commandements	Examen de la CCEP (OREN 322)	Examen de la CCEP (OREN 322)
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 13</b>	OCOM	M309.03 Décrire les techniques d'art oratoire	M303.04 Communiquer à titre de chef d'équipe	M303.04 Communiquer à titre de chef d'équipe
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 14</b>	OCOM	M307.02 Identifier les occasions d'instruction de troisième année du CIEC	C304.03 Décrire le stress	C304.03 Décrire le stress
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 15</b>	OCOM	M309.04 Décrire les techniques de questions	M303.05 Superviser les cadets	M303.05 Superviser les cadets
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 16</b>	OCOM	C121.03 Effectuer un nœud de fouet	M303.06 Résoudre les problèmes	M303.06 Résoudre les problèmes
	Instructeur			
	Endroit			

SÉANCES D'INSTRUCTION		Période 1	Période 2	Période 3
<b>Séance 17</b>	OCOM	M321.01 Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage	M321.02 Gréer une bigue à deux montants	M321.02 Gréer une bigue à deux montants
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 18</b>	OCOM	M321.02 Gréer une bigue à deux montants	M321.02 Gréer une bigue à deux montants	M321.02 Gréer une bigue à deux montants
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 19</b>	OCOM	M305.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M305.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M305.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 20</b>	OCOM	M309.05 Choisir les aides didactiques appropriées	M309.05 Choisir les aides didactiques appropriées	M307.03 Reconnaître le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 21</b>	OCOM	M309.07 Planifier une leçon	M309.07 Planifier une leçon	C203.05 Participer à des activités de renforcement de la confiance
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 22</b>	OCOM	M309.07 Enseigner une leçon de 15 minutes	M309.07 Enseigner une leçon de 15 minutes	M309.07 Enseigner une leçon de 15 minutes
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 23</b>	OCOM	M304.02 Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets	M304.04 Évaluer le plan d'activité personnel	Préparation pour la CMI
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 24</b>	OCOM	C309.03 Enseigner une leçon de 15 minutes	C309.03 Enseigner une leçon de 15 minutes	C309.03 Enseigner une leçon de 15 minutes
	Instructeur			
	Endroit			

SÉANCES D'INSTRUCTION		Période 1	Période 2	Période 3
<b>Séance 25</b>	OCOM	M303.07 Diriger les cadets tout au long d'une tâche de leadership	M303.07 Diriger les cadets tout au long d'une tâche de leadership	M301.01 Discuter des groupes de service communautaire
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 26</b>	OCOM	C301.03 Visiter un groupe de service communautaire local	C301.03 Visiter un groupe de service communautaire local	C301.03 Visiter un groupe de service communautaire local
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 27</b>	OCOM	M320.02 Décrire le rôle des FC à l'échelle nationale	M320.02 Décrire le rôle des FC à l'échelle nationale	C301.02 Discuter des événements actuels
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 28</b>	OCOM	M320.03 Décrire le rôle des FC dans les institutions internationales	M320.03 Décrire le rôle des FC dans les institutions internationales	COREN 320
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 29</b>	OCOM	C208.01 S'exercer à la cérémonie militaire dans le cadre d'une revue	C208.01 S'exercer à la cérémonie militaire dans le cadre d'une revue	C325.01 Se préparer pour une fin de semaine d'instruction nautique
	Instructeur			
	Endroit			
<b>Séance 30</b>	OCOM	Revue annuelle	Revue annuelle	Revue annuelle
	Instructeur			
	Endroit			

JOURNÉES D'INSTRUCTION OCOM obligatoires (Répartition des périodes d'instruction)		Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Période 8	Période 9
Jour 1	OCOM	M205.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M205.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M205.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M205.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M205.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M205.01 Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés	M206.01 Participer à une activité récréative de tir de précision avec la carabine à air comprimé	M206.01 Participer à une activité récréative de tir de précision avec la carabine à air comprimé	M206.01 Participer à une activité récréative de tir de précision avec la carabine à air comprimé
	Instructeur									
	Enérot									
Jour 2	OCOM	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire	M202.01 Effectuer un service communautaire
	Instructeur									
	Enérot									

JOURNÉES D'INSTRUCTION OCOM complémentaires (Répartition des périodes d'instruction)		Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Période 8	Période 9
Jour 1	OCOM	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire	C102.02 Effectuer un service communautaire
	Instructeur									
	Enérot									
Jour 2	OCOM	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive	C105.01 Participer à une rencontre omnisportive
	Instructeur									
	Enérot									

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

### RESSOURCES REQUISES

**Nota :** L'équipement de sport requis dépendra des sports choisis par le corps.

#### INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Article	Qté	OREN/OCOM
Lecteur DVD	1	M304.01
Trousse d'épreuve autonome Fitnessgram 8.0	1	M304.01
Téléviseur	1	M304.01
Règle de 30 cm (12 pouces)	10	M304.01, M304.02
Lecteur de disques compacts	1	M304.01, M304.02
Tapis d'exercice	5	M304.01, M304.02
Petite boîte en carton	6	M304.01, M304.02
Ruban à mesurer	2	M304.01, M304.02, M321.02
Cônes	20	M304.01, M305.01, M321.02
Balles de base-ball	3	M305.01
But de base-ball	4	M305.01
Bâton de base-ball	2	M305.01
Gant de base-ball (pour droitier et gaucher)	12	M305.01
Ballons de basket-ball	2	M305.01
Filet de basket-ball	2	M305.01
Casque de frappeur	2	M305.01
Bâtons de crosse pour joueurs	24	M305.01
Trousse de premiers soins	1	M305.01
Drapeaux ou ruban	18	M305.01
Ballons de football	2	M305.01
Équipement de gardien de but	2 ensembles	M305.01
Bâton de gardien de but	2	M305.01
Bâton de jeu de crosse pour gardien de but	2	M305.01
Masque de gardien de but (crosse)	2	M305.01

<b>Article</b>	<b>Qté</b>	<b>OREN/OCOM</b>
Masque de gardien de but (ringuette)	2	M305.01
Casque de gardien de but (crosse)	2	M305.01
Bâton de gardien de but (ringuette)	2	M305.01
Protège-gorge et plastron de gardien de but (crosse)	2	M305.01
Filet de hockey	2	M305.01
Balle de hockey	2	M305.01
Bâtons de hockey	12	M305.01
Balle de crosse	2	M305.01
Filet de crosse	2	M305.01
Protège-dents	1 par cadet	M305.01
Disque de plastique (disque volant)	2	M305.01
Filet de ringuette	2	M305.01
Anneau en caoutchouc (ringuette)	2	M305.01
Ballon de soccer	2	M305.01
Filet de soccer	2	M305.01
Balle molle	3	M305.01
Ballons de volley-ball	2	M305.01
Filet de volley-ball	1	M305.01
Carabines à air comprimé	50 par cadet	M306.01
Carabine à air comprimé des cadets	1 par couloir	M306.01
Bretelle pour carabine à air comprimé des cadets	1 par carabine à air comprimé	M306.01
Lunettes de sécurité	2 par carabine à air comprimé	M306.01
Modèle de bigue à deux montants	1	M321.01
Trousse de la bigue à deux montants	1	M321.02
Couteau avec cordon	1	M321.02
Hameçons	4	M321.02

<b>Article</b>	<b>Qté</b>	<b>OREN/OCOM</b>
Casque de protection	10	M321.02
Chronomètre	1	M305.01, M309.05, M320.01, M320.02, M321.02
Sifflet	1	M305.01, M309.05, M320.01, M320.02, M321.02, M324.05, M324.06, M324.07, M324.08, M324.09, M324.10, M324.11
Sifflet de manœuvrier	1 par 2 cadets	M323.01
Produits de nettoyage (sifflet de manœuvrier)	1 contenant	M323.01
Corde de 4 mm (3/16)	1/2 mètre par cadet	M324.02, M324.03
Espar	1 par 2 cadets	M324.02, M324.03,
Aviron	2 par bateau	M324.05, M324.06,
Ruban à masquer	1 rouleau	M324.08
Drapeau bleu	1	M324.09
Voiliers tout équipés	1	M324.03, M324.04, M324.05, M324.06, M324.07, M324.08, M324.09, M324.10, M324.11,
Vedette des entraîneurs	1	M324.05, M324.06, M324.07, M324.08, M324.09, M324.10, M324.11,
Bouées munies de cordages et de poids	5	M324.05, M324.06, M324.07, M324.08, M324.09, M324.10, M324.11
Casques	1 par cadet	M324.04, M324.05, M324.06, M324.07, M324.08, M324.09, M324.10, M324.11
V.F.I.	1 par cadet	M324.04, M324.05, M324.06, M324.07, M324.08, M324.09, M324.10, M324.11

**INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE**

<b>Article</b>	<b>Qté</b>	<b>OREN/OCOM</b>
Règle de 30 cm (12 pouces)	10	C304.02
Cibles de carabine à air comprimé pour le biathlon (BART)	1 par couloir de tir	C311.01
Carabine à air comprimé des cadets	1 par couloir	M306.01, C306.02, C306.03, C311.01
Lecteur de disques compacts	1	C304.02
Pièces de monnaie	1 par couloir de tir	C311.01
Brayer de porte-drapeau consacré	1 par cadet	C308.01
Drapeau avec une hampe	1 par cadet	C308.01
Matelas de gymnastique	5	C304.02
Ruban à mesurer	1	C304.02
Cônes	20	C304.02, C321.03
Plate-forme surélevée pour les cibles	1 par couloir	C306.03
Support à carabine	1 par couloir	C306.03
Lunettes de sécurité	2 par carabine à air comprimé	C306.03, C311.01
Tapis de tir	2 par couloir de tir	C311.01
Table de six pieds	1 par couloir	C306.03
Petite boîte en carton	6	C304.02
Cible appropriée	10	C306.03
Cadre de cible	1 par couloir	C306.03
Modèle de bigue à deux montants	1	C321.01
Trousse de mât de levage	1	C321.02
Modèle réduit d'un mât de levage	1	C321.02
Couteau avec cordon	1	C321.02, C321.03
Casque de protection	10	C321.02, C321.03
Sifflet	1	C320.03, C321.02, C321.03

<b>Article</b>	<b>Qté</b>	<b>OREN/OCOM</b>
Chronomètre	1	C320.03, C321.02, C321.03
Trousse de la bigue	1	C321.03
Modèle de bigue	1	C321.03
Corde de 4 mm (3/16 pouce)	2 mètres par cadet	C321.04, C321.05
Grand fourre-tout	1	C323.01
Mâts de signal/drisses	2	C323.01
Séparatifs d'un mètre	2	C323.01
Fiches aide-mémoire des pavillons et des fanions	2 ensembles	C323.01
Sifflet de manœuvrier	1 par 2 cadets	C323.02, C323.03
Produits de nettoyage	1 contenant	C323.02, C323.03

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## **LISTE DE MATÉRIEL DES DISPOSITIFS DE LEVAGE**

### **TROUSSE DE LA BIGUE À DEUX MONTANTS**

- deux espars ronds,
- neuf poulies doubles,
- six poulies simples,
- sept estropes (faites pour les espars),
- une estrope (faite pour le martinet d'apiquage),
- une estrope (faite pour le brin de manœuvre),
- un martinet d'apiquage (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- un palan principal (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- un brêlage de sommet (la longueur est en fonction de l'épaisseur des espars),
- un palan d'écart (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- un palan de pied (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- un câble de halage (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- de la ficelle à surlier.

### **TROUSSE DE MÂT DE LEVAGE**

- un espar rond,
- neuf poulies doubles,
- six poulies simples,
- le dispositif antigiratoire,
- huit estropes (faites pour l'espar),
- un martinet d'apiquage (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- un palan principal (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- deux haubans (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- trois palans de pied (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- des butoirs ou des colliers de cordage (si installés),
- un sabot (si installé),
- de la ficelle à surlier.

### **TROUSSE DE LA BIGUE**

- deux espars ronds,
- cinq poulies doubles,
- quatre poulies simples,

- sept estropes (faites pour l'espar),
- une estrope (faite pour le palan principal),
- un palan principal (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- trois palans d'écart (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- des sabots (si installés),
- des butoirs ou des colliers de cordage (si installés),
- de la ficelle à surlier.

## RÉFÉRENCES

### DOCUMENTS DISPONIBLES AUPRÈS DU CORPS DE CADETS

- A0-002 A-PD-201-000/PT-000 DHH 3-2 (2003). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-096 Directeur – Cadets 3 (2007). OAIC 11-04 *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale.
- A0-107 Directeur – Cadets (2007). OAIC 14-31 *Programme de sécurité générale – Directeur – Cadets et Rangers junior canadiens*. Ottawa, MDN.
- A1-041 A-CR-050-SCO/PW-002 D Cad (2005). *Cahier d'exercices du Programme d'opérateurs d'embarcation légère (POEL) de Cadets Canada, module 1*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, Sven. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-098 (ISBN 0-662-42286-4) Bureau de la sécurité nautique (2006). *Guide de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, telle que représentée par Transports Canada.

### DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES AUXQUELS IL EST FAIT RÉFÉRENCE PENDANT LE DÉVELOPPEMENT

- A0-010 D Cad (2006). OAIC 11-03 *Mandat du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-031 A-PD-202-001/FP-000 DC (1993). *Les Musiques et marches militaires des Forces canadiennes, Instructions sur les musiques*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-033 D Cad (2004). OAIC 14-21 *Instruction et formation musicales au sein des Organisations de cadets du Canada*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-036 Cadets Canada (sans date). *Mouvement des cadets du Canada, Série de championnats de biathlon*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-039 D Cad 3 (1997). OAIC 11-08 *Protection et gérance de l'environnement*. Ottawa, D Cad 3.
- A0-040 (ISBN 2005-113124) D Cad (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-041 D Cad (2005). OAIC 14-41 *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-042 A-P9-050-000/PT-005 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation (2001). *Manuel d'instruction et d'éducation individuelle des Forces canadiennes (vol. 6)*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale.

- A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d’instruction et d’éducation (2002). *Manuel d’instruction et d’éducation individuelle des Forces canadiennes (vol. 6)*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale.
- A0-056 A-CR-CCP-913/PT-002 Cadres des instructeurs de cadets, centre d’instruction. (1978). *Méthode d’instruction*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale.
- A0-058 A-P9-050-000/PT-004 Directeur – Politique d’instruction et d’éducation (1999). *Manuel de l’instruction individuelle et de l’éducation (vol. 4)*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale.
- A1-002 Patrimoine du CEMFM/de l’OEM (2004). *Manuel du cérémonial des navires canadiens de Sa majesté, des sous-marins et des divisions de la Réserve navale*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00 – CEMFM (1997). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A1-020 OTAN (2003). *MTP 1(D), Volume II Multinational Maritime Tactical Signal and Maneuvering Book*, OTAN.
- A1-047 Directeur – Cadets 4 (1994). OAIC 31-01 *Ordres permanents uniformisés des corps de cadets de la Marine*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale.
- C0-002 (ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). *Straight Talk About Children and Sport: Advice for Parents, Coaches and Teachers*. Oakville, Ontario et Buffalo, New York, Mosaic Press.
- C0-007 (ISBN 0-02-029265-1) Kjellstrom, Bjorn (1994). *Be Expert With Map & Compass: The Complete Orienteering Handbook*. New York, New York, Hungry Minds, Inc.
- C0-011 Fédération canadienne de course d’orientation (1985). *Manuel de certification des entraîneurs Niveau deux*. Ottawa, Ontario, Fédération canadienne de course d’orientation.
- C0-022 (ISBN 0-02864-207-4) Cole, Kris (2002). *The Complete Idiot’s Guide to Clear Communication*. États-Unis, Pearson Education, Inc.
- C0-025 (ISBN 1-895465-33-8) – Gifford, Doug (éd.) (2000). *Canoeing Instructor’s Resource Manual*. Merrickville, Ontario, Association canadienne du canotage récréatif.
- C0-074 National Football Federation (1998). *Touch Football Rule Book 2004*. Ottawa, Ontario, National Football Federation.
- C0-089 (ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching: 20th Anniversary* (éd. rév.). Bolinas, Californie, Shelter Publications, Inc.
- C0-095 (ISBN 0-7360-5962-8) The Cooper Institute (sans date). *Fitnessgram/Activitygram Test Administration Kit: Fitnessgram 8.0 Stand-Alone Test Kit*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
- C0-101 (ISBN 0-662-44470-1) Santé Canada (2007). *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien : Ressource à l’intention des éducateurs et communicateurs*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- C0-102 (ISBN 1-894070-56-9) St. John Ambulance (2006). *First Aid Training: First on the Scene Student Reference Guide*. Ottawa, Ontario, St. John Ambulance.
- C0-102 (ISBN 0-662-69515-1) St. John Ambulance (2006). *First on the Scene: Student Reference Guide*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

- C0-104 (ISBN 0-662-26628-5) Agence de la santé publique du Canada (omission). *Cahier d'accompagnement du Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*. Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada.
- C0-105 (ISBN 0-662-32897-3) Agence de la santé publique du Canada (2002). *Guide pédagogique d'activité physique pour les jeunes du Canada (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada.
- C0-106 (ISBN 0-662-32899-X) Agence de la santé publique du Canada (2002). *Vive la vie active! Magazine pour les jeunes (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- C0-111 (ISBN 0-9740820-2-3) Paul Tawrell (2006 [2<sup>e</sup> édition]). *Camping and Wilderness Survival*. Lebanon, New Hampshire, Paul Tawrell.
- C0-114 (ISBN 0028636562) A. R. Pell (1999). *The Complete Idiot's Guide to Team Building*. États-Unis, Alpha Books – A Pearson Education Company.
- C0-115 (ISBN 0787940593) J.A. van Linden et C.I Fertman (1998). *Youth Leadership*. San Francisco, Californie, Jeossey-Bass Inc. Publisher.
- C0-134 (ISBN 0785274405) John C. Maxwell (1999). *The 21 Indispensable Qualities of a Leader (Les 21 qualités indispensables d'un chef), Becoming the Person Others Will Want to Follow*. Nashville, Tennessee, Thomas Nelson, Inc.
- C0-135 (ISBN 0764551760) M. Loeb & S. Kindel (1999). *Leadership for Dummies*. Indianapolis, Indiana, Wiley Publishing Inc.
- C0-149 Biathlon Canada (2005). *Les Ours du Biathlon : Programme d'entraînement communautaire*. Ottawa, Ontario, Biathlon Canada.
- C0-167 (ISBN 0-7360-5866-4) Meredith, M. et Welk, G. (2005). *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
- C0-174 (ISBN 978-0-7360-6828-4) Masurier, G., Lambdin, D. et Corbin, C. (2007). *Fitness for Life: Middle School: Teacher's Guide*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
- C0-191 (ISBN 978-0-7360-6675-4) Corbin, C. et Lindsey, R. (2007). *Fitness for Life: Updated Fifth Edition*. Windsor, Human Kinetics.
- C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, The Achievement Group.
- C0-193 (ISBN 1-890460-02-8) Jensen, E. (1999). *Super Teaching: Mastering Strategies for Building Trainee Success*. San Diego, The Brain Store.
- C0-195 (ISBN 1-890460-03-6) Jensen, E. (1998). *Trainer's Bonanza: Over 1000 Fabulous Tips & Tools*. San Diego, The Brain Store.
- C0-197 S.O. Le Prix du Duc d'Édimbourg (2007). *Livret d'activités du participant*. Markham, Ontario, Langstaff Reed Printing Ltd.
- C0-237 (ISBN 0-19-541816-6) Barber, K (éd.) (2004). *Oxford Dictionary (2<sup>e</sup> éd.)*. Don Mills, Ontario, Oxford University Press Canada.

- C0-240 (ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No Props: Great Games With No Equipment*. Beverly, Massachusetts, Project Adventure, Inc.
- C0-242 (ISBN 978-0-9682160-2-1) Gregory, K. (2000). *Knowing What Counts: Self-Assessment and Goal Setting*. Courtenay, Colombie-Britannique, Building Connections Publishing Inc.
- C0-245 (ISBN 1-58062-513-4) Adams, B. (2001). *The Everything Leadership Book*. Avon, Massachusetts, Adams Media.
- C0-247 (ISBN 0-14-024272-4) Rosen, R. H. et Brown, P. B. (1997). *Leading People*. New York, New York, Penguin Books.
- C0-248 (ISBN 0-7894-4862-9) Heller, R. (1999). *Learning to Lead*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- C0-249 (ISBN 0-7894-2890-3) Heller, R. (1998). *How to Delegate*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- C0-253 (ISBN 0-7894-8006-9) Bruce, A. et Langdon, K. (2001). *Do It Now!* New York, New York, DK Publishing, Inc.
- C0-254 (ISBN 0-7894-3244-7) Heller, R. (1998). *Communicate Clearly*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- C0-255 (ISBN 0-7645-5408-5) Brounstein, M. (2002). *Managing Teams for Dummies*. Indianapolis, Indiana, Wiley Publishing, Inc.
- C0-256 (ISBN 0-7894-4863-7) Heller, R. (1999). *Achieving Excellence*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- C0-258 (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The Everything Coaching and Mentoring Book*. Avon, Massachusetts, F+W Publications Company.
- C0-268 (ISBN 978-1-57542-265-7) MacGregor, M. S. (2008). *Teambuilding With Teens: Activities for Leadership, Decision Making and Group Success*. Minneapolis, Minnesota, Free Spirit Publishing.
- C0-269 AFMAN 36-2203 Department of the Air Force. (1996). *Drill and Ceremonies*. Lackland Air Force Base, Texas, Secretary of the Air Force.
- C0-270 Maslow, A. H. (1943). *A Theory of Human Motivation*. *Psychological Review*, vol. 50, n° 4, p.370 à 396. Washington, DC, American Psychological Assoc.
- C0-271 Farthing, D. (2001). *Peacebuilders 1: Conflict Resolution Youth Reference Guide*. Ottawa, YouCAN.
- C0-273 (ISBN 978-1-56414-363-1) Ladew, D. P. (1998). *How to Supervise People: Techniques for Getting Results Through Others*. Franklin Lakes, New Jersey, Career Press.
- C0-274 (ISBN 1-4134-1294-7) Sargent, G. (2003). *The Little Black Book of Supervision*. États-Unis, Xlibris Corporation.
- C1-003 (ISBN II-770973-5) Royal Navy (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964 Volume 1*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

- C1-047 (ISBN 0-11-772695-8) BON-050-002/PT-004 Command of the Defence Council (1995). *BR 76 Admiralty Manual of Seamanship*. Londres, Angleterre, HMSO Publications Centre.
- C1-049 (ISBN 0-II-771958-7) Royal Navy (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964 (vol. 2)*. Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-054 (ISBN 0-69010-9) Anciens combattants Canada (2005). *Vaillance en mer*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- C1-056 (ISBN 0-662-68646-2) Anciens combattants Canada (2005). *Une journée pour se souvenir*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- C1-064 (ISBN 1-55267-986-1) Budworth, Geoffrey (2001). *The Ultimate Encyclopedia of Knots and Ropework*. Londres, Angleterre, Anness Publishing Limited.
- C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-131 Ligue navale du Canada (2008). *NLP 101 Flotilla and Provincial Seamanship Competition Manual*. Toronto, Ligue navale du Canada.
- C1-138 (ISBN 2-920718-79-7) Dundas, B. (2000). *A History of Women in the Canadian Military*. Montréal, Québec. Art Global Editions.
- C1-139 A-CR-050-SCO/PT-002 Directeur – Cadets (2005). *Programme d'opérateurs d'embarcation légère (POEL) des cadets, module 1*. Ottawa, Ministère de la Défense nationale.
- C1-142 Bureau de la sécurité nautique (sans date). *Norme du cours de sécurité nautique : listes de tâches*. Ottawa, Transports Canada.
- C1-143 (ISBN 978-0-662-05444-3) Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux (2008). *Groupe d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan*. Ottawa, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

## SITES WEB

- A1-022 *Section jeunesse – Appels au sifflet*. (2006). Extrait le 29 février 2007, du site [http://www.navy.forces.gc.ca/marlant/about/marlant\\_about\\_f.asp](http://www.navy.forces.gc.ca/marlant/about/marlant_about_f.asp).
- A1-030 *11th November-Remembrance Day Aide Memoire*. (2006). Extrait le 19 mars 2007 du site [http://www.forces.ca/dnn/Portals/0/NMR/Remembrance\\_ceremonies-History&Etiquette.pdf](http://www.forces.ca/dnn/Portals/0/NMR/Remembrance_ceremonies-History&Etiquette.pdf).
- C0-014 *La Légion royale canadienne, Répondre aux besoins des communautés canadiennes*. (2006). Extrait le 25 mai 2006 du site [http://www.legion.ca/asp/docs/about/community\\_f.asp](http://www.legion.ca/asp/docs/about/community_f.asp).
- C0-015 *Découvrir Kiwanis*. (2006). Extrait le 25 mai 2006 du site <http://www.kiwanis.org/ln/francais/>.
- C0-016 *Histoire du Lions Clubs International*. (2006). Extrait le 25 mai 2006 du site <http://www.lionsclubs.org/FR/index.shtml>.
- C0-017 *À propos du Rotary*. (2006). Extrait le 25 mai 2006 du site <http://www.rotary.org/aboutrotary/index.html>.
- C0-031 *What is Ultimate – The Game*. (2006). Extrait le 2 octobre 2006 du site [http://www.whatisultimate.com/what/what\\_game\\_en.html](http://www.whatisultimate.com/what/what_game_en.html).

- C0-031 *What is Ultimate Frisbee?* (2006). Extrait le 27 avril 2006 du site [www.whatisultimate.com](http://www.whatisultimate.com).
- C0-034 *About Ultimate.* (2006). Extrait le 27 avril 2006 du site [www.upa.org/ultimate](http://www.upa.org/ultimate).
- C0-044 *Commission canadienne pour l'UNESCO.* (2006). Extrait le 16 août 2006 du site <http://www.unesco.ca>.
- C0-046 *Winnie the Pooh (Winnie l'ourson)* (2006). Extrait le 5 mai 2006 du site [http://en.wikipedia.org/wiki/Winnie\\_the\\_pooh](http://en.wikipedia.org/wiki/Winnie_the_pooh).
- C0-196 *Le prix.* (2006). Extrait le 12 février 2008 du site <http://www.lpde.org/Award.htm>.
- C0-241 *Posture and Breathing.* (2006). Extrait le 12 février 2008 du site <http://breathing.com/articles/posture.htm>.
- C1-008 *Bienvenue à l'association canadienne de yachting.* (2006). Extrait le 25 mai 2006, du site [www.sailing.ca](http://www.sailing.ca).
- C1-043 *ReadyAyeReady.com – The Canadian Navy.* (2006). Extrait le 19 mai 2006 du site [www.readyayeready.com](http://www.readyayeready.com).
- C1-050 *Projet de loi C-61 : Modifications aux lois sur les avantages destinés aux anciens combattants.* (2006). Extrait le 14 mars 2007 du site <http://dsp-psd.communication.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/LS/c61-f.htm>.
- C1-059 *Toile de fond du dossier de la marine marchande.* (2006). Extrait le 14 mars 2007 du site <http://waramps.ca/communiq/marine/faits.html>.
- C1-062 *Indemnité spéciale d'ancien combattant de la marine marchande.* (2006). Extrait le 14 mars 2007 du site [http://vac-acc.gc.ca/general\\_f/sub.cfm?source=feature/mnvback](http://vac-acc.gc.ca/general_f/sub.cfm?source=feature/mnvback).
- C1-065 *History, Memory and Monuments: An Overview of Scholarly Literature on Commemoration.* (2006). Extrait le 28 février 2007 du site <http://www.cr.nps.gov/history/resedu/savage.htm>.
- C1-066 *Do We Need a Holocaust Memorial Day?* (2006). Extrait le 28 février 2007 du site [http://news.bbc.co.uk/1/hi/talking\\_point/1774160.stm](http://news.bbc.co.uk/1/hi/talking_point/1774160.stm).
- C1-067 *The Battle of Britain: Important Days in the Battle: 15 September.* (2006). Extrait le 30 mars 2007 du site <http://www.iwm.org.uk/upload/package/27/battleofbritain/intro>.
- C1-103 *Radeaux de sauvetage.* (2006). Extrait le 27 février 2007 du site [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca).

## CHAPITRE 3

### ÉVALUATION DES CADETS

#### OBJET

1. Le présent chapitre a pour objet de donner un aperçu des exigences d'évaluation spécifiques pour obtenir la qualification de la phase trois.

#### ÉVALUATION DE L'APPRENANT

2. L'A-P9-050-000/PT-Z01, *Manuel de l'instruction et de l'éducation, volume 1*, définit « l'évaluation de l'apprenant comme étant l'évaluation du progrès du participant pendant un programme d'instruction (évaluation formative) et de celle de ses réalisations à la fin du programme (évaluation sommative) ».

3. L'évaluation formative, ou l'évaluation **pour** l'apprentissage, se déroule pendant une phase d'instruction et aide les cadets et les instructeurs à reconnaître les progrès ou les retards dans l'apprentissage. Pendant l'évaluation formative, l'instructeur peut identifier le moment où une mesure corrective est requise, planifier les étapes suivantes de l'instruction, formuler des commentaires aux cadets pour qu'ils puissent s'améliorer et renforcer l'apprentissage pour aider le cadet à retenir l'information. L'évaluation formative peut également comprendre des occasions qui permettent aux cadets de se pratiquer par l'entremise de contrôles de rendement (COREN) qui sont utilisés dans le cadre de l'évaluation sommative. Les détails pour l'évaluation de l'apprentissage sont présentés dans les descriptions de leçons pertinentes qui se trouvent au chapitre 4.

4. L'évaluation sommative, ou l'évaluation **de** l'apprentissage, se déroule afin de déterminer si les apprenants ont atteint les objectifs de rendement (OREN) ou les objectifs de compétence (OCOM) essentiels (ceux qui font partie des conditions préalables en vue de poursuivre l'instruction individuelle et l'éducation) et elle est utilisée à la fin d'une phase d'instruction. Les détails de l'évaluation de l'apprentissage sont présentés dans le présent chapitre.

#### CONCEPTION ET ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION DES CADETS

5. L'évaluation des cadets est conçue et élaborée en intégrant les pratiques professionnelles actuelles du monde de l'éducation et du développement des jeunes et tient compte des meilleures pratiques en usage au sein de l'Organisation des cadets du Canada (OCC).

6. L'évaluation des cadets a été conçue et élaborée de façon à ce que tous les cadets soient en mesure d'atteindre tous les OREN et les OCOM correspondants. Afin de motiver les cadets à apprendre, l'évaluation des cadets mise sur le succès et la confiance en soi plutôt que de démotiver les cadets par des échecs et des défaites.

7. Les principes d'évaluation fondamentaux suivants doivent orienter la conduite des activités d'évaluation de la phase trois :

- a. avant l'instruction, l'instructeur doit communiquer au cadet les OREN et les OCOM connexes à la qualification;
- b. avant l'instruction, l'instructeur doit informer le cadet du plan d'évaluation pour la qualification et donner l'occasion au cadet de réviser les formulaires pertinents qui servent à l'évaluation;
- c. l'instructeur et le cadet doivent partager l'information de l'évaluation et s'en servir pour réviser et orienter l'instruction et l'apprentissage;
- d. l'instructeur doit fournir une rétroaction descriptive, constructive, fréquente et opportune afin d'aider le cadet à identifier ses forces et les domaines à améliorer;

- e. le cadet doit participer activement, continuellement et efficacement à l'évaluation, y compris apprendre à gérer son apprentissage par l'entremise des compétences en auto-évaluation;
- f. le cadet doit être encouragé à communiquer activement, continuellement et efficacement avec les autres au sujet de son progrès d'apprentissage.

## PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT (PD) DU PROGRAMME DES CADETS

8. Le programme des cadets s'applique aux PD des adolescents, qui sont adaptées de façon à convenir à la clientèle cible du programme. Chaque PD énonce les philosophies et les approches particulières de l'apprentissage et de l'évaluation qui ont une incidence sur la conception, l'élaboration et la conduite de l'instruction et de l'évaluation des cadets.

9. Une PD est une période, pendant la progression du cadet dans le programme des cadets, dans laquelle il participe à des instructions et saisit des occasions de perfectionner les connaissances, les compétences et l'attitude requises qui appuient les buts du PC et contribuent à la réalisation des résultats du PC.

10. Chaque PD se distingue par des niveaux d'instruction progressifs et des objectifs d'apprentissage correspondants, en s'assurant que l'instruction est pertinente, atteignable et axée sur l'âge de la clientèle cible. Les PD et les niveaux d'instruction correspondants doivent être effectués d'une manière séquentielle et sans effort qui permet au cadet de passer au niveau d'instruction suivant ou à la PD suivante, tout en réalisant les objectifs d'apprentissage du niveau précédent ou de la PD précédente.

11. La conception et l'élaboration de l'instruction et de l'évaluation du cadet sont fondées sur l'aperçu général des caractéristiques des PD qui se trouve à l'[annexe A](#).

## ÉVALUATION DU PLAN D'APPRENTISSAGE DU CADET

12. L'évaluation du plan d'apprentissage, qui se trouve à l'[annexe B](#), fournit une stratégie globale d'utilisation des activités d'évaluation qui permet de déterminer si le cadet satisfait aux exigences de la qualification de la phase trois. L'évaluation du plan d'apprentissage :

- a. donne un aperçu de chaque évaluation de l'activité d'apprentissage, y compris l'objectif, la date de celle-ci, et décrit en détail le ou les instruments d'évaluation qui servent à appuyer l'évaluation des cadets;
- b. identifie la ou les cibles d'apprentissage correspondant à l'OREN ou à l'OCOM en cours d'évaluation, y compris :
  - (1) **Maîtrise des connaissances.** Les faits, les concepts et la théorie qu'un cadet doit connaître;
  - (2) **Habilité liée au raisonnement.** Un cadet se sert de ses connaissances pour régler un problème, prendre une décision, élaborer un plan, penser de façon éclairée, établir des objectifs ou s'évaluer;
  - (3) **Habilités.** La méthode par démonstration et exécution signifie que le cadet démontre sa capacité à exécuter une habileté. Pour l'évaluation, le cadet doit démontrer ces habiletés qui doivent être observées par un évaluateur;
  - (4) **Capacité à produire des résultats.** Un cadet se sert de ses connaissances, de son raisonnement et de ses compétences pour créer un résultat concret;
  - (5) **Changements dans les attitudes et la disposition.** L'attitude d'un cadet à l'égard de l'apprentissage, de la sécurité, du comportement, etc. Les cibles dans ce domaine reflètent les comportements et les sentiments. Ils représentent des objectifs affectifs

importants retenus comme sous-produits de l'expérience du cadet au PC et ne sont donc habituellement pas évalués aux fins de l'obtention d'une qualification.

- c. identifie la ou les méthodes d'évaluation qui correspondent le mieux aux cibles d'apprentissage correspondant à l'OREN ou à l'OCOM, y compris :
- (1) **Choix de réponse.** Un cadet choisit la réponse correcte ou la meilleure réponse à partir d'une liste fournie. Les types de questions sont celles à choix multiples, vrai ou faux, à correspondances, à réponse courte et à trous. Bien que les questions à réponse courte et les questions à trous nécessitent que le cadet produise une réponse, elles ne requièrent qu'une réponse très brève qui est corrigée par correct ou incorrect; c'est pourquoi elles font partie de la catégorie Choix de réponse;
  - (2) **Réponse élaborée écrite.** Un cadet doit rédiger une réponse écrite à une question ou à une tâche plutôt que de sélectionner une réponse à partir d'une liste. Une réponse élaborée écrite est une réponse qui comprend au moins plusieurs phrases;
  - (3) **Évaluation du rendement.** Cette méthode d'évaluation est fondée sur l'observation et le jugement. On examine le rendement ou le résultat et une décision est rendue sur sa qualité;
  - (4) **Communication personnelle.** En recueillant des renseignements au sujet d'un cadet par l'entremise de la communication personnelle, l'apprentissage est évalué en interagissant avec lui.

## INSTRUMENTS D'ÉVALUATION

13. Des instruments d'évaluation particuliers ont été conçus pour appuyer chacune des activités d'évaluation qui font partie de l'évaluation du plan d'apprentissage. Ces instruments visent à normaliser les activités d'évaluation et l'évaluation de tous les cadets qui tentent d'atteindre la qualification. Les instruments d'évaluation se trouvent à l'[annexe B](#), [appendices 1 à 10](#).

## ÉVALUATION SUPPLÉMENTAIRE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

14. Aucune évaluation supplémentaire du cadet, telle que des examens théoriques ou des contrôles de rendement, ne doit être utilisée pour déterminer l'admissibilité à la qualification du niveau de compétence trois. Ces normes nationales ne doivent donc pas être complétées par des normes régionales ou locales supplémentaires.

## NORME DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS

15. La norme minimale de qualification de la phase trois est :
- a. une présence globale de 60 pour cent à toutes les séances d'instruction obligatoire et complémentaire prévues, telles que calculées par le corps de cadets;
  - b. la réussite de chaque OREN, tel qu'énoncé dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

## RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACCRUES

16. Certains OREN faisant partie de l'évaluation du plan d'apprentissage permettent la reconnaissance des compétences accrues. Les instructions d'évaluation des COREN pertinents décrivent les niveaux de compétence réalisés et inscrits au dossier de qualification. Cette information met en évidence les forces d'un cadet pour obtenir la qualification. Les définitions suivantes établissent la différence entre les niveaux d'atteinte des compétences de base et des compétences accrues :

- a. **Compétence de base.** Un cadet atteint une compétence de base en satisfaisant la norme de rendement décrit dans l'OREN pertinent;
- b. **Compétence accrue.** Un cadet atteint une compétence accrue en dépassant la norme de rendement décrit dans l'OREN pertinent.

### **CADETS NE SATISFAISANT PAS À LA NORME DE QUALIFICATION**

17. Un cadet qui ne satisfait pas à la norme de qualification d'un des OREN doit obtenir des occasions raisonnables pour atteindre la norme. Sauf indication contraire précisée dans l'évaluation du plan d'apprentissage et les instruments d'évaluation connexes, il n'y a aucune limite quant au nombre d'occasions supplémentaires qui peuvent être accordées au cadet, à la condition que celles-ci se déroulent à l'intérieur des ressources du corps de cadets. Si, à la fin de l'année d'instruction, un cadet qui détient la qualification de la phase deux n'a pas réussi un des OREN, le commandant du corps de cadets peut déroger à la norme de qualification minimale. Lorsqu'il déroge aux exigences d'un des OREN, le commandant du corps de cadets doit tenir compte :

- a. de la légitimité de la raison du cadet pour avoir échoué d'atteindre l'OREN;
- b. de la présence du cadet à l'instruction obligatoire et à l'instruction complémentaire;
- c. du comportement et du rendement généraux du cadet.

18. Tout cadet pour lequel une dérogation a été émise ne se verra pas accordé la qualification de la phase trois. Cependant, le cadet passera à la phase quatre lors de sa quatrième année de participation au corps de cadets. Si le commandant n'accorde pas de dérogation au cadet, le cadet peut être tenu de reprendre l'instruction de la phase trois.

19. Les cadets auxquels on a accordé une dérogation à la norme de qualification de la phase trois et qui ont progressé à la phase quatre à leur quatrième année de participation au corps de cadets doivent atteindre les exigences manquantes des OREN de la phase trois. Afin de faciliter cela, les cadets peuvent recevoir simultanément des crédits pour des activités réalisées au cours de la phase quatre qui font aussi partie de la phase trois.

20. Seuls les cadets qui ont atteint la qualification de la phase deux peuvent se voir accorder une dérogation.

### **DOSSIER ET RAPPORT DES RÉALISATIONS DU CADET**

21. Le progrès de chaque cadet doit être consigné dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#), lequel sert également à déterminer la réussite à la qualification de la phase trois. Les commandants sont responsables de s'assurer que les résultats sont inscrits sur le formulaire DND 2399, *Dossier personnel du cadet*, de chaque cadet.

### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS**

22. Chaque cadet recevra le *Brevet d'aptitude de cadet*, CF 558 (NNO 7530-21-870-7685) après avoir réussi la qualification de la phase trois.

### **CONTRÔLE DU PROGRÈS DU CADET**

23. Les cadets doivent satisfaire aux normes de comportement et de conduite auxquelles on s'attend de tous les cadets. L'officier du cours doit adopter une approche proactive en ce qui a trait aux difficultés durant les entrevues ou le counselling personnel avec les cadets.

24. L'officier du cours est encouragé à rencontrer le cadet de façons formelle et informelle durant l'année d'instruction pour discuter du progrès du cadet en vue de l'obtention de sa qualification de la phase trois

(évaluation de l'apprentissage) et pour lui faire part de ses commentaires sur son rendement général. Il est attendu que l'officier du cours rencontrera chaque cadet au moins une fois à la fin de l'année d'instruction pour réviser avec lui le document rempli de l'[annexe C](#), *Dossier de qualification de la phase trois*. Les directives pour la conduite des entrevues avec les cadets se trouvent à l'[annexe D](#).

25. Les absences fréquentes à l'instruction obligatoire et à l'instruction complémentaire, qui feraient que le cadet ne satisfasse pas à la norme minimale de qualification de la phase trois, doivent être traitées conformément à l'OAIC 15-22, *Conduite et discipline – Cadets*.

### **SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION**

26. Une séance de counselling pour l'instruction a lieu lorsqu'un cadet a de la difficulté à progresser vers l'obtention de la qualification de la phase trois et qu'une intervention est nécessaire en vue d'établir des objectifs pour la mesure corrective ou l'enseignement correctif. Ces séances de counselling sont axées sur les problèmes d'instruction. L'officier de l'instruction a la responsabilité de mener ces séances de counselling pour l'instruction. Les lignes directrices sur la façon de mener des séances de counselling pour l'instruction se trouvent à l'[annexe E](#), et le Formulaire de séance de counselling pour l'instruction se trouve à l'[annexe E](#), [appendice 1](#).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CARACTÉRISTIQUES DES PD DU PC

Période de développement (PD)	Période de développement 1 (PD1)		Période de développement 2 (PD2)		Période de développement 3 (PD3)	
Âges	12 - 14		15 - 16		17 - 18	
Années	A1	A2	A3	A4	A5+	
Aperçu de la PD	L'apprentissage dans le PC est conçu en fonction de trois périodes de développement (PD) progressives. Le développement mental, physique, émotionnel et social d'un cadet est pris en considération pour ces PD axés sur l'âge. Le cadet se développe et perfectionne sa capacité de raisonnement de plus haut niveau (raisonnement, réflexion, résolution de problèmes) au fur et à mesure qu'il progresse vers chaque PD.					
Apprentissage axé sur l'âge	Expérience		Développement		Compétence	
Description de la PD	Le cadet a un automotisme bien développé, mais la partie du cerveau qui fait appel au raisonnement supérieur n'est pas encore à maturité. L'apprentissage efficace est actif et interactif avec beaucoup d'expériences pratiques.		Le cadet commence à développer une capacité de raisonnement supérieur, comme l'aptitude à résoudre des problèmes. L'apprentissage efficace est interactif et pratique, cela permet aux cadets de prendre des décisions dans leur processus d'apprentissage.		Le cadet perfectionne sa capacité de raisonnement supérieur. L'apprentissage efficace est interactif et permet la croissance de la responsabilité et de l'apprentissage autonome.	
Attente liée à l'évaluation	Participation		Compétence de base		Compétence accrue	
But de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stimulation et maintien d'un intérêt marqué pour le PC</li> </ul> <p><b>Nota :</b> L'initiation du cadet à une variété d'activités d'instruction et d'occasions d'apprentissage, dont l'attente liée à l'évaluation est axée sur la participation, aidera à atteindre cet objectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Initiation à une vaste base de connaissances et à un ensemble de compétences</li> </ul> <p><b>Nota :</b> Les cours d'été 2 du CIEC commenceront à initier les cadets à certains domaines de spécialisation particuliers, qui leur permettront de découvrir des domaines d'intérêts particuliers.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une base de connaissances vaste et d'un ensemble de compétences, ainsi que l'introduction à la compétence liée au raisonnement</li> <li>Détermination et développement constants des domaines d'intérêt spécialisés particuliers et de l'aptitude</li> <li>Reconnaissance de l'atteinte de la compétence accrue</li> <li>Stimulation et maintien constant d'un intérêt marqué pour le PC</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de la compétence accrue liée aux connaissances, au raisonnement ou aux compétences dans un domaine de spécialisation ciblée se rapportant à l'intérêt, à l'aptitude et aux exigences du programme des cadets</li> <li>Développement continu d'une vaste base de connaissances, d'un ensemble de compétences et d'une capacité de raisonnement</li> <li>Reconnaissance continue des compétences accrues</li> <li>Stimulation et maintien constant d'un intérêt marqué pour le PC</li> </ul>	

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

ÉVALUATION DU PLAN D'APPRENTISSAGE – PHASE TROIS

COCOM/ COREN	Portée	Objectif	Cible	Méthode	Comment	Quand	Ressources	Limites
<b>OREN 301 – Reconnaître l'objectif des groupes de service au Canada</b>								
S.O.								
<b>OREN 302 – Effectuer un service communautaire</b>								
S.O.								
<b>OREN 303 – Exercer le rôle d'un chef d'équipe</b>								
COREN 303	OREN 303	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à exercer le rôle de chef d'équipe.	Âptitudes et compétences à raisonner	Évaluation de rendement et communication personnelle	Le cadet est observé lorsqu'il exerce le rôle de chef d'équipe. Le rendement est ensuite discuté avec le cadet.	Une fois que les leçons liées à l'OCOM M303.07 sont terminées et durant toute l'année d'instruction.	Appendice 1	S.O.
<b>OREN 304 – Mettre à jour le plan d'activité personnel</b>								
S.O.								
<b>OREN 305 – Participer à des sports récréatifs</b>								
S.O.								
<b>OREN 306 – Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision</b>								
S.O.								
<b>OREN 307 – Servir dans un corps de cadets de la Marine</b>								
S.O.								
<b>OREN 308 – Diriger une escouade avant un rassemblement</b>								
COREN 308	OREN 308	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à préparer une escouade pour le rassemblement.	Compétences	Évaluation de rendement	Le cadet est observé lorsqu'il prépare une escouade au rassemblement en : le formant, l'alignant selon la taille, l'alignant, en inspectant et en faisant l'appel.	Durant la préparation de l'ouverture et de la fermeture du rassemblement du corps de cadets.	Appendice 2	S.O.

COCOM/ COREN	Portée	Objectif	Cible	Méthode	Comment	Quand	Ressources	Limites
<b>OREN 309 – Enseigner une leçon</b>								
COREN 309	OREN 309	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à enseigner une leçon à l'aide d'un plan de leçon écrit, de méthodes d'instruction et de matériel didactique appropriés.	Aptitude à produire un document et à raisonner	Évaluation de rendement	Le plan de leçon du cadet est révisé et le cadet est observé pendant une instruction de 15 minutes.	Régulièrement au cours du déroulement des leçons liées à l'OCOM M309.07.	Appendice 3	Aucune aide n'est permise.
<b>OREN 311 – Participer à une activité récréative de biathlon</b>								
S.O.								
<b>OREN 320 – Décrire les aspects de la Marine canadienne</b>								
S.O.								
<b>OREN 321 – Gréer un dispositif de levage</b>								
COREN 321	OREN 321	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à gréer, à utiliser et à dégréer une bigue à deux montants de façon sécuritaire, à titre de membre d'un groupe.	Aptitude à produire un document et à raisonner	Évaluation de rendement	Le cadet est observé pendant le gréement, l'utilisation et le dégréement des bigues à deux montants.	Régulièrement au cours du déroulement des leçons liées à l'OCOM M321.02.	Appendice 4	S.O.

COCOM/ COREN	Portée	Objectif	Cible	Méthode	Comment	Quand	Ressources	Limites
<b>OREN 323 – Servir dans un environnement naval</b>								
COCOM 01 de l'OREN 323	OCOM M323.01	L'objet de ce COCOM est d'évaluer les connaissances du cadet au sujet de la structure organisationnelle du corps de cadets.	Connaissances	Choix de réponse	On demande au cadet d'identifier la structure du corps de cadets à l'aide d'organigrammes.	Après la réalisation des leçons liées à l'OCOM M323.01.	Appendice 5	S.O.
COREN 323	OREN 323	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à exercer les fonctions du caporal de la coupée.	Compétences	Évaluation de rendement	Le cadet est observé lorsqu'il exerce les fonctions du caporal de la coupée.	Régulièrement tout au long de l'année d'instruction.	Appendice 6	S.O.
<b>OREN 324 – Naviguer en voilier conformément au niveau II de Voile blanche de l'Association canadienne de yachting (ACY)</b>								
COCOM 01 de l'OREN 324	OCOM 324.02 et OCOM 324.04	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté des cadets à se préparer et à préparer leur voilier avant de naviguer.	Raisonnement et connaissances	Évaluation de rendement et communication personnelle	Le cadet est observé lorsqu'il se prépare à naviguer et on lui demande de définir des termes, de décrire les conditions de vent et d'identifier les parties du voilier et leurs fonctions.	Après la réalisation des leçons liées aux COCOM M324.02 et M324.04.	Appendice 7	S.O.
COCOM 02 de l'OREN 324	OCOM M324.03	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à faire des nœuds et des demi-côlés.	Produits et connaissances	Évaluation de rendement et communication personnelle	On demande au cadet de faire des nœuds et de décrire l'utilité des nœuds et des demi-côlés.	Régulièrement au cours du déroulement de l'OCOM M324.03.	Appendice 8	S.O.
COCOM 03 de l'OREN 324	OCOM M324.08	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à décrire les allures.	Connaissances	Communication personnelle	On demande au cadet de décrire les allures à l'aide de schémas.	Après la réalisation des leçons liées à l'OCOM M324.08.	Appendice 9	S.O.

COCOM/ COREN	Portée	Objectif	Cible	Méthode	Comment	Quand	Ressources	Limites
COREN 324	OREN 324 (excluant FOCOM M324.01)	L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à exécuter toutes les compétences identifiées au niveau II de Voile blanche de TACY.	Compétences	Évaluation de rendement	Le cadet est observé tout au long de la ou des fins de semaine -- Se servir des remarques de l'entraîneur et de la liste de contrôle de Voile blanche II de TACY pour suivre et inscrire la progression des compétences des cadets.	Régulièrement tout au long de la ou des fins de semaine.	Appendice 10	S.O.
<i>OREN 325 – Participer à une fin de semaine d'instruction nautique</i>								
S.O.								

## **COREN 303 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION**

---

### **PRÉPARATION**

---

#### **INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION**

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la rubrique d'évaluation du COREN 303 et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

Il n'y a pas de temps de prévu pour le COREN 303. Il doit être administré à tout moment et en tout lieu où les cadets de la phase trois dirigent des cadets dans une tâche de leadership.

Le cadet a droit à au moins une pratique à titre de leadership qui sera évaluée à l'aide de la rubrique d'évaluation du COREN 303. Le cadet commentera et auto-évaluera sa pratique à titre de leadership à l'aide de la même rubrique. La pratique de la tâche de leadership ne sera pas inscrite au dossier de qualification du cadet.

La tâche formelle de leadership sera exécutée et évaluée à l'aide de la rubrique d'évaluation du COREN 303. Le cadet commentera et auto-évaluera sa tâche de leadership à l'aide de la même rubrique. La tâche de leadership doit être inscrite au dossier de qualification du cadet.

Si le cadet ne satisfait pas à la norme de rendement, des tâches de leadership supplémentaires lui seront données jusqu'à ce qu'il satisfasse à la norme de rendement.

Faire deux photocopies de la rubrique d'évaluation du COREN 303 pour chaque tâche de leadership donnée.

#### **DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION**

Le cadet doit réviser la rubrique d'évaluation du COREN 303 et se familiariser avec les critères d'évaluation avant d'exécuter la tâche de leadership.

#### **MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Les méthodes d'évaluation de rendement et de communication personnelle ont été choisies parce qu'elles permettent à l'évaluateur d'observer la capacité du cadet à exécuter les habiletés requises et porter un jugement sur la qualité du rendement.

---

### **CONDUITE DE L'ÉVALUATION**

---

#### **OBJET**

L'objet de ce COREN est d'évaluer la capacité du cadet à aider à diriger les cadets dans une tâche de leadership assignée.

#### **RESSOURCES**

- deux copies des rubriques d'évaluation du COREN 303,
- selon la tâche de leadership assignée.

#### **DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION**

Selon la tâche de leadership assignée.

## INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION



En observant le cadet diriger les cadets dans une tâche de leadership, évaluer la qualité d'exécution de chaque critère en indiquant (p. ex., mettre en évidence, encercler, prendre des notes) sur la rubrique d'évaluation l'énoncé descriptif qui représente le mieux le jugement à porter. Les critères d'exécution d'une tâche de leadership sont évalués de la façon suivante :

- **Non réalisée;**
- **Réalisée avec difficulté;**
- **Réalisée sans difficulté;**
- **Norme dépassée.**

Inscrire des observations pour donner une rétroaction descriptive après l'évaluation.

1. Communiquer verbalement ou par écrit au cadet sa tâche de leadership.
2. S'assurer que le cadet comprend la tâche de leadership.
3. Distribuer la rubrique d'évaluation au cadet aux fins d'auto-évaluation.
4. S'assurer que le cadet comprend que son auto-évaluation ne sera pas inscrite à son dossier de qualification.
5. Demander au cadet d'exécuter la tâche de leadership.
6. Évaluer en l'observant l'habileté de leadership du cadet. Inscrire le résultat pour chaque critère (p. ex., mettre en évidence, encercler ou prendre des notes) sur la rubrique d'évaluation.



L'évaluation des habiletés de leadership est subjective; cependant, la responsabilité de l'évaluateur est de demeurer le plus positif possible.

7. Demander aux cadets d'évaluer leur rendement sur la rubrique d'évaluation.

---

## INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Qualifier l'évaluation globale du rendement dans la liste de contrôle d'évaluation comme étant :
  - a. **Non réalisée.** Dans l'ensemble, le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement;
  - b. **Réalisée avec difficulté.** Dans l'ensemble, le cadet a satisfait à la norme de rendement avec difficulté;
  - c. **Réalisée sans difficulté.** Dans l'ensemble, le cadet a satisfait à la norme de rendement sans difficulté;
  - d. **Norme dépassée.** En général, le cadet a dépassé la norme de rendement.

2. Inscrire des remarques et des observations dans la section de rétroaction par l'évaluateur, dans la liste de contrôle d'évaluation.
3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie de la liste de contrôle d'évaluation est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

### **DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION**

Discuter de l'auto-évaluation de son rendement.

Demander au cadet ce qui a bien été pendant l'évaluation de la tâche de leadership, ce qui n'a pas bien fonctionné et lui demander comment il pourrait améliorer son rendement si la tâche de leadership lui était donnée de nouveau.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement de chaque section de la rubrique d'évaluation.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement général et lui remettre une copie de la rubrique remplie.

### COREN 303 – RUBRIQUE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté	Norme dépassée
<b>Communiquer à titre de chef d'équipe</b>	N'a pas communiqué avec les membres de son équipe.	A communiqué occasionnellement avec les membres de son équipe. Les membres de l'équipe ont eu besoin de clarifications à plusieurs reprises.	A communiqué à plusieurs reprises avec les membres de son équipe. Les membres de l'équipe n'ont eu besoin que de quelques clarifications.	A communiqué avec les membres de son équipe pendant toute la durée de sa tâche de leadership. Les membres de l'équipe n'ont pas eu besoin de clarifications.
<b>Superviser les cadets</b>	N'a pas supervisé les cadets.	N'a supervisé les cadets qu'au début ou à la fin de la tâche de leadership.	A supervisé les cadets durant toute la tâche de leadership en apportant quelques corrections lorsque c'était nécessaire.	A supervisé les cadets durant toute la tâche de leadership en apportant des corrections aussi souvent que c'était nécessaire.
<b>Résoudre des problèmes</b>	N'a pas résolu les problèmes.		A résolu les problèmes.	
<b>Terminer la tâche de leadership</b>	N'a pas réalisé la tâche de leadership.		A réalisé la tâche de leadership.	
<b>Effectuer une auto-évaluation</b>	N'a pas réalisé son auto-évaluation.		A réalisé son auto-évaluation.	

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

Rétroaction de l'évaluateur :

Efficacité à résoudre des problèmes (décrire comment le chef a utilisé l'équipe, les ressources et le temps accordé, etc.).

Efficacité dans la tâche de leadership (décrire comment le chef a utilisé l'équipe, les ressources et le temps accordé, etc.).

Cochez un seul niveau de rendement	OREN 303 – Évaluation globale			
	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté	Norme dépassée
Rendement global	Le cadet ne satisfait pas à la norme de rendement.	Le cadet a satisfait à la norme de rendement avec difficulté.	Le cadet a satisfait à la norme de rendement sans difficulté.	Le cadet a dépassé la norme de rendement.

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

## **TÂCHES DE LEADERSHIP COMMUNES POSSIBLES LORS DE LA TROISIÈME ANNÉE**

### **Tâches relatives au tir de précision récréatif**

- Monter un champ de tir pour une activité de tir de précision récréatif.
- Organiser des relais pour l'activité le tir de précision récréatif.
- Contrôler les plombs et donner des cibles pour l'activité de tir de précision récréatif.
- Diriger des activités simultanées pendant l'activité de tir de précision récréatif.
- Démonter un champ de tir après une activité de tir de précision récréatif.

### **Tâches relatives au biathlon d'été**

- Monter un champ de tir pour une activité de biathlon d'été.
- Diriger une activité d'échauffement avant la participation à un biathlon d'été.
- Contrôler les plombs lors d'un biathlon d'été.
- Diriger une activité de récupération après la participation à un biathlon d'été.
- Démonter un champ de tir après un biathlon d'été.

### **Tâches relatives aux sports récréatifs**

- Monter une activité de sports récréatifs.
- Démonter une activité de sports récréatifs.
- Organiser une équipe de sports récréatifs.
- Diriger un échauffement avant des activités de sports récréatifs.
- Diriger une activité simultanée pendant des activités de sports récréatifs.
- Diriger une activité de récupération après des sports récréatifs.

### **Tâches relatives à un rassemblement hebdomadaire lors de la soirée de cadets**

- Installer des chaises pour un rassemblement.
- Installer le secteur du dais pour un rassemblement.
- Installer les drapeaux et les repères de défilé pour un rassemblement.
- Ranger les chaises après un rassemblement.
- Démonter le secteur du dais après un rassemblement.
- Descendre les drapeaux et serrer les repères de défilé après un rassemblement.

### **Tâches relatives à une soirée de cadets hebdomadaire**

- Aménager l'espace d'une salle de classe.
- Réorganiser l'espace d'une salle de classe.
- Démonter l'espace d'une salle de classe.

- Aménager une cantine.
- Pourvoir la cantine en personnel.
- Démonter la cantine.
- Aménager un secteur de présentation pour un conférencier invité.
- Démonter le secteur de présentation de conférence.
- Aménagement pour une activité hors programme.
- Diriger une activité simultanée.

#### **Tâches relatives au leadership de service communautaire**

- Organiser une équipe pendant une activité de service communautaire.
- Diriger une activité simultanée pendant l'activité de service communautaire.
- Effectuer un balayage final pour ramasser les déchets à la suite d'une activité de service communautaire.

#### **Possibilités d'autres tâches de leadership**

- Embarquer et débarquer le personnel des véhicules durant le transport.
- Diriger une inspection des uniformes des cadets de la première année.
- Cueillir et éliminer les déchets après un rassemblement hebdomadaire.
- Cueillir, trier et disposer des articles recyclables après un rassemblement hebdomadaire.
- Fermer les lumières et les fenêtres après un rassemblement hebdomadaire.

#### **Avant une activité de fin de semaine**

- Distribuer l'équipement personnel.
- Étiqueter l'équipement personnel.
- Charger l'équipement et les fournitures de groupe.

#### **Préparation de l'instruction de fin de semaine**

- Décharger l'équipement et les fournitures de groupe.
- Aménager le poste de premiers soins.
- Monter le secteur de couchage des femmes.
- Monter le secteur de couchage des hommes.

#### **Tâches habituelles durant l'instruction de fin de semaine**

- Organiser la distribution d'un repas.
- Nettoyer l'aire des repas après un repas.
- Mettre les voiliers à l'eau.
- Diriger une activité simultanée pendant l'instruction de fin de semaine.

- Attacher les voiliers.
- Organiser l'extinction des feux pour les cadettes.
- Organiser l'extinction des feux pour les cadets.
- Déterminer les heures du réveil pour les cadettes.
- Déterminer les heures du réveil pour les cadets.

**Rendre l'instruction de fin de semaine sécuritaire**

- Rendre sécuritaire l'aire de couchage des cadettes.
- Rendre sécuritaire l'aire de couchage des cadets.
- Rendre sécuritaire le poste de premiers soins.
- Charger l'équipement et les fournitures de groupe.
- Réaliser un balayage final des déchets.

**Après l'instruction de fin de semaine**

- Décharger l'équipement et les fournitures de groupe.
- Cueillir l'équipement personnel.

## COREN 308 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

---

### PRÉPARATION

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle d'évaluation du COREN 308 et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle d'évaluation de chaque section.

S'assurer que chaque cadet a reçu une fiche d'aide-mémoire énumérant la séquence d'exercices militaires requis.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

Demander aux cadets de réviser la liste de contrôle d'évaluation et de se familiariser avec la matière avant l'évaluation.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement a été choisie pour observer et évaluer l'habileté des cadets à diriger une escouade avant un rassemblement.

---

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

---

#### OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à diriger une escouade avant un rassemblement.

#### RESSOURCES

COREN de l'OREN 308 – Liste de contrôle d'évaluation.

#### DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Cette évaluation doit être effectuée dans une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air et dans des conditions météorologiques favorables.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION



Le cadet peut recevoir de l'aide (p. ex., des rappels, des questions dirigées).



Après avoir observé chaque compétence exécutée, porter un jugement et indiquer sur la liste de contrôle d'évaluation si la tâche est :

- **Non réalisée.** La compétence n'a pas été tentée ou réalisée même avec de l'aide.
- **Réalisée avec difficulté.** La compétence a été réalisée avec quelques difficultés, avec un peu d'aide ou à l'aide de la fiche d'aide-mémoire. Le cadet a conduit l'escouade mais a échoué à donner correctement les commandements ou le cadet articulait mal les commandements.
- **Réalisée sans difficulté.** La compétence a été réalisée sans difficulté, sans aide ou sans l'aide de la fiche d'aide-mémoire. Le cadet a maintenu une bonne articulation et a correctement et clairement donné les commandements.

Prendre des notes ou indiquer des remarques afin d'offrir une rétroaction descriptive après l'évaluation.

1. Évaluer le rendement du cadet pour chaque compétence et inscrire les résultats sur le formulaire d'évaluation.
2. On peut accorder aux cadets un nombre illimité d'essais, en tenant compte des ressources du corps de cadets, afin de satisfaire à la norme de chacune des compétences. Si le temps le permet, les cadets peuvent être testés de nouveau pour améliorer leurs résultats afin d'obtenir la mention **Réalisée sans difficulté**.

---

### INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

#### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Qualifier l'évaluation globale du rendement dans la liste de contrôle d'évaluation comme étant :
  - a. **Non réalisée.** Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins un des domaines requis.
  - b. **Réalisée avec difficulté.** Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis.
  - c. **Réalisée sans difficulté.** Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté.
2. Inscrire des remarques et des observations dans la section de rétroaction par l'évaluateur, dans la liste de contrôle d'évaluation.
3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie de la liste de contrôle d'évaluation est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

#### DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Discuter des résultats du rendement général et remettre au cadet une copie du formulaire Évaluation du rendement.

**COREN 308 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION**

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

**Évaluation analytique du rendement :**

Diriger une escouade avant un rassemblement	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté
Rassembler une escouade.			
Faire l'appel.			
Aligner par taille sur un rang puis revenir sur trois (deux) rangs.			
Aligner une escouade.			
Inspecter une escouade.			
Remettre le commandement d'une escouade.			

**Rétroaction de l'évaluateur :**

Cochez un seul niveau de rendement	OREN 308 – Évaluation globale			
	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté	Norme dépassée
<b>Rendement global</b>	Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins une des compétences requises.	Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis.	Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté.	S.O.

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## COREN 309 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

---

### PRÉPARATION

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle d'évaluation du COREN 309 et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle d'évaluation du COREN 309.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

Chaque cadet doit planifier une leçon de 15 minutes pour l'instruction conformément aux instructions de l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon, chapitre 4, section 10). Chaque cadet doit préparer un plan de leçon écrit et du matériel didactique approprié à utiliser pendant l'instruction de cette leçon.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement a été choisie parce qu'elle permet à l'évaluateur d'observer le rendement du cadet à instruire et à produire leur plan de leçon et porter un jugement sur sa qualité.

---

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

---

#### OBJET

L'objet de cette évaluation est d'évaluer l'habileté du cadet à enseigner une leçon à l'aide d'un plan de leçon écrit, de méthodes d'instruction et de matériel didactique appropriés.

#### RESSOURCES

Conformément aux instructions de l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon, chapitre 4, section 10) et de l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10).

#### DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COREN est évalué pendant l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10).

La liste de contrôle d'évaluation du COREN doit être utilisée conjointement avec le *Formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction* (dans l'A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 9, annexe S) utilisé pour l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10).



Les critères d'évaluation de l'habileté du cadet à enseigner une leçon à l'aide d'un plan de leçon écrit, de méthodes d'instruction et de matériel didactique appropriés sont les suivants :

- **Non réalisée.** Si l'instruction de la leçon n'a pas eu lieu, si l'instruction n'est pas terminée, si aucun plan de leçon n'a été soumis ou si aucun matériel didactique n'a été utilisé.
- **Réalisée avec difficulté.** Si l'instruction de la leçon a été réalisée mais que le cadet a eu de la difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se servant de méthodes d'instruction appropriées ou à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.
- **Réalisée sans difficulté.** Si l'instruction de la leçon a été réalisée et que le cadet n'a eu aucune difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se servant de méthodes d'instruction appropriées et à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.

Inscrire des observations pour donner une rétroaction descriptive après l'évaluation.

Avant de commencer l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10), chaque cadet doit :

- planifier une leçon de 15 minutes conformément aux instructions de l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon, chapitre 4, section 10);
- élaborer un plan de leçon écrit;
- élaborer du matériel didactique approprié.

Chaque cadet doit arriver préparé à enseigner une leçon durant l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10). Durant le temps alloué à cette leçon, chaque cadet :

- remettra une copie de son plan de leçon à l'évaluateur;
- préparera la salle de classe ou le secteur d'entraînement pour sa leçon;
- enseignera une leçon de 15 minutes en se servant :
  - d'une ou de plusieurs méthodes d'instruction appropriées;
  - du matériel didactique approprié;
- participera à une brève séance de rétroaction avec l'évaluateur une fois la leçon terminée.

Chaque candidat devra réaliser cette activité sans aide.

---

### INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

#### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Qualifier l'évaluation globale du rendement dans la liste de contrôle d'évaluation comme étant :
  - a. **Non réalisée.** Si l'instruction de la leçon n'a pas eu lieu, si l'instruction n'est pas terminée, si aucun plan de leçon n'a été soumis ou si aucun matériel didactique n'a été utilisé.

- b. **Réalisée avec difficulté.** Si l’instruction de la leçon a été réalisée mais que le cadet a eu de la difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se servant de méthodes d’instruction appropriées ou à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.
  - c. **Réalisée sans difficulté.** Si l’instruction de la leçon a été réalisée et que le cadet n’a eu aucune difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se servant de méthodes d’instruction appropriées et à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.
  - d. **Dépasse la norme.** Si l’enseignement de la leçon a été réalisé au-delà de ce qui est attendu d’un cadet de phase trois. En plus de satisfaire aux exigences de l’évaluation *Réalisée sans difficulté*, le cadet a démontré de façon constante d’autres techniques d’instruction conformes au *Formulaire d’évaluation sur les techniques d’instruction*.
2. Incrire les notes dans la section de rétroaction de l’évaluateur sur la liste de contrôle d’évaluation.
  3. Signer et dater la liste de contrôle d’évaluation.
  4. S’assurer qu’une copie du formulaire Évaluation du rendement est jointe au dossier d’instruction du cadet.
  5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l’[annexe C](#).

#### **DONNER UNE RÉTROACTION D’ÉVALUATION**

Cette évaluation est réalisée par une rétroaction directe et immédiate avec le cadet une fois la période d’instruction terminée. L’évaluateur doit faire part de ses commentaires et de ses suggestions pour que le cadet puisse s’améliorer en se fondant sur le contenu du Formulaire d’évaluation sur les techniques d’instruction et de la Liste de contrôle d’évaluation du COREN 309.

Les sections grises du Formulaire d’évaluation sur les techniques d’instruction sont celles qui s’appliquent au COREN 309 (p. ex., la norme pour réussir l’OREN 309, chapitre 4, [section 10](#)). Les autres sections du formulaire ne servent qu’aux fins de l’évaluation de l’apprentissage et à donner des commentaires au cadet pour qu’il puisse accroître ses compétences.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

### COREN 309 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté
	L'élément n'a pas été essayé ou réalisé.	L'élément a été réalisé avec quelques difficultés ou un peu d'aide.	L'élément a été réalisé sans difficulté ou sans aide.
<b>Plan de leçon</b>			
Introduction			
Corps de la leçon			
Confirmation d'apprentissage de fin de leçon			
Conclusion			
<b>Évaluation du plan de leçon (Cochez un seul niveau de rendement)</b>			

<b>Méthodes d'instruction</b>			
Les méthodes choisies étaient appropriées au contenu de la leçon.			
Les méthodes ont été utilisées correctement durant l'enseignement de la leçon.			
<b>Méthodes d'instruction (Cochez un seul niveau de rendement)</b>			

<b>Matériel didactique</b>			
Pertinence			
Facile à utiliser			
<b>Matériel didactique (Cochez un seul niveau de rendement)</b>			

Rétroaction de l'évaluateur :

Cochez un seul niveau de rendement	OREN 309 – Évaluation globale			
	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté	Norme dépassée
<b>Rendement global</b>	Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins une des compétences requises.	Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis.	Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté.	Le cadet a satisfait à la norme de rendement si en plus de satisfaire aux exigences de l'évaluation Réalisée sans difficulté; il a démontré de façon constante d'autres techniques d'instruction conformes au Formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction.

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## COREN 321 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

### PRÉPARATION

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle du COREN 321 et se familiariser avec la matière avant de faire l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle de groupe du COREN 321 et la liste de contrôle d'évaluation du COREN 321.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

S.O.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement permet d'évaluer l'habileté du cadet à gréer, à utiliser et à dégréer une bigue à deux montants de façon sécuritaire, à titre de membre d'un groupe.

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

#### OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à gréer, à utiliser et à dégréer une bigue à deux montants de façon sécuritaire, à titre de membre d'un groupe.

#### RESSOURCES

Conformément à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13).

#### DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Conformément à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13).

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COREN peut être donné simultanément pendant le déroulement des leçons liées à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13).

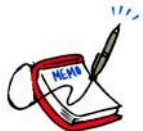
Observer chaque cadet pendant sa participation aux activités liées à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13) et porter un jugement sur son rendement.



Après avoir observé chaque compétence exécutée, porter un jugement et indiquer sur la liste de contrôle d'évaluation si la tâche est :

- **Non réalisée.** La compétence n'a pas été tentée ou réalisée même avec de l'aide.
- **Réalisée avec difficulté.** La compétence a été réalisée avec quelques difficultés ou un peu d'aide.
- **Réalisée sans difficulté.** La compétence a été réalisée sans difficulté ou sans aide.

Prendre des notes ou indiquer des remarques afin d'offrir une rétroaction descriptive après l'évaluation.



Les activités d'évaluation sont dirigées de façon à ce que chaque cadet exécute la compétence à titre de membre d'une équipe de quatre personnes conformément à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13). Ce COREN comprend les trois éléments d'évaluation suivants :

- la sécurité,
- le gréement,
- l'utilisation.

L'élément de sécurité doit être évalué sur une base individuelle.

Les éléments de gréement et d'utilisation sont évalués selon le rendement de l'équipe en tant qu'entité et les quatre cadets doivent recevoir la même évaluation pour ces éléments. La seule exception est lorsque l'évaluateur juge qu'il est nécessaire de retirer un cadet en raison d'une infraction à la sécurité. Dans ce cas, le cadet retiré doit recevoir la mention non réalisée. Les autres cadets doivent poursuivre en remplaçant ce cadet par un autre.

---

## INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Une liste de contrôle de groupe est fournie afin d'en faciliter l'utilisation pendant le déroulement de l'évaluation. À la fin de l'évaluation, les résultats doivent être inscrits sur la liste de contrôle d'évaluation du COREN 321, laquelle doit être remplie par chaque cadet.
2. Indiquer de la façon suivante l'évaluation de rendement global sur la liste de contrôle de l'évaluation :
  - a. **Non réalisée.** Le cadet n'a pas tenté de réaliser l'évaluation ou n'a pas réalisé l'évaluation.
  - b. **Réalisée avec difficulté.** L'évaluation a été réalisée avec difficulté ou a nécessité de l'aide.
  - c. **Réalisée sans difficulté.** La tâche a été réalisée sans difficulté et sans aide.
3. Inscrire les notes dans la section de rétroaction de l'évaluateur sur la liste de contrôle d'évaluation.
4. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
5. S'assurer qu'une copie de la liste de contrôle d'évaluation est jointe au dossier d'instruction du cadet.
6. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

### DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

**COREN 321 – LISTE DE CONTRÔLE DE GROUPE**

Nom	Mesures de sécurité			Gréement								Opération						Commentaires
	Conduite personnelle	Port d'équipement de sécurité personnel	Conformité au protocole relatif aux zones de danger	Espar	Brélage du sommet	Martinet d'apiquage	Palan principal	Estropes	Palan d'écart	Palans de pied	Câble de halage	Lever la bique à deux montants	Accrocher la charge	Lever la charge	Fixer le brin de manœuvre	Abaisser la charge	Abaisser la bique à deux montants	
<b>Groupe 1</b>																		
1.																		
2.																		
3.																		
4.																		
<b>Groupe 2</b>																		
1.																		
2.																		
3.																		
4.																		
<b>Groupe 3</b>																		
1.																		
2.																		
3.																		
4.																		
I – Non réalisée																	D – Réalisée avec difficulté	W – Réalisée sans difficulté

**COREN 321 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION**

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

	<b>Non réalisée</b>	<b>Réalisée avec difficulté</b>	<b>Réalisée sans difficulté</b>	<b>Norme dépassée</b>
	Le cadet n'a pas réalisé les tâches.	Le cadet a réalisé les tâches avec difficulté.	Le cadet a réalisé les tâches sans difficulté.	S.O.
<b>Mesures de sécurité</b>				
Conduite personnelle				
Port d'équipement de sécurité personnel				
Conformité au protocole relatif aux zones de danger				
<b>Sécurité (cocher une des cases)</b>				

<b>Gréement</b>				
Espars				
Brélage du sommet				
Martinet d'apiquage				
Palan principal				
Estropes				
Palan d'écart				
Palans de pied				
Câble de halage				
<b>Gréement (cocher une des cases)</b>				

<b>Opération</b>				
Lever la bigue à deux montants				
Accrocher la charge				
Lever la charge				
Fixer le brin de manœuvre				
Abaisser la charge				
Abaisser la bigue à deux montants				
<b>Utilisation (cocher une des cases)</b>				

Rétroaction de l'évaluateur :

Cochez un seul niveau de rendement	OREN 321 – Évaluation globale							
	Non réalisée		Réalisée avec difficulté		Réalisée sans difficulté		Norme dépassée	
Rendement global	Le cadet ne satisfait pas à la norme de rendement.		Le cadet a satisfait à la norme de rendement avec difficulté.		Le cadet a satisfait à la norme de rendement sans difficulté.		S.O.	

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## COCOM 01 DE L'OREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

### PRÉPARATION

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle du COCOM 01 de l'OREN 323 et se familiariser avec la matière avant de faire l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle du COCOM 01 de l'OREN 323.

Photocopier des organigrammes vierges pour chaque cadet.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

S.O.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation par choix de réponse a été choisie, parce qu'elle permet à l'évaluateur de demander aux cadets de mettre en application leurs connaissances en choisissant ou en élaborant des réponses courtes aux questions choisies.

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

#### OBJET

L'objet de cette évaluation est d'évaluer les connaissances du cadet au sujet de la structure organisationnelle du corps de cadets.

#### RESSOURCES

Des organigrammes vierges pour chaque cadet.

#### DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

S.O.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION



Les critères pour comprendre la structure organisationnelle du corps de cadets sont évalués de la façon suivante :

- **Non réalisée.** La tâche n'a pas été essayée ou réalisée.
- **Réalisée avec difficulté.** La tâche a été réalisée avec difficulté ou a nécessité de l'aide.
- **Réalisée sans difficulté.** La tâche a été réalisée sans difficulté ou sans aide.

Inscrire des observations pour donner une rétroaction descriptive après l'évaluation.

Aucun temps n'a été accordé pour le COCOM 01 de l'OREN 323. Les organigrammes vierges doivent être distribués durant la conclusion de l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15) et remplis comme travail individuel. Les cadets doivent les remettre à l'instructeur à la soirée d'instruction, une semaine après l'enseignement de l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

Chaque cadet est tenu de remplir les organigrammes suivants :

- l'organigramme fonctionnel,
- l'organigramme du personnel de service,
- une des options données des organigrammes d'instruction.

---

### INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

#### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Indiquer de la façon suivante l'évaluation de rendement global sur la liste de contrôle de l'évaluation :
  - a. **Non réalisée.** Le cadet n'a pas tenté de réaliser l'évaluation ou n'a pas réalisé l'évaluation.
  - b. **Réalisée avec difficulté.** L'évaluation a été réalisée avec difficulté et a nécessité de l'aide.
  - c. **Réalisée sans difficulté.** La tâche a été réalisée sans difficulté et sans aide.
2. Incrire les notes dans la section de rétroaction de l'évaluateur sur la liste de contrôle d'évaluation.
3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie du formulaire Évaluation du rendement est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit sur la liste de contrôle du COREN 323 qui se trouve à l'[appendice 7](#).

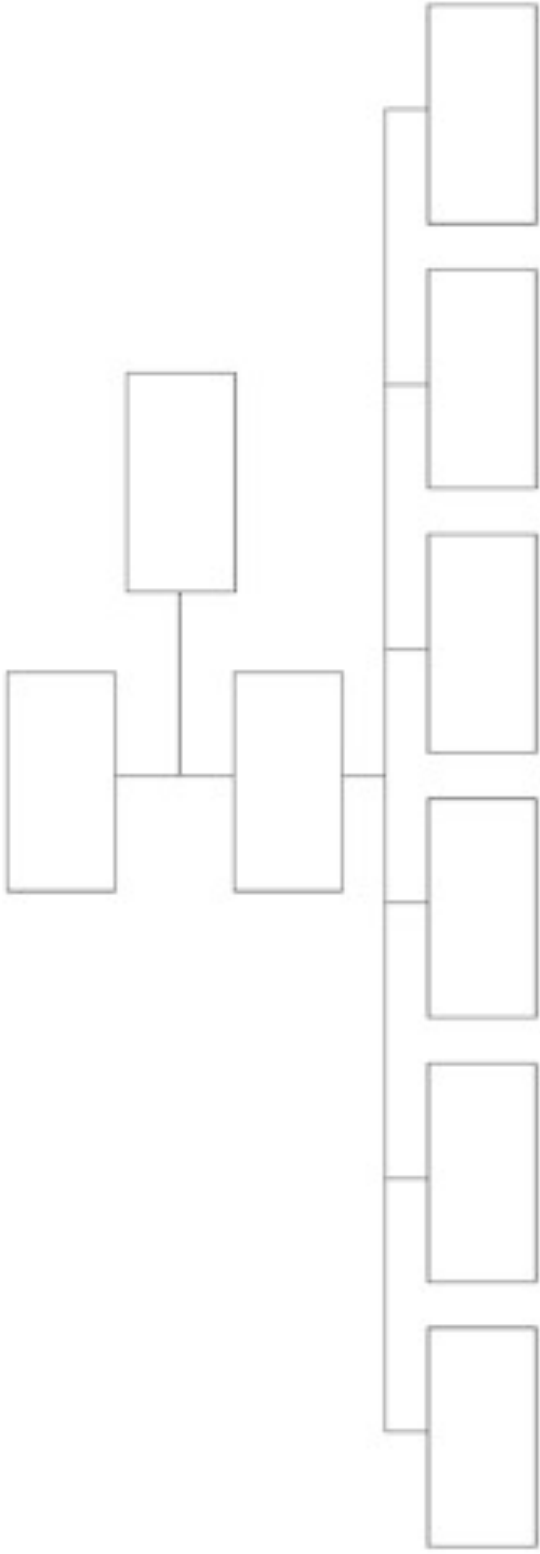
#### DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Nom : \_\_\_\_\_

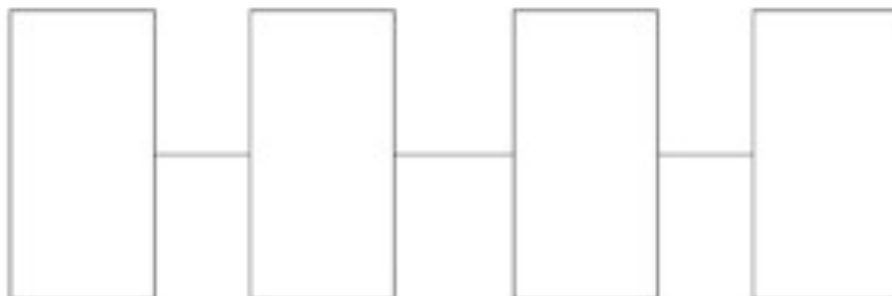
Remplir chaque case en indiquant le titre du poste et le nom de la personne qui occupe ce poste au corps de cadets.



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE SERVICE

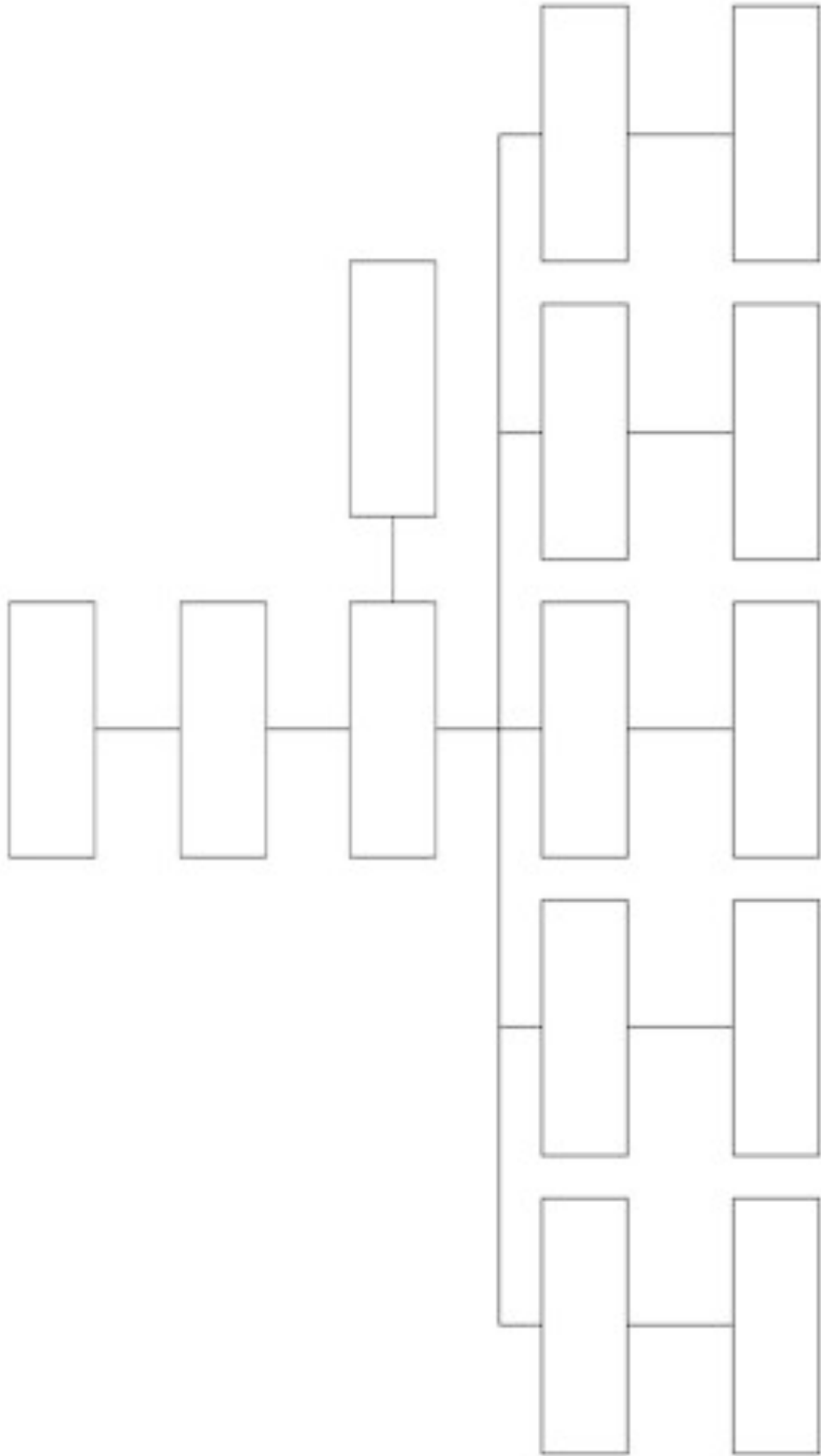
Remplir chaque case en indiquant le titre du poste.



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

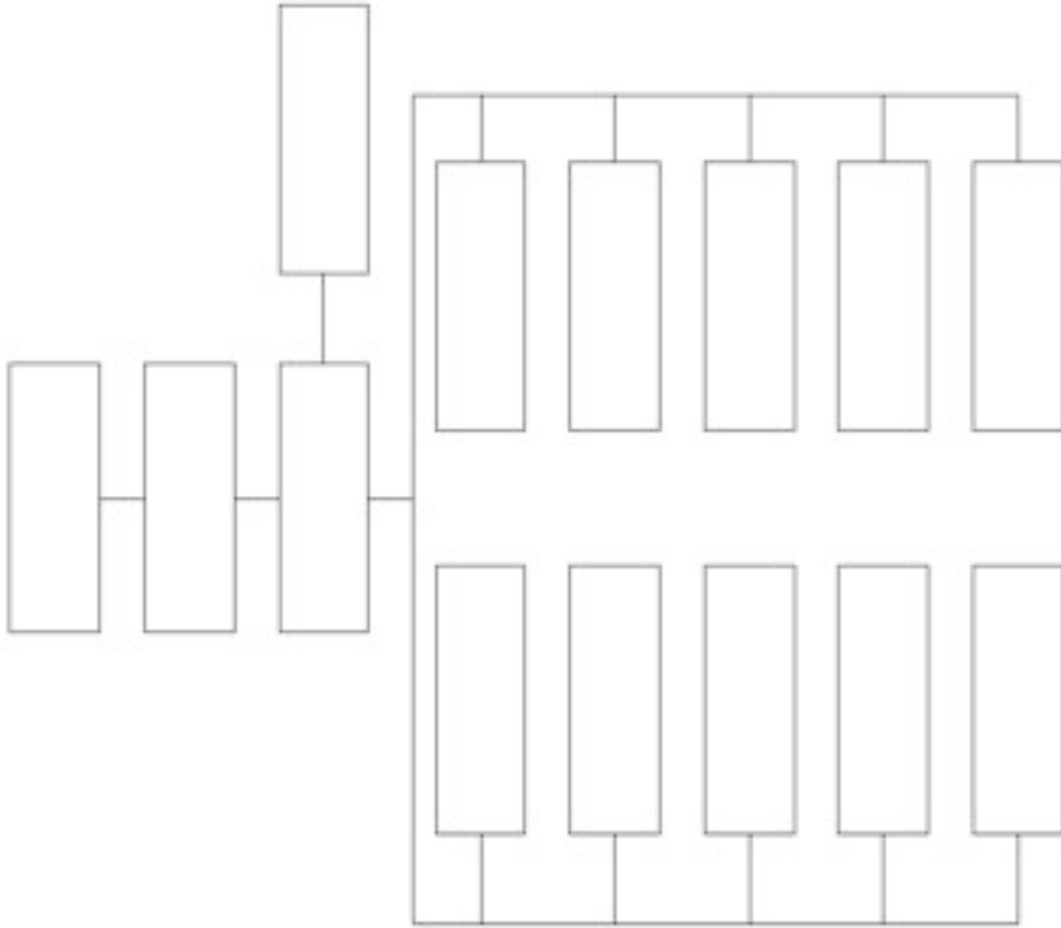
ORGANIGRAMME D'INSTRUCTION – OPTION UN

Remplir chaque case en indiquant le titre du poste à l'option un ou deux des organigrammes d'instruction.



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

ORGANIGRAMME D'INSTRUCTION – OPTION DEUX



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

**COCOM 01 DE L'OREN 323 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION**

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

COCOM de l'OCOM 323.01	Évaluation de l'OCOM		
	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté
	Le cadet n'a pas tenté de réaliser l'évaluation ou n'a pas réalisé l'évaluation.	Le cadet a réalisé l'évaluation avec difficulté ou a nécessité de l'aide.	Le cadet a réalisé la tâche sans difficulté et sans aide.
Structure organisationnelle du corps de cadets			

Rétroaction de l'évaluateur :

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## COREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

---

### PRÉPARATION

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle du COREN 323 et se familiariser avec la matière avant de faire l'évaluation.

Photocopier le COREN 323 – Liste de contrôle.

S'assurer que chaque cadet peut consulter le mandat et le guide de référence du caporal de la coupée qui se trouvent à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

Aucun temps n'est prévu pour cette évaluation. Chaque cadet devra remplir les fonctions du caporal de la coupée à divers moments durant l'année d'instruction et sera évalué à ce moment par l'officier de service (ODS).

Élaborer un horaire pour les cadets de la phase trois en vue d'exercer les fonctions du caporal de la coupée. Chaque cadet doit effectuer la rotation de l'horaire de service, au moins une fois après la réalisation des leçons liées à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

S.O.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement a été choisie, parce qu'elle permet à l'évaluateur d'observer le rendement des cadets pendant qu'ils exercent les fonctions du caporal de la coupée.

---

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

---

#### OBJET

L'objet de cette évaluation est d'évaluer l'habileté du cadet à exercer les fonctions du caporal de la coupée.

#### RESSOURCES

- un sifflet de manœuvrier,
- des produits de nettoyage,
- le système de diffusion du corps de cadets (si disponible),
- un pavillon (ou un autre drapeau),
- la cloche du navire,
- le mandat du caporal de la coupée qui se trouve à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15),
- le guide de référence du caporal de la coupée qui se trouve à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

#### DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Le caporal de la coupée doit être de service à proximité de la coupée (entrée principale) et ne doit pas quitter l'endroit sauf pour exercer les fonctions qui lui sont assignées en tant que caporal de la coupée.

## INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Chaque cadet est tenu d'exercer les fonctions du caporal de la coupée tout au long de l'année d'instruction, en exerçant les fonctions suivantes :

- diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil, y compris :
  - organiser la garde de drapeau;
  - lancer l'appel du « silence »;
  - lancer l'appel « continuez »;
- maintenir la routine du corps de cadets et contrôler le système de diffusion dans le corps de cadets, y compris :
  - sonner la cloche du navire;
  - lancer les appels ou utiliser le système de diffusion dans le corps de cadets;
- contrôler la coupée, y compris :
  - identifier tout le personnel qui monte à bord ou qui quitte le navire (lieu d'instruction);
  - s'assurer qu'il n'y a aucun matériel non autorisé qui est débarqué;
  - contrôler le journal de bord;
- assurer la propreté de la zone de la coupée.

---

## INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Indiquer de la façon suivante l'évaluation de rendement global sur la liste de contrôle de l'évaluation :
  - a. **Non réalisée.** Si un des éléments de la liste de contrôle n'a pas été démontré;
  - b. **Réalisée avec difficulté.** Si tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés et que quelques-uns ont été démontrés avec difficulté ou avec de l'aide;
  - c. **Réalisée sans difficulté.** Si tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés sans difficulté ou sans aide;
2. Incrire des remarques et des observations dans la section de rétroaction par l'évaluateur, dans la liste de contrôle d'évaluation.
3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie du formulaire Évaluation du rendement est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

## **DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION**

Puisque ce COREN est continu, des rétroactions devraient être données régulièrement aux cadets pour les informer de leurs progrès. Ceci est réalisé par rétroaction directe ou immédiate lors des activités d'instruction, lors de séances d'information en groupe à la fin des activités d'instruction individuelles et, au besoin, lors d'entrevues personnelles.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

### COREN 323 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté
	L'élément n'a pas été essayé ou réalisé.	L'élément a été réalisé avec quelques difficultés ou un peu d'aide.	L'élément a été réalisé sans difficulté ou sans aide.
<b>Diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil</b>			
Organiser la garde de drapeau			
Lancer l'appel du « silence »			
Lancer l'appel « continuez »			
<b>Diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil (cocher une des cases)</b>			

<b>Maintenir la routine du corps de cadets et contrôler le système de diffusion dans le corps de cadets</b>			
Sonner la cloche du navire			
Lancer les appels ou utiliser le système de diffusion dans le corps de cadets			
<b>Maintenir la routine du corps de cadets et contrôler le système de diffusion dans le corps de cadets (cocher une des cases)</b>			

<b>Contrôler la coupée</b>			
Identifier tout le personnel qui monte à bord ou qui quitte le navire (lieu d'instruction)			
S'assurer qu'il n'y a aucun matériel non autorisé qui est débarqué			
Contrôler le journal de bord			
S'assurer que la coupée est propre et bien rangée			
<b>Contrôler la coupée (cocher une des cases)</b>			

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

**Rétroaction de l'évaluateur :**

	Résultats du COCOM		
	Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté
COCOM 01 de l'OREN 323			

Cochez un seul niveau de rendement	OREN 323 – Évaluation globale					
	Non réalisée		Réalisée avec difficulté		Réalisée sans difficulté	Norme dépassée
<b>Rendement global</b>	Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins une des compétences requises.		Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis.		Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté.	S.O.

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## COCOM 01 de l'OREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

---

### PRÉPARATION

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et les outils d'évaluation et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

S.O.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les méthodes d'évaluation de rendement et de communication personnelle ont été choisies pour évaluer le raisonnement et les connaissances requises qu'a le cadet de la préparation sécuritaire à la navigation.

---

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

---

#### OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à se préparer et à préparer le voilier avant de naviguer conformément aux normes de Voile blanche de niveau II de l'ACY.

#### RESSOURCES

Conformément à l'OCOM M324.02 (Se préparer à la navigation à voile, chapitre 4, section 16) et l'OCOM M324.04 (Gréer un voilier, chapitre 4, section 16).

#### DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

S.O.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COCOM peut être donné sur une base continue, n'importe quand après la fin de l'instruction liée à l'OCOM M324.02 (Se préparer à la navigation à voile, chapitre 4, section 16) et l'OCOM M324.04 (Gréer un voilier, chapitre 4, section 16). Le COREN est conçu pour être effectué pendant le temps d'instruction régulier alors que les cadets se préparent à naviguer. Le déroulement de ce COREN est suivi à l'aide des listes de vérification qui se trouvent dans le présent appendice.

1. Observer chaque cadet pendant qu'il grée son voilier afin de déterminer s'il comprend les fonctions des différentes parties de celui-ci et de l'équipement qu'il manipule.
2. Demander à chaque cadet d'identifier et d'expliquer par des termes simples la fonction de chaque partie incluse dans la liste de contrôle.
3. Demander à chaque cadet de définir en d'autres mots la signification des termes inclus dans la liste de contrôle.
4. Demander à chaque cadet de déterminer approximativement la vitesse du vent fondée sur les quatre types de conditions météorologiques.

---

## INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Une fois l'évaluation terminée, les résultats doivent être reproduits à la section correspondante de la liste de contrôle du COREN 324 (Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY, [appendice 10](#)).

### RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Puisque ce COCOM est conçu pour être administré régulièrement, une rétroaction devrait être donnée régulièrement aux cadets pour les informer de leurs progrès. Ceci est réalisé par rétroaction directe ou immédiate lors des activités d'instruction, lors de séances d'information en groupe à la fin des activités d'instruction individuelles et, au besoin, lors d'entrevues personnelles.

COCOM 01 DE L'OREN 324 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION – PARTIE 1 (PARTIES ET FONCTIONS)

Nom	Parties de la coque											Parties du gréage											Parties des voiles									
	Coque	Proue	Poupe	Tableau	Filoir	Gouverne de direction	Derive sabre	Barre de gouvernail	Allonge de barre	Vide vite	Bosse	Sangle de rappel	Mât	Bôme	Poulie	Anneau	Taquet	Hauban	Hale-bas de bôme	Barre d'écoute et palonnier	Barre de flèche	État	Vit de mulet	Grand-voile	Foc	Écoute de grand-voile	Écoute de foc	grand-voile	Drisse de grand-voile	Drisse de foc		
1.																																
2.																																
3.																																
4.																																
5.																																
6.																																
7.																																
8.																																
9.																																
10.																																
11.																																
12.																																
13.																																
14.																																
15.																																
16.																																
17.																																
18.																																
19.																																
20.																																
21.																																
22.																																
23.																																
24.																																

L'entraîneur inscrit l'une des cotes suivantes dans les cases :

ND = Non démontrée

D = Démontrée

DC = Démontrée de façon constante

COCOM 01 DE L'OREN 324 – LISTE DE CONTRÔLE – PARTIE 2 (TERMINOLOGIE, VENTS ET VAGUES)

Nom	Terminologie												Vent et vagues		
	Loffer	Fasèlement	Cap au vent	Bande	Rappel	Virement de bord	Louvoyage	Arrivée	Emparnage	Au vent	Sous le vent	Barreur	Équipage	Barreur	Juger de la vitesse du vent en fonction des vagues
1.															
2.															
3.															
4.															
5.															
6.															
7.															
8.															
9.															
10.															
11.															
12.															
13.															
14.															
15.															
16.															
17.															
18.															
19.															
20.															
21.															
22.															
23.															
24.															

L'entraîneur inscrit l'une des cotes suivantes dans les cases :

ND = Non démontrée

D = Démontrée

DC = Démontrée de façon constante

## COCOM 02 DE L'OREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

---

### PRÉPARATION

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et les outils d'évaluation et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

S.O.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation de la performance a été choisie pour évaluer l'exactitude des nœuds et des demi-clés fait par le cadet.

---

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

---

#### OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à faire des nœuds et des demi-clés conformément aux normes de Voile blanche de niveau II de l'ACY.

#### RESSOURCES

Conformément à l'OCOM M324.03 (Faire un noeud et un ajut, chapitre 4, section 16).

#### DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

S.O.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COCOM peut être donné sur une base continue, n'importe quand après la fin de l'instruction liée à l'OCOM M324.03 (Faire un noeud et un ajut, chapitre 4, section 16). Le COREN est conçu pour être effectué pendant le temps d'instruction régulier alors que les cadets se préparent à naviguer. Le déroulement de ce COREN est suivi à l'aide des listes de vérification qui se trouvent dans le présent appendice.

1. observer chaque cadet pendant qu'il grée son voilier et lui demander de faire un nœud de fouet et un nœud d'écoute;
  2. demander à chaque cadet de décrire à quoi servent le nœud de fouet et le nœud d'écoute.
- 

### INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

#### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Une fois l'évaluation terminée, les résultats doivent être reproduits à la section correspondante de la liste de contrôle du COREN 324 (Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY, [appendice 10](#)).

## **RÉTROACTION D'ÉVALUATION**

Puisque ce COCOM est conçu pour être administré régulièrement, une rétroaction devrait être donnée régulièrement aux cadets pour les informer de leurs progrès. Ceci est réalisé par rétroaction directe ou immédiate lors des activités d'instruction, lors de séances d'information en groupe à la fin des activités d'instruction individuelles et, au besoin, lors d'entrevues personnelles.

COCOM 02 DE L'OREN 324 (NŒUDS, AJUTS ET DEMI-CLÉS)

Nom	Nœud de fouet		Nœud d'écoute	
	Faire un nœud en 10 sec	Décrire son utilisation	Faire un nœud en 10 sec	Décrire son utilisation
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				
22.				
23.				
24.				

L'entraîneur inscrit l'une des cotes suivantes dans les cases :

ND = Non démontrée      D = Démontrée      DC = Démontrée de façon constante

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## COCOM 03 DE L'OREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

---

### PRÉPARATION

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et les outils d'évaluation et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

S.O.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode de communication personnelle ou l'évaluation de rendement ont été choisies pour évaluer la connaissance qu'a le cadet sur les allures.

---

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

---

#### OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à décrire les allures conformément aux normes de Voile blanche de niveau II de l'ACY.

#### RESSOURCES

Conformément à l'OCOM M324.08 (S'ajuster aux allures, chapitre 4, section 16).

#### DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

S.O.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COCOM doit être donné pendant le déroulement des leçons liées à l'OCOM M324.08 (chapitre 4, section 16). Cependant, il peut être donné sur une base continue, n'importe quand après les leçons visées. Le COREN est conçu pour être effectué pendant le temps d'instruction régulier. Le déroulement de ce COREN est suivi à l'aide des listes de vérification qui se trouvent dans le présent appendice.

1. demander à chaque cadet d'identifier chaque allure de navigation à l'aide d'un schéma;
  2. demander au cadet de décrire le réglage de la voile et de la dérive centrale ou de la dérive sabre requis pour chaque allure;
  3. observer chaque cadet faire les réglages à la dérive centrale ou à la dérive sabre requis tout en naviguant.
- 

### INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

#### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Une fois l'évaluation terminée, les résultats doivent être reproduits à la section correspondante de la liste de contrôle du COREN 324 (Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY, [appendice 10](#)).

## **RÉTROACTION D'ÉVALUATION**

Des rétroactions devraient être données régulièrement aux cadets pour les informer de leurs progrès. Ceci est réalisé par rétroaction directe ou immédiate lors des activités d'instruction, lors de séances d'information en groupe à la fin des activités d'instruction individuelles et, au besoin, lors d'entrevues personnelles.

COCOM 03 DE L'OREN 324 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION (ALLURES)

Nom	Allures						
	Nez au vent	Plus près serré	Petit largue	Vent de travers	Grand largue	Barre au vent arrière	Navigation sous le vent
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							
11.							
12.							
13.							
14.							
15.							
16.							
17.							
18.							
19.							
20.							
21.							
22.							
23.							
24.							

L'entraîneur inscrit l'une des cotes suivantes dans les cases :

ND = Non démontrée      D = Démontrée      DC = Démontrée de façon constante

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

## COREN 324 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

---

### PRÉPARATION

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et les outils d'évaluation et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

S.O.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation de rendement a été choisie pour observer comment le cadet exécute les compétences requises et pour porter un jugement sur la qualité du rendement.

---

### CONDUITE DE L'ÉVALUATION

---

#### OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à exécuter toutes les compétences identifiées au niveau II de Voile blanche de l'ACY.

#### RESSOURCES

Conformément à l'OREN 324 (Naviguer en voilier conformément au niveau II de voile blanche de l'association canadienne de yachting [YAC], chapitre 4, [section 16](#)).

#### DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

S.O.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COREN est une leçon continue. Les entraîneurs observent les cadets durant la conduite des activités lors de l'instruction. Les entraîneurs se servent de la liste de contrôle qui se trouve dans le présent appendice comme guide et prennent des notes sur chaque cadet pour suivre la progression des compétences. Une liste de contrôle de groupe est aussi disponible sur le site Web de l'ACY; elle peut aussi servir conjointement avec les remarques des entraîneurs pour suivre le progrès des cadets en tant que groupe.

Puisque le COREN est continu et qu'il concerne le développement progressif des compétences, la pratique limitant le nombre de tentatives qu'un cadet peut faire pour terminer ce COREN ne s'applique pas.

---

### INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

---

#### INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Une fois l'évaluation terminée, la liste de contrôle est remplie et signée par l'entraîneur.

Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#). Indiquer l'évaluation globale du rendement au dossier de qualification de la façon suivante :

- **N'a pas participé.** Si le cadet n'a pas participé à l'instruction de navigation à la voile;

- **En cours.** Si le cadet a participé à l'instruction de navigation à la voile et a démontré quelques-uns des éléments de la liste de contrôle, tout en progressant vers la norme du niveau II de la Voile blanche de l'ACY;
- **Réalisée avec difficulté.** Si tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés mais que moins de 60 % de ceux-ci ont été démontrés de façon constante;
- **Réalisée sans difficulté.** Si tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés et que 60 % ou plus de ceux-ci ont été démontrés de façon constante;
- **Dépasse la norme.** Si tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés de façon constante.

### RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Puisque ce COREN est continu, des rétroactions devraient être données régulièrement aux cadets pour les informer de leurs progrès. Ceci est réalisé par rétroaction directe ou immédiate lors des activités d'instruction, lors de séances d'information en groupe à la fin des activités d'instruction individuelles et, au besoin, lors d'entrevues personnelles.

Une fois le COREN terminé, chaque cadet doit être informé de ses résultats et recevoir une copie de la liste de contrôle remplie.



**VOILE BLANCHE II**  
**LISTE DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES PRATIQUES**

Date :
Vitesse moyenne du vent :
Date de naissance : (J/M/A)

Heures de  
pratiques :

Nom :
Type de bateau :
Évaluation : VB I ou VB II en voie d'obtention

Le comité pour l'apprentissage de la voile et de la course de voile recommande que le candidat passe un minimum de 20 heures à compléter les compétences ci-dessous avant de poursuivre avec celles du niveau voile blanche III. L'avancement, avant d'avoir complété les 20 heures de pratique, est autorisé lorsque le marin est en mesure de démontrer toutes les compétences de façon constante.

COMPÉTENCES		– Non démontrée (ND) – Démontrée (D) – Démontrée de façon constante (DC)						
À TERRE		ND	D	DC		ND	D	DC
Parties de la coque	Coque				Dérive sabre			
	Proue				Barre de gouvernail			
	Poupe				Allonge de barre			
	Tableau				Vide vite			
	Filoir				Bosse			
	Gouverne de direction				Sangle de rappel			
Accastillage	Mât				Hale-bas de bôme			
	Bôme				Barre d'écoute et palonnier			
	Poulie				Barre de flèche			
	Anneau				Étai			
	Taquet				Vit de mulet			
	Hauban							
Voile	Grand-voile				Écoute de foc			
	Foc				Drisse de grand-voile			
	Écoute de grand-voile				Drisse de foc			
Nœuds	Faire un nœud de fouet en 10 sec				Faire un nœud d'écoute en 10 sec			
Commentaires								



COMPÉTENCES		– Non démontrée (ND) – Démontrée (D) – Démontrée de façon constante (DC)						
		Non démontrée			Démontrée		Démontrée de façon constante	
<b>SUR L'EAU</b>								
Quitter le quai	Le barreur identifie la direction du vent.							
	Planifier et bien contrôler la route.							
	Commandements appropriés du barreur.							
	L'équipage aide le barreur.							
Revenir au quai	Planifier et bien contrôler la route.							
	Commandements appropriés du barreur.							
	Les voiles sont affalées avant d'accoster.							
	S'approcher cap au vent.							
	Aborder le quai doucement.							
Commentaires								
<b>SUR L'EAU</b>		<b>ND</b>	<b>D</b>	<b>DC</b>		<b>ND</b>	<b>D</b>	<b>DC</b>
Compétences à la barre	Louvoilage				Petit largue			
	Barre au vent arrière				Vent de travers			
	Virement de bord				Grand largue			
	Empannage				Tribord amure			
	Arrêter				Bâbord amure			
	Rappel				Arrivée			
	Fasalement				Loffer			
Compétences de membre d'équipage	Réglage des voiles				Dérive sabre			
	Corriger l'assiette du voilier				Vigie			
Commentaires								
<b>COMPÉTENCES</b>		<b>Non démontrée</b>			<b>Démontrée</b>		<b>Démontrée de façon constante</b>	
Navigation sous le vent	Le barreur maintient une course en ligne droite.							
	L'équipage empêche l'empannage de la bôme.							
Vagues	Identifier les quatre types généraux de vagues.							
	Déterminer la vitesse du vent en fonction des vagues.							
Terminologie	Pointer dans la direction du vent.							
	Pointer dans la direction sous le vent.							
	Pointer vers le barreur.							
	Pointer vers l'équipage.							
Commentaires								



COMPÉTENCES		Non démontrée	Démontrée	Démontrée de façon constante
Redresser un voilier en cloche	Vérifier l'état de l'équipage.			
	Garder une prise sur le voilier.			
	L'équipage se place à la proue.			
	Le barreur se sert de l'écoute de foc pour virer à droite.			
	Le barreur se place à la dérive.			
	Garder le voilier cap au vent.			
	Redresser le voilier en gardant le contrôle.			
	Embarquer rapidement par le tableau.			
	Écoper le voilier.			
	Récupérer les avirons et l'écope.			
<i>Commentaires</i>				

Instructeur chef : \_\_\_\_\_

N° d'instructeur : \_\_\_\_\_

Instructeur : \_\_\_\_\_

N° d'instructeur : \_\_\_\_\_

### RÉSULTATS DU COREN 324

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

*Rétroaction de l'évaluateur :*

Cochez un seul niveau de rendement	OREN 324 – Évaluation globale				
	N'a pas participé	En cours	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté	Norme dépassée
<b>Rendement global</b>	Le cadet n'a pas atteint la norme de rendement en ne participant pas à l'instruction de navigation à la voile.	Le cadet a atteint la norme de rendement en réalisant l'évaluation et en progressant vers la norme du niveau II de la Voile blanche de l'ACY.	Le cadet a atteint la norme de rendement en réalisant l'évaluation et il a atteint la norme du niveau II de la Voile blanche de l'ACY. Tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés, mais moins de 60 % ont été démontrés de façon constante.	Le cadet a atteint la norme de rendement en réalisant l'évaluation et il a atteint la norme du niveau II de la Voile blanche de l'ACY. Tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés et 60 % ou plus ont été démontrés de façon constante.	Le cadet a atteint la norme de rendement en réalisant l'évaluation et il a atteint la norme du niveau II de la Voile blanche de l'ACY. Tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés de façon constante.

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_

Signature de l'évaluateur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*Ce formulaire doit être reproduit sur place.*

**DOSSIER DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS**

Nom du cadet : \_\_\_\_\_ Corps de cadets : \_\_\_\_\_ Division : \_\_\_\_\_

Les OREN dont l'évaluation est « Réalisée » ou « Non réalisée » :

Sujet	OREN	Énoncé de rendement	Évaluation des OREN	
			Non réalisée	Réalisée
Civisme	301	Reconnaître l'objectif des groupes de service au Canada		
Service communautaire	302	Effectuer un service communautaire		
Bonne forme physique et mode de vie sain	304	Mettre à jour le plan d'activité personnel		
Sports récréatifs	305	Participer à des sports récréatifs		
Tir de précision	306	Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision		
Connaissance générale des cadets	307	Servir dans un corps de cadets de la Marine		
Marine canadienne et milieu maritime	320	Décrire les aspects de la Marine canadienne		

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

Y419PG0070

**Les OREN qui reconnaissent la réalisation des niveaux de compétence**

Sujet	OREN	Énoncé de rendement	Évaluation des OREN				Compétence accrue
			Ne satisfait pas à la norme		Compétence de base		
			Non réalisée	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté	Norme dépassée	
Leadership	303	Exercer le rôle d'un chef d'équipe					
Exercice militaire	308	Diriger une escouade avant un rassemblement					
Techniques d'instruction	309	Enseigner une leçon					
Travail de câbles et de cordages	321	Gréer un dispositif de levage					
Opérations d'un navire	323	Servir dans un environnement naval					

Sujet	OREN	Énoncé de rendement	Évaluation des OREN				Compétence accrue
			Ne satisfait pas à la norme		Compétence de base		
			N'a pas participé	En cours	Réalisée avec difficulté	Réalisée sans difficulté	
Navigation à la voile	324	Naviguer en voilier conformément au niveau II de Voile blanche de l'Association canadienne de yachting (ACY)					

Qualification obtenue	Oui	Officier de l'instruction Signature :	Date :
	Non		

*Ce formulaire doit être reproduit sur place*

## LIGNES DIRECTRICES POUR UNE ENTREVUE DE CADET

### PRÉPARATION À L'ENTREVUE SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ENTREVUE

Réviser les lignes directrices pour une entrevue et le formulaire d'entrevue de cadet qui se trouvent à l'[appendice 1](#), et se familiariser avec la matière avant de mener l'entrevue.

Lorsque la discussion est orientée vers des domaines spécifiques, s'assurer que tous les documents d'accompagnement sont préparés à l'avance et remis au cadet pour qu'il les révise. Ceci peut comprendre : les horaires d'instruction, l'évaluation du plan d'apprentissage ([annexe B](#)), les outils d'évaluation du COREN, etc.

Prévoir des entrevues de façon à allouer environ de 10 à 15 minutes par cadet.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ENTREVUE

Demander au cadet de réviser tous les documents d'accompagnement de sorte qu'il soit prêt, lors de l'entrevue, à discuter des domaines spécifiques autant que de ses attentes et de ses objectifs personnels.

### CONDUITE D'UNE ENTREVUE SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS

#### OBJET

L'objet de la conduite d'une entrevue sur les progrès réalisés est de discuter des progrès de l'apprentissage du cadet par rapport à sa qualification (évaluation de l'apprentissage) et de lui fournir une rétroaction sur son rendement global.

#### RESSOURCES

- du papier pour prendre des notes,
- des stylos et des crayons,
- un emplacement approprié pour une entrevue.

#### DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ENTREVUE

Aménager l'emplacement de l'entrevue de façon à ce que l'intervieweur et le cadet soient à l'aise.

#### INSTRUCTIONS SUR L'ENTREVUE



Conseils pour une entrevue réussie :

- Poser des questions qui incitent à la réflexion. En d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en s'assurant que le cadet ne déborde pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Donner du temps au cadet pour répondre aux questions.

1. Demander au cadet d'entrer dans le lieu de l'entrevue.
2. Demander au cadet comment il perçoit ses progrès au niveau de phase.

3. Donner au cadet une rétroaction sur ses progrès et son rendement global en mettant en évidence les écarts qui peuvent ressortir entre l'auto-évaluation du cadet et les observations de l'officier.
4. Aider le cadet à élaborer un plan d'action qui tient compte des objectifs du cadet et des exigences de la qualification. Les plans d'action doivent être réalistes et réalisables et rédigés de façon positive.



Le plan d'action est un ensemble d'étapes négociées que le cadet s'engage à réaliser pour atteindre ses objectifs. L'officier ne doit pas dicter les étapes ou les objectifs, mais doit guider le cadet vers un plan d'action sur lequel il y a un accord mutuel qui satisfait à la fois les besoins du cadet et ceux du programme des cadets. Le plan d'action doit être réalisable par le cadet, doit lui donner les lignes directrices par rapport aux mesures à prendre pour réussir et doit être rédigé de façon positive.

5. Demander au cadet de signer le formulaire d'entrevue du cadet, section 2.
6. Signer le formulaire d'entrevue du cadet, section 2.

---

### INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ENTREVUE

---

Rencontrer le cadet tout au long de l'année d'instruction pour discuter de ses progrès par rapport à la réalisation de la qualification et pour réviser son plan d'action.

---

### PRÉPARATION À L'ENTREVUE FINALE

---

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ENTREVUE

Réviser les lignes directrices de l'entrevue et le formulaire d'entrevue du cadet et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'entrevue.

Réviser le dossier de qualification rempli par le cadet et les instruments d'évaluation correspondants, ainsi que les sections 1 et 2 remplies pour tous les formulaires d'entrevue de progrès du cadet.

Prévoir des entrevues de façon à allouer environ de 10 à 15 minutes par cadet.

#### DEVOIR PRÉALABLE À L'ENTREVUE

Demander au cadet de réviser les objectifs personnels qu'il s'est fixés au début de l'année d'instruction et tous les plans d'action, et de se présenter à l'entrevue prêt à discuter de sa réussite pour atteindre ces objectifs. Demander au cadet de réfléchir à ses objectifs personnels pour l'été et pour l'année d'instruction suivante.

---

### CONDUITE DE L'ENTREVUE FINALE

---

#### OBJET

L'entrevue finale a pour but de discuter : du dossier de qualification rempli, des objectifs du cadet qui ont été établis pendant l'entrevue initiale et des nouveaux objectifs pour l'été et l'année d'instruction suivante.

#### RESSOURCES

- le formulaire de l'entrevue finale,
- des stylos et des crayons,
- un emplacement approprié pour une entrevue.

## DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ENTREVUE

Aménager l'emplacement de l'entrevue de façon à ce que le cadet et l'intervieweur soient à l'aise.

## INSTRUCTIONS SUR L'ENTREVUE



Conseils pour une entrevue réussie :

- Poser des questions qui incitent à la réflexion. En d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en s'assurant que le cadet ne déborde pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Donner du temps au cadet pour répondre aux questions.

1. Poser au cadet les questions du formulaire d'entrevue du cadet, section 3.
2. Donner au cadet une copie de leur dossier de qualification rempli et discuter de leurs progrès d'apprentissage en rapport avec les objectifs du cours. Lorsqu'un cadet s'est vu accorder une dérogation, lui expliquer ce que cela signifie et ce qu'il aura à accomplir l'année suivante pour satisfaire aux exigences de la qualification courante.
3. Poser au cadet les autres questions du formulaire.
4. Demander au cadet de signer le formulaire d'entrevue finale.
5. Signer le formulaire d'entrevue finale.

---

## INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ENTREVUE

---

S'assurer que le *Brevet d'aptitude de cadet*, CF 558 (NNO 7530-21-870-7685) est remis aux cadets qui ont réussi la qualification. Ceci doit être fait de façon à mettre en évidence la réalisation du cadet, par exemple, lors de la revue annuelle ou d'un autre événement officiel.

S'assurer que le dossier de qualification rempli par chaque cadet est joint au *Dossier personnel du cadet*, DND 2399.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

**FORMULAIRE D'ENTREVUE DE RENDEMENT DU CADET**

<b>SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CADET</b>		
Nom de famille :	Nom :	
Phase :	Division :	Grade :
<b>SECTION 2 – ENTREVUE INITIALE</b>		
Réponses du cadet	Remarques de l'officier	
1. Comment percevez-vous vos progrès dans le niveau de phase? Y a-t-il des domaines qui suscitent votre enthousiasme ou qui vous préoccupent et que vous voudriez souligner?	Noter tous les écarts entre la perception qu'a le cadet de son rendement et le rendement observé :	
2. Indiquez certains domaines dans lesquels vous aimeriez vous améliorer pendant l'année d'instruction. Quels buts personnels aimeriez-vous établir pour le niveau de phase?	Travailler avec le cadet pour élaborer un plan d'action en énumérant les étapes qui l'aideront à la fois à atteindre les exigences de l'instruction et ses objectifs personnels. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.	
Signature du cadet :		
Signature de l'officier du cours :		Date :

**SECTION 3 – ENTREVUE FINALE**

<p>1. Comment avez-vous aimé le niveau de phase?</p> <p>2. Quels éléments avez-vous aimé ou non dans les activités d’instruction?</p> <p>Ce que vous avez aimé :</p> <p>Ce que vous n’avez pas aimé :</p> <p>3. Comment pouvez-vous appliquer dans le futur ce que vous avez appris lors de cette année d’instruction, autant à l’intérieur qu’à l’extérieur du corps de cadets?</p> <p>4. Quels sont certains des nouveaux objectifs personnels que vous désirez établir pour votre instruction au CIEC (s’il y a lieu) ou lors de la prochaine année d’instruction?</p> <p>5. Quelles sont les occasions d’instruction qui vous intéressent pour la prochaine année d’instruction?</p>	<p>COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES</p>
<p>Signature du cadet :</p>	
<p>Signature de l’officier du cours :</p>	<p>Date :</p>

## LIGNES DIRECTRICES D'UNE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION

### PRÉPARATION

#### INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA SÉANCE DE COUNSELLING

Réviser les instructions de counselling et le formulaire de séance de counselling pour l'instruction et se familiariser avec la matière avant de présenter la séance de counselling pour l'instruction.

### CONDUITE D'UNE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION

#### OBJET

L'objet de la séance de counselling pour l'instruction est de rencontrer officiellement le cadet qui éprouve des difficultés à obtenir ou à conserver des résultats conformes aux normes de la qualification et à établir un plan d'action pour l'aider.

#### RESSOURCES

- un formulaire de séance de counselling pour l'instruction,
- des stylos et des crayons,
- une salle de counselling appropriée.

#### DISPOSITION DE L'EMPLACEMENT D'UNE SÉANCE DE COUNSELLING

Installer une table et des chaises pour le cadet, l'officier du cours et l'officier de l'instruction.

#### INSTRUCTIONS SUR LA SÉANCE DE COUNSELLING



Conseils pour une entrevue réussie :

- Poser des questions qui incitent à la réflexion. En d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en s'assurant que le cadet ne déborde pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Donner du temps au cadet pour répondre aux questions.

1. Demander au cadet d'entrer dans la salle de counselling.
2. Informer le cadet de la situation : le cadet n'obtient pas ou ne conserve pas des résultats conformes aux normes de la qualification.
3. Définir les éléments suivants :
  - a. la gravité de l'échec,
  - b. les domaines où des difficultés sont éprouvées,
  - c. les circonstances exceptionnelles qui nuisent à l'avancement dans l'instruction,
  - d. le comportement du cadet,
  - e. l'effort et la motivation du cadet,

- f. si le soutien apporté à l'instruction a été suffisant ou non.
4. Créer, avec le cadet, un plan d'action qui prend en considération les raisons de l'échec et définit les mesures que le cadet doit prendre pour réussir.



Le plan d'action doit être réalisable par le cadet, aborder les raisons de l'échec et donner au cadet des conseils sur les mesures qu'il doit prendre pour réussir.

5. Mettre le cadet au courant des conséquences s'il n'y a pas d'amélioration.
6. Demander au cadet de signer le formulaire de counselling pour l'instruction.
7. Signer le formulaire de counselling pour l'instruction.

---

### **INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES AU COUNSELLING**

---

L'objectif de mener une séance de counselling pour l'instruction est d'orienter un cadet vers la réussite dans le programme des cadets. À la suite de la séance de counselling pour l'instruction, l'officier de l'instruction doit rencontrer le commandant pour discuter des suites à donner à la séance et de toute autre étape requise.

Le commandant doit communiquer avec les parents pour ouvrir un dialogue et les inclure dans le plan d'action.

**FORMULAIRE DE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION**

<b>SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CADET</b>	
Nom de famille :	Nom :
Division :	Phase :
Circonstances justifiant une convocation à une SCI :	
<b>SECTION 3 – CONCLUSIONS DE LA SÉANCE</b>	
<b>(Doit comprendre l'avancement dans l'instruction jusqu'à maintenant, l'effort et la motivation du cadet, l'aide pédagogique fournie, les circonstances exceptionnelles, etc.)</b>	
Gravité de l'échec :	
Rendement aux OREN connexes :	
Difficultés précédentes et mesures prises :	
Rendement général au cours :	
Circonstances exceptionnelles nuisant à l'avancement dans l'instruction :	
Comportement du cadet :	

**SECTION 4 – RECOMMANDATIONS DE LA SÉANCE (PLAN D’ACTION)**

Signature du cadet :

Signature de l’officier de l’instruction :

Date :

**SECTION 5 – RÉVISION DU COMMANDANT**

Consigner toutes les discussions avec les parents concernant les progrès du cadet.

Signature du commandant :

Date :

## **CHAPITRE 4 OBJECTIFS DE RENDEMENT**

### **SECTION 1**

#### **OBJECTIFS DE RENDEMENT ET DESCRIPTION DE LEÇON**

##### **OBJET**

1. Le présent chapitre a pour objet de donner un aperçu des OREN particuliers correspondant à la qualification de la phase trois.

##### **OBJECTIFS DE RENDEMENT**

2. Les OREN sont une description des capacités du cadet après que l'instruction est terminée. Ils incluent une description de ce que le cadet doit faire en fonction du rendement, les conditions selon lesquelles le rendement doit être effectué et les normes auxquelles doit se conformer le rendement. On définit respectivement ces trois éléments par :

- a. l'énoncé de rendement,
- b. l'énoncé des conditions,
- c. la norme.

3. Ce chapitre décrit également le plan d'instruction conçu afin d'aider les cadets à atteindre les OREN nécessaires à l'aide d'OCOM et de descriptions de leçon (DL) qui sont les références principales à l'élaboration de l'A-CR-CCP-603/PF-002.

##### **OBJECTIFS DE COMPÉTENCE**

4. Les OCOM sont une description des capacités du cadet une fois que chaque unité d'apprentissage est terminée et constituent une étape majeure à la réussite de l'OREN. Les OCOM peuvent correspondre aux composantes principales énoncées à la première étape de déconstruction des OREN ou ils peuvent provenir de regroupement de plusieurs composantes reliées. Ils sont formés de trois parties essentielles :

- a. l'énoncé de rendement,
- b. l'énoncé des conditions,
- c. la norme.

##### **DESCRIPTIONS DE LEÇON**

5. Les DL décrivent une stratégie d'instruction à appliquer à chaque OCOM et comprennent :

- a. le soutien des points d'enseignements,
- b. les documents de référence,
- c. les activités d'apprentissage (méthodes, aides et environnement),
- d. les horaires approximatifs,
- e. les directives d'évaluation,
- f. toute remarque qui clarifierait l'intention du concept.

## **ÉVALUATION POUR L'APPRENTISSAGE**

6. L'évaluation formative, ou l'évaluation pour l'apprentissage, se déroule pendant une phase d'instruction et aide les cadets et les instructeurs à reconnaître les progrès ou les retards dans l'apprentissage. Ces évaluations peuvent également donner aux cadets l'occasion de pratiquer les COREN. Cela aide à évaluer les besoins des cadets, comme la mesure correctrice ou l'enseignement correctif, à planifier les prochaines étapes d'instruction et à donner aux cadets des rétroactions qui peuvent les aider à s'améliorer. L'évaluation formative renforce aussi l'apprentissage de façon à ce que le cadet le retienne plus longtemps. Les détails de l'évaluation pour l'apprentissage de la phase trois sont présentés dans les descriptions de leçons pertinentes qui se trouvent dans ce chapitre.

**SECTION 2****OREN 301 – RECONNAÎTRE L’OBJECTIF DES GROUPES DE SERVICE AU CANADA**

1. **Rendement.** Reconnaître l’objectif des groupes de service au Canada.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l’aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit reconnaître l’objectif des groupes de service au Canada, qui est de :
  - a. développer le sentiment d’appartenance pour chaque membre;
  - b. aider les autres membres de la communauté;
  - c. représenter les intérêts particuliers du groupe.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire.** La matière complémentaire liée à l’OREN 301 est conçue pour améliorer les connaissances du cadet sur le civisme, y compris :
  - a. OCOM C301.01 (Discuter des trois pouvoirs du gouvernement du Canada),
  - b. OCOM C301.02 (Discuter des événements actuels),
  - c. OCOM C301.03 (Visiter un groupe de service communautaire local),
  - d. OCOM C301.04 (Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d’un groupe de service communautaire local).

**OCOM M301.01 – DISCUTER DES GROUPES DE SERVICE COMMUNAUTAIRE**

1. **Rendement.** Discuter des groupes de service communautaire.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit discuter des groupes de service communautaire, y compris :
  - a. les types,
  - b. les objectifs.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter des groupes de service communautaire en : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. effectuant un remue-méninges sur les types de groupes de service communautaire;</li> <li>b. effectuant un remue-méninges sur le rôle de ces groupes;</li> <li>c. créant une définition d'un groupe de service communautaire.</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	
PE2	Discuter des rôles des groupes de service communautaire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. offrir un service communautaire;</li> <li>b. former de bons citoyens;</li> <li>c. développer un sentiment d'appartenance et d'acceptation.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	
PE3	Décrire les types de groupes de service communautaire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la mise en évidence, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) l'âge,</li> <li>(2) le financement,</li> <li>(3) l'intérêt,</li> <li>(4) la religion,</li> <li>(5) le service,</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	10 min	

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	(6) le besoin particulier; b. la sphère d'influence, y compris : (1) locale, y compris : (a) l'école, (b) le corps de cadets, (c) la communauté; (2) régionale, (3) nationale, (4) internationale.			

#### 5. Durée

a.	Introduction :	5 min
b.	Discussion de groupe :	10 min
c.	Exposé interactif :	15 min
d.	Total :	30 min

#### 6. Justification

- a. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances et leurs expériences sur les groupes de service communautaire. Cela aide à établir de bons rapports en permettant à l'instructeur d'évaluer les réponses des cadets d'une façon non menaçante tout en aidant à approfondir leurs idées. Une discussion de groupe aide aussi les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer en tant que membres d'une équipe.
- b. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 2 et 3 afin de donner un aperçu des groupes de service communautaire.

#### 7. Documents de référence. S.O.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

#### 9. Matériel d'apprentissage. S.O.

#### 10. Modalités de contrôle. S.O.

#### 11. Remarques. S.O.

**OCOM C301.01 – DISCUTER DES TROIS POUVOIRS DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

1. **Rendement.** Discuter des trois pouvoirs du gouvernement du Canada.
2. **Conditions**
  - a. **Éléments fournis :**
    - (1) document de cours portant sur les trois pouvoirs du gouvernement du Canada,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit discuter des trois pouvoirs du gouvernement du Canada, y compris :
  - a. le pouvoir judiciaire,
  - b. le pouvoir exécutif,
  - c. le pouvoir législatif.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter du pouvoir judiciaire du gouvernement du Canada, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le rôle,</li> <li>b. les responsabilités,</li> <li>c. les composantes, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) les tribunaux,</li> <li>(2) les juges.</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C3-042 (p. 32, 33, 35)
PE2	Discuter du pouvoir exécutif du gouvernement du Canada, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le rôle,</li> <li>b. les responsabilités,</li> <li>c. les composantes, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) la reine (le roi),</li> <li>(2) le gouverneur général,</li> <li>(3) le premier ministre,</li> <li>(4) le cabinet.</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C3-042 (p. 5 et 6, 34, 35, 38 à 41)
PE3	Discuter du pouvoir législatif du gouvernement du Canada, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le rôle,</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C3-042 (p. 34 à 37)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	b. les responsabilités, c. les composantes, y compris : (1) le Sénat, (2) la Chambre des communes.			
PE4	Les cadets doivent participer à l'activité <i>Le jeu de puissance politique</i> .	Activité en classe	20 min	C3-250

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	30 min
c.	Activité en classe :	20 min
d.	Total :	60 min

#### 6. Justification

- a. Un exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 pour présenter les trois pouvoirs du gouvernement du Canada.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de promouvoir les trois pouvoirs du gouvernement du Canada et de confirmer que les cadets ont saisi la matière.

#### 7. Documents de référence

- a. C3-042 Forsey, E. (2005). *Les Canadiens et leur système de gouvernement*. Extrait le 20 novembre 2006 du site [http://www.parl.gc.ca/information/library/idb/forsey/PDFs/Les\\_Canadiens\\_et\\_leur\\_systeme-6ed.pdf](http://www.parl.gc.ca/information/library/idb/forsey/PDFs/Les_Canadiens_et_leur_systeme-6ed.pdf).
- b. C3-250 Patrimoine canadien. (2008). *Activité 7 Le jeu de puissance politique*. Extrait le 14 février 2008 du site [http://www.pch.gc.ca/special/gouv-gov/section2/activ7\\_f.pdf](http://www.pch.gc.ca/special/gouv-gov/section2/activ7_f.pdf).

#### 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. le document de cours portant sur les trois pouvoirs du gouvernement du Canada,
- c. l'activité *Le jeu de puissance politique*, y compris :
  - (1) les directives,
  - (2) une feuille de travail,
  - (3) le corrigé.

#### 9. Matériel d'apprentissage

- a. le document de cours portant sur les trois pouvoirs du gouvernement du Canada,
- b. une feuille de travail pour l'activité.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** La feuille de travail pour l'activité peut être utilisée telle quelle ou faire partie d'une activité plus approfondie conformément au document de référence C3-250.

**OCOM C301.02 – DISCUTER DES ÉVÉNEMENTS ACTUELS**

1. **Rendement.** Discuter des événements actuels.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) des articles de nouvelle,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit discuter des événements actuels en tant que membre d'un groupe, y compris :
  - a. analyser les détails dans les articles de nouvelle, y compris :
    - (1) le type de chaque événement,
    - (2) la portée de chaque événement,
    - (3) les conséquences possibles résultant de chaque événement;
  - b. réfléchir sur la pertinence de chaque événement.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Demander au cadet, en tant que membre d'un groupe, d'analyser les détails de deux articles de nouvelle, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le type de chaque événement,</li> <li>b. la portée de chaque événement,</li> <li>c. les conséquences possibles résultant de chaque événement.</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	
PE2	Demander au cadet de réfléchir sur la pertinence (personnelle) de chaque événement analysé et de discuter des idées proposées.	Discussion de groupe	15 min	

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 5 min
  - b. Discussion de groupe : 25 min
  - c. Total : 30 min
6. **Justification.** La discussion de groupe a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments à propos des événements actuels. Cela aide à établir de bons rapports en permettant à

l'instructeur d'évaluer les réponses des cadets d'une façon non menaçante tout en aidant à approfondir leurs idées. Une discussion de groupe aide aussi les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer en tant que membres d'une équipe.

7. **Documents de référence.** S.O.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. des articles de nouvelle.

9. **Matériel d'apprentissage.** Articles de nouvelle.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Au PE 1, les cadets doivent être divisés en groupes de trois à six personnes.
- b. Au PE 2, les cadets doivent être un seul groupe.
- c. Deux articles de nouvelle actuels doivent être choisis et chaque groupe doit analyser les mêmes articles.
- d. Les articles de nouvelle choisis doivent être courts et représentés un niveau de pertinence variable pour les cadets.
- e. Les sujets traités dans les articles de nouvelle ne doivent pas se pencher sur une association politique partisane, promouvoir ou appuyer toute confession religieuse ou tout système de croyances particulier ou prêter à la controverse, car ceux-ci pourraient interrompre la leçon.

**OCOM C301.03 – VISITER UN GROUPE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE LOCAL**

1. **Rendement.** Visiter un groupe de service communautaire local.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Le commandant du corps de cadets doit déterminer les conditions appropriées pour cette instruction.
3. **Norme.** Le cadet doit visiter un groupe de service communautaire local afin de prendre conscience du rôle de ces groupes dans leur communauté.
4. **Points d'enseignement.** On demande au guide de visite ou au membre du groupe de service communautaire de :
  - a. décrire le groupe de service communautaire dont il fait partie, y compris :
    - (1) l'histoire,
    - (2) les critères d'adhésion,
    - (3) comment les citoyens peuvent y participer,
    - (4) l'organisation,
    - (5) le rôle au sein de la communauté,
    - (6) les exemples d'activités entreprises,
    - (7) les activités à venir;
  - b. animer une période de questions et réponses.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Sorties éducatives :	80 min
c. Total :	90 min
6. **Justification.** La sortie éducative a été choisie pour cette leçon afin de renforcer les connaissances du cadet sur la matière enseignée précédemment à l'OCOM M301.01 (Discuter des groupes de service communautaire) par l'entremise de sa participation à une visite.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d'instruction.** S.O.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Voici des exemples de visites possibles :
- (1) la Société Alzheimer du Canada,
  - (2) la Société d'arthrite du Canada,
  - (3) les Grands frères et les Grandes sœurs,
  - (4) la Société canadienne du cancer,
  - (5) la Société canadienne de la Croix-rouge,
  - (6) des comités d'hôpitaux,
  - (7) le Lions Clubs International,
  - (8) des groupes environnementaux locaux,
  - (9) les banques d'alimentation locales,
  - (10) des groupes religieux,
  - (11) la Fondation canadienne Rêves d'Enfants,
  - (12) le Kinsmen Club,
  - (13) le Kiwanis Club,
  - (14) le Rotary Club,
  - (15) la Légion royale canadienne,
  - (16) Centraide Canada.
- b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

## **OCOM C301.04 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ D'UN GROUPE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE LOCAL**

1. **Rendement.** Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'un groupe de service communautaire local.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'un groupe de service communautaire local.
4. **Points d'enseignement.** On demande au conférencier invité d'un groupe de service communautaire de :
  - a. décrire le groupe de service communautaire dont il fait partie, y compris :
    - (1) l'histoire,
    - (2) les critères d'adhésion,
    - (3) comment les citoyens peuvent y participer,
    - (4) l'organisation,
    - (5) le rôle au sein de la communauté,
    - (6) les exemples d'activités entreprises,
    - (7) les activités à venir;
  - b. décrire leurs fonctions au sein du groupe;
  - c. animer une période de questions et réponses.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Exposé interactif :	50 min
c. Total :	60 min
6. **Justification.** Un exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de réviser, clarifier, faire ressortir et résumer les points d'enseignement.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

**SECTION 3****OREN 302 – EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE**

1. **Rendement.** Effectuer un service communautaire.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Toutes les conditions.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité de service communautaire qui :
  - a. donne un avantage direct à la communauté (p. ex., appuyer une campagne de financement d'un groupe sans but lucratif, nettoyer la communauté, faire un projet d'entretien des sentiers);
  - b. favorise le civisme.
4. **Remarques**
  - a. Le service communautaire peut se dérouler sur neuf périodes pendant une journée d'instruction assistée ou sur trois séances de trois périodes chacune.
  - b. L'activité de service communautaire ne doit pas avoir une association politique partisane ou être reconnue pour appuyer ou promouvoir un seul système de pensée ou une confession religieuse.
  - c. Le corps de cadets devrait consulter leur répondant pour la sélection des activités de service communautaire.
  - d. Le service communautaire choisi ne doit pas être directement bénéfique pour le corps de cadets ou pour le répondant du corps de cadets.
5. **Matière complémentaire**
  - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 302 est conçue pour fournir aux cadets les occasions d'effectuer un service communautaire grâce à un éventail d'activités.
  - b. Aucune nouvelle instruction complémentaire ne sera ajoutée à la phase trois.
  - c. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
    - (1) l'OCOM C102.01 (Participer à une cérémonie militaire, A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne – Norme de qualification et plan de la phase un*, chapitre 4, section 2),
    - (2) l'OCOM C102.02 (Effectuer un service communautaire, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 2).
  - d. Lorsque la matière complémentaire des niveaux précédents est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la description de la leçon et le guide pédagogique appropriés.

- e. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 302 se limite à un total de neuf périodes qui peuvent se dérouler pendant les séances ou pendant une journée d'instruction assistée. Un maximum de trois périodes peut être utilisé pour l'OCOM C102.01 (Participer à une cérémonie militaire, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 2). Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser les neuf périodes.

**OCOM M302.01 – EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE**

1. **Rendement.** Effectuer un service communautaire.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Toutes.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité de service communautaire qui :
  - a. donne un avantage direct à la communauté (p. ex., appuyer une campagne de financement d'un groupe sans but lucratif, nettoyer la communauté, faire un projet d'entretien des sentiers);
  - b. favorise le civisme.
4. **Points d'enseignement.** Cette activité de service communautaire doit être structurée comme suit :
  - a. Les cadets doivent assister à une séance d'information donnée par l'organisateur de l'activité avant de commencer l'activité. La séance doit être donnée par un représentant du groupe communautaire bénéficiant de l'aide. La séance d'information doit comprendre l'explication :
    - (1) des objectifs et de l'importance de l'activité;
    - (2) des ressources qui peuvent être nécessaires pour mener à bien l'activité;
    - (3) de l'organisation de l'activité;
    - (4) de toutes les lignes directrices relatives à la sécurité qui doivent être suivies lors de l'activité.
  - b. Le cadet doit participer à l'activité et, dans la mesure du possible, exercer les fonctions d'un chef d'équipe.
  - c. À la fin de l'activité, une rétroaction doit être donnée aux cadets, préférablement par un représentant du groupe communautaire bénéficiant de l'aide. On doit demander aux cadets :
    - (1) comment ils se sentaient par rapport à l'activité;
    - (2) ce qu'ils croient avoir accompli;
    - (3) quels avantages leur participation a apporté à la communauté;
    - (4) de quelles façons chaque cadet peut être un citoyen plus actif en s'appuyant sur cette expérience.
  - d. Lorsque les cadets doivent agir en tant que chef d'équipe, ils doivent recevoir une rétroaction au sujet de leur rendement, qui fera partie de l'OREN 303 (Exercer le rôle d'un chef d'équipe, [section 4](#)).

5. **Durée**

- |    |                              |         |
|----|------------------------------|---------|
| a. | Introduction/Conclusion :    | 10 min  |
| b. | Apprentissage expérientiel : | 80 min  |
| c. | Total partiel :              | 90 min  |
| d. | Total (trois séances) :      | 270 min |

6. **Justification.** Une approche expérientielle a été choisie pour cette leçon, parce qu'elle permet aux cadets d'acquérir de nouvelles connaissances au moyen d'une expérience directe. Cette approche permet aux cadets de participer activement à leur communauté et de faire l'expérience de résultats positifs tirés de cette participation. Lorsque cela est nécessaire, les cadets de l'étoile argent doivent exercer les fonctions d'un chef d'équipe pour profiter d'une occasion de leadership, tout en exécutant un service communautaire. Les cadets peuvent ensuite transmettre leurs expériences à un niveau personnel et, grâce à la réflexion sur l'expérience, comprendre comment leurs efforts individuels peuvent faire profiter la communauté lors de projets futurs.

7. **Documents de référence**

- a. A0-010 Directeur – Cadets 2. (2006). OAIC 11-03 *Mandat du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C0-014 La légion royale canadienne. (2002). *La légion royale canadienne : Répondre aux besoins des communautés canadiennes*. Extrait le 25 mai 2006, du site [http://www.legion.ca/asp/docs/about/community\\_f.asp](http://www.legion.ca/asp/docs/about/community_f.asp).
- c. C0-015 Kiwanis International. (2008). *Facts About Kiwanis*. Extrait le 12 mars 2008 du site <http://www.kiwanis.org/whatwedo/factsaboutkiwanis/tabid/532/default.aspx>.
- d. C0-016 Lions Club International. (2006). *Histoire du Lions Clubs International*. Extrait le 25 mai 2006, du site [http://www.lionsclubs.org/FR/content/lions\\_history.shtml](http://www.lionsclubs.org/FR/content/lions_history.shtml).
- e. C0-017 Rotary International. (2005). *À propos du Rotary*. Extrait le 25 mai 2006, du site <http://www.rotary.org/fr/AboutUs/Pages/rifdefault.aspx>.
- f. C0-044 UNESCO. (2006). *Commission canadienne pour l'UNESCO*. Extrait le 16 août 2006, du site <http://www.unesco.ca>.

8. **Matériel d'instruction.** S.O.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le matériel et l'équipement approprié pour l'activité.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Voici un exemple de liste de groupes axés sur la communauté ou de groupes d'orientation communautaire :
  - (1) le Sentier transcanadien,
  - (2) des groupes environnementaux locaux,
  - (3) la Fondation canadienne Rêves d'Enfants,
  - (4) des comités d'hôpitaux,
  - (5) la Société Alzheimer du Canada,

- (6) la Société canadienne du cancer,
  - (7) la Société d'arthrite du Canada,
  - (8) les Grands frères et les Grandes sœurs,
  - (9) la légion royale canadienne,
  - (10) le Rotary Club,
  - (11) le Kinsmen Club,
  - (12) le Kiwanis Club,
  - (13) le Lions Clubs International,
  - (14) les banques d'alimentation locales,
  - (15) la Société canadienne de la Croix-rouge,
  - (16) Centraide Canada,
  - (17) l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- b. L'instructeur devrait obtenir de plus amples informations de la part du groupe choisi, afin de l'aider à développer la séance d'information initiale et d'obtenir l'information additionnelle s'il y a lieu, pour des activités spécifiques.
  - c. Cette activité peut se dérouler en une journée (neuf périodes) ou en trois séances de trois périodes chacune, selon les besoins locaux.
  - d. L'activité de service communautaire ne doit pas avoir une association politique partisane ou être reconnue pour appuyer ou promouvoir un seul système de pensée ou une confession religieuse.
  - e. Le service communautaire choisi ne doit pas être directement bénéfique pour le corps de cadets ou pour le répondant du corps de cadets.
  - f. Pendant l'élaboration du plan d'instruction du corps de cadets, le personnel d'instruction doit réviser les périodes d'instruction semblables de tous les niveaux du programme d'instruction; on encourage le personnel à réunir, dans la mesure du possible, les ressources entre les niveaux d'étoile.
  - g. Bien qu'il ne soit pas requis qu'un cadet de l'étoile argent participe à cet OCOM en tant que chef d'équipe, cette activité donne une occasion d'évaluer l'OREN 303 (Exercer le rôle d'un chef d'équipe, [section 4](#)).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

**SECTION 4**  
**OREN 303 – EXERCER LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

1. **Rendement.** Exercer le rôle d'un chef d'équipe.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Toutes.
3. **Norme.** Le cadet doit exercer le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
  - a. définir le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
    - (1) reconnaître sa position au sein de l'équipe de leadership;
    - (2) décrire les principales qualités de leadership d'un cadet;
    - (3) décrire les principales compétences en leadership;
    - (4) énumérer les responsabilités d'un chef d'équipe;
  - b. établir des objectifs en leadership pour l'année d'instruction;
  - c. diriger l'équipe qui lui est assignée, y compris :
    - (1) donner un exemple positif;
    - (2) favoriser le travail d'équipe en contribuant à la dynamique positive de l'équipe;
    - (3) communiquer clairement la ou les tâches à accomplir;
    - (4) superviser les cadets;
    - (5) résoudre les problèmes, au besoin;
    - (6) donner une rétroaction à l'équipe;
    - (7) donner des comptes rendus à ses supérieurs;
  - d. participer à une relation de mentorat.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire**
  - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 303 est conçue pour améliorer l'habileté du cadet à exercer le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
    - (1) OCOM C303.01 (Diriger des activités de promotion du travail d'équipe),
    - (2) OCOM C303.02 (Donner une présentation au sujet d'un chef).

- b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire du programme de la phase trois, plus précisément :
- (1) OCOM C103.03 (Participer à des activités de promotion du travail d'équipe, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 3),
  - (2) OCOM C203.01 (Consigner des entrées dans un journal réflexif, A-CR-CCP-602/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne – Norme de qualification et plan de la phase deux*, chapitre 4, section 3),
  - (3) OCOM C203.02 (Utiliser la résolution de problème, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3),
  - (4) OCOM C203.04 (Participer à une présentation donnée par un chef, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3),
  - (5) OCOM C203.05 (Participer à des activités de renforcement de la confiance, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3),
  - (6) OCOM C203.06 (Participer à des activités de résolution de problème, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3).
- c. Lorsque la matière complémentaire des niveaux précédents est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la description de la leçon et le guide pédagogique appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 303 se limite à un total de neuf périodes qui peuvent se dérouler pendant les séances ou pendant une journée d'instruction assistée. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser les neuf périodes.

**OCOM M303.01 – DÉFINIR LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

1. **Rendement.** Définir le rôle d'un chef d'équipe.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit définir le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
  - a. reconnaître sa position au sein du modèle de l'équipe de leadership;
  - b. décrire les principales qualités de leadership d'un cadet;
  - c. reconnaître les principales compétences en leadership, y compris :
    - (1) la gestion intrapersonnelle,
    - (2) la gestion interpersonnelle,
    - (3) le travail d'équipe,
    - (4) l'art oratoire,
    - (5) le leadership mis en pratique,
    - (6) le mentorat.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer le modèle de l'équipe de leadership et la position du cadet de troisième année au sein de l'équipe de leadership.	Exposé interactif	10 min	
PE2	Décrire les principales compétences en leadership, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la gestion intrapersonnelle,</li> <li>b. la gestion interpersonnelle,</li> <li>c. le travail d'équipe,</li> <li>d. l'art oratoire,</li> <li>e. le leadership mis en pratique,</li> <li>f. le mentorat.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	<p>Expliquer les éléments de la gestion intrapersonnelle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. identifier les besoins personnels et satisfaire à ces besoins;</li> <li>b. pratiquer la maîtrise de soi;</li> <li>c. pratiquer l'autogestion;</li> <li>d. poursuivre l'autoperfectionnement;</li> <li>e. établir l'identité positive.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C0-270
PE4	<p>Expliquer les éléments de la gestion interpersonnelle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. interagir positivement au sein de la communauté des cadets;</li> <li>b. interagir positivement avec les autres;</li> <li>c. s'occuper des conflits interpersonnels d'une manière respectueuse.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C0-271
PE5	<p>Expliquer les éléments du travail d'équipe, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. participer aux étapes de la formation d'une équipe;</li> <li>b. présenter la dynamique positive de l'équipe;</li> <li>c. participer à des activités de promotion du travail d'équipe.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C0-114 (p. 12) C0-268 (p. 3 et 4)
PE6	<p>Expliquer les éléments de l'art oratoire, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. recevoir une information;</li> <li>b. interpréter une information;</li> <li>c. répondre à une information.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C0-115 (p. 42 à 44)
PE7	<p>Expliquer les éléments du leadership mis en pratique, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. servir d'exemple aux autres;</li> <li>b. participer aux tâches de leadership;</li> <li>c. diriger la tâche de leadership tout en supervisant l'équipe;</li> <li>d. diriger les activités de promotion du travail d'équipe;</li> <li>e. donner une rétroaction à l'équipe;</li> <li>f. présenter un compte rendu au chef d'équipe après la tâche.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C0-240 (p. 19) C0-245 (p. 70 et 71) C0-256 (p. 54 et 55)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE8	Expliquer les éléments du mentorat, y compris : a. le rôle d'un cadet encadré; b. le rôle d'un mentor.	Exposé interactif	5 min	C0-258 (p. 2)
PE9	Identifier les occasions de chef d'équipe de la phase trois, y compris : a. exercer le rôle d'un mentor; b. effectuer une tâche de leadership.	Exposé interactif	5 min	

#### 5. Durée

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif :       | 50 min |
| c. | Total :                   | 60 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets au modèle de l'équipe de leadership, aux principales compétences en leadership et aux occasions de leadership pour les cadets de la phase trois.

#### 7. Documents de référence

- a. C0-114 (ISBN 0-02-863656-2) Pell, A. R. (1999). *The Complete Idiot's Guide to Team Building*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- b. C0-115 (ISBN 0-7879-4059-3) van Linden, J. A. et Fertman, C. I. (1998). *Youth Leadership*. San Francisco, Californie, Jossey-Bass Inc., Publishers.
- c. C0-240 (ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No Props: Great Games With No Equipment*. Beverly, Massachusetts, Project Adventure, Inc.
- d. C0-245 (ISBN 1-58062-513-4) Adams, B. (2001). *The Everything Leadership Book*. Avon, Massachusetts, Adams Media.
- e. C0-256 (ISBN 0-7894-4863-7) Heller, R. (1999). *Achieving Excellence*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- f. C0-258 (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The Everything Coaching and Mentoring Book*. (2<sup>e</sup> éd.). Avon, Massachusetts, F+W Publications Company.
- g. C0-268 (ISBN 978-1-57542-265-7) MacGregor, M. S. (2008). *Teambuilding With Teens: Activities for Leadership, Decision Making and Group Success*. Minneapolis, Minnesota, Free Spirit Publishing.
- h. C0-270 Maslow, A. H. (1943). *A Theory of Human Motivation*. *Psychological Review*, vol. 50, n° 4, p 370 à 396.
- i. C0-271 Farthing, D. (2001). *Peacebuilders 1: Conflict Resolution Youth Reference Guide*. Ottawa, Ontario, YouCAN.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. le document de cours sur le modèle de l'équipe de leadership,
- b. le document de cours sur les attentes d'un cadet de la phase trois.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M303.02 – PARTICIPER À UNE RELATION DE MENTORAT**

1. **Rendement.** Participer à une relation de mentorat.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une relation de mentorat.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer la relation de mentorat, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. reconnaître l'objectif d'une relation de mentorat;</li> <li>b. identifier les avantages de participer à une relation de mentorat;</li> <li>c. contribuer à un jumelage de mentorat;</li> <li>d. être ouvert aux nouvelles choses;</li> <li>e. être réceptif aux suggestions et à la critique de nature positive;</li> <li>f. donner une rétroaction au mentor;</li> <li>g. apprendre de l'exemple donné par le mentor;</li> <li>h. participer à des activités de mentorat;</li> <li>i. apprécier la relation de mentorat.</li> </ol>	Exposé interactif	15 min	C0-258 (p.15 à 21, 37 à 48, 70 à 73)
PE2	<p>Animer une discussion de groupe au sujet du mentorat, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la réflexion personnelle,</li> <li>b. l'auto-évaluation ou l'entrée de données dans un journal selon le besoin,</li> <li>c. les séances de mentorat.</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	C0-258 (p. 37 à 48) C2-109 (p. 36)

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Exposé interactif :       | 15 min |
| c. | Discussion de groupe :    | 10 min |
| d. | Total :                   | 30 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'initier les cadets à la relation de mentorat, de susciter leur intérêt et de leur présenter la matière de base.
- b. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur la relation de mentorat.

7. **Documents de référence**

- a. C0-258 (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The Everything Coaching and Mentoring Book*. (2<sup>e</sup> éd.). Avon, Massachusetts, F+W Publications Company.
- b. C2-109 (ISBN 0-7872-6561-6) Sugarman, D., Doherty, K., Garvey, D., et Gass, M. (2000). *Reflective Learning: Theory and Practice*. Dubuque, Iowa, Kendall/Hunt Publishing Company.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** À la fin de cette leçon, tous les cadets de troisième année doivent choisir au moins un cadet de première année en vue de l'encadrer. De plus, on doit demander à tous les cadets de troisième année de dire avec lequel des cadets de cinquième année ils aimeraient être jumelés.

**OCOM M303.03 – PRATIQUER L'AUTO-ÉVALUATION**

1. **Rendement.** Pratiquer l'auto-évaluation.

2. **Conditions**

a. Éléments fournis :

- (1) les rubriques d'auto-évaluation,
- (2) de la supervision,
- (3) de l'aide au besoin.

b. Éléments non permis : S.O.

c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit s'exercer à faire une auto-évaluation, y compris :

- a. réfléchir sur les habiletés;
- b. établir des objectifs;
- c. chercher à obtenir une rétroaction au besoin;
- d. demander de l'aide au besoin.

4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Définir la réflexion et l'auto-évaluation.	Exposé interactif	5 min	C0-237 C0-242 (p. 9 à 11)
PE2	Demander aux cadets de diriger des activités d'auto-évaluation pour : a. leurs principales qualités de leadership, b. la façon dont ils contribuent à la dynamique positive de l'équipe.	Activité en classe	10 min	
PE3	Diriger une discussion de groupe sur la façon d'obtenir des commentaires et de l'aide et le bon moment de le faire.	Discussion de groupe	10 min	C0-258 (p.97 et 98)

5. **Durée**

- a. Introduction/Conclusion : 5 min
- b. Exposé interactif : 5 min
- c. Activité en classe : 10 min
- d. Discussion de groupe : 10 min
- e. Total : 30 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 pour définir la réflexion et l'auto-évaluation.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit, de susciter l'intérêt des cadets et d'effectuer des auto-évaluations.
- c. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments au sujet des avantages à obtenir des commentaires et de l'aide.

7. **Documents de référence**

- a. C0-237 (ISBN 0-19-541816-6) Barber, K. (éd.). (2004). *Canadian Oxford Dictionary* (2<sup>e</sup> éd.). Don Mills, Ontario, Oxford University Press Canada.
- b. C0-242 (ISBN 978-0-9682160-2-1) Gregory, K., Cameron, C., et Davies, A. (2000). *Knowing What Counts: Self-Assessment and Goal Setting*. Courtenay, Colombie-Britannique, Building Connections Publishing Inc.
- c. C0-258 (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The Everything Coaching and Mentoring Book*. (2<sup>e</sup> éd.). Avon, Massachusetts, F+W Publications Company.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. la rubrique d'auto-évaluation des principales qualités de leadership,
- b. la rubrique d'auto-évaluation de la dynamique positive de l'équipe.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M303.04 – COMMUNIQUER À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE**

1. **Rendement.** Communiquer à titre de chef d'équipe.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit communiquer à titre de chef d'équipe, y compris :
  - a. reconnaître la communication verbale et non verbale;
  - b. mettre en pratique la méthode de communication, y compris :
    - (1) la réception,
    - (2) l'interprétation,
    - (3) la réponse;
  - c. identifier les obstacles de l'art oratoire.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la communication verbale et non verbale.	Exposé interactif	5 min	C0-022 (p. 97 à 101, p. 103 à 118) C0-254 (p. 9)
PE2	Expliquer l'audition et l'écoute et leur incidence sur la communication, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la définition de l'audition,</li> <li>b. la définition de l'écoute,</li> <li>c. l'écoute active,</li> <li>d. les mauvaises habitudes d'écoute,</li> <li>e. l'incidence de l'écoute et de l'audition sur la communication.</li> </ol>	Exposé interactif	15 min	C0-022 (p.129 à 135) C0-144 (p. 12 à 14, 17) C0-237 (p. 698 et 896) C0-262 (p. 237 et 239)
PE3	Décrire la méthode de communication, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. recevoir une information;</li> <li>b. interpréter une information;</li> <li>c. répondre à une information.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C0-115 (p. 42 à 45)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE4	Identifier les obstacles de l'art oratoire, y compris : a. les facteurs intrapersonnels, y compris : (1) de stress, (2) les émotions, (3) la mauvaise interprétation, (4) les mauvaises habitudes d'écoute, (5) l'étroitesse d'esprit, (6) les préjugés. b. les facteurs de distraction, y compris : (1) visuelle, (2) auditive; c. l'élocution, y compris : (1) le langage, (2) les messages variés, (3) la surdose d'information.	Exposé interactif	10 min	C0-022 (p. 77 à 80, 129 et 130)
PE5	Diriger une activité qui démontre la méthode de communication et les obstacles de l'art oratoire.	Activité en classe	15 min	C0-022 (p. 77 à 80, 129 et 130) C0-115 (p. 42 à 45)

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	35 min
c.	Activité en classe :	15 min
d.	Total :	60 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 4 afin d'initier les cadets à la façon de communiquer en tant que chef d'équipe.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets à la méthode et aux obstacles de la communication.

#### 7. Documents de référence

- C0-022 (ISBN 0-02864-207-4) Cole, K. (2002). *The Complete Idiot's Guide to Clear Communication*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- C0-115 (ISBN 0-7879-4059-3) van Linden, J. A. et Fertman, C. I. (1998). *Youth Leadership*. San Francisco, Californie, Jossey-Bass Inc., Publishers.
- C0-144 Colver, E., et Reid, M. (2001). *Peacebuilders 2: Peer Helping*. Ottawa, Ontario, YouCAN.

- d. C0-237 (ISBN 0-19-541816-6) Barber, K. (éd.). (2004). *Canadian Oxford Dictionary* (2<sup>e</sup> éd.). Don Mills, Ontario, Oxford University Press Canada.
- e. C0-262 MacDonald, K. (2002). *Interpersonal Conflict Resolution Skills for Youth. Module 1: Fundamentals of Conflict Resolution*. New Westminster, Colombie-Britannique, Centre for Conflict Resolution.
- f. C0-268 (ISBN 1-57542-265-4) MacGregor, M. (2008). *Teambuilding With Teens: Activities for Leadership, Decision Making and Group Success*. Minneapolis, Minnesota, Free Spirit Publishing, Inc.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un chronomètre.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. des casse-têtes sur la communication,
- b. des ciseaux,
- c. des sacs en plastique refermables,
- d. des enveloppes.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M303.05 – SUPERVISER LES CADETS**

1. **Rendement.** Superviser les cadets.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit superviser d'autres cadets tout en dirigeant l'équipe assignée.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les objectifs de la supervision, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. assurer une protection;</li> <li>b. offrir un appui;</li> <li>c. fournir une assurance de la qualité.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-272 (p. 4)
PE2	Expliquer la façon de superviser, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. assurer la sécurité;</li> <li>b. assurer le bien-être des cadets;</li> <li>c. encourager les cadets;</li> <li>d. ajuster les responsabilités au besoin;</li> <li>e. maintenir le contrôle des cadets;</li> <li>f. corriger les erreurs au besoin;</li> <li>g. signaler la mauvaise conduite au besoin;</li> <li>h. s'assurer au besoin que les cadets assument les responsabilités qui leur sont attribuées.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-249 (p. 36–37) C0-273 (p. 44, 88 à 90) C0-274 (p. 19, 32) A0-107
PE3	Diriger une discussion de groupe sur la supervision.	Discussion de groupe	15 min	
PE4	Discuter des exigences de supervision au corps de cadets.	Discussion de groupe	15 min	

## 5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	20 min
c.	Discussion de groupe :	30 min
d.	Total :	60 min

## 6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 et le PE 2 afin d'initier les cadets à la supervision.
- Une discussion de groupe a été choisie pour les PE 3 et 4, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur la supervision.

## 7. **Document de référence**

- A0-107 Directeur – Cadets. (2007). OAIC 14-31 *Programme de sécurité générale – Directeur – Cadets et Rangers junior canadiens*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C0-249 (ISBN 0-7894-2890-3) Heller, R. (1998). *How to Delegate*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- C0-272 Coleridge Education, College of St. Mark and St. John. (2002). *A Consultation of Supervision Provision and Training Requirements Across Connexions Partnerships in England*. Extrait le 17 mars 2008 du site <http://www.connexions.gov.uk/partnerships/publications/uploads/cp/Supervisory%20Skills%20Exec%20Sum.pdf>.
- C0-273 (ISBN 978-1-56414-363-1) Ladew, D. P. (1998). *How to Supervise People: Techniques for Getting Results Through Others*. Franklin Lakes, New Jersey, Career Press.
- C0-274 (ISBN 1-4134-1294-7) Sargent, G. (2003). *The Little Black Book of Supervision*. États-Unis, Xlibris Corporation.

- Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

- Matériel d'apprentissage.** S.O.

- Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 1](#) (OREN 303).

- Remarques.** S.O.

**OCOM M303.06 – RÉSOUDRE LES PROBLÈMES**

1. **Rendement.** Résoudre les problèmes.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. décrire les méthodes de résolution de problèmes;
  - b. choisir une méthode de résolution de problèmes;
  - c. résoudre un problème en utilisant la méthode choisie.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Réviser les étapes de l'analyse logique, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. confirmer la tâche;</li> <li>b. identifier le problème;</li> <li>c. définir le facteur critique;</li> <li>d. concevoir d'autres solutions;</li> <li>e. comparer les solutions de rechange;</li> <li>f. trouver la meilleure solution possible;</li> <li>g. mettre la solution en œuvre;</li> <li>h. évaluer le plan et la mise en œuvre.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C0-135 (p. 221 à 223)
PE2	Expliquer les étapes de la méthode de résolution de problèmes suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. identifier le problème;</li> <li>b. trouver toutes les solutions possibles;</li> <li>c. identifier les conséquences pouvant résulter de ces solutions;</li> <li>d. choisir la solution la plus appropriée;</li> <li>e. évaluer la décision.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-115 (p. 96)
PE3	Expliquer les étapes de la méthode de résolution de problèmes suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la durée,</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-134 (p. 101)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	b. l'exposition au froid, c. l'aide, d. la créativité, e. la résolution.			
PE4	Diriger une activité où les cadets doivent choisir une méthode de résolution de problèmes et la mettre en pratique dans une mise en situation.	Activité en classe	25 min	C0-115 (p. 45, 46)

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Activité en classe :	25 min
d.	Total :	60 min

#### 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de réviser l'analyse logique et d'initier les cadets aux autres méthodes de résolution de problèmes.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets à la résolution de problèmes.

#### 7. Documents de référence

- a. C0-115 (ISBN 0-7879-4059-3) van Linden, J. A. et Fertman, C. I. (1998). *Youth Leadership*. San Francisco, Californie, Jossey-Bass Inc., Publishers.
- b. C0-134 (ISBN 0-7852-7440-5) Maxwell, J. (1999). *The 21 Indispensable Qualities of a Leader (Les 21 qualités indispensables d'un chef), Becoming the Person Others Will Want to Follow*. Nashville, Tennessee, Thomas Nelson Publishers.
- c. C0-135 (ISBN 0-7645-5176-0) Loeb, M. et Kindel, S. (1999). *Leadership for Dummies*. New York, New York, Hungry Minds, Inc.

#### 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. des mises en situation de résolution de problèmes.

#### 9. Matériel d'apprentissage

- a. des mises en situation de résolution de problèmes,
- b. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B, appendice 1](#) (OREN 303).

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M303.07 – DIRIGER LES CADETS TOUT AU LONG D'UNE TÂCHE DE LEADERSHIP**

1. **Rendement.** Diriger les cadets tout au long d'une tâche de leadership.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un exemple de tâche de leadership,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. planifier une tâche de leadership;
  - b. diriger une équipe de cadets tout au long d'une tâche de leadership, y compris :
    - (1) se préparer pour la tâche;
    - (2) présenter la tâche;
    - (3) diriger la tâche tout en supervisant l'équipe;
    - (4) donner une rétroaction à l'équipe;
    - (5) présenter un compte rendu suivant la tâche au chef d'équipe.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter de la méthode de préparation d'une tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. s'assurer que l'objectif est compris;</li> <li>b. s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles;</li> <li>c. respecter le temps;</li> <li>d. faire un plan.</li> </ol>	Démonstration	10 min	C0-114 (p. 16) C0-243 C0-248 (p. 20 et 21) C0-253 (p. 24) C0-255 (p. 86 à 89)
PE2	Discuter de la méthode de présentation d'une tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. énoncer la tâche à faire;</li> <li>b. énoncer l'objectif de la tâche;</li> <li>c. identifier les ressources nécessaires pour la tâche;</li> </ol>	Démonstration	10 min	C0-114 (p. 36 et 99) C0-245 (p. 70 et 71) C0-247 (p. 133 à 136)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	d. communiquer le plan général; e. attribuer les tâches aux membres de l'équipe, s'il y a lieu; f. s'assurer que les membres de l'équipe comprennent la tâche.			C0-254 (p. 34 et 35)
PE3	Discuter de la méthode pour diriger une tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris : a. superviser les autres cadets; b. maintenir le contrôle sur l'équipe; c. s'assurer que la tâche progresse en fonction du temps accordé; d. modifier le plan selon les besoins.	Démonstration	10 min	C0-256 (p. 54 et 55)
PE4	Discuter de la méthode pour donner une rétroaction à l'équipe suivant la tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris : a. réviser l'objectif; b. donner une rétroaction; c. motiver de nouveau l'équipe.	Démonstration	10 min	C0-240 (p. 19)
PE5	Expliquer le compte rendu après une tâche.	Exposé interactif	5 min	C0-243
PE6	Discuter de la façon de se préparer pour une tâche de leadership.	Activité en classe	5 min	C0-255 (p. 267 et 269)

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Démonstration :	35 min
c.	Exposé interactif :	10 min
d.	Activité en classe :	5 min
e.	Total :	60 min

#### 6. Justification

- La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour les PE 1 à 4, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer le format d'une tâche de leadership dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 5 afin de donner des directives sur la façon d'effectuer un compte rendu après une tâche.

- c. Une activité en classe a été choisie pour le PE 6, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets.

## 7. Documents de référence

- a. C0-114 (ISBN 0-02-863656-2) Pell, A. R. (1999). *The Complete Idiot's Guide to Team Building*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- b. C0-240 (ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No Props: Great Games With No Equipment*. Beverly, Massachusetts, Project Adventure, Inc.
- c. C0-243 Clark, D. (2007). *After Action Reviews*. Extrait le 21 février 2008 du site <http://www.nwlink.com/~donclark/leader/leadaar.html>.
- d. C0-243 Clark, D. (2007). *Leadership & Direction*. Extrait le 21 février 2008 du site <http://www.nwlink.com/~donclark/leader/leaddir.html>.
- e. C0-245 (ISBN 1-58062-513-4) Adams, B. (2001). *The Everything Leadership Book*. Avon, Massachusetts, Adams Media.
- f. C0-247 (ISBN 0-14-024272-4) Rosen, R. H. et Brown, P. B. (1997). *Leading People*. New York, New York, Penguin Books.
- g. C0-248 (ISBN 0-7894-4862-9) Heller, R. (1999). *Learning to Lead*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- h. C0-253 (ISBN 0-7894-8006-9) Bruce, A. et Langdon, K. (2001). *Do It Now!* New York, New York, DK Publishing, Inc.
- i. C0-254 (ISBN 0-7894-3244-7) Heller, R. (1998). *Communicate Clearly*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- j. C0-255 (ISBN 0-7645-5408-5) Brounstein, M. (2002). *Managing Teams for Dummies*. Indianapolis, Indiana, Wiley Publishing, Inc.
- k. C0-256 (ISBN 0-7894-4863-7) Heller, R. (1999). *Achieving Excellence*. New York, New York, DK Publishing, Inc.

## 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. le document de cours sur le format de la tâche de leadership,
- c. le document de cours sur le formulaire d'évaluation de la tâche de leadership,
- d. le document de cours sur le compte rendu de la tâche,
- e. un exemple de la tâche de leadership,
- f. les ressources pour l'exemple de la tâche de leadership, selon les besoins.

## 9. Matériel d'apprentissage

- a. le document de cours sur le format de la tâche de leadership,
- b. le document de cours sur le formulaire d'évaluation de la tâche de leadership,

- c. le document de cours sur le compte rendu de la tâche,
  - d. la tâche de leadership,
  - e. des stylos et des crayons.
10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 1](#) (COREN de l'OREN 303).
11. **Remarques.** Il faut choisir au moins deux tâches de leadership dans la liste présentée au COREN de l'OREN 303 (chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 1](#)).

**OCOM C303.01 – DIRIGER UNE ACTIVITÉ DE PROMOTION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE**

1. **Rendement.** Diriger une activité de promotion du travail d'équipe.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit donner les éléments d'une activité de promotion du travail d'équipe :
  - a. la présentation,
  - b. l'activité,
  - c. la rétroaction.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Démontrer la présentation d'une activité de promotion du travail d'équipe et demander aux cadets d'y participer.	Activité en classe	5 min	
PE2	Demander aux cadets d'analyser les éléments de la présentation : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. attirer l'attention de l'équipe;</li> <li>b. expliquer l'objectif de l'activité;</li> <li>c. expliquer l'activité;</li> <li>d. assigner les tâches selon les besoins;</li> <li>e. fixer les limites de temps;</li> <li>f. transmettre au besoin les questions relatives à la sécurité;</li> <li>g. motiver l'équipe.</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	C0-028 (p. xxiii à xxvii) C0-238 (p. 22 et 23) C0-268 (p. 3)
PE3	Démontrer l'activité de promotion du travail d'équipe choisie et demander aux cadets d'y participer.	Activité en classe	10 min	
PE4	Discuter des responsabilités suivantes d'un chef, tout en dirigeant une activité de promotion du travail d'équipe : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. commencer l'activité;</li> <li>b. superviser l'équipe;</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	C0-238 (p. 26) C0-240 (p. 17)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	c. s'assurer que l'objectif est atteint; d. interrompre l'activité en cas de besoin; e. mettre fin à l'activité selon le délai fixé.			
PE5	Démontrer la conduite d'une rétroaction de l'activité de promotion du travail d'équipe choisie et demander aux cadets d'y participer.	Activité en classe	5 min	
PE6	Discuter des éléments de la rétroaction : a. réviser l'objectif; b. donner une rétroaction; c. motiver de nouveau l'équipe.	Discussion de groupe	10 min	C0-238 (p. 27 à 30) C0-240 (p. 19)
PE7	Demander à de petits groupes de cadets de partager les responsabilités à diriger une activité de promotion du travail d'équipe.	Activité pratique	30 min	

#### 5. Durée

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Activité en classe :	20 min
c. Discussion de groupe :	30 min
d. Activité pratique :	30 min
e. Total :	90 min

#### 6. Justification

- Une activité en classe a été choisie pour les PE 1, 3 et 5, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets.
- Une discussion de groupe a été choisie pour les PE 2, 4 et 6, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les différents volets d'une activité de promotion du travail d'équipe.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 7, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de pratiquer des activités de promotion du travail d'équipe dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

#### 7. Documents de référence

- C0-028 (ISBN 0-07-046513-4) Newstrom, J. et Scannell, E. (1998). *The Big Book of Team Building Games*. New York, New York, McGraw-Hill.
- C0-238 (ISBN 0-7879-4835-7) Sugar, S., et Takacs, G. (2000). *Games That Teach Teams: 21 Activities to Super-Charge Your Group!* San Francisco, Californie, Jossey-Bass/Pfeiffer.
- C0-240 (ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No Props: Great Games With No Equipment*. Beverly, Massachusetts, Project Adventure, Inc.
- C0-268 (ISBN 1-57542-265-4) MacGregor, M. G. (2008). *Teambuilding With Teens*. Minneapolis, Minnesota, Free Spirit Publishing Inc.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un marqueur,
- c. des notes autoadhésives,
- d. l'équipement pour l'activité, au besoin.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. l'équipement pour l'activité, au besoin,
- b. le document de cours portant sur les activités de promotion du travail d'équipe,
- c. le document de cours portant sur le guide de planification de la promotion du travail d'équipe.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM C303.02 – DONNER UNE PRÉSENTATION AU SUJET D'UN CHEF**

1. **Rendement.** Donner une présentation au sujet d'un chef.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia),
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit donner une présentation au sujet d'un chef, y compris :
  - a. l'introduction du chef,
  - b. le corps de la présentation, y compris :
    - (1) les éléments intéressants de la carrière du chef,
    - (2) les principales qualités en leadership démontrées par le chef;
  - c. la conclusion.
4. **Points d'enseignement.** Superviser les cadets pendant qu'ils donnent une présentation au sujet d'un chef.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Activité pratique :	50 min
c. Total :	60 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de donner une présentation dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances en leadership dans un environnement amusant et stimulant.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours qui expose brièvement la façon de donner une présentation au sujet d'un chef.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Il est recommandé que cette leçon soit prévue à la suite de toutes les autres leçons de l'OREN 309 ([section 10](#)).
- b. Dans les cas où le corps de cadets compte plus de cinq cadets de la phase trois, répartir les cadets en groupes de cinq si les installations sont disponibles.

**SECTION 5****OREN 304 – METTRE À JOUR LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL**

1. **Rendement.** Mettre à jour le plan d'activité personnel.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (2) les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (3) le document de cours sur le plan d'activité personnel,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe et approprié pour diriger l'évaluation de la condition physique des cadets.
3. **Norme.** Le cadet doit mettre à jour le plan d'activité personnel, y compris :
  - a. participer à l'évaluation de la condition physique des cadets;
  - b. établir de nouveaux buts personnels à court terme et à long terme pour l'année d'instruction.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire**
  - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 304 est conçue pour améliorer les connaissances du cadet sur la bonne forme physique et le mode de vie sain par l'entremise d'un éventail d'activités :
    - (1) OCOM C304.01 (Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets),
    - (2) OCOM C304.02 (Évaluer le plan d'activité personnel),
    - (3) OCOM C304.03 (Décrire le stress).
  - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
    - (1) OCOM C204.02 (Élaborer un plan de nutrition personnel, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 4),
    - (2) OCOM C104.01 (Établir des objectifs d'équipe, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 4).
  - c. Lorsque l'instruction des phases précédentes est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la ou les descriptions de la leçon et le ou les guides pédagogiques appropriés.

**OCOM M304.01 – DÉCRIRE LES ÉLÉMENTS DE LA CONDITION PHYSIQUE**

1. **Rendement.** Décrire les éléments de la condition physique.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. décrire les éléments de la condition physique, y compris :
    - (1) l'endurance cardiovasculaire,
    - (2) la force musculaire,
    - (3) la flexibilité musculaire;
  - b. identifier les activités de conditionnement physique et sportives qui peuvent aider à améliorer la condition physique.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les éléments de la condition physique, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'endurance cardiovasculaire,</li> <li>b. la force musculaire,</li> <li>c. la flexibilité musculaire.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C0-104 C0-167
PE2	Diriger une activité où les cadets doivent identifier les activités de conditionnement physique et sportives qui peuvent aider à améliorer : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'endurance cardiovasculaire,</li> <li>b. la force musculaire,</li> <li>c. la flexibilité musculaire.</li> </ol>	Activité en classe	10 min	C0-104 C0-167
PE3	Démontrer la façon de diriger l'évaluation de la condition physique des cadets et d'y attribuer un pointage : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la force musculaire, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) le redressement partiel,</li> </ol> </li> </ol>	Démonstration	10 min	C0-167

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<p>(2) l'extension des bras;</p> <p>b. la flexibilité musculaire, y compris :</p> <p>(1) la levée du tronc,</p> <p>(2) l'étirement des épaules,</p> <p>(3) l'étirement en position assise des ischiojambiers et du bas du dos.</p> <p><b>Nota :</b> Choisir deux des exercices de flexibilité musculaire à exécuter pendant l'évaluation de la condition physique des cadets.</p>			

#### 5. Durée

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Exposé interactif :	5 min
c. Activité en classe :	10 min
d. Démonstration :	10 min
e. Total :	30 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 pour initier les cadets aux éléments de la condition physique et stimuler leur intérêt pour ces éléments.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets aux activités de conditionnement physique et sportives.
- La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la façon d'effectuer les éléments de l'évaluation de la condition physique des cadets et d'y attribuer un pointage.

#### 7. Documents de référence

- C0-104 (ISBN 0-662-26628-5) Agence de la santé publique du Canada. (Sans date). *Document de cours du Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*. Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada.
- C0-167 (ISBN 0-7360-5866-4) Meredith, M., et Welk, G. (éd.). (2005). *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.). Windsor, Ontario, Human Kinetics.

#### 8. Matériel d'instruction

- la trousse de la publication de The Cooper Institute, *Fitnessgram 8.0 Stand-Alone Test Kit*, Human Kinetics,
- une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets,
- des tapis d'exercice,
- un lecteur de disques compacts,

- e. une règle de 30 cm (12 pouces),
  - f. une boîte en carton.
9. **Matériel d'apprentissage.** Une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** Cette leçon doit être enseignée avant l'OCOM M304.02 (Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets).

**OCOM M304.02 – PARTICIPER À L'ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE DES CADETS**

1. **Rendement.** Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (2) de la supervision.
  - b. Éléments non permis : De l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Un terrain de sport, un gymnase ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément au manuel de Meredith, M., & Welks, G., *Fitnessgram/activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.), Human Kinetics, le cadet doit participer à l'évaluation de la condition physique des cadets.
4. **Points d'enseignement**
  - a. Diriger une séance d'échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :
    - (1) étirer les muscles;
    - (2) augmenter graduellement la respiration et le rythme cardiaque;
    - (3) agrandir les capillaires pour compenser l'augmentation du flux sanguin;
    - (4) augmenter la température des muscles pour faciliter la réaction du tissu musculaire.
  - b. Superviser les cadets pendant qu'ils effectuent l'évaluation et leur attribuer un pointage :
    - (1) le test PACER (Progressive Aerobic Cardiovascular Endurance Run),
    - (2) le demi-redressement assis,
    - (3) l'extension des bras,
    - (4) deux des éléments suivants :
      - (a) la levée du tronc,
      - (b) l'étirement des épaules,
      - (c) l'étirement en position assise des ischiojambiers et du bas du dos.
  - c. Diriger une séance de récupération qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :
    - (1) permettre au corps de récupérer lentement après une activité physique et aider à prévenir les blessures;
    - (2) préparer les appareils respiratoire et cardiovasculaire à retourner à leur rythme normal;
    - (3) étirer les muscles.

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Activité pratique :       | 25 min |
| c. | Total partiel :           | 30 min |
| d. | Total (2 périodes) :      | 60 min |

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets de participer à l'évaluation de la condition physique des cadets dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

7. **Documents de référence**

- C0-095 (ISBN 0-7360-5962-8) The Cooper Institute. (Sans date). *Fitnessgram/Activitygram Test Administration Kit: Fitnessgram 8.0 Stand-Alone Test Kit*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
- C0-167 (ISBN 0-7360-5866-4) Meredith, M., et Welk, G. (éd.). (2005). *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.). Windsor, Ontario, Human Kinetics.

8. **Matériel d'instruction**

- la trousse de The Cooper Institute, *Fitnessgram 8.0 Stand-Alone Test Kit*, Human Kinetics,
- une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets,
- des cônes,
- un ruban à mesurer,
- des tapis d'exercice,
- un lecteur de disques compacts,
- une règle de 30 cm (12 pouces),
- une boîte en carton.

9. **Matériel d'apprentissage.** Une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- L'évaluation de la condition physique des cadets est une évaluation individuelle servant à établir des objectifs de conditionnement physique personnels. Les résultats de cette évaluation ne doivent pas servir à une compétition entre les cadets ni à les classer.
- L'évaluation de la condition physique des cadets doit être préparée avant d'enseigner cet OCOM.
- Cet OCOM doit être enseigné au début et à la fin de l'année d'instruction.

**OCOM M304.03 – METTRE À JOUR LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL**

1. **Rendement.** Mettre à jour le plan d'activité personnel.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (2) le document de cours sur le plan d'activité personnel,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit mettre à jour son plan d'activité personnel pour l'année d'instruction, y compris :
  - a. réviser les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets;
  - b. énumérer les engagements actuels aux activités de conditionnement physique et sportives;
  - c. établir les objectifs pour l'année d'instruction.
4. **Points d'enseignement.** Demander aux cadets de mettre à jour leur plan d'activité personnel de la phase deux, y compris :
  - a. réviser les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets;
  - b. énumérer les engagements actuels aux activités de conditionnement physique et sportives;
  - c. établir les objectifs pour l'année d'instruction.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Activité pratique :	25 min
c. Total :	30 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de mettre à jour leur plan d'activité personnel. Cette activité contribue à l'élaboration des objectifs de conditionnement physique personnels dans un environnement amusant et stimulant.
7. **Documents de référence**
  - a. C0-104 (ISBN 0-662-26628-5) Agence de la santé publique du Canada. (1998). *Document de cours du Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*. Ottawa, Ontario, Agence de santé publique du Canada.
  - b. C0-105 (ISBN 0-662-32897-3) Agence de la santé publique du Canada. (2002). *Guide familial d'activité physique canadien pour les jeunes du Canada (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

- c. C0-106 (ISBN 0-662-32899-X) Agence de la santé publique du Canada. (2002). *Vive la vie active! Magazine pour les jeunes (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
  - d. C0-167 (ISBN 0-7360-5866-4) Meredith, M., et Welk, G. (éd.). (2005). *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.). Windsor, Ontario, Human Kinetics.
  - e. C0-174 (ISBN 978-0-7360-6828-4) Masurier, G., Lambdin, D., et Corbin, C. (2007). *Fitness for Life: Middle School: Teacher's Guide*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage**
- a. les résultats de l'évaluation de condition physique des cadets,
  - b. le document de cours portant sur le plan d'activité personnel.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
- a. Cette leçon doit être enseignée à la suite de l'évaluation de la condition physique des cadets (OCOM M304.02 [Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets]) effectuée au début de l'année.
  - b. On peut imprimer ou commander des ressources de conditionnement physique à partir du site <http://www.phac-aspc.gc.ca/pau-uap/fitness/downloads.html> ou auprès de l'Agence de la santé publique du Canada et les remettre comme documents de cours aux cadets.

**OCOM M304.04 – ÉVALUER LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL**

1. **Rendement.** Évaluer le plan d'activité personnel.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (2) le plan d'activité personnel,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit évaluer son plan d'activité personnel, y compris :
  - a. comparer les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets du début de l'année avec les résultats de la fin de l'année;
  - b. comparer les activités de conditionnement physique et sportives actuelles avec les activités prévues;
  - c. fixer de nouveaux objectifs.
4. **Points d'enseignement.** Demander aux cadets d'évaluer leur plan d'activité personnel, y compris :
  - a. comparer les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets du début de l'année avec les résultats de la fin de l'année;
  - b. comparer les activités de conditionnement physique et sportives actuelles avec les activités prévues;
  - c. fixer de nouveaux objectifs en fonction des résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets et de la participation aux activités de conditionnement physique et sportives.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Activité pratique :	25 min
c. Total :	30 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets d'évaluer leur plan d'activité personnel dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence**
  - a. C0-104 (ISBN 0-662-26628-5) Agence de la santé publique du Canada. (1998). *Document de cours du Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*. Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada.

- b. C0-105 (ISBN 0-662-32897-3) Agence de la santé publique du Canada. (2002). *Guide familial d'activité physique canadien pour les jeunes du Canada (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
  - c. C0-106 (ISBN 0-662-32899-X) Agence de la santé publique du Canada. (2002). *Vive la vie active! Magazine pour les jeunes (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
  - d. C0-167 (ISBN 0-7360-5866-4) Meredith, M., et Welk, G. (éd.). (2005). *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.). Windsor, Ontario, Human Kinetics.
  - e. C0-174 (ISBN 978-0-7360-6828-4) Masurier, G., Lambdin, D., et Corbin, C. (2007). *Fitness for Life: Middle School: Teacher's Guide*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage**
- a. les résultats de l'évaluation de condition physique des cadets,
  - b. le plan d'activité personnel élaboré au début de l'année d'instruction.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
- a. Cette leçon doit être enseignée à la suite de l'évaluation de la condition physique des cadets (OCOM M304.02 [Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets]) effectuée à la fin de l'année.
  - b. On peut imprimer ou commander des ressources de conditionnement physique à partir du site <http://www.phac-aspc.gc.ca/pau-uap/fitness/downloads.html> ou auprès de l'Agence de la santé publique du Canada et les remettre comme documents de cours aux cadets.

**OCOM C304.01 – PARTICIPER À L'ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE DES CADETS**

1. **Rendement.** Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (2) de la supervision.
  - b. Éléments non permis : de l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Un terrain de sport, un gymnase ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément au manuel Meredith, M., & Welk, G., *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.), Human Kinetics, le cadet doit participer à l'évaluation de la condition physique des cadets.
4. **Points d'enseignement**
  - a. Diriger une séance d'échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :
    - (1) étirer les muscles;
    - (2) augmenter graduellement la respiration et le rythme cardiaque;
    - (3) agrandir les capillaires pour compenser l'augmentation du flux sanguin;
    - (4) augmenter la température des muscles pour faciliter la réaction du tissu musculaire.
  - b. Superviser les cadets pendant qu'ils effectuent l'évaluation et leur attribuer un pointage :
    - (1) le test PACER (Progressive Aerobic Cardiovascular Endurance Run),
    - (2) le demi-redressement assis,
    - (3) l'extension des bras,
    - (4) deux des éléments suivants :
      - (a) la levée du tronc,
      - (b) l'étirement des épaules,
      - (c) l'étirement en position assise des ischiojambiers et du bas du dos.
  - c. Diriger une séance de récupération qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :
    - (1) permettre au corps de récupérer lentement après une activité physique et aider à prévenir les blessures;
    - (2) préparer les appareils respiratoire et cardiovasculaire à retourner à leur rythme normal;
    - (3) étirer les muscles.

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Activité pratique :       | 25 min |
| c. | Total :                   | 30 min |

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets de participer à l'évaluation de la condition physique des cadets dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

7. **Documents de référence**

- a. C0-095 (ISBN 0-7360-5962-8) The Cooper Institute. (Sans date). *Fitnessgram/Activitygram Test Administration Kit: Fitnessgram 8.0 Stand-Alone Test Kit*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
- b. C0-167 (ISBN 0-7360-5866-4) Meredith, M., et Welk, G. (éd.). (2005). *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.). Windsor, Ontario, Human Kinetics.

8. **Matériel d'instruction**

- a. la trousse de The Cooper Institute, *Fitnessgram 8.0 Stand-Alone Test Kit*, Human Kinetics,
- b. une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets,
- c. des cônes,
- d. un ruban à mesurer,
- e. des tapis d'exercice,
- f. un lecteur de disques compacts,
- g. une règle de 30 cm (12 pouces),
- h. une boîte en carton.

9. **Matériel d'apprentissage.** Une feuille de pointage de l'évaluation de la condition physique des cadets.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. L'évaluation de la condition physique des cadets est une évaluation individuelle servant à établir des objectifs de conditionnement physique personnels. Les résultats de cette évaluation ne doivent pas servir à une compétition entre les cadets ni à les classer.
- b. L'évaluation de la condition physique des cadets doit être préparée avant d'enseigner cet OCOM.
- c. Cet OCOM doit être enseigné au milieu de l'année d'instruction.

## OCOM C304.02 – ÉVALUER LE PLAN D'ACTIVITÉ PERSONNEL

1. **Rendement.** Évaluer le plan d'activité personnel.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets,
    - (2) le plan d'activité personnel,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit évaluer son plan d'activité personnel, y compris :
  - a. comparer les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets du début de l'année avec les résultats de la mi-année;
  - b. comparer les activités de conditionnement physique et sportives actuelles avec les activités prévues;
  - c. fixer de nouveaux objectifs.
4. **Points d'enseignement.** Demander aux cadets d'évaluer leur plan d'activité personnel, y compris :
  - a. comparer les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets du début de l'année avec les résultats de la mi-année;
  - b. comparer les activités de conditionnement physique et sportives actuelles avec les activités prévues;
  - c. fixer de nouveaux objectifs en fonction des résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets et de la participation aux activités de conditionnement physique et sportives.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Activité pratique :	25 min
c. Total :	30 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets d'évaluer leur plan d'activité personnel dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence**
  - a. C0-104 (ISBN 0-662-26628-5) Agence de la santé publique du Canada. (Sans date). *Document de cours du Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*. Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada.

- b. C0-105 (ISBN 0-662-32897-3) Agence de la santé publique du Canada. (2002). *Guide familial d'activité physique canadien pour les jeunes du Canada (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
  - c. C0-106 (ISBN 0-662-32899-X) Agence de la santé publique du Canada. (2002). *Vive la vie active! Magazine pour les jeunes (de 10 à 14 ans)*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
  - d. C0-167 (ISBN 0-7360-5866-4) Meredith, M., et Welk, G. (éd.). (2005). *Fitnessgram/Activitygram: Test Administration Manual* (3<sup>e</sup> éd.). Windsor, Ontario, Human Kinetics.
  - e. C0-174 (ISBN 978-0-7360-6828-4) Masurier, G., Lambdin, D., et Corbin, C. (2007). *Fitness for Life: Middle School: Teacher's Guide*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage**
- a. les résultats de l'évaluation de la condition physique des cadets du début de l'année et de la mi-année,
  - b. le plan d'activité personnel.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
- a. Cette leçon doit être enseignée à la suite de l'évaluation de la condition physique des cadets (OCOM C304.01 [Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets]) effectuée au milieu de l'année.
  - b. On peut imprimer ou commander des ressources de conditionnement physique à partir du site <http://www.phac-aspc.gc.ca/pau-uap/fitness/downloads.html> ou auprès de l'Agence de la santé publique du Canada et les remettre comme documents de cours aux cadets.

**OCOM C304.03 – DÉCRIRE LE STRESS**

1. **Rendement.** Décrire le stress.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire le stress, y compris :
  - a. donner la définition du stress;
  - b. énumérer les types de stress;
  - c. énumérer les déclencheurs du stress;
  - d. énumérer les effets physiques et émotionnels du stress;
  - e. identifier les méthodes de gestion du stress.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Définir le stress et les types de stress, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'eustress (le stress positif),</li> <li>b. la détresse (le stress négatif).</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-191 (p. 293 et 294)
PE2	Animer une discussion de groupe sur les déclencheurs du stress (stresseurs), y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les stresseurs émotionnels,</li> <li>b. les stresseurs physiques,</li> <li>c. les stresseurs sociaux.</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	C0-191 (p. 294, 295)
PE3	Décrire les effets émotionnels et physiques de la détresse.	Exposé interactif	5 min	C0-191 (p. 295)
PE4	Décrire les méthodes de gestion de la détresse.	Exposé interactif	10 min	C0-191 (p. 297)
PE5	Faire une démonstration des exercices de relaxation pour gérer la détresse et demander aux cadets de les faire : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la poupée en chiffon,</li> <li>b. la rotation du cou,</li> </ol>	Démonstration et exécution	15 min	C0-191 (p. 300, 301)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	c. l'étirement du corps, d. l'étirement de la mâchoire.			

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Discussion de groupe :	10 min
d.	Démonstration et exécution :	15 min
e.	Total :	60 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 3 et 4, afin d'initier les cadets au concept du stress et aux méthodes de gestion du stress.
- b. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les déclencheurs du stress.
- c. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 5, parce qu'elle permet à l'instructeur de faire une démonstration des exercices de relaxation, tout en donnant aux cadets l'occasion de les pratiquer sous supervision.

7. **Documents de référence.** C0-191 (ISBN 978-0-7360-6675-4) Corbin, C., et Lindsey, R. (2007). *Fitness for Life: Updated Fifth Edition*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**SECTION 6****OREN 305 – PARTICIPER À DES SPORTS RÉCRÉATIFS**

1. **Rendement.** Participer à des sports récréatifs.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de l'équipement de sport,
    - (2) de l'équipement de sécurité,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un terrain de sport ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. assister à une séance d'information sur les règlements du sport choisi;
  - b. participer à un échauffement;
  - c. pratiquer le sport choisi;
  - d. participer à une récupération.
4. **Remarques.** Les sports récréatifs peuvent se dérouler sur neuf périodes pendant une journée d'instruction assistée ou sur trois séances de trois périodes chacune.
5. **Matière complémentaire**
  - a. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire de la phase un comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
    - (1) l'OCOM C105.01 (Participer à une rencontre omnisportive, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 5),
    - (2) l'OCOM C105.02 (Participer à une activité sportive intra-muros organisée, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 5),
    - (3) l'OCOM C105.03 (Participer à une course d'orientation, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 5).
  - b. Lorsque l'instruction complémentaire de la phase un est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la description de la leçon et le guide pédagogique appropriés.
  - c. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 305 se limite à un total de trois périodes qui se déroulent pendant les séances ou pendant une journée d'instruction assistée. Si l'OREN 305 est enseigné en séances, elle doit comprendre trois périodes d'instruction par séance. Si les sports récréatifs se déroulent dans une journée complète d'activité, elle doit comprendre neuf périodes.

**OCOM M305.01 – PARTICIPER À DES SPORTS D'ÉQUIPE RÉCRÉATIFS ORGANISÉS**

1. **Rendement.** Participer à des sports d'équipe récréatifs organisés.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de l'équipement de sport,
    - (2) de l'équipement de sécurité,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un terrain de sport ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. assister à une séance d'information sur les règlements du sport choisi;
  - b. participer à un échauffement;
  - c. pratiquer le sport choisi;
  - d. participer à une récupération.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Présenter aux cadets les règlements du sport choisi, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. un aperçu de la façon de pratiquer le sport,</li> <li>b. les règles et règlements du sport.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-001
PE2	Diriger une séance d'échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. étirer les muscles;</li> <li>b. augmenter graduellement la respiration et le rythme cardiaque;</li> <li>c. agrandir les capillaires pour compenser l'augmentation du flux sanguin;</li> <li>d. augmenter la température des muscles pour faciliter la réaction du tissu musculaire.</li> </ol>	Activité pratique	10 min	C0-002 (p.109 à 113) C0-089

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Superviser les cadets pendant qu'ils pratiquent le sport choisi.	Activité pratique	50 min	C0-001 C0-030 C0-031 C0-034 C0-074
PE4	Diriger une séance de récupération qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à : a. permettre au corps de récupérer lentement après une activité physique afin d'aider à prévenir les blessures; b. préparer les appareils respiratoire et cardiovasculaire à retourner à leur rythme normal; c. étirer les muscles.	Activité pratique	10 min	C0-002 (p. 109 à 113) C0-089

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Activité pratique :	70 min
d.	Total partiel :	90 min
e.	Total (trois séances) :	270 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter aux cadets les règlements du sport choisi.
- Une activité pratique a été choisie pour les PE 2 à 4, parce qu'elle permet aux cadets de participer à des activités sportives dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au développement des compétences relatives aux sports dans un environnement amusant et stimulant.

#### 7. Documents de référence

- C0-001 (ISBN 0-88011-807-5) Hanlon, T. (1998). *The Sports Rules Book: Essential Rules for 54 Sports*. États-Unis, Human Kinetics Publishers, Inc.
- C0-002 (ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). *Straight Talk About Children and Sport: Advice for Parents, Coaches, and Teachers*. Oakville, Ontario, Mosaic Press.
- C0-030 Ringuette Canada. (2006). *Comment la ringuette est jouée*. Extrait le 30 octobre 2006 du site <http://www.ringuette.ca/Content/About/OurSport/howitsplayd.asp?langid=2>.
- C0-031 What is Ultimate Frisbee? (2006). *What Is Ultimate – The Game*. Extrait le 30 octobre 2006 du site : [http://www.whatisultimate.com/what/what\\_game\\_en.html](http://www.whatisultimate.com/what/what_game_en.html).

- e. C0-034 About Ultimate. (2006). *About Ultimate*. Extrait le 30 octobre 2006 du site : <http://www.upa.org/ultimate>.
- f. C0-074 Norris, G. (éd.). (1998). *National Football Federation: Touch football Rule Book 2004*. Ottawa, Ontario, National Football Federation.
- g. C0-089 (ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching: 20th Anniversary* (éd. rév.). Bolinas, Californie, Shelter Publications, Inc.

8. **Matériel d’instruction**

- a. de l’équipement de sport et de sécurité pour le sport choisi,
- b. une trousse de premiers soins,
- c. des sifflets,
- d. un chronomètre.

9. **Matériel d’apprentissage.** L’équipement de sport et de sécurité pour le sport choisi.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. La liste des sports approuvés par l’OCC se trouve dans l’A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 5, annexe A.
- b. Les sports récréatifs peuvent se dérouler en neuf périodes pendant une journée d’instruction assistée ou en trois séances de trois périodes chacune.

## SECTION 7

**OREN 306 – TIRER AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES  
CADETS PENDANT UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION**

1. **Rendement.** Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
    - (2) une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
    - (3) des plombs de carabine à air comprimé,
    - (4) un cadre de cible,
    - (5) une cible appropriée,
    - (6) un tapis de tir,
    - (7) des lunettes de sécurité,
    - (8) de la supervision,
    - (9) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*, chapitre 1, section 8.
3. **Norme.** Conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit tirer avec la carabine à air comprimé des cadets lors de sa participation à une activité récréative de tir de précision, y compris :
  - a. effectuer un contrôle de sécurité;
  - b. mettre en pratique les techniques de tir de précision;
  - c. suivre les règles et les ordres donnés sur le champ de tir.
4. **Remarques.** Toutes les pratiques du champ de tir doivent être effectuées par un officier de sécurité du champ de tir (OSCT).
5. **Matière complémentaire**
  - a. L'instruction complémentaire associée à l'OREN 306 est conçue pour améliorer l'expérience en tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets, y compris :
    - (1) l'OCOM C306.01 (Identifier les organisations civiles de tir de précision),
    - (2) l'OCOM C306.02 (Corriger l'erreur de tir),
    - (3) l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets).
  - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :

- (1) l'OCOM C106.01 (Participer à un exercice de tir récréatif avec la carabine à air comprimé des cadets, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 6),
  - (2) l'OCOM C206.01 (Pratiquer les techniques pour tenir la carabine, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6),
  - (3) l'OCOM C206.02 (Pratiquer les techniques de visée, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6),
  - (4) l'OCOM C206.03 (Pratiquer les techniques de tir, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6).
- c. Lorsque la matière complémentaire des niveaux précédents est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la description de la leçon et le guide pédagogique appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 306 se limite à un total de dix périodes tenues pendant des séances ou pendant une journée d'instruction assistée. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser toutes les dix périodes.
- e. Il n'est pas nécessaire de diriger ces OCOM selon un ordre séquentiel. Par contre, le corps de cadets qui choisit de se concentrer sur l'instruction de tir de précision doit enseigner les OCOM C206.01 (A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6) à C206.03 (A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6), Techniques de tir de précision, avant de diriger l'OCOM C106.01 (Participer à un exercice de tir récréatif avec la carabine à air comprimé des cadets, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 6).
- f. On encourage les corps de cadets, qui optent d'améliorer le programme de tir de précision récréatif par l'entremise de l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets), à enseigner juste après cette instruction l'OCOM C106.01 (Participer à un exercice de tir récréatif avec la carabine à air comprimé des cadets, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 6) en adoptant la position debout.

**OCOM M306.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION**

1. **Rendement.** Participer à une activité récréative de tir de précision.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
    - (2) une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
    - (3) des plombs de carabine à air comprimé,
    - (4) un cadre de cible,
    - (5) une cible appropriée,
    - (6) un tapis de tir,
    - (7) des lunettes de sécurité,
    - (8) de la supervision,
    - (9) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité récréative de tir de précision.
4. **Points d'enseignement**
  - a. Donner une séance d'information sur le champ de tir, y compris :
    - (1) expliquer les sections pertinentes des ordres permanents du champ de tir;
    - (2) réviser les règles générales observées sur tous les champs de tir;
    - (3) réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé;
    - (4) décrire la disposition du champ de tir;
    - (5) réviser les procédures pour se laver les mains à la fin du tir.
  - b. Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision, en choisissant parmi les catégories suivantes :
    - (1) le classement,
    - (2) les activités amusantes,
    - (3) les activités chronométrées,
    - (4) les activités compétitives en équipe ou individuelles.

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Activité pratique :       | 80 min |
| c. | Total :                   | 90 min |

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

- a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-041 Directeur – Cadets 4. (2007). OAIC 14-41 *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- c. des plombs de carabine à air comprimé,
- d. un cadre de cible,
- e. une cible appropriée,
- f. un tapis de tir,
- g. des lunettes de sécurité.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- c. des plombs de carabine à air comprimé,
- d. un cadre de cible,
- e. une cible appropriée,
- f. un tapis de tir,
- g. des lunettes de sécurité.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l'activité est terminée.

- b. Les cadets peuvent tirer en position debout s'ils ont déjà reçu l'instruction de l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets).

**OCOM C306.01 – IDENTIFIER LES ASSOCIATIONS CIVILES DE TIR DE PRÉCISION**

1. **Rendement.** Identifier les associations civiles de tir de précision.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les associations civiles de tir de précision, y compris les associations :
  - a. locales,
  - b. provinciales,
  - c. nationale,
  - d. de biathlon.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter des associations civiles de tir de précision locales.	Exposé interactif	5 min	
PE2	Discuter de l'association de tir provinciale pertinente parmi les suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Alberta Provincial Rifle Association,</li> <li>b. British Columbia Rifle Association,</li> <li>c. Manitoba Provincial Rifle Association,</li> <li>d. Newfoundland Provincial Rifle Association,</li> <li>e. Nova Scotia Provincial Rifle Association,</li> <li>f. Ontario Rifle Association,</li> <li>g. Prince Edward Island Rifle Association,</li> <li>h. Association de tir de la province de Québec,</li> <li>i. Royal New Brunswick Rifle Association,</li> <li>j. Saskatchewan Provincial Rifle Association.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C2-086
PE3	Discuter des associations de tir de précision nationales, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'Association de tir Dominion du Canada,</li> <li>b. la Fédération de tir du Canada.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-119 (p. 3) C2-086

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE4	Identifier les associations de biathlon provinciales et nationales pertinentes parmi les suivantes : a. Biathlon Canada, b. Biathlon Alberta, c. Biathlon British Columbia, d. Biathlon Manitoba, e. Biathlon New Brunswick, f. Biathlon Nova Scotia, g. Biathlon Newfoundland and Labrador, h. Biathlon Ontario, i. Association des clubs de biathlon du Québec, j. Biathlon Saskatchewan, k. Biathlon Yukon, l. Northwest Territories Biathlon.	Exposé interactif	5 min	C0-149

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Exposé interactif :       | 25 min |
| c. | Total :                   | 30 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon pour faire connaître aux cadets les occasions de perfectionner leur instruction en tir de précision auprès des associations civiles.

7. **Documents de référence**

- A0-119 La Fédération de tir du Canada. (2007). *La Fédération de tir du Canada*. Extrait le 2 novembre 2007 du site <http://www.sfc-ftc.ca/document.cfm?sectionID=39>.
- C0-149 Biathlon Canada. (2005). *Les ours du biathlon : Programme d'entraînement communautaire*. Ottawa, Ontario, Biathlon Canada.
- C2-086 L'Association de tir Dominion du Canada. (2007). Extrait le 4 octobre 2007 du site <http://www.dkra.ca/French/welcome.htm>.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Demander aux cadets d'identifier seulement les associations de tir de précision nationales, provinciales et locales pertinentes.

**OCOM C306.02 – CORRIGER L'ERREUR DE TIR**

1. **Rendement.** Corriger l'erreur de tir.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8.
3. **Norme.** Le cadet doit corriger l'erreur de tir en modifiant :
  - a. l'élévation,
  - b. la dérive.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la façon de centrer le groupement, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la théorie du groupement,</li> <li>b. le point moyen des impacts (PMI).</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C2-097 (p. 29)
PE2	Expliquer le réglage de la mire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le but du réglage de la mire,</li> <li>b. l'élévation,</li> <li>c. la dérive,</li> <li>d. le zérotage de la carabine à air comprimé des cadets.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C2-098 (p. 303 et 304)
PE3	Expliquer les incréments du réglage de la mire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. régler la mire de la carabine à air comprimé des cadets;</li> <li>b. diminuer et augmenter l'élévation;</li> <li>c. déplacer la dérive vers la gauche et vers la droite.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 2-11)
PE4	Diriger un exercice de réglage de la mire de la façon suivante : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Remettre aux cadets un document de cours portant sur le réglage de la mire.</li> </ol>	Activité pratique	30 min	

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<p>Chaque cible a un ensemble distinct de points d'impact décalés du centre de la cible.</p> <p>b. Demander aux cadets de déterminer où se situe le PMI de chaque cible.</p> <p>c. Demander aux cadets de déterminer les incréments du réglage de la mire nécessaires pour déplacer le PMI vers le centre de la cible.</p> <p>d. Demander aux cadets de régler les mires de la carabine à air comprimé des cadets.</p>			

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Activité pratique :	30 min
d.	Total :	60 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de donner un aperçu des théories et de la pratique du réglage des mires.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de présenter et de permettre aux cadets de faire l'expérience du réglage des mires sur la carabine à air comprimé des cadets dans un environnement contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au réglage de la mire dans un environnement amusant et stimulant.

#### 7. Documents de référence

- A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C2-097 Ontario Rifle Association. (2003). *Ontario Rifle Association Handbook for New Member*. Haliburton County, Ontario, MilCun Marksmanship Complex.
- C2-098 Constantine, R. (1998). *Modern Highpower Competition: From Beginner to Master*. Manchester, Connecticut, Precision Shooting Inc.

#### 8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- des carabines à air comprimé des cadets,
- le document de cours portant sur le réglage de la mire.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. le document de cours portant sur le réglage de la mire,
- c. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle. S.O.**

11. **Remarques. S.O.**

## OCOM C306.03 – ADOPTER LA POSITION DEBOUT AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement.** Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
    - (2) un support à carabine,
    - (3) un cadre de cible,
    - (4) une cible appropriée,
    - (5) une plate-forme surélevée pour les cibles,
    - (6) des lunettes de sécurité,
    - (7) de la supervision,
    - (8) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8.
3. **Norme.** Conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit :
  - a. adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets, y compris :
    - (1) se tenir debout à 90 degrés de la cible avec les pieds écartés de la distance de la largeur des épaules;
    - (2) tenir la carabine à air comprimé des cadets pointée vers la cible en plaçant :
      - (a) la plaque de couche dans le haut de l'épaule,
      - (b) la main gauche sous le fût,
      - (c) la main droite sur la poignée de la crosse;
  - b. modifier sa position au besoin.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les motifs de la position debout, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. obtenir une bonne position;</li> <li>b. utiliser un support à carabine;</li> <li>c. maintenir le centre de gravité.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-6-1 et 1-6-2)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer et démontrer comment adopter la position debout en positionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le corps,</li> <li>b. les pieds,</li> <li>c. les jambes,</li> <li>d. les hanches,</li> <li>e. le dos,</li> <li>f. les bras,</li> <li>g. la tête,</li> <li>h. la carabine à air comprimé des cadets.</li> </ul>	Démonstration	5 min	C2-146 (p. 171, p. 192 à 197)
PE3	<p>Expliquer et démontrer comment régler la visée, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le réglage vers le haut,</li> <li>b. le réglage vers le bas,</li> <li>c. le réglage vers la gauche et vers la droite.</li> </ul>	Démonstration	5 min	A0-027 (p. 1-6-7) C2-146 (p. 196)
PE4	<p>Expliquer et démontrer l'alignement naturel, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. adopter la position debout;</li> <li>b. trouver une image de visée;</li> <li>c. fermer les deux yeux;</li> <li>d. prendre 3 à 4 respirations normales afin de relâcher les muscles;</li> <li>e. après 10 secondes, ouvrir les yeux et regarder l'image de visée;</li> <li>f. modifier la position de son corps jusqu'à l'obtention d'une bonne image de visée.</li> </ul>	Démonstration	5 min	A0-027 (p. 1-6-7)
PE5	<p>Demander aux cadets d'adopter la position debout en positionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le corps,</li> <li>b. les pieds,</li> <li>c. les jambes,</li> <li>d. les hanches,</li> <li>e. le dos,</li> <li>f. les bras,</li> <li>g. la tête,</li> <li>h. la carabine à air comprimé des cadets.</li> </ul>	Activité pratique	30 min	C2-146 (p. 192 à 197)

## 5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	5 min
c.	Démonstration :	15 min
d.	Activité pratique :	30 min
e.	Total :	60 min

## 6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin donner un aperçu des motifs de la position debout.
- La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour les PE 2 à 4, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les aspects de la position debout.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de la position debout dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

## 7. **Documents de référence**

- A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C2-146 (ISBN 0-9655780-0-3) Pullum, B. et Hanenkrat, F. (1997). *The New Position Rifle Shooting: A Comprehensive Guide to Better Target Shooting*. Oak Harbor, Ohio, Target Sports Education Center.

## 8. **Matériel d'instruction**

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- un support à carabine,
- un cadre de cible,
- une cible appropriée,
- une plate-forme surélevée pour les cibles,
- des lunettes de sécurité,
- une table de six pieds.

## 9. **Matériel d'apprentissage**

- une carabine à air comprimé des cadets,
- un support à carabine,
- un cadre de cible,

- d. une plate-forme surélevée pour les cibles,
- e. des lunettes de sécurité.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Les cadets, qui ont terminé cette leçon, peuvent participer à l'OCOM M306.01 (Participer à une activité récréative de tir de précision) en adoptant la position debout.

**SECTION 8****OREN 307 – SERVIR DANS UN CORPS DE CADETS DE LA MARINE**

1. **Rendement.** Servir dans un corps de cadets de la Marine.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit servir dans un corps de cadets de la Marine, y compris :
  - a. participer à l'instruction de la troisième année;
  - b. explorer les occasions d'instruction de troisième année du CIEC;
  - c. reconnaître le partenariat entre la Ligue navale du Canada (LNC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) pour supporter le Mouvement des cadets du Canada (MCC).
4. **Remarques**
  - a. L'OCOM M307.01 (Identifier les occasions d'instruction de la phase trois) doit se dérouler au début de l'année d'instruction.
  - b. L'OCOM M307.02 (Identifier les occasions d'instruction de la troisième année au CIEC) doit se dérouler avant l'échéance du dépôt de candidature au CIEC.
5. **Matière complémentaire.** La matière complémentaire liée à l'OREN 307 est conçue pour améliorer les connaissances du cadet en servant dans un corps de cadets de la Marine par l'entremise d'un certain nombre d'activités :
  - a. OCOM C307.01 (Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'une Unité régionale de soutien aux cadets [URSC]),
  - b. OCOM C307.02 (Participer à une présentation donnée par un officier de liaison – cadets [OLC]),
  - c. OCOM C307.03 (Participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la Ligue navale du Canada [LNC]).

**OCOM M307.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D’INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS**

1. **Rendement.** Identifier les occasions d’instruction de la phase trois.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le document de cours sur les objectifs de rendement (OREN) et les objectifs de compétence (OCOM) de l’instruction de la phase trois,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l’aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les occasions d’instruction de la phase trois, y compris :
  - a. l’instruction obligatoire,
  - b. l’instruction complémentaire.
4. **Points d’enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier l’instruction obligatoire de la phase trois, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l’instruction commune aux éléments marine, armée et aérien de l’OCC, incluant :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) le civisme,</li> <li>(2) le service communautaire,</li> <li>(3) le leadership,</li> <li>(4) la forme physique et le mode de vie sain,</li> <li>(5) les sports récréatifs,</li> <li>(6) le tir de précision avec la carabine à air comprimé,</li> <li>(7) la connaissance générale des cadets,</li> <li>(8) l’exercice militaire,</li> <li>(9) les techniques d’instruction;</li> </ol> </li> <li>b. l’instruction propre à l’élément marin, incluant :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) la Marine canadienne et milieu maritime,</li> <li>(2) le travail de câbles et de cordages,</li> </ol> </li> </ol>	Activité en classe	10 min	A0-096

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	(3) l'opération d'un navire, (4) la navigation à la voile, (5) la compétition inter-divisions en matelotage.			
PE2	Identifier les occasions d'instruction complémentaire de la phase trois.	Exposé interactif	5 min	Voir les remarques au paragraphe 11.a.
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent identifier les occasions d'instruction de la phase trois.	Activité en classe	10 min	

#### 5. Durée

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Exposé interactif :       | 15 min |
| c. | Activité en classe :      | 10 min |
| d. | Total :                   | 30 min |

#### 6. Justification

- Une activité en classe a été choisie pour les PE 1 et 3, parce qu'il s'agit d'une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets aux occasions d'instruction de la phase trois.
- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 pour initier les cadets aux occasions d'instruction complémentaire de la phase trois et susciter leur intérêt pour celles-ci.

#### 7. Documents de référence.

A0-096 Directeur – Cadets 3. (2007). OAIC 11-04 *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

#### 8. Matériel d'instruction.

Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

#### 9. Matériel d'apprentissage

- le document de cours sur les OREN et les OCOM de la phase trois,
- des feuilles de tableau de papier,
- des marqueurs et des crayons.

#### 10. Modalités de contrôle.

S.O.

#### 11. Remarques

- Consulter le plan d'instruction annuel du corps de cadets pour savoir les occasions d'instruction complémentaire de la phase trois pour le PE 2.
- Cet OCOM doit être enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction.

**OCOM M307.02 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D’INSTRUCTION DE TROISIÈME ANNÉE DU CIEC**

1. **Rendement.** Identifier les occasions d’instruction de troisième année du CIEC.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l’aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les occasions d’instruction de troisième année du CIEC, y compris :
  - a. les domaines spécialisés,
  - b. les cours offerts dans chaque domaine spécialisé,
  - c. les conditions d’admissibilité des cours dans chaque domaine spécialisé.
4. **Points d’enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Animer une discussion de groupe sur les domaines spécialisés de l’instruction de troisième année du CIEC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le tir de précision avec la carabine à air comprimé,</li> <li>b. le conditionnement physique et les sports,</li> <li>c. la musique,</li> <li>d. la navigation à voile,</li> <li>e. le matelotage,</li> <li>f. l’exercice militaire et du cérémonial.</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	A0-010 A1-019
PE2	Décrire les cours de la troisième année au CIEC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les cours communs :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Instructeur de tir de précision avec la carabine à air comprimé,</li> <li>(2) Instructeur de conditionnement physique et de sports,</li> <li>(3) Musique militaire – Musicien intermédiaire;</li> </ol> </li> <li>b. cours élémentaires :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Voile intermédiaire,</li> <li>(2) Conducteur de bateau,</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	15 min	A0-010 A0-033 A1-019

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	(3) Instructeur – Exercice militaire et cérémonial; c. les préalables pour chaque cours de six semaines.			

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Discussion de groupe :    | 10 min |
| c. | Exposé interactif :       | 15 min |
| d. | Total :                   | 30 min |

6. **Justification**

- La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les occasions d'instruction de troisième année du CIEC.
- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 afin d'initier les cadets aux occasions d'instruction de troisième année du CIEC et de susciter leur intérêt.

7. **Documents de référence**

- A0-010 Directeur – Cadets 2. (2006). OAIC 11-03 *Mandat du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-033 Directeur – Cadets 3. (2004). OAIC 14-21 *Instruction et formation musicales au sein des Organisations de cadets du Canada*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A1-019 Directeur – Cadets 3. (2006). OAIC 31-03 *Aperçu du programme des cadets de la Marine*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- Cet OCOM doit être enseignée avant l'échéance d'inscription à l'instruction d'été.
- Il est recommandé de remplir les formulaires d'inscription à l'instruction d'été pendant une séance d'instruction après le déroulement de cet OCOM.

## **OCOM M307.03 – RECONNAÎTRE LE PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC) ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN) POUR SUPPORTER LE MOUVEMENT DES CADETS DU CANADA (MCC)**

1. **Rendement.** Reconnaître le partenariat entre la Ligue navale du Canada (LNC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) pour supporter le Mouvement des cadets du Canada (MCC).
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le document de cours sur les responsabilités de la LNC et du MDN,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit reconnaître le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC, y compris :
  - a. les trois niveaux de la LNC,
  - b. les responsabilités de la LNC,
  - c. les responsabilités du MDN.
4. **Points d'enseignement**

<b>PE</b>	<b>Description</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>	<b>Réf</b>
PE1	Décrire les trois niveaux de la LNC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le conseil d'administration national,</li> <li>b. les divisions,</li> <li>c. les succursales.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-040 (p. 6, 8) C1-069 (p. 7 à 12)
PE2	Décrire les responsabilités de : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la LNC, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) recruter des cadets;</li> <li>(2) recruter des officiers pour le Cadre des instructeurs de cadets (CIC);</li> <li>(3) faire des campagnes de financement;</li> <li>(4) fournir des prix et des médailles;</li> <li>(5) fournir des installations d'instruction au corps de cadets;</li> <li>(6) organiser et conduire des programmes d'activités récréatives;</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	10 min	A0-040 (p. 10 à 38) C1-069 (p. 16 à 20)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<p>(7) fournir des fonds pour des activités d'instruction facultatives, activités facultatives dirigées;</p> <p>(8) fournir de l'équipement au corps de cadet;</p> <p>b. du MDN, y compris :</p> <p>(1) former les officiers du CIC;</p> <p>(2) fournir les normes et les plans de qualification (NQP) et les guides pédagogiques (GP) pour l'instruction des cadets;</p> <p>(3) fournir des fonds pour les activités obligatoires et les activités de soutien;</p> <p>(4) élaborer des politiques à l'égard des officiers du CIC, des instructeurs civils (IC) et des cadets;</p> <p>(5) distribuer de l'équipement aux corps de cadets conformément aux barèmes de dotation (p. ex., des uniformes);</p> <p>(6) payer les officiers du CIC et les instructeurs civils;</p> <p>(7) sélectionner les cadets qui reçoivent une instruction dans les centres d'instruction d'été des cadets (CIEC);</p> <p>(8) fournir des installations et du personnel aux CIEC;</p> <p>c. de la LNC et du MDN, y compris :</p> <p>(1) former et dissoudre les corps de cadets;</p> <p>(2) développer des relations avec la communauté et les médias;</p> <p>(3) superviser et administrer les corps de cadets;</p> <p>(4) fournir des groupes de revue pour les revues annuelles.</p>			
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC.	Activité en classe	10 min	

5. **Durée**

- |                              |        |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. Exposé interactif :       | 15 min |
| c. Activité en classe :      | 10 min |
| d. Total :                   | 30 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin d'initier les cadets aux trois niveaux de la LNC et aux responsabilités de la LNC et du MDN pour supporter le MCC, puisqu'il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions et en y répondant.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC.

7. **Documents de référence**

- a. A0-040 (ISBN 2005-113124) Directeur – Cadets. (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C1-069 Ligue navale du Canada. (2002). *Guide à l'intention des succursales : Partie deux*. Ottawa, Ontario, Ligue navale du Canada.
- c. C1-097 Ligue navale du Canada. (2008). *Bourses d'études et récompenses*. Extrait le 7 avril 2008 du site [http://www.navyleague.ca/fra/cadets\\_marine/recompenses.asp](http://www.navyleague.ca/fra/cadets_marine/recompenses.asp).

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. du ruban.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours sur les responsabilités de la LNC et du MDN.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Il est recommandé que cet OCOM soit enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction.

## **OCOM C307.01 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ D'UNE UNITÉ RÉGIONALE DE SOUTIEN AUX CADETS (URSC)**

1. **Rendement.** Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'une Unité régionale de soutien aux cadets (URSC).
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée par un conférencier invité de l'URSC.
4. **Points d'enseignement.** On demande au conférencier invité de :
  - a. discuter de son rôle au sein de l'URSC;
  - b. décrire de quelle façon l'URSC aide le corps de cadets.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Exposé interactif :	55 min
c. Total :	60 min
6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon pour initier les cadets au rôle de l'URSC.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur de présentation.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Le matériel d'instruction est déterminé en communiquant avec le conférencier invité avant la présentation.
  - b. Cet OCOM peut avoir lieu lors d'une visite officielle.
  - c. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

## **OCOM C307.02 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR L’OFFICIER DE LIAISON – CADETS (OLC)**

1. **Rendement.** Participer à une présentation donnée par l’officier de liaison – cadets (OLC).
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l’aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée par l’OLC pour identifier les relations entre l’Organisation des cadets du Canada (OCC) et les Forces canadiennes (FC).
4. **Points d’enseignement.** On demande au conférencier invité de :
  - a. discuter de son expérience antérieure en tant que cadet;
  - b. décrire son rôle à titre de liaison entre les corps de cadets et les FC;
  - c. décrire son poste au sein des FC.
5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 5 min
  - b. Exposé interactif : 55 min
  - c. Total : 60 min
6. **Justification.** L’exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter l’OLC et d’initier les cadets à la relation entre l’OCC et les FC.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d’instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur de présentation.
9. **Matériel d’apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Le matériel d’instruction est déterminé en communiquant avec l’OLC avant la présentation.
  - b. Il n’y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

## **OCOM C307.03 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC)**

1. **Rendement.** Participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la Ligue navale du Canada (LNC).
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la LNC afin d'identifier le partenariat entre la LNC, le ministère de la Défense nationale (MDN) et le corps de cadets.
4. **Points d'enseignement.** On demande au conférencier invité de :
  - a. discuter du rôle de la LNC;
  - b. discuter des occasions offertes aux cadets par la LNC;
  - c. décrire son rôle au sein de la LNC;
  - d. décrire son expérience antérieure en tant que cadet ou militaire.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Exposé interactif :	55 min
c. Total :	60 min
6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à la LNC.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur de présentation.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Le matériel d'instruction est déterminé en communiquant avec le conférencier invité avant la présentation.
  - b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

## OCOM C307.04 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION SUR LE PROGRAMME DU PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG

1. **Rendement.** Participer à une présentation sur le programme du Prix du Duc d'Édimbourg.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée sur le programme du Prix du Duc d'Édimbourg afin de prendre conscience des objectifs du programme.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les différents niveaux du programme, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le niveau bronze,</li> <li>b. le niveau argent,</li> <li>c. le niveau or.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C0-196 C0-197
PE2	Expliquer les cinq sections du programme, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le service à la communauté,</li> <li>b. le voyage d'aventure,</li> <li>c. l'habileté,</li> <li>d. le conditionnement physique,</li> <li>e. le projet de résidence.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-196 C0-197
PE3	Décrire les relations entre le corps de cadets, les programmes du CIEC et le programme du Prix du Duc d'Édimbourg.	Exposé interactif	5 min	C0-196 C0-197
PE4	Animer une période de questions et réponses.	Exposé interactif	5 min	

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 5 min
  - b. Exposé interactif : 25 min
  - c. Total : 30 min

6. **Justification.** Un exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter, clarifier, faire ressortir et résumer les objectifs du programme du Prix du Duc d'Édimbourg.
7. **Documents de référence**
  - a. C0-196 Le Prix du Duc d'Édimbourg (2008). *Le prix*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://www.dukeofed.org/Award.htm>.
  - b. C0-197 Le Prix du Duc d'Édimbourg (2007). *Livret d'activités du participant*. Markham, Ontario, Langstaff Reed Printing Ltd.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Le matériel d'instruction est établi en contactant le conférencier invité avant la présentation.
  - b. La participation des cadets au programme du Prix du Duc d'Édimbourg peut être une activité facultative.
  - c. Un membre du personnel du corps de cadets peut présenter cette leçon si aucun représentant du programme du Prix du Duc d'Édimbourg n'est disponible.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

**SECTION 9****OREN 308 – DIRIGER UNE ESCOUADE AVANT UN RASSEMBLEMENT**

1. **Rendement.** Diriger une escouade avant un rassemblement.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) les commandements,
    - (2) la liste nominative,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit diriger une escouade avant un rassemblement, y compris :
  - a. effectuer le rassemblement;
  - b. faire l'appel;
  - c. aligner selon la taille;
  - d. effectuer l'alignement;
  - e. effectuer une inspection;
  - f. remettre le commandement de l'escouade.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire**
  - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 308 est conçue pour donner des occasions additionnelles aux corps de cadets, qui s'intéressent à l'exercice militaire, de perfectionner les compétences des cadets dans ce domaine, plus particulièrement :
    - (1) l'OCOM C308.01 (Exécuter de l'exercice militaire avec drapeaux),
    - (2) l'OCOM C308.02 (Donner des commandements).
  - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
    - (1) l'OCOM C208.01 (S'exercer à la cérémonie militaire dans le cadre d'une revue, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 8),
    - (2) l'OCOM C208.02 (Exécuter de l'exercice militaire avec des armes, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 8).
  - c. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 308 se limite à un total de neuf périodes, dont un maximum de deux périodes peuvent être utilisées pour appuyer l'OCOM C208.01 (S'exercer à la

cérémonie militaire dans le cadre d'une revue, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 8) qui doit se dérouler pendant les séances ou pendant une journée d'instruction avec support. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser les neuf périodes.

**OCOM M308.01 – PRÉPARER UNE ESCOUADE POUR LE RASSEMBLEMENT**

1. **Rendement.** Préparer une escouade pour le rassemblement.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le document de cours portant sur la séquence d'exercice militaire,
    - (2) une carte aide-mémoire,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, le cadet doit préparer une escouade pour le rassemblement, y compris :
  - a. discuter de la théorie de l'exercice militaire;
  - b. effectuer le rassemblement;
  - c. faire l'appel;
  - d. aligner selon la taille sur un rang puis retour sur trois (deux) rangs;
  - e. effectuer l'alignement;
  - f. effectuer l'inspection;
  - g. remettre le commandement.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la théorie de l'exercice militaire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les formations d'escouade, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) un rang,</li> <li>(2) deux rangs,</li> <li>(3) trois rangs;</li> </ol> </li> <li>b. les formations de compagnie, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) en ligne,</li> <li>(2) la colonne par trois,</li> <li>(3) la colonne de route;</li> </ol> </li> <li>c. l'emplacement des fonctions de commandement lors d'un rassemblement, y compris :</li> </ol>	Exposé interactif	20 min	A0-002 (p. 1-1-1 à 1-1-5, 7-3-2 à 7-3-5)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	(1) le capitaine d'armes, (2) le maître régulateur, (3) le maître divisionnaire, (4) le maître divisionnaire adjoint, (5) le guide de la division.			
PE2	Expliquer et démontrer le rôle d'un chef d'équipe à préparer une escouade pour le rassemblement et demander aux cadets d'exercer le rôle, y compris : a. effectuer le rassemblement; b. faire l'appel; c. aligner selon la taille sur un rang puis retour sur trois (deux) rangs; d. effectuer l'alignement; e. effectuer l'inspection; f. remettre le commandement.  <b>Nota :</b> Si le temps accordé n'est pas suffisant pour que tous les cadets exercent le rôle de chef d'équipe en vue de préparer une escouade pour le rassemblement, prendre du temps additionnel durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires pour donner l'occasion à tous les cadets de s'exercer.	Démonstration et exécution	60 min	A0-002 (p. 1A-6, 2-1, 2-15 à 2-16, 2-28 à 2-29, 2-18, 1-1-11 à 1-1-12, 7-25)

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	20 min
c.	Démonstration et exécution :	60 min
d.	Total :	90 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE1 afin de présenter la théorie de l'exercice militaire aux cadets.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer comment préparer une escouade pour le rassemblement, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

- Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

**8. Matériel d'instruction**

- a. le document de cours portant sur la séquence d'exercice militaire,
- b. une carte aide-mémoire.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. le document de cours portant sur la séquence des exercices militaires, qui se trouve à l'A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 8, annexe A,
- b. la carte aide-mémoire qui se trouve à l'A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 8, annexe B.

**10. Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B, appendice 2](#) (COREN de l'OREN 308).**11. Remarques**

- a. Les cadets doivent exécuter ces compétences et recevoir une rétroaction durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires et les cérémonies militaires.
- b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

**OCOM M308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS**

1. **Rendement.** Donner des commandements.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carte aide-mémoire,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Le cadet doit donner des commandements, y compris :
  - a. utiliser les éléments d'un commandement suivants :
    - (1) l'avertissement,
    - (2) l'exécution;
  - b. mettre en pratique les techniques vocales.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les éléments d'un commandement : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'avertissement,</li> <li>b. l'exécution.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	A0-002 (p. 1-1-8 à 1-1-10)
PE2	Démontrer et expliquer les exigences suivantes pour bien donner un commandement : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la voix, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) le volume,</li> <li>(2) la portée,</li> <li>(3) la distinction,</li> <li>(4) l'inflexion,</li> <li>(5) la vigueur;</li> </ol> </li> <li>b. la précision,</li> <li>c. la confiance,</li> <li>d. une posture appropriée,</li> <li>e. le contrôle respiratoire.</li> </ol>	Démonstration	15 min	A0-002 (p. 1-1-8) C0-022 (p. 98 à 101) C0-241 C0-269 (p. 13 à 15)

## 5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Démonstration :	15 min
d.	Total :	30 min

## 6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1, pour initier les cadets aux éléments d'un commandement et susciter leur intérêt.
- La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer les techniques vocales que les cadets doivent acquérir.

## 7. **Documents de référence**

- A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C0-022 (ISBN 0-02-864207-4) Cole, K. (2002). *The Complete Idiot's Guide to Clear Communication*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- C0-241 Optimal Breathing. (2007). *Posture and Breathing*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://breathing.com/articles/posture.htm>.
- C0-269 AFMAN 36-2203 Department of the Air Force. (1996). *Drill and Ceremonies*. Lackland Air Force Base, Texas. Secretary of the Air Force.

## 8. **Matériel d'instruction.** S.O.

## 9. **Matériel d'apprentissage.** Une carte aide-mémoire.

## 10. **Modalités de contrôle.** S.O.

## 11. **Remarques**

- On doit donner l'occasion aux cadets de donner des commandements et de recevoir une rétroaction durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires et les cérémonies militaires.
- Il y a du temps supplémentaire pour cet OCOM, dans l'OCOM C308.02 (Donner des commandements).

**OCOM C308.01 – EXÉCUTER DE L'EXERCICE MILITAIRE AVEC DRAPEAUX**

1. **Rendement.** Exécuter de l'exercice militaire avec drapeaux.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un drapeau avec une hampe,
    - (2) un brayer de porte-drapeau consacré,
    - (3) les commandements,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit exécuter de l'exercice militaire avec drapeaux, en tant que membre d'une garde de drapeau.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les détails des éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les drapeaux,</li> <li>b. la hampe,</li> <li>c. un brayer de porte-drapeau consacré,</li> <li>d. la composition de la garde de drapeau.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	A0-002 (p. 8-1-1) (p. 8-2-1 à 8-2-40) A0-099 (p. 4-1-7 et 4-1-8)
PE2	Démontrer et expliquer la façon d'adopter les positions suivantes avec un drapeau et demander aux cadets de les pratiquer : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la position « au pied »,</li> <li>b. de la position « au pied » à la position « en place repos »,</li> <li>c. de la position « en place repos » à la position « repos »,</li> <li>d. de la position « repos » à la position « en place repos »,</li> <li>e. de la position « en place repos » à la position « au pied ».</li> </ol>	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 8-3-1 à 8-3-3)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Démontrer et expliquer la façon d'adopter les positions suivantes avec un drapeau et demander aux cadets de les pratiquer : a. de la position « au pied » à la position « au port », b. de la position « au port » à la position « au pied », c. de la position « au port » à la position « laissez flotter », d. de la position « laissez flotter » à la position « saisissez le drapeau ».	Démonstration et exécution	25 min	A0-002 (p. 8-3-3 à 8-3-7)
PE4	Démontrer et expliquer les mouvements suivants et demander aux cadets de les pratiquer : a. marcher et arrêter au pas cadencé avec des drapeaux; b. exécuter une contremarche en spirale avec des drapeaux.	Démonstration et exécution	35 min	A0-002 (p. 3-6 à 3-8) A0-031 (p. 3-3-1 et 3-3-2)
PE5	Démontrer et expliquer la façon d'effectuer une conversion vers la droite et vers la gauche avec des drapeaux et demander aux cadets de la pratiquer, y compris : a. changer de direction par conversion à partir de la halte; b. changer de direction par conversion en marchant.	Démonstration et exécution	40 min	A0-002 (p. 8-3-3 à 8-3-7) (p. 8-3-14 à 8-3-18)
PE6	Démontrer et expliquer la façon de faire avancer et de retirer les drapeaux et demander aux cadets de les pratiquer.	Démonstration et exécution	45 min	A0-002 (p. 8-6-1 à 8-6-3)

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Démonstration et exécution :	160 min
d.	Total :	180 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter la matière générale de base sur les drapeaux et les gardes de drapeau.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 à 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer et d'expliquer les compétences que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer de l'exercice militaire avec drapeaux et sous supervision.

**7. Documents de référence**

- a. A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-031 A-PD-202-001/FP-000, Directeur – Cérémonial 2. (1993). *Les Musiques et marches militaires des Forces canadiennes, Instructions sur les musiques*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- c. A0-099 A-AD-200-000/AG-000 Directeur – Histoire et patrimoine. (1999). *Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- d. A0-102 Directeur – Cadets 5. (1999). OAIC 12-05 *Drapeaux et bannières des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

**8. Matériel d'instruction**

- a. un drapeau avec une hampe,
- b. un brayer de porte-drapeau consacré.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. un drapeau avec une hampe,
- b. un brayer de porte-drapeau consacré.

**10. Modalités de contrôle. S.O.**

- 11. Remarques.** Il est recommandé que cette leçon soit donnée en deux séances distinctes. Donner les PE 1 à 4 dans la première séance et les PE 5 et 6 dans la deuxième séance.

**OCOM C308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS**

1. **Rendement.** Donner des commandements.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carte aide-mémoire,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Le cadet doit donner des commandements, y compris :
  - a. utiliser les éléments d'un commandement suivants :
    - (1) l'avertissement,
    - (2) l'exécution;
  - b. mettre en pratique les techniques vocales.

4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Démontrer la façon de donner des commandements conformément à l'OCOM M308.02 (Donner des commandements) et demander aux cadets de se pratiquer.	Activité pratique	50 min	

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 10 min
  - b. Activité pratique : 50 min
  - c. Total : 60 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience de donner des commandements dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence**
  - a. A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
  - b. C0-022 (ISBN 0-02-864207-4) Cole, K. (2002). *The Complete Idiot's Guide to Clear Communication*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
  - c. C0-241 Optimal Breathing. (2007). *Posture and Breathing*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://breathing.com/articles/posture.htm>.

- d. C0-269 AFMAN 36-2203 Department of the Air Force. (1996). *Drill and Ceremonies*. Lackland Air Force Base, Texas. Secretary of the Air Force.
- 8. **Matériel d’instruction.** Une carte aide-mémoire.
- 9. **Matériel d’apprentissage.** Une carte aide-mémoire.
- 10. **Modalités de contrôle.** S.O.
- 11. **Remarques**
  - a. On doit donner l’occasion aux cadets de donner des commandements et de recevoir une rétroaction durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires et les cérémonies militaires.
  - b. Cet OCOM doit être utilisé comme période supplémentaire pour l’OCOM M308.02 (Donner des commandements).

**SECTION 10**  
**OREN 309 – ENSEIGNER UNE LEÇON**

1. **Rendement.** Enseigner une leçon.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet enseigne une leçon de 15 minutes à un groupe de pairs en utilisant :
  - a. un plan de leçon écrit,
  - b. une ou plusieurs méthodes d'instruction appropriées,
  - c. un ou plusieurs matériels didactiques appropriés.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire.** La matière complémentaire liée à l'OREN 309 est conçue pour améliorer l'habileté du cadet à enseigner une leçon :
  - a. OCOM C309.01 (Donner un exposé oral d'une minute),
  - b. OCOM C309.02 (Planifier une leçon),
  - c. OCOM C309.03 (Enseigner une leçon de 15 minutes),
  - d. OCOM C309.04 (Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire),
  - e. OCOM C309.05 (Planifier une leçon d'exercice militaire),
  - f. OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes).

**OCOM M309.01 – EXPLIQUER LES PRINCIPES D'INSTRUCTION**

1. **Rendement.** Expliquer les principes d'instruction.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit expliquer les principes d'instruction, y compris :
  - a. énumérer les principes d'instruction;
  - b. identifier comment ils sont appliqués dans une leçon.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les principes d'instruction, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'intérêt,</li> <li>b. la compréhension,</li> <li>c. l'accentuation,</li> <li>d. la participation,</li> <li>e. le succès,</li> <li>f. la confirmation d'apprentissage.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	A0-055 (p. 13, 14)
PE2	Diriger une activité où les cadets auront à appliquer les principes d'instruction.  <b>Nota :</b> Au moins trois postes d'apprentissage doivent être installés. Ils doivent comprendre des renseignements sur l'application des principes d'instruction.	Activité en classe	40 min	A0-055 (p. 13, 14)

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 10 min
  - b. Exposé interactif : 10 min
  - c. Activité en classe : 40 min
  - d. Total : 60 min

6. **Justification**
  - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter les principes d'instruction et de stimuler leur intérêt.

- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive pour les cadets d'appliquer les principes d'instruction.
7. **Documents de référence.** A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Manuel de l'instruction individuelle et du système d'éducation des Forces canadiennes. (1997). *Conduite des programmes d'instruction* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage**
- a. la feuille d'information portant sur le PICCAS,
  - b. la feuille de travail portant sur le PICCAS,
  - c. du papier,
  - d. des stylos et des crayons.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
- a. Les postes d'apprentissage doivent être installés avant le début de la leçon.
  - b. Les cadets doivent être répartis en six groupes et feront le tour de tous les postes pendant l'activité en classe du PE 2.

**OCOM M309.02 – IDENTIFIER LES MÉTHODES D'INSTRUCTION**

1. **Rendement.** Identifier les méthodes d'instruction.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. décrire les types de leçons suivants :
    - (1) les leçons de connaissance,
    - (2) les leçons d'habiletés;
  - b. énumérer les méthodes d'instruction suivantes :
    - (1) l'exposé interactif,
    - (2) la démonstration et l'exécution,
    - (3) l'activité en classe,
    - (4) l'activité pratique,
    - (5) le jeu,
    - (6) la visite éducative;
  - c. sélectionner une méthode d'instruction appropriée selon un sujet donné.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les types de leçons, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les leçons de connaissance,</li> <li>b. les leçons d'habiletés.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-055 (p. 17 à 22) A0-056 (annexe E)
PE2	Diriger une activité où les cadets doivent décrire les méthodes d'instruction, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'exposé interactif,</li> <li>b. la démonstration et l'exécution,</li> <li>c. l'activité en classe,</li> <li>d. l'activité pratique,</li> <li>e. le jeu,</li> </ol>	Activité en classe	25 min	A0-055 (p. 17 à 22)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	f. la visite éducative.			
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent sélectionner une méthode d'instruction appropriée pour un sujet donné.	Activité en classe	20 min	

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif :       | 5 min  |
| c. | Activité en classe :      | 45 min |
| d. | Total :                   | 60 min |

6. **Justification**

- La méthode de l'exposé interactif a été choisie pour le PE 1 afin de décrire les types de leçons car elle permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions ou en y répondant.
- Une activité en classe a été choisie pour les PE 2 et 3, parce que c'est une façon interactive de renforcer le sujet et de confirmer la compréhension des cadets sur les types de leçons et les méthodes d'instruction.

7. **Documents de référence**

- A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-056 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- la liste des sujets de leçons,
- le document de cours sur les méthodes d'instruction.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 3](#) (COREN de l'OREN 309).

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M309.03 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES D'ART ORATOIRE**

1. **Rendement.** Décrire les techniques d'art oratoire.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire les techniques suivantes d'art oratoire :
  - a. le contrôle de la voix,
  - b. la présence physique,
  - c. la préparation.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les éléments du contrôle de la voix, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la hauteur,</li> <li>b. le ton,</li> <li>c. le volume,</li> <li>d. la vitesse,</li> <li>e. la pause,</li> <li>f. l'articulation.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C0-192 (p. 16, 85 à 87, 188, 189)
PE2	Discuter des éléments concernant la présence physique, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le langage corporel,</li> <li>b. la tenue et le comportement.</li> </ol>	Discussion de groupe	10 min	C0-192 (p. 16, 103 à 122, 194)
PE3	Expliquer la préparation nécessaire à l'exercice de l'art oratoire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. pratiquer;</li> <li>b. contrôler sa nervosité;</li> <li>c. repérer un visage familier.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C0-192 (p. 85, 116, 171 à 179, 188)

**5. Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Exposé interactif :       | 15 min |
| c. | Discussion de groupe :    | 10 min |
| d. | Total :                   | 30 min |

**6. Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 3 afin de présenter la matière de base et d'orienter les cadets vers les aspects du contrôle de la voix et de la manière de se préparer à la pratique de l'art oratoire.
- b. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 2 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur la présence physique lorsqu'on adresse la parole à un groupe.

7. **Documents de référence.** C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. du papier,
- b. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M309.04 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES DE QUESTIONS**

1. **Rendement.** Décrire les techniques de questions.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire les techniques de questions, y compris :
  - a. énumérer les buts des questions;
  - b. énumérer les qualités d'une bonne question;
  - c. définir les types de question, y compris :
    - (1) la question amenant le sujet,
    - (2) la question complémentaire,
    - (3) la question s'adressant à la classe,
    - (4) la question directe,
    - (5) la question de relance.
  - d. énumérer les étapes pour poser des questions tout en enseignant.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les buts des questions.	Exposé interactif	5 min	A0-194 (p. 37) A0-056 (p. 1-47 à 1-48)
PE2	Décrire les qualités d'une bonne question.	Exposé interactif	5 min	A0-056 (annexe G) A0-057 (1-49 à 1-52)
PE3	Décrire les types de questions, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la question amenant le sujet,</li> <li>b. la question complémentaire,</li> <li>c. la question s'adressant à la classe,</li> <li>d. la question directe,</li> <li>e. la question de relance.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-056 (annexe G) A0-057 (p. 1-48 à 1-49)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE4	Diriger une activité où les cadets se pratiquent à poser des questions en utilisant la séquence suivante poser la question, donner un temps de réflexion, nommer un cadet pour répondre à la question, réfléchir sur la réponse et féliciter.	Activité en classe	10 min	

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Exposé interactif :       | 15 min |
| c. | Activité en classe :      | 10 min |
| d. | Total :                   | 30 min |

6. **Justification**

- La méthode de l'exposé interactif a été choisie pour les PE 1 à 3 parce qu'elle permet à l'instructeur de décrire les buts, les qualités et les types de questions tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions ou en y répondant.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive d'étoffer le sujet et de confirmer que les cadets ont saisi ce qu'est la technique de questions.

7. **Documents de référence**

- A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-056 A-P9-050-000/PT-005 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-057 A-CR-CCP-913/PT-002 Cadres des instructeurs de cadets, centre d'instruction. (1978). *Méthode d'instruction*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Document de cours sur la séquence à utiliser pour poser des questions.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M309.05 – CHOISIR LES AIDES DIDACTIQUES APPROPRIÉES**

1. **Rendement.** Choisir les aides didactiques appropriées.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) les feuilles de renseignements portant sur le matériel didactique,
    - (2) les feuilles de travail,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. décrire l'utilisation des aides didactiques, y compris :
    - (1) l'instruction,
    - (2) l'apprentissage;
  - b. énumérer les types d'aides didactiques, y compris :
    - (1) le soutien verbal,
    - (2) les appareils audiovisuels,
    - (3) les simulateurs,
    - (4) le matériel de formation;
  - c. sélectionner une aide didactique appropriée selon un sujet donné.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les aides didactiques, y compris : a. l'instruction, b. l'apprentissage.	Exposé interactif	5 min	A0-056 (p. 12, 25) A0-058 (p. 15)
PE2	Diriger une activité où les cadets identifient les types d'aide didactique et sélectionnent une aide didactique appropriée pour un sujet donné.	Activité en classe	45 min	A0-056 (annexe F) A0-058 (annexe E) A0-057 (p. 29 à 40) C0-194 (p. 1–6)

## 5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif :       | 5 min  |
| c. | Activité en classe :      | 45 min |
| d. | Total :                   | 60 min |

## 6. **Justification**

- La méthode de l'exposé interactif a été choisie pour le PE 1 afin de présenter les aides didactiques car elle permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions ou en y répondant.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de présenter aux cadets les différents types d'aide didactique et de confirmer que les cadets ont saisi la matière présentée.

## 7. **Documents de référence**

- A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et d'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-056 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et d'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-057 A-CR-CCP-913/PT-002 Cadres des instructeurs de cadets, centre d'instruction. (1978). *Méthode d'instruction*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-058 A-P9-050-000/PT-004 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (1999). *Système de l'instruction individuelle et d'éducation des Forces canadiennes* (vol. 4). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C0-194 Dynamic Flight, Inc. *Instructional Aids and Training Technologies*. (2003). Extrait le 20 mars 2008 du site [http://www.dynamicflight.com/avcfibook/inst\\_aims/](http://www.dynamicflight.com/avcfibook/inst_aims/).

## 8. **Matériel d'instruction**

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- un chronomètre,
- un dispositif de signalisation.

## 9. **Matériel d'apprentissage**

- les feuilles de renseignements portant sur le matériel didactique,
- les feuilles de travail,
- des feuilles pour tableau de papier,
- des marqueurs de couleur,
- des stylos ou des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 3](#) (COREN de l'OREN 309).
11. **Remarques.** Des exemples de matériel d'instruction disponible aux corps de cadets devraient être utilisés durant cette leçon.

**OCOM M309.06 – PLANIFIER UNE LEÇON**

1. **Rendement.** Planifier une leçon.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une description de leçon,
    - (2) un guide pédagogique,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. rechercher la matière de la leçon;
  - b. élaborer un plan de la leçon.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer comment rechercher la matière de la leçon en identifiant les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. un objectif de compétence (OCOM) et une description de leçon,</li> <li>b. un guide pédagogique,</li> <li>c. des documents de référence.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	A0-056 (p. 22, 23)
PE2	Expliquer comment préparer une leçon en : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. choisissant un endroit pour la leçon;</li> <li>b. préparant l'endroit.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C0-192 (p. 171 à 179) C0-193 (p. 108, 109)
PE3	Décrire le format du plan de leçon, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'introduction,</li> <li>b. le corps,</li> <li>c. la conclusion.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	
PE4	Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon.  <b>Nota :</b> Les cadets doivent choisir leur sujet dans la liste des sujets de 15 minutes approuvés.	Activité pratique	25 min	A0-056 (p. 22, 23, annexe E)

5. **Durée**

- |                              |        |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif :       | 25 min |
| c. Activité pratique :       | 25 min |
| d. Total :                   | 60 min |

6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de présenter la matière de base sur la façon de rechercher la matière de la leçon et de préparer une leçon.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 4 pour permettre aux cadets de planifier une leçon dans un environnement structuré et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences de planification de leçon et servira à la préparation de l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).

7. **Documents de référence**

- A0-056 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.
- C0-193 (ISBN 1-890460-02-8) Jenson, E. (1999). *Super Teaching: Mastering Strategies for Building Trainee Success*. San Diego, Californie, The Brain Store Inc.

8. **Matériel d'instruction**

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- la liste des sujets de 15 minutes approuvés.

9. **Matériel d'apprentissage**

- une description de leçon,
- un guide pédagogique,
- une liste de contrôle de planification d'une leçon,
- du papier,
- des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 3](#) (COREN de l'OREN 309).

11. **Remarques**

- Le présent OCOM doit être enseigné au moins une semaine avant l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).

- b. L'OCOM C309.02 (Planifier une leçon) peut être prévu comme du temps additionnel au présent OCOM.

## OCOM M309.07 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES

1. **Rendement.** Enseigner une leçon de 15 minutes.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis : De la supervision.
  - b. Éléments non permis : De l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit enseigner une leçon de 15 minutes à un groupe de cadets, y compris :
  - a. un plan de leçon écrit,
  - b. une ou plusieurs méthodes d'instruction appropriées,
  - c. un ou plusieurs matériels didactiques appropriés.
4. **Points d'enseignement.** Demander aux cadets d'enseigner une leçon de 15 minutes.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Activité pratique :	85 min
c. Total :	90 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de perfectionner les techniques d'enseignement dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence.** A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction.
9. **Matériel d'apprentissage**
  - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
  - b. un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction.
10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B, appendice 3](#) (COREN de l'OREN 309).
11. **Remarques.** Du temps additionnel pour cet OCOM est disponible à l'OCOM C309.03 (Enseigner une leçon de 15 minutes).

**OCOM C309.01 – DONNER UN EXPOSÉ ORAL D'UNE MINUTE**

1. **Rendement.** Donner un exposé oral d'une minute.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) la liste des sujets approuvés,
    - (2) de la supervision.
  - b. Éléments non permis : de l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit donner un exposé oral d'une minute.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Réviser les techniques d'art oratoire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les éléments du contrôle de la voix,</li> <li>b. les éléments de la présence physique,</li> <li>c. la préparation.</li> </ol>	Discussion de groupe	15 min	C0-192 (p. 85 à 98, 99 à 124, 183 à 210)
PE2	Expliquer les attentes d'un exposé oral d'une minute.	Exposé interactif	10 min	
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent donner un exposé oral d'une minute.	Activité pratique	25 min	

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 10 min
  - b. Discussion de groupe : 15 min
  - c. Exposé interactif : 10 min
  - d. Activité pratique : 25 min
  - e. Total : 60 min

6. **Justification**
  - a. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments au sujet de l'art oratoire.
  - b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 car il permet à l'instructeur d'expliquer les attentes d'un exposé oral d'une minute effectué par les cadets.
  - c. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive d'aider les cadets à parfaire leurs compétences en art oratoire dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

7. **Documents de référence**

- a. C0-195 (ISBN 1-890460-03-6) Jensen, E. (1998). *Trainer's Bonanza: Over 1000 Fabulous Tips & Tools*. San Diego, Californie, The Brain Store.
- b. C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. la liste des sujets approuvés,
- b. le formulaire de rétroaction de l'exposé oral.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. La présentation du PE 3 doit être planifiée pour une soirée d'instruction distincte ultérieure à celle où les PE 1 et 2 sont donnés.
- b. Le présent OCOM doit être donné après l'OCOM M309.03 (Décrire les techniques d'art oratoire) et avant l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon).

**OCOM C309.02 – PLANIFIER UNE LEÇON**

1. **Rendement.** Planifier une leçon.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une description de leçon,
    - (2) un guide pédagogique,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. rechercher la matière de la leçon;
  - b. choisir un format de plan de leçon;
  - c. rédiger un plan de la leçon.
4. **Points d'enseignement.** Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Activité pratique :	50 min
c. Total :	60 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour permettre aux cadets de planifier une leçon dans un environnement structuré et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences de planification de leçon et servira à la préparation de l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).
7. **Documents de référence**
  - a. A0-056 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
  - b. C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.
  - c. C0-193 (ISBN 1-890460-02-8) Jenson, E. (1999). *Super Teaching: Mastering Strategies for Building Trainee Success*. San Diego, Californie, The Brain Store Inc.
8. **Matériel d'instruction.** S.O.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une description de leçon,
- b. un guide pédagogique.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM peut être utilisé comme période supplémentaire pour l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon).
- b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

**OCOM C309.03 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES**

1. **Rendement.** Enseigner une leçon de 15 minutes.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis : De la supervision.
  - b. Éléments non permis : De l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit enseigner une leçon de 15 minutes à un groupe de cadets, y compris :
  - a. un plan de leçon écrit,
  - b. une ou plusieurs méthodes d'instruction appropriées,
  - c. un ou plusieurs matériels didactiques appropriés.
4. **Points d'enseignement.** Demander aux cadets d'enseigner une leçon de 15 minutes.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Activité pratique :	85 min
c. Total :	90 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de perfectionner les techniques d'enseignement dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence.** A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** un formulaire d'évaluation sur l'instruction.
9. **Matériel d'apprentissage**
  - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
  - b. un formulaire d'évaluation sur l'instruction.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Cet OCOM peut être utilisé comme période supplémentaire pour l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).
  - b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

**OCOM C309.04 – IDENTIFIER LES FORMATIONS POUR L'INSTRUCTION D'EXERCICE MILITAIRE**

1. **Rendement.** Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les formations suivantes pour une instruction d'exercice militaire :
  - a. un rang,
  - b. un demi-cercle,
  - c. une formation en U.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les formations suivantes pour l'instruction d'exercice militaire : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. un rang,</li> <li>b. un demi-cercle,</li> <li>c. une formation en U.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-002 (p. 1-1-7)
PE2	Démontrer la procédure pour former un U et reformer une escouade.	Démonstration	20 min	A0-002 (p. 3-22)

5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	5 min
b. Exposé interactif :	5 min
c. Démonstration :	20 min
d. Total :	30 min
6. **Justification**
  - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE1 afin de présenter les formations utilisées lors d'une instruction d'exercice militaire.
  - b. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer les procédures pour former un U et reformer une escouade.

7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** S.O.

**OCOM C309.05 – PLANIFIER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE**

1. **Rendement.** Planifier une leçon d'exercice militaire.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une description de leçon,
    - (2) un guide pédagogique,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. identifier la séquence d'instruction d'exercice militaire;
  - b. rédiger un plan de la leçon d'exercice militaire.

4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire la séquence d'instruction d'exercice militaire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'introduction,</li> <li>b. le corps,</li> <li>c. la confirmation de fin de leçon,</li> <li>d. la conclusion.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	A0-002 (p. 1-1-4 à 1-1-8)
PE2	Réviser le processus de planification de la leçon.	Exposé interactif	10 min	
PE3	Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon d'exercice militaire.	Activité pratique	30 min	

5. **Durée**

- |                              |        |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif :       | 20 min |
| c. Activité pratique :       | 30 min |
| d. Total :                   | 60 min |

**6. Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de présenter la séquence d'instruction d'exercice militaire et pour stimuler leur intérêt dans la planification d'une leçon d'exercice militaire.
- b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3 pour orienter les cadets dans le processus de planification d'une leçon d'exercice militaire.

7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

**8. Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. la liste des sujets approuvés de 15 minutes pour l'exercice militaire.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. un document de cours sur la planification d'une leçon,
- b. un plan de leçon d'exercice militaire vierge,
- c. une liste de contrôle de plan de leçon d'exercice militaire vierge,
- d. une description de leçon,
- e. un guide pédagogique,

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Le présent OCOM doit être enseigné au moins une semaine avant l'OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes).

## **OCOM C309.06 – ENSEIGNER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE DE 15 MINUTES**

1. **Rendement.** Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis : De la supervision.
  - b. Éléments non permis : De l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, le cadet doit enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes à un groupe de ses pairs en utilisant :
  - a. un plan de leçon écrit,
  - b. la séquence d'instruction d'exercice militaire.
4. **Points d'enseignement.** Superviser pendant que les cadets enseignent une leçon d'exercice militaire de 15 minutes.
5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 5 min
  - b. Activité pratique : 85 min
  - c. Total : 90 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de perfectionner les techniques d'instruction d'exercice militaire dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction de l'exercice militaire.
9. **Matériel d'apprentissage.** Un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction de l'exercice militaire.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Le présent OCOM doit être donné après l'OCOM C309.04 (Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire) et l'OCOM C309.05 (Planifier une leçon d'exercice militaire).
  - b. Du temps additionnel peut être nécessaire pour les classes dont la taille est supérieure à cinq cadets.

**SECTION 11****OREN 311 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ**

1. **Rendement.** Participer à une activité récréative de biathlon d'été.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
    - (2) des lunettes de sécurité,
    - (3) un tapis de tir,
    - (4) des plombs de carabine à air comprimé,
    - (5) des contenants pour les plombs,
    - (6) une cible de carabine à air comprimé pour le biathlon (BART),
    - (7) de la supervision,
    - (8) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales :
    - (1) un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8,
    - (2) un parcours de course d'environ 1000 m.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité récréative de biathlon d'été, y compris :
  - a. courir un parcours d'environ 1000 m;
  - b. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
  - c. courir un deuxième parcours d'environ 1000 m;
  - d. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
  - e. courir un troisième parcours d'environ 1000 m;
  - f. terminer la course.
4. **Remarques**
  - a. Le cadet doit avoir terminé l'OREN 111 (Participer à une activité de biathlon d'été) et l'OREN 211 (Participer à des activités compétitives de biathlon d'été, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 9) avant de participer à cet OREN.
  - b. Les cadets qui ont de la difficulté à pomper la carabine à air comprimé des cadets peuvent recevoir de l'aide.

**5. Matière complémentaire**

- a. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
  - (1) l'OREN 211 (Participer à des activités compétitives de biathlon d'été, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 9),
  - (2) l'OREN 111 (Participer à des activités récréatives de biathlon d'été).
- b. L'OREN 311 (Participer à une activité récréative de biathlon d'été) est un ensemble pédagogique complémentaire qui vise à donner une occasion aux cadets de participer à des activités récréatives de biathlon d'été.
- c. Les OREN 311, 211 et 111 se limitent à un total de neuf périodes par année d'instruction.

## OCOM C311.01 – PRATIQUER LA VISÉE ET LE TIR À LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS APRÈS UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

1. **Rendement.** Pratiquer la visée et le tir à la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
    - (2) des lunettes de sécurité,
    - (3) un tapis de tir,
    - (4) une cible de carabine à air comprimé pour le biathlon (BART),
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales :
    - (1) un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8,
    - (2) un terrain de sport, un gymnase ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit pratiquer la visée et le tir de la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique, y compris :
  - a. les techniques de respiration,
  - b. l'alignement naturel.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Conformément à l'OCOM C206.02 (Pratiquer les techniques de visée, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6), réviser : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'importance de la respiration contrôlée pour le tir de précision,</li> <li>b. la façon d'obtenir une séquence de respiration contrôlée.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 2-12)
PE2	Conformément à l'OCOM C206.03 (Pratiquer les techniques de tir, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6), réviser l'alignement naturel des mires, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. prendre une position de tir couchée confortable;</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-5-7)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. trouver une image de visée;</li> <li>c. fermer les deux yeux;</li> <li>d. prendre des respirations normales afin de relâcher les muscles;</li> <li>e. regarder au travers des mires à un moment confortable;</li> <li>f. ajuster la position du corps afin d'obtenir une image de visée appropriée;</li> <li>g. passer à l'étape du tir.</li> </ul>			
PE3	<p>Diriger une séance d'échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. étirer les muscles;</li> <li>b. augmenter graduellement la respiration et le rythme cardiaque;</li> <li>c. agrandir les capillaires pour compenser l'augmentation du flux sanguin;</li> <li>d. augmenter la température des muscles pour faciliter la réaction du tissu musculaire.</li> </ul>	Activité pratique	5 min	C0-002 (p. 109 à 113) C0-089
PE4	<p>Diriger une activité où les cadets doivent pratiquer la visée et le tir de la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. les techniques de respiration,</li> <li>b. l'alignement naturel.</li> </ul>	Activité pratique	60 min	C0-149
PE5	<p>Diriger une séance de récupération qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. permettre au corps de récupérer lentement après une activité physique et aider à prévenir les blessures;</li> <li>b. préparer les appareils respiratoire et cardiovasculaire à retourner à leur rythme normal;</li> <li>c. étirer les muscles.</li> </ul>	Activité pratique	5 min	C0-002 (p. 109 à 113) C0-089

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Activité pratique :	70 min
d.	Total :	90 min

6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de réviser les techniques de visée et de tir.
- Une activité pratique a été choisie pour les PE 3 à 6 parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience de la visée et du tir de la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique.

7. **Documents de référence**

- A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C0-002 (ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). *Straight Talk About Children and Sport: Advice for Parents, Coaches, and Teachers*. Oakville, Ontario, Mosaic Press.
- C0-089 (ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching: 20th Anniversary* (éd. rév.). Bolinas, Californie, Shelter Publications, Inc.
- C0-149 Biathlon Canada. (2005). *Les ours du biathlon : Programme d'entraînement communautaire*. Ottawa, Ontario, Biathlon Canada.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- une carabine à air comprimé des cadets,
- des lunettes de sécurité,
- un tapis de tir,
- un cadre de cible,
- une BART,
- des pièces de monnaie.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Cette leçon doit être enseignée avant l'OCOM C311.02 (Participer à une activité récréative de biathlon d'été).

## **OCOM C311.02 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ**

1. **Rendement.** Participer à une activité récréative de biathlon d'été.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
    - (2) des lunettes de sécurité,
    - (3) un tapis de tir,
    - (4) des plombs de carabine à air comprimé,
    - (5) des contenants pour les plombs,
    - (6) une cible de carabine à air comprimé pour le biathlon (BART),
    - (7) de la supervision,
    - (8) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales :
    - (1) Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8,
    - (2) Un parcours de course d'environ 1000 m.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité récréative de biathlon d'été, y compris :
  - a. courir un parcours d'environ 1000 m;
  - b. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
  - c. courir un deuxième parcours d'environ 1000 m;
  - d. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
  - e. courir un troisième parcours d'environ 1000 m;
  - f. terminer la course.
4. **Points d'enseignement**
  - a. Expliquer les éléments d'une activité récréative de biathlon d'été, y compris :
    - (1) la composition,
    - (2) le déroulement du cours,
    - (3) les règles et règlements,
    - (4) le pointage,
    - (5) les pénalités,

- (6) les zones interdites.
- b. Diriger un échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers.
  - c. Diriger une activité récréative de biathlon d'été conformément au paragraphe 3.
  - d. Diriger une session de récupération qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers.
5. **Durée**
- |    |                           |         |
|----|---------------------------|---------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min  |
| b. | Activité pratique :       | 170 min |
| c. | Total :                   | 180 min |
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de participer à un biathlon d'été récréatif. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances du biathlon et à la promotion du conditionnement physique dans un environnement amusant et stimulant.
7. **Documents de référence**
- a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Programme de tir de précision des cadets, Manuel de référence*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
  - b. A0-036 Cadets Canada. (Sans date). *Mouvement des cadets du Canada, Série de championnats du biathlon*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
  - c. A0-098 Directeur – Cadets 4. (2007). OAIC 14-42 *Programme commun de biathlon*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
  - d. C0-002 (ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). *Straight Talk About Children and Sport: Advice for Parents, Coaches, and Teachers*. Oakville, Ontario, Mosaic Press.
  - e. C0-089 (ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching: 20th Anniversary* (éd. rév.). Bolinas, Californie, Shelter Publications, Inc.
8. **Matériel d'instruction**
- a. une carabine à air comprimé des cadets,
  - b. des lunettes de sécurité,
  - c. un tapis de tir,
  - d. des feuilles de pointage de biathlon,
  - e. des feuilles de contrôle de parcours,
  - f. des feuilles de notation du champ de tir,
  - g. des plombs de carabine à air comprimé,
  - h. des contenants pour les plombs,
  - i. une cible de carabine à air comprimé de biathlon,
  - j. un tableau d'affichage,
  - k. des chronomètres.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. des bretelles de carabine à air comprimé des cadets,
- c. des lunettes de sécurité,
- d. un tapis de tir,
- e. des plombs de carabine à air comprimé,
- f. des contenants pour les plombs,
- g. des cibles de carabine à air comprimé de biathlon.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** L'OCOM C311.01 (Pratiquer la visée et le tir à la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique) doit être enseigné avant de faire cette activité.

**SECTION 12****OREN 320 – DÉCRIRE LES ASPECTS DE LA MARINE CANADIENNE**

1. **Rendement.** Décrire les aspects de la Marine canadienne.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. identifier les classes de navires de la Marine canadienne;
  - b. décrire le rôle à l'échelle nationale des Forces canadiennes (FC);
  - c. décrire le rôle des FC dans les institutions internationales.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire**
  - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 320 est conçue pour améliorer les connaissances des cadets sur la Marine canadienne par l'entremise d'un certain nombre d'activités :
    - (1) l'OCOM C320.01 (Participer à une discussion ou une présentation sur un événement commémoratif de la Marine),
    - (2) l'OCOM C320.02 (Décrire le Service féminin de la Marine royale du Canada [WRCNS]),
    - (3) l'OCOM C320.03 (Examiner l'Aéronavale canadienne).
  - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
    - (1) l'OCOM C220.01 (Reconnaître le rôle de la marine marchande, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 10),
    - (2) l'OCOM C220.02 (Reconnaître le rôle du Canada dans la bataille de l'Atlantique, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 10),
    - (3) l'OCOM C220.03 (Reconnaître les activités de la Marine au cours de la Deuxième Guerre mondiale, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 10),
    - (4) l'OCOM C120.01 (Visiter les sites Web de la Marine canadienne, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 9),
    - (5) l'OCOM C120.02 (Identifier les types de navires civils, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 9),

- (6) l'OCOM C120.03 (Examiner l'histoire de la Marine canadienne, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 9).
- c. Lorsque l'instruction des phases précédentes est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la ou les descriptions de la leçon et le ou les guides pédagogiques appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 320 se limite à un total de quatre périodes. Le corps de cadets n'est pas tenu d'utiliser les quatre périodes.

**OCOM M320.01 – IDENTIFIER LES CLASSES DE NAVIRES DE LA MARINE CANADIENNE**

1. **Rendement.** Identifier les classes de navires de la Marine canadienne.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les classes de navires de la Marine canadienne.
4. **Points d'enseignement.** Diriger une activité en classe où les cadets doivent identifier les diverses classes de navires de la Marine canadienne.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Activité en classe :	50 min
c. Total :	60 min
6. **Justification.** Une activité en classe a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets au sujet de la Marine canadienne, au fur et à mesure que les cadets identifient les diverses classes de navires de la Marine canadienne.
7. **Documents de référence**
  - a. A1-063 Ministère de la Défense nationale. (Sans date). *Marine canadienne : La flotte*. Extrait le 23 mars 2008 du site <http://www.navy.gc.ca>.
  - b. C1-134 Hazegray. (2006). *Current Canadian Ship Listing*. Extrait le 7 février 2008 du site <http://www.hazegray.org/navhist/canada/current/>.
  - c. C1-150 Canadian Broadcasting Corporation. (2007). *Naval Frigates to Receive \$3.1 B Refit*. Extrait le 24 avril 2008 du site <http://www.cbc.ca/Canada/story/2007/07/05/harper-navy.html>.
8. **Matériel d'instruction**
  - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
  - b. un chronomètre,
  - c. un sifflet.
9. **Matériel d'apprentissage**
  - a. les feuilles de renseignements portant sur les navires de la Marine,
  - b. une feuille de travail pour la chasse au trésor,
  - c. des stylos ou des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M320.02 – DÉCRIRE LE RÔLE DES FORCES CANADIENNES (FC) À L'ÉCHELLE NATIONALE**

1. **Rendement.** Décrire le rôle des Forces canadiennes (FC) à l'échelle nationale.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier :
  - a. les bases, les stations et les unités de réserve de la Marine canadienne,
  - b. le rôle des FC dans les opérations nationales, y compris :
    - (1) offrir de l'aide durant les crises intérieures au Canada;
    - (2) protéger la souveraineté du Canada.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier les bases, les stations et les unités de réserve de la Marine canadienne.	Exposé interactif	10 min	A1-043 A1-058 A1-060 A1-061 A2-020 A2-021
PE2	Diriger une activité où les cadets doivent décrire une opération à l'intérieur du Canada durant laquelle les FC ont été déployées.	Activité en classe	40 min	A1-044 A1-045 A1-059 A1-062 A2-043 C1-135 C1-136 C1-137 C1-147 C1-148

## 5. Durée

- |                              |        |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif :       | 10 min |
| c. Activité en classe :      | 40 min |
| d. Total :                   | 60 min |

## 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter les bases, les stations et les unités de réserve de la Marine canadienne, car il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions et en y répondant.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets au sujet du rôle des FC dans les opérations à l'intérieur du Canada.

## 7. Documents de référence

- A1-043 Ministère de la Défense nationale. (2007). *À notre sujet*. Extrait le 12 février 2008 du site [http://www.dnd.ca/site/about/index\\_f.asp](http://www.dnd.ca/site/about/index_f.asp).
- A1-044 Ministère de la Défense nationale. (2006). *Opération interarmées et intégrée des FC dans l'est de l'Arctique canadien*. Extrait le 12 février 2008 du site [http://www.dnd.ca/site/newsroom/view\\_news\\_f.asp?id=2023](http://www.dnd.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=2023).
- A1-045 Ministère de la Défense nationale. (2007). *Les Forces canadiennes complètent l'opération la plus grande dans le nord*. Extrait le 12 février 2008 du site [http://www.mdn.ca/site/newsroom/view\\_news\\_f.asp?id=2422](http://www.mdn.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=2422).
- A1-058 Ministère de la Défense nationale. (2008). *La mission de la Réserve navale*. Extrait le 21 mars 2008 du site [http://www.navy.forces.gc.ca/navres/home/navres\\_home\\_f.asp?category=3](http://www.navy.forces.gc.ca/navres/home/navres_home_f.asp?category=3).
- A1-059 Ministère de la Défense nationale. (2007). *Commandement Canada*. Extrait le 10 avril 2008 du site <http://www.canadacom.forces.gc.ca/site/index-fra.asp>.
- A1-060 Ministère de la Défense nationale. (2003). *Welcome to CFS St. John's*. Extrait le 23 avril 2008 du site [http://Halifax.mil.ca/n4mat/cfs\\_stjohns?OLDSITE?Welcome%20Page/index.htm](http://Halifax.mil.ca/n4mat/cfs_stjohns?OLDSITE?Welcome%20Page/index.htm).
- A1-061 Ministère de la Défense nationale. (2008). *History of CFB Esquimalt*. Extrait le 23 avril 2008 du site <http://esquimalt.mil.ca/bcomd/Base%20Commander/history.htm>.
- A1-062 Ministère de la Défense nationale. (2007). *Operation RECUPERATION*. Extrait le 12 février 2008 du site [http://www.forces.gc.ca/site/operations/recuperation\\_e.asp](http://www.forces.gc.ca/site/operations/recuperation_e.asp).
- A2-020 Ministère de la Défense nationale. (2006). *Aperçu FMAR(A) : Histoire, installations et rôle*. Extrait le 7 février 2008 du site [http://www.navy.forces.gc.ca/marlant/about/marlant\\_about\\_f.asp](http://www.navy.forces.gc.ca/marlant/about/marlant_about_f.asp).
- A2-021 Ministère de la Défense nationale. (2006). *Forces maritimes du Pacifique : Aperçu FMAR(P)*. Extrait le 7 février 2008 du site [http://www.navy.forces.gc.ca/marpac/home/marpac\\_home\\_f.asp?category=4](http://www.navy.forces.gc.ca/marpac/home/marpac_home_f.asp?category=4).
- A2-043 Ministère de la Défense nationale. (2007). *Opérations passées*. Extrait le 23 février 2007 du site [http://www.cefcom.forces.gc.ca/site/ops/pastops\\_f.asp](http://www.cefcom.forces.gc.ca/site/ops/pastops_f.asp).

- l. C1-135 Canadian American Strategic Review. (2007). *Armed Naval Icebreakers – The Arctic/ Offshore Patrol Ships*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://www.sfu.ca/casr/doc-dnd-icebreaker.htm>.
- m. C1-136 Canadian American Strategic Review. (2007). *Canada Announces Deepwater Port at Nanisivik on Baffin Island & Army Base at Resolut–Key Points on North West Passage*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://www.sfu.ca/casr/id-arctic-empires-2.htm>.
- n. C1-137 Ressources naturelles Canada. (2007). *Point de vue géoscientifique sur la rivière Rouge et le problème de ses crues au Manitoba*. Extrait le 12 février 2008 du site [http://www.gsc.nrcan.gc.ca/floods/redriver/geological\\_f.php](http://www.gsc.nrcan.gc.ca/floods/redriver/geological_f.php).
- o. C1-147 Mapleleafweb. (2007). *British Columbia Forest Fires*. Extrait le 16 février 2008 du site [http://www.mapleleafweb.com/old/education/spotlight/issue\\_40/](http://www.mapleleafweb.com/old/education/spotlight/issue_40/).
- p. C1-148 Environnement Canada. (2002). *La pire tempête de verglas de l'histoire canadienne*. Extrait le 15 février 2008 du site [http://www.msc-smc.ec.gc.ca/media/icestorm98/icestorm98\\_the\\_worst\\_f.cfm?](http://www.msc-smc.ec.gc.ca/media/icestorm98/icestorm98_the_worst_f.cfm?).

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un chronomètre,
- c. un sifflet.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. la fiche de renseignements sur les opérations à l'intérieur du Canada,
- b. les feuilles de travail portant sur les opérations à l'intérieur du Canada,
- c. des feuilles pour tableau de papier,
- d. des marqueurs de couleur,
- e. des stylos ou des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

## OCOM M320.03 – DÉCRIRE LE RÔLE DES FORCES CANADIENNES (FC) DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

1. **Rendement.** Décrire le rôle des Forces canadiennes (FC) dans les institutions internationales.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire le rôle des FC dans les institutions internationales, y compris :
  - a. un aperçu de l'institution,
  - b. la participation des FC aux opérations actuelles.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les Nations Unies (ONU), l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).	Exposé interactif	20 min	C2-047 C2-048 C2-049 C2-050
PE2	Diriger une activité afin de renforcer les connaissances des cadets au sujet de l'ONU, de l'OTAN et de NORAD et de la participation des FC aux opérations actuelles de ces institutions internationales.	Activité en classe	30 min	A1-049 A1-050 A1-051 A1-052 A1-053 A1-054 A1-055 A1-056 A1-057 A2-043 C0-124 C0-125 C0-158 C0-159 C1-060 C1-143

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
				C1-144 C1-145 C1-146 C1-149 C2-065 C2-076

#### 5. Durée

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif :       | 35 min |
| c. | Activité en classe :      | 15 min |
| d. | Total :                   | 60 min |

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1, parce qu'il permet à l'instructeur de présenter les renseignements sur le rôle des FC dans les institutions internationales.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de renforcer le sujet et de confirmer la compréhension des cadets au sujet de l'ONU, de l'OTAN et de NORAD et de la participation des FC aux opérations actuelles de ces institutions internationales.

#### 7. Documents de référence

- A1-049 Ministère de la Défense nationale. (2004). *La participation des Forces canadiennes à la campagne internationale contre le terrorisme*. Extrait le 7 février 2008 du site [http://www.mdn.ca/site/newsroom/view\\_news\\_f.asp?id=490](http://www.mdn.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=490).
- A1-050 Ministère de la Défense nationale. (2008). *Rotation 5 of Operation ATHENA*. Extrait le 17 avril 2008 du site [http://www.forces.gc.ca/site/afghanistan/index\\_e.asp](http://www.forces.gc.ca/site/afghanistan/index_e.asp).
- A1-051 Ministère de la Défense nationale. (2006). *NORAD*. Extrait le 17 avril 2008 du site [http://www.forces.gc.ca/site/Newsroom/view\\_news\\_e.asp?id=1922](http://www.forces.gc.ca/site/Newsroom/view_news_e.asp?id=1922).
- A1-052 Ministère de la Défense nationale. (2007). *Canadian Forces Operations in Afghanistan*. Extrait le 17 avril 2008 du site [http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view\\_news\\_e.asp?id=1703](http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_e.asp?id=1703).
- A1-053 Ministère de la Défense nationale. (2006). *UNTSO: United Nations Truce Supervision Organization*. Extrait le 14 avril 2008 du site <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/untso/index.html>.
- A1-054 Ministère de la Défense nationale. (2006). *UNDOF: United Nations Disengagement Observer Force*. Extrait le 10 avril 2008 du site <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/undof/index.html>.
- A1-055 Ministère de la Défense nationale. (2007). *UNFICYP: United Nations Peacekeeping Force in Cyprus*. Extrait le 10 avril 2008 du site <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/unficypl/index.html>.

- h. A1-056 Ministère de la Défense nationale. (1998). *The Medak Pocket*. Extrait le 16 avril 2008 du site <http://www.cda-cdai.ca/library/medakpocket.htm>.
- i. A1-057 Dorn, A. W. (2005). *Canadian Peacekeeping: Proud Tradition, Strong Future?* Extrait le 14 avril 2008 du site [http://www.rmc.ca/academic/gradrech/dorn32\\_f.html](http://www.rmc.ca/academic/gradrech/dorn32_f.html).
- j. A2-043 Ministère de la Défense nationale. (2007). *Opérations courantes*. Extrait le 23 février 2007 du site [http://www.forces.ca/site/operations/current\\_ops\\_e.asp](http://www.forces.ca/site/operations/current_ops_e.asp).
- k. C0-124 (ISBN 0-662-69061-3) Anciens combattants Canada. (2005). *Le Canada se souvient : Les Forces canadiennes dans les Balkans*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- l. C0-125 (ISBN 0-662-69622-0) Anciens combattants Canada. (2006). *Le Canada se souvient : Les Forces canadiennes en Afghanistan*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- m. C0-158 Anciens combattants Canada. (2006). *Le Canada se souvient : Les Forces canadiennes à Chypre*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- n. C0-159 Anciens combattants Canada. (2006). *Le Canada se souvient : Les Forces canadiennes au Golan*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- o. C1-060 Société Radio-Canada. (2006). *Canada in Afghanistan*. Extrait le 13 mars 2007 du site <http://www.cbc.ca/news/background/afghanistan/canada.html>.
- p. C1-143 (ISBN 978-0-662-05444-3) Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. (2008). *Groupe d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- q. C1-144 Polaris Institute. (2006). *Boots on the Ground*. Extrait le 17 avril 2008 du site <http://www.polarisinstitute.org>.
- r. C1-145 The Lavin Agency. (2008). *Major-General (Ret'd) Lewis Mackenzie*. Extrait le 16 avril 2008 du site <http://www.thelavinagency.com/canada/lewismackenzie.html>.
- s. C1-146 Peacekeeper Park. (2003). *Opérations courantes*. Extrait le 10 avril 2008 du site <http://www.peacekeeperpark.com>.
- t. C1-149 Global Policy Forum. (2005). *UN Security Council*. Extrait le 25 avril 2008 du site <http://www.globalpolicy.org/security/index.htm>.
- u. C2-047 Affaires étrangères et Commerce international Canada. (2006). *Le Canada et les Nations Unies*. Extrait le 20 février 2007 du site [http://geo.international.gc.ca/canada\\_un/ottawa/canada\\_un/default-en.asp](http://geo.international.gc.ca/canada_un/ottawa/canada_un/default-en.asp).
- v. C2-048 Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. (2007). *La région de NORAD du Canada (RCAN)*. Extrait le 20 février 2007 du site [http://www.norad.mil/about\\_us/canr.htm](http://www.norad.mil/about_us/canr.htm).
- w. C2-049 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. (2006). *Questions posées le plus souvent*. Extrait le 20 février 2007 du site <http://www.nato.int/issues/faq/index.html>.
- x. C2-050 Affaires étrangères et Commerce international Canada. (2007). *Le Canada et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*. Extrait le 20 février 2007 du site [http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign\\_policy/nato/nato\\_and\\_canada-en.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/nato/nato_and_canada-en.asp).
- y. C2-065 Affaires étrangères et Commerce international Canada. (2003). *Le Canada et le maintien de la paix*. Extrait le 19 mars 2007 du site <http://www.international.gc.ca/peacekeeping/conflict-en.asp>.

- z. C2-076 Affaires étrangères et Commerce international Canada. (2007). *Le Canada et les opérations de paix*. Extrait le 30 avril 2007 du site <http://www.international.gc.ca/peace-paix/index.aspx?lang=fra&redirect=true>.
- 8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
- 9. **Matériel d'apprentissage**
  - a. les fiches de renseignements sur les opérations internationales,
  - b. le document de cours sur l'exposé des opérations internationales,
  - c. une carte des lieux d'opérations internationales.
- 10. **Modalités de contrôle.** S.O.
- 11. **Remarques.** S.O.

## OCOM C320.01 – PARTICIPER À UNE DISCUSSION OU UNE PRÉSENTATION SUR UN ÉVÉNEMENT COMMÉMORATIF DE LA MARINE

1. **Rendement.** Participer à une discussion ou une présentation sur un événement commémoratif de la Marine.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une discussion ou une présentation sur un événement commémoratif de la Marine.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'importance d'un événement commémoratif de la Marine.	Exposé interactif	5 min	C1-050 (p. 1 à 12) C1-054 (p. 9 à 16 et p. 30 à 36) C1-056 (p. 3 à 26) C1-059 (p. 3) C1-062 (p. 1)
PE2	Discuter des événements commémoratifs nationaux, provinciaux et locaux de la Marine.	Discussion de groupe	10 min	A1-030 C1-056 (p. 3 à 26) C1-065 (p. 1 à 13) C1-067 (p. 1)
PE3	Discuter des répercussions sur les événements commémoratifs futurs de la Marine.	Discussion de groupe	10 min	C1-066 (p. 1 à 20)

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 5 min
  - b. Exposé interactif : 5 min
  - c. Discussion de groupe : 20 min
  - d. Total : 30 min

## 6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1, car il permet à l'instructeur d'expliquer l'importance des événements commémoratifs de la Marine et de susciter l'intérêt des cadets à ce sujet.
- b. La discussion de groupe a été choisie pour les PE 2 et 3, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les événements commémoratifs de la Marine.

## 7. **Documents de référence**

- a. A1-030 Directeur – Histoire et patrimoine 3. (Sans date). *11th November – Remembrance Day aide memoire*. Extrait le 19 mars 2007 du site [http://www.forces.ca/dnn/Portals/0/NMR/Remembrance\\_ceremonies-History&Etiquette.pdf](http://www.forces.ca/dnn/Portals/0/NMR/Remembrance_ceremonies-History&Etiquette.pdf).
- b. C1-050 Gouvernement du Canada. (Sans date). *Projet de loi C-61 : Modifications aux lois sur les avantages destinés aux anciens combattants*. Extrait le 14 mars 2007 du site <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/LS/bp338-f.htm>.
- c. C1-054 (ISBN 0-662-69010-9) Anciens combattants Canada. (2005). *Vaillance en mer*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- d. C1-056 (ISBN 0-662-68646-2) Anciens combattants Canada. (2005). *A Day of Remembrance*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada.
- e. C1-059 Les Amputés de guerre. (Sans date). *Toile de fond du dossier de la marine marchande – Faits saillants et chronologie*. Extrait le 14 mars 2007 du site <http://waramps.ca/news/merchant/back.html>.
- f. C1-062 Anciens combattants Canada. (Sans date). *Indemnité spéciale d'ancien combattant de la marine marchande*. Extrait le 14 mars 2007 du site <http://vac-acc.gc.ca/general/sub.cfm?source=feature/mnvback>.
- g. C1-065 Savage, K. (Sans date). *History, Memory and Monuments: An Overview of Scholarly Literature on Commemoration*. Extrait le 28 février 2007 du site <http://www.cr.nps.gov/history/resedu/savage.htm>.
- h. C1-066 British Broadcasting Corporation. (Sans date). *Do We Need a Holocaust Memorial Day?* Extrait le 28 février 2007 du site [http://news.bbc.co.uk/1/hi/talking\\_point/1774160.stm](http://news.bbc.co.uk/1/hi/talking_point/1774160.stm).
- i. C1-067 Imperial War Museum. (2007). *The Battle of Britain: Important Days in the Battle: 15 September*. Extrait le 30 mars 2007 du site <http://www.iwm.org.uk/upload/package/27/battleofbritain/intro>.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

## 11. **Remarques**

- a. On peut faire appel à un conférencier invité pour diriger cette leçon.
- b. Cet OCOM doit être enseigné conjointement avec l'OCOM C102.01 (Participer à une cérémonie militaire, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 2), s'il y a lieu.

**OCOM C320.02 – DÉCRIRE LE SERVICE FÉMININ DE LA MARINE ROYALE DU CANADA (WRCNS)**

1. **Rendement.** Décrire le Service féminin de la Marine royale du Canada (WRCNS).
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire le WRCNS, y compris :
  - a. expliquer sa création;
  - b. expliquer son but;
  - c. expliquer sa dissolution;
  - d. énumérer les étapes importantes.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire le WRCNS, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. sa création,</li> <li>b. son but,</li> <li>c. sa dissolution.</li> </ol>	Exposé interactif	20 min	C1-138 (p. 60 à 90) C1-151 C1-152
PE2	Diriger une activité où les cadets doivent énumérer les étapes importantes du WRCNS, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la première entrée de classe en 1942,</li> <li>b. le déploiement outre-mer,</li> <li>c. les décorations et les prix,</li> <li>d. la dissolution en 1946.</li> </ol>	Activité en classe	30 min	A1-064 C1-138 (p. 60 à 90)

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 10 min
  - b. Exposé interactif : 20 min
  - c. Activité en classe : 30 min
  - d. Total : 60 min

**6. Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1, car il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements au sujet du WRCNS, tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions et en y répondant.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de faire participer les cadets et de susciter leur intérêt à la fondation du WRCNS.

**7. Documents de référence**

- a. A1-064 Ministère de la Défense nationale. (2005). *Feuillelet d'information : L'évolution de la situation des femmes dans les forces militaires du Canada*. Extrait le 25 février 2008 du site [http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view\\_news\\_f.asp?id=1581](http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1581).
- b. C1-138 (ISBN 2-920718-79-7) Dundas, B. (2000). *A History of Women in the Canadian Military*. Montréal, Québec, Art Global Editions.
- c. C1-151 CFB Esquimalt Naval and Military Museum. (2007). *Paving the Way*. Extrait le 30 janvier 2008 du site [http://www.navalandmilitarymuseum.org/resources\\_pages/pavingtheway/wrcns.html](http://www.navalandmilitarymuseum.org/resources_pages/pavingtheway/wrcns.html).
- d. C1-152 WREN Association of Toronto. (2002). *History of Canadian WRENS*. Extrait le 30 janvier 2008 du site <http://www.thewrens.com/history/canada/>.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours sur le sketch portant sur le WRCNS.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM C320.03 – DÉCRIRE L'AÉRONAVALÉ CANADIENNE**

1. **Rendement.** Décrire l'Aéronavale canadienne.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire l'Aéronavale canadienne, y compris :
  - a. expliquer son but;
  - b. énumérer les étapes importantes.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire le but de l'Aéronavale canadienne et des porte-avions HMS Nabob et HMS Puncher.	Exposé interactif	20 min	C1-132 C1-153
PE2	Diriger une activité où les cadets doivent énumérer les étapes importantes de la création de l'Aéronavale canadienne, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les activités du HMCS Warrior, le premier porte-avion mis en service par la MRC, 1946 à 1948,</li> <li>b. les activités du HMCS Magnificent, 1948 à 1957,</li> <li>c. les activités du HMCS Bonaventure, 1957 à 1970.</li> </ol>	Activité en classe	30 min	C1-132 C1-154 C1-155 C1-156 C1-157

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 10 min
  - b. Exposé interactif : 20 min
  - c. Activité en classe : 30 min
  - d. Total : 60 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1, car il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements au sujet de l'Aéronavale canadienne, tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions et en y répondant.

- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de faire participer les cadets et de susciter leur intérêt à apprendre les étapes importantes dans la création de l'Aéronavale canadienne.

7. **Documents de référence**

- a. C1-132 L'Heureux, E.J. (sans date). *Aircraft Carriers: Royal Canadian Navy*. Extrait le 18 février 2008 du site <http://www.aviation.technomuses.ca/pdf/Carriers.PDF>.
- b. C1-153 Mason, G.B. (2006). *Service Histories of Royal Navy Warships in World War 2*. Extrait le 1<sup>er</sup> mai 2008 du site <http://www.naval-history.net/xGM-Chrono-05CVE-Nabob.htm>.
- c. C1-153 Mason, G.B. (2006). *Service Histories of Royal Navy Warships in World War 2*. Extrait le 1<sup>er</sup> mai 2008 du site <http://www.naval-history.net/xGM-Chrono-05CVE-Puncher.htm>.
- d. C1-154 Hazegray. (2005). *RN Type Light Fleet Carriers*. Extrait le 1<sup>er</sup> mai 2008 du site <http://www.hazegray.org/navhist/canada/postwar/carriers/>.
- e. C1-155 Fleet Air Arm Archive. (2001). *HMS Warrior*. Extrait le 2 mai 2008 du site <http://www.fleetairarmarchive.net/Ships/Warrior.html>.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. le corrigé de la chasse au trésor,
- c. un chronomètre,
- d. un sifflet.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. les feuilles de renseignements portant sur les navires de la Marine,
- b. une feuille de travail pour la chasse au trésor,
- c. des stylos ou des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

**SECTION 13**  
**OREN 321 – GRÉER UN DISPOSITIF DE LEVAGE**

1. **Rendement.** Gréer un dispositif de levage.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une trousse de bigue à deux montants (conformément au chapitre 2, [annexe C, appendice 1](#)),
    - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
    - (3) un casque de protection,
    - (4) un couteau avec cordon,
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue à deux montants, y compris :
  - a. gréer;
  - b. répondre aux commandements;
  - c. dégréer.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire**
  - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 321 est conçue pour améliorer les connaissances des cadets sur les dispositifs de levage par l'entremise d'un certain nombre d'activités :
    - (1) l'OCOM C321.01 (Gréer une bigue à deux montants),
    - (2) l'OCOM C321.02 (Gréer un mât de levage),
    - (3) l'OCOM C321.03 (Gréer une bigue),
    - (4) l'OCOM C321.04 (Faire une pomme de lance-amarre),
    - (5) l'OCOM C321.05 (Faire un nœud de tête de turc).
  - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
    - (1) l'OCOM C221.01 (Faire une épissure renversée, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 11),
    - (2) l'OCOM C221.02 (Effectuer une épissure à œil, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 11),

- (3) l'OCOM C221.03 (Effectuer une épissure longue, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 11),
  - (4) l'OCOM C121.01 (Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure à demi-nœuds, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10),
  - (5) l'OCOM C121.02 (Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure bridée, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10),
  - (6) l'OCOM C121.03 (Effectuer un nœud de fouet, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10),
  - (7) l'OCOM C121.04 (Effectuer une demi-clé à transfiler, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10).
- c. Lorsque l'instruction complémentaire des phases précédentes est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la ou les descriptions de la leçon et le ou les guides pédagogiques appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 321 se limite à un total de 12 périodes. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser toutes les 12 périodes.

## OCOM M321.01 – DÉCRIRE LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DE DISPOSITIFS DE LEVAGE

1. **Rendement.** Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire les mesures de sécurité relatives à l'utilisation des dispositifs de levage, y compris :
  - a. les pratiques sécuritaires,
  - b. l'équipement de sécurité personnel,
  - c. les zones de danger.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Discuter des mesures de sécurité et de l'équipement de sécurité nécessaires pour l'utilisation des dispositifs de levage, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les pratiques sécuritaires, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) la conduite personnelle,</li> <li>(2) l'habillement,</li> <li>(3) l'utilisation de l'équipement de gréement;</li> </ol> </li> <li>b. l'équipement de sécurité personnel, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) le casque de protection,</li> <li>(2) les bottes de cadet distribuées,</li> <li>(3) le couteau avec cordon.</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 4-5, 4-7, 4-11, 4-12) C1-131 (ch. 6, p. 9)
PE2	<p>Décrire les zones de danger de la bigue à deux montants, de la bigue et du mât de levage, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. où elles se situent,</li> <li>b. le moment où elles sont devenues effectives.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C1-131 (ch. 6, p. 4)

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Exposé interactif :       | 25 min |
| c. | Total :                   | 30 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter les mesures de sécurité relatives à l'utilisation des dispositifs de levage.

7. **Documents de référence**

- a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C1-131 Ligue navale du Canada. (2008). *NLP 101 Flotilla and Provincial Seamanship Competition Manual*. Toronto, Ontario, Ligue navale du Canada.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours portant sur les zones de sécurité.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 4](#) (COREN de l'OREN 321).

11. **Remarques.** Cet OCOM doit être enseigné avant l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants).

**OCOM M321.02 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS**

1. **Rendement.** Gréer une bigue à deux montants.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une trousse de bigue à deux montants (conformément au chapitre 2, [annexe C, appendice 1](#)),
    - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
    - (3) des casques de protection,
    - (4) un couteau avec cordon,
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue à deux montants, y compris :
  - a. décrire son utilité;
  - b. identifier les parties;
  - c. gréer;
  - d. répondre aux commandements;
  - e. dégréer.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité de la bigue à deux montants, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. lever une charge qu'il n'est pas nécessaire de pivoter;</li> <li>b. lever une charge à partir d'une jetée jusqu'au navire.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-049 (p. 197, 198)
PE2	Décrire les parties de la bigue à deux montants, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les espars,</li> <li>b. le brélage du sommet,</li> <li>c. la balancine,</li> <li>d. le palan principal,</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C1-049 (p. 197)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>e. la poulie de tête (pour le garant du palan principal),</li> <li>f. les estropes,</li> <li>g. le palan d'écart,</li> <li>h. les palans de pied,</li> <li>i. le câble de halage,</li> <li>j. la martingale (si installée),</li> <li>k. les sabots (si installés).</li> </ul>			
PE3	Démontrer comment faire un nœud d'anguille et demander aux cadets de le pratiquer.	Démonstration et exécution	20 min	C1-064 (p. 98, 99)
PE4	Démontrer la façon d'obstruer le guindant et demander aux cadets de la mettre en pratique.	Démonstration et exécution	20 min	C1-003 (p. 170, 171)
PE5	<p>Décrire ce qu'il faut faire en réponse aux commandements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. border;</li> <li>b. choquer;</li> <li>c. tenir bon;</li> <li>d. sécuriser;</li> <li>e. amarrer;</li> <li>f. aisément;</li> <li>g. rondement.</li> </ul>	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 3-21 à 3-28)
PE6	Démontrer la façon de gréer une bigue à deux montants et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	20 min	C1-049 (p. 205 à 207)
PE7	<p>Demander aux cadets, en tant que membre d'un groupe, d'utiliser la bigue à deux montants, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. lever la bigue à deux montants;</li> <li>b. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins;</li> <li>c. soulever la charge;</li> <li>d. fixer le brin de manœuvre;</li> <li>e. abaisser la charge;</li> <li>f. abaisser la bigue à deux montants.</li> </ul> <p><b>Nota :</b> Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de quatre cadets.</p>	Activité pratique	40 min	C1-049 (p. 210)
PE8	Démontrer la façon de dégréer une bigue à deux montants et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	10 min	

## 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	30 min
c.	Démonstration et exécution :	70 min
d.	Activité pratique :	40 min
e.	Total :	150 min

## 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2 et 5 afin de présenter et de montrer l'utilité de la bigue à deux montants, le matériel de base nécessaire et la mise en pratique des commandements pour gréer une bigue à deux montants.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 3, 4, 6 et 8, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter la bigue à deux montants, de démontrer les procédures et d'observer les cadets mettre en pratique les compétences de gréement et de dégréement.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 7, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation des bigues à deux montants dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences en matelotage et au travail d'équipe dans un environnement amusant et stimulant.

## 7. Documents de référence

- C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-064 (ISBN 1-55267-986-1) Budworth, G. (2001). *The Ultimate Encyclopedia of Knots & Ropework*. Londres, Angleterre, Anness Publishing Limited.
- C1-131 Ligue navale du Canada. (2008). *NLP 101 Flotilla and Provincial Seamanship Competition Manual*. Toronto, Ontario, Ligue navale du Canada.

## 8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- une trousse de bigue à deux montants,
- une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- des cônes,
- un sifflet,
- un chronomètre,
- des cartes de pièces,
- une photo ou un modèle réduit d'une bigue à deux montants,

- i. une feuille de pointage portant sur la bigue à deux montants.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une trousse de bigue à deux montants,
- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un croc,
- d. des casques de protection,
- e. des bottes de cadet distribuées,
- f. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 4](#) (COREN de l'OREN 321).

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM doit être enseigné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).
- b. Cet OCOM peut être enseigné en cinq périodes consécutives dans une journée d'instruction de fin de semaine ou deux soirées d'instruction. La première soirée d'instruction doit porter sur les PE 1 à 4, pour un total de deux périodes. La deuxième soirée d'instruction doit porter sur les PE 5 à 8, pour un total de trois périodes.

## OCOM C321.01 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS

1. **Rendement.** Gréer une bigue à deux montants.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une trousse de bigue à deux montants (conformément au chapitre 2, [annexe C, appendice 1](#)),
    - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
    - (3) des casques de protection,
    - (4) un couteau avec cordon,
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue à deux montants, y compris :
  - a. gréer;
  - b. répondre aux commandements;
  - c. dégréer.
4. **Points d'enseignement.** Superviser les cadets pendant qu'ils effectuent le gréement d'une bigue à deux montants, en tant que membre d'un groupe.
5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Activité pratique :	80 min
c. Total :	90 min
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets au gréement d'une bigue à deux montants dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.
7. **Documents de référence.** C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
8. **Matériel d'instruction**
  - a. une trousse de bigue à deux montants,
  - b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une trousse de bigue à deux montants,
- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un casque de protection,
- d. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM peut être utilisé comme période de pratique supplémentaire pour l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants).
- b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

**OCOM C321.02 – GRÉER UN MÂT DE LEVAGE**

1. **Rendement.** Gréer un mât de levage.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une trousse de mât de levage (conformément au chapitre 2, [annexe C, appendice 1](#)),
    - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
    - (3) des casques de protection,
    - (4) un couteau avec cordon,
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer un mât de levage, y compris :
  - a. expliquer son utilité;
  - b. identifier les parties;
  - c. gréer;
  - d. répondre aux commandements;
  - e. dégréer.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité d'un mât de levage, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. lever des objets lourds à bord des navires lorsqu'une grue ou d'autres dispositifs de levage ne sont pas disponibles;</li> <li>b. lever des objets lourds à terre lorsque des dispositifs de levage, comme des outils hydrauliques, ne sont pas disponibles.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-047 (p. 3-192) C1-049 (p. 194, 195)
PE2	Identifier les parties du mât de levage, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le martinet d'apiquage (étai-amont),</li> <li>b. les haubans latéraux,</li> <li>c. le palan principal,</li> <li>d. l'espar,</li> <li>e. le dispositif antigiratoire,</li> </ol>	Exposé interactif	15 min	C1-047 (p. 3-193 à 3-202) C1-049 (p. 195, 199 à 201)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>f. la poulie de tête (pour le garant du palan principal),</li> <li>g. les estropes,</li> <li>h. les palans de pied,</li> <li>i. le câble de halage,</li> <li>j. la martingale (si installée),</li> <li>k. le sabot (si installé),</li> <li>l. les butoirs ou les colliers de cordage (si installés).</li> </ul>			
PE3	<p>Décrire les mesures à prendre lorsqu'on répond aux commandements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. border,</li> <li>b. choquer,</li> <li>c. tenir bon,</li> <li>d. sécuriser,</li> <li>e. amarrer,</li> <li>f. aisément,</li> <li>g. rondement.</li> </ul>	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 3-21 à 3-28)
PE4	Démontrer la façon de gréer un mât de levage et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	20 min	C1-047 (p. 3-201)
PE5	<p>Demander aux cadets, en tant que membre d'un groupe, d'utiliser le mât de levage, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins;</li> <li>b. soulever la charge;</li> <li>c. abaisser la charge;</li> <li>d. décrocher la charge.</li> </ul> <p><b>Nota :</b> Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de quatre cadets.</p>	Activité pratique	75 min	
PE6	Démontrer la façon de dégréer un mât de levage et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	10 min	

## 5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	35 min
c.	Démonstration et exécution :	30 min
d.	Activité pratique :	75 min
e.	Total :	150 min

## 6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de démontrer l'utilité du mât de levage, ses parties et les commandements de gréement.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 4 et 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter le mât de levage, de démontrer les procédures et d'observer les cadets effectuer le gréement et le dégréement d'un mât de levage.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation d'un mât de levage dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.

## 7. **Documents de référence**

- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C1-047 (ISBN 0-11-772695-8) Command of the Defence Council. (1995). *BR 67 Admiralty Manual of Seamanship*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

## 8. **Matériel d'instruction**

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- une trousse du mât de levage,
- une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- des cônes,
- des cartes de pièces,
- une photo ou un modèle de mât de levage,
- une feuille de pointage portant sur le mât de levage,
- un sifflet,
- un chronomètre.

## 9. **Matériel d'apprentissage**

- une trousse de mât de levage,

- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un croc,
- d. des casques de protection,
- e. des bottes de cadet distribuées,
- f. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM doit être enseigné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).
- b. Les cadets doivent porter les bottes de cadet et les casques de protection distribués pendant l'utilisation du mât de levage.

**OCOM C321.03 – GRÉER UNE BIGUE**

1. **Rendement.** Gréer une bigue.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) une trousse de bigue (conformément au chapitre 2, [annexe C, appendice 1](#)),
    - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
    - (3) des casques de protection,
    - (4) un couteau avec cordon,
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue, y compris :
  - a. expliquer son utilité;
  - b. identifier les parties;
  - c. gréer;
  - d. répondre aux commandements;
  - e. dégréer.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité de la bigue, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. lever des objets lourds à bord des navires lorsqu'une grue ou un mât de levage n'est pas disponible;</li> <li>b. lever des objets lourds à terre lorsque des dispositifs de levage, comme des outils hydrauliques, ne sont pas disponibles.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A1-004 (p. 5-102) C1-049 (p. 194)
PE2	Identifier les parties de la bigue, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le brêlage du sommet,</li> <li>b. les espars,</li> <li>c. le palan principal,</li> <li>d. le palan d'écart,</li> <li>e. la poulie de tête (pour le garant du palan principal),</li> </ol>	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 5-102) C1-047 (p. 3-196 à 3-198, 3-204) C1-049 (p. 200, 201, 207, 208)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	f. les estropes, g. les sabots (si installés), h. les butoirs ou les colliers de cordage (si installés).			
PE3	Décrire les mesures à prendre lorsqu'on répond aux commandements suivants : a. border; b. choquer; c. tenir bon; d. sécuriser; e. amarrer; f. aisément; g. rondement.	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 3-21 à 3-28)
PE4	Démontrer la façon de gréer une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	20 min	C1-049 (p. 207, 208)
PE5	Démontrer la façon d'utiliser une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe, y compris : a. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins; b. soulever la charge; c. abaisser la charge; d. décrocher la charge.  <b>Nota :</b> Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de trois cadets.	Activité pratique	75 min	
PE6	Démontrer la façon de dégréer une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	10 min	

#### 5. Durée

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Exposé interactif :	35 min
c. Démonstration et exécution :	30 min
d. Activité pratique :	75 min
e. Total :	150 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de démontrer l'utilité de la bigue, ses parties et les commandements de gréement.

- b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 4 et 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter la bigue, de démontrer les procédures et d'observer les cadets effectuer le gréement et le dégréement d'une bigue.
- c. Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation d'une bigue dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.

**7. Documents de référence**

- a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- c. C1-047 (ISBN 0-11-772695-8) Royal Navy. (1995). *BR 67 Admiralty Manual of Seamanship*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- d. C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

**8. Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. une trousse de bigue,
- c. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- d. des cônes,
- e. un sifflet,
- f. un chronomètre,
- g. des cartes de pièces,
- h. une photo ou un modèle de bigue à deux montants,
- i. une feuille de pointage portant sur la bigue à deux montants.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. une trousse de bigue,
- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un croc,
- d. des casques de protection,
- e. des bottes de cadet distribuées,
- f. un couteau avec cordon.

**10. Modalités de contrôle. S.O.**

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM doit être donné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).
- b. Les cadets doivent porter les bottes de cadet et les casques de protection distribués pendant l'utilisation de la bigue.

**OCOM C321.04 – FAIRE UNE POMME DE LANCE-AMARRE**

1. **Rendement.** Faire une pomme de lance-amarre.

2. **Conditions**

a. Éléments fournis :

- (1) du cordage,
- (2) de la supervision,
- (3) de l'aide au besoin.

b. Éléments non permis : S.O.

c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit faire une pomme de lance-amarre.

4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité de la pomme de lance-amarre.	Exposé interactif	5 min	A1-004 (p. 5-34, 5-35)
PE2	Démontrer la façon de faire une pomme de lance-amarre et demander aux cadets de la mettre en pratique.	Démonstration et exécution	45 min	A1-004 (p. 5-35) C1-102

5. **Durée**

- a. Introduction/Conclusion : 10 min
- b. Exposé interactif : 5 min
- c. Démonstration et exécution : 45 min
- d. Total : 60 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'expliquer l'utilité de la pomme lance-amarre.
- b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la façon de faire une pomme lance-amarre, tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre en pratique cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence**

- a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C1-102 Fukahara, D. (2002). *Fancy Knotting: An Introduction*. Vancouver, Colombie-Britannique, David Fukahara.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. une pomme de lance-amarre terminée,
- c. du cordage.

9. **Matériel d'apprentissage.** du cordage.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM C321.05 – FAIRE UN NŒUD DE TÊTE DE TURC**

1. **Rendement.** Faire un nœud de tête de turc.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) du cordage,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit faire un nœud de tête de turc.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité du nœud de tête de turc.	Exposé interactif	5 min	A1-004 (p. 5-41, 5-42)
PE2	Démontrer la façon de faire un nœud de tête de turc et demander aux cadets de le mettre en pratique.	Démonstration et exécution	45 min	A1-004 (p. 5-42)

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 10 min
  - b. Exposé interactif : 5 min
  - c. Démonstration et exécution : 45 min
  - d. Total : 60 min
6. **Justification**
  - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'expliquer l'utilité du nœud de tête de turc.
  - b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la façon de faire un nœud de tête de turc, tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre en pratique cette compétence sous supervision.
7. **Documents de référence**
  - a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
  - b. C1-102 Fukuhara, D. (2002). *Fancy Knotting: An Introduction*. Vancouver, Colombie-Britannique, David Fukuhara.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un nœud de tête de turc terminé,
- c. du cordage.

9. **Matériel d'apprentissage.** du cordage.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

## SECTION 14

### OREN 322 – OBTENIR UNE CARTE DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE

1. **Rendement.** Obtenir une carte de qualification de conducteur d'embarcation de plaisance.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le cahier d'exercices du module 1 du POEL,
    - (2) Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.

**OCOM C322.01 – DÉCRIRE LES LOIS, LES CODES ET LES RÈGLEMENTS**

1. **Rendement.** Décrire les lois, les codes et les règlements.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le *cahier d'exercices du module 1 du Programme d'opérateurs d'embarcation légère (POEL)*,
    - (2) Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
    - (3) de la supervision.
  - b. Éléments non permis : de l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément au Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance de la Loi sur la marine marchande du Canada, le cadet doit :
  - a. décrire les lois, les codes et les règlements, y compris :
    - (1) le *Code criminel*,
    - (2) la *Loi sur les contraventions*,
    - (3) la *Loi sur la marine marchande du Canada*, y compris :
      - (a) le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*,
      - (b) le *Règlement sur les abordages*,
      - (c) le *Règlement sur les petits bâtiments*,
      - (d) le *Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques*,
  - b. décrire les amendes et les sanctions en cas de non-conformité aux lois, aux codes et aux règlements.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les lois, les codes et les règlements régissant la sécurité nautique, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le <i>Code criminel du Canada</i>,</li> <li>b. la <i>Loi sur les contraventions</i>,</li> <li>c. la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) le <i>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</i>,</li> <li>(2) le <i>Règlement sur les petits bâtiments</i>,</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	20 min	C0-194 C0-195 C1-103

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	(3) le <i>Règlement sur les abordages</i> , (4) le <i>Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques</i>			
PE2	Décrire les amendes et les sanctions en cas de non-conformité aux lois, aux codes et aux règlements.	Exposé interactif	5 min	C1-098

## 5. Durée

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. | Exposé interactif :       | 25 min |
| c. | Total :                   | 30 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de familiariser les cadets aux lois, aux codes, aux règlements et aux amendes et sanctions en cas de non-conformité.

## 7. Documents de référence

- C1-098 (ISBN 0-662-42286-4) Bureau de la sécurité nautique (2006). *Guide de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada.
- C1-103 Transports Canada. *Loi sur la marine marchande du Canada* (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa2001/menu.html>.
- C1-103 Transports Canada. *Règlement sur les abordages* (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/generale/l/lmmc/reglements/010/lmmc014/lmmc14.html>.
- C1-103 Transports Canada. *Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques* (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/generale/l/lmmc/reglements/010/lmmc011/lmmc11.html>.
- C1-103 Transports Canada. *Règlement sur les petits bâtiments* (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/generale/l/lmmc/reglements/070/lmmc076/lmmc76.html>.
- C1-103 Transports Canada. *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/GENERALE/L/lmmc/abroge/001/lmmc005/lmmc5-a.html>.
- C1-156 Ministère de la Justice. *Code criminel*. (2005). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://laws.justice.gc.ca/EN/C-46.htm>.
- C1-157 Ministère de la Justice. *Loi sur les contraventions*. (1992). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://laws.justice.gc.ca/EN/C-38.7.htm>.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

## 9. Matériel d'apprentissage

- le *cahier d'exercices du module 1 du POEL*,
- Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au protocole d'essai de la CCEP, Direction des cadets (MDN), tel qu'approuvé par Transports Canada.
11. **Remarques.** S.O.

**OCOM C322.02 – DÉCRIRE LA SÉCURITÉ PERSONNELLE**

1. **Rendement.** Décrire la sécurité personnelle.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le *cahier d'exercices du module 1 du Programme d'opérateurs d'embarcation légère (POEL)*,
    - (2) Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
    - (3) de la supervision.
  - b. Éléments non permis : De l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément au Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance de la Loi sur la marine marchande du Canada, le cadet doit :
  - a. discuter de l'utilisation des vêtements de flottaison individuels (V.F.I.) et des gilets de sauvetage;
  - b. décrire les exigences d'informer les passagers avant le départ;
  - c. identifier le contenu de la trousse d'urgence;
  - d. décrire l'hypothermie, y compris :
    - (1) énumérer les stades;
    - (2) énumérer les signes;
    - (3) énumérer les méthodes de prévention;
    - (4) décrire les façons de traiter l'hypothermie légère;
  - e. décrire la procédure pour récupérer une personne à la mer.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter des V.F.I. et des gilets de sauvetage, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'utilisation des V.F.I. et des gilets de sauvetage,</li> <li>b. l'homologation,</li> <li>c. le rangement,</li> <li>d. le choix,</li> <li>e. la mise à l'essai,</li> <li>f. l'enfilement d'un V.F.I. ou d'un gilet de sauvetage dans l'eau.</li> </ol>	Discussion de groupe	20 min	C1-098 (p. 41 à 45)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	Décrire la sécurité personnelle, y compris : a. les facteurs qui ont une incidence sur les personnes à bord d'une embarcation de plaisance, b. la séance d'information donnée aux passagers avant le départ.	Exposé interactif	15 min	C1-142
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent identifier le contenu de la trousse d'urgence.	Activité en classe	25 min	C1-142
PE4	Décrire l'hypothermie, y compris : a. les stades, b. les signes, c. le traitement de l'hypothermie légère, d. les méthodes de prévention.	Exposé interactif	25 min	C1-007 (p. 25, 95) C1-098 (p. 22) C1-142
PE5	Diriger une activité où les cadets doivent décrire la procédure pour récupérer une personne à la mer.	Activité en classe	25 min	C1-098 (p. 20)

## 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	40 min
c.	Activité en classe :	50 min
d.	Discussion de groupe :	20 min
e.	Total :	120 min

## 6. Justification

- La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments en ce qui a trait à l'utilisation des V.F.I. et des gilets de sauvetage.
- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 2 et 4 afin d'initier les cadets à la sécurité personnelle.
- Une activité en classe a été choisie pour les PE 3 et 5, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets aux procédures de sécurité personnelle durant l'utilisation d'une embarcation de plaisance.

## 7. Documents de référence

- C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-098 (ISBN 0-662-42286-4) Bureau de la sécurité nautique (2006). *Guide de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, telle que représentée par Transports Canada.

- c. C1-109 (ISBN 1-894070-56-9) St. John Ambulance. (2006). *First on the Scene Student Reference Guide*. Ottawa, Ontario, St. John Ambulance.
- d. C1-142 Bureau de la sécurité nautique. (Sans date). *Norme du cours de sécurité nautique : listes de tâches*. Ottawa, Ontario, Transports Canada.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. une feuille de récapitulation des activités liées à la récupération d'une personne à la mer.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. le *cahier d'exercices du module 1 du POEL*,
- b. Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
- c. des cartes aide-mémoire sur la trousse d'urgence,
- d. des cartes d'activités liées à la récupération d'une personne à la mer.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au protocole d'essai de la CCEP, Direction des cadets (MDN), tel qu'approuvé par Transports Canada.

11. **Remarques.** S.O.

## OCOM C322.03 – DÉCRIRE LA SÉCURITÉ À BORD D'UN NAVIRE

1. **Rendement.** Décrire la sécurité à bord d'un navire.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le *cahier d'exercices du module 1 du Programme d'opérateurs d'embarcation légère (POEL)*,
    - (2) Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
    - (3) de la supervision.
  - b. Éléments non permis : de l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément au Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, le cadet doit :
  - a. énumérer l'équipement de sécurité requis à bord d'une embarcation de plaisance :
    - (1) sans moteur – moins de 6 mètres de long,
    - (2) à moteur – moins de 6 mètres de long,
    - (3) plus de 6 mètres et moins de 8 mètres de long,
    - (4) plus de 8 mètres et moins de 12 mètres de long,
    - (5) plus de 12 mètres et moins de 20 mètres de long,
    - (6) plus de 20 mètres de long;
  - b. décrire les exigences sur la délivrance des permis aux embarcations;
  - c. définir les termes liés à la navigation, y compris :
    - (1) le conducteur,
    - (2) l'embarcation de plaisance,
    - (3) l'embarcation à moteur,
    - (4) l'embarcation à voile,
    - (5) la proue,
    - (6) la poupe,
    - (7) le bâbord,
    - (8) le tribord,
    - (9) la coque,
    - (10) le tirant d'eau,
    - (11) le barrot,

- (12) à l'avant,
  - (13) à l'arrière,
  - (14) sur l'arrière,
  - (15) des défenses,
  - (16) faisant route,
  - (17) les vents légers,
  - (18) les vents modérés,
  - (19) les vents forts,
  - (20) l'avertissement pour petites embarcations,
  - (21) l'avertissement de coup de vent,
  - (22) l'avertissement de tempête,
  - (23) l'eau d'étrave,
  - (24) le sillage;
- d. décrire les responsabilités avant départ, y compris :
- (1) vérifier les prévisions météorologiques;
  - (2) tenir compte des dangers locaux;
  - (3) élaborer un itinéraire de voyage;
  - (4) se servir d'une liste de contrôle avant départ;
- e. décrire les méthodes sécuritaires de ravitaillement en carburant;
- f. décrire les mesures à prendre en cas de :
- (1) panne;
  - (2) fuite ou inondation au niveau de la coque;
  - (3) le chavirage, la submersion, l'engloutissement ou l'échouement;
  - (4) ancrage.

#### 4. Points d'enseignement

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Diriger une activité où les cadets doivent identifier l'équipement de sécurité à bord d'une embarcation de plaisance, y compris : a. sans moteur – moins de 6 mètres de long, b. à moteur – moins de 6 mètres de long,	Activité en classe	40 min	C1-098 (p. 32 à 40)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c. plus de 6 mètres et moins de 8 mètres de long,</li> <li>d. plus de 8 mètres et moins de 12 mètres de long,</li> <li>e. plus de 12 mètres et moins de 20 mètres de long,</li> <li>f. plus de 20 mètres de long.</li> </ul>			
PE2	Décrire les exigences sur la délivrance des permis aux embarcations.	Exposé interactif	5 min	C1-142
PE3	Décrire les pratiques de chargement sécuritaires, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. identifier la charge brute;</li> <li>b. charger une embarcation de plaisance.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C1-098 (p. 27, 28)
PE4	Diriger une activité où les cadets doivent définir des termes liés à la navigation, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le conducteur,</li> <li>b. l'embarcation de plaisance,</li> <li>c. l'embarcation à moteur,</li> <li>d. l'embarcation à voile,</li> <li>e. la proue,</li> <li>f. la poupe,</li> <li>g. le bâbord,</li> <li>h. le tribord,</li> <li>i. la coque,</li> <li>j. le tirant d'eau,</li> <li>k. le barrot,</li> <li>l. à l'avant,</li> <li>m. à l'arrière,</li> <li>n. sur l'arrière,</li> <li>o. des défenses,</li> <li>p. faisant route,</li> <li>q. les vents légers,</li> <li>r. les vents modérés,</li> <li>s. les vents forts,</li> <li>t. l'avertissement pour petites embarcations,</li> <li>u. l'avertissement de coup de vent,</li> <li>v. l'avertissement de tempête,</li> <li>w. l'eau d'étrave,</li> </ul>	Activité en classe	25 min	A1-004 (p. 3-3 à 3-5, 3-10, 3-11, 3-21 à 3-27) C1-142

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	x. le sillage.			
PE5	Diriger une activité où les cadets doivent décrire les responsabilités avant départ, y compris : a. vérifier les prévisions météorologiques; b. tenir compte des dangers locaux; c. élaborer un itinéraire de voyage; d. se servir d'une liste de contrôle avant départ.	Activité en classe	25 min	C1-142
PE6	Diriger une activité où les cadets doivent décrire les méthodes sécuritaires de ravitaillement en carburant.	Activité en classe	20 min	C1-098 (p. 24)
PE7	Décrire les mesures à prendre dans le cas des urgences suivantes : a. une panne; b. une fuite ou une inondation au niveau de la coque; c. le chavirage, la submersion, l'engloutissement ou l'échouement; d. l'ancrage.	Exposé interactif	20 min	C1-142

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	30 min
c.	Activité en classe :	110 min
d.	Total :	150 min

#### 6. Justification

- Une activité en classe a été choisie pour les PE 1 et 4 à 6, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets aux mesures de sécurité à bord d'une embarcation qui doivent être suivies durant l'utilisation d'une embarcation de plaisance.
- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 2, 3 et 7 afin de familiariser les cadets aux exigences sur la délivrance des permis aux embarcations, aux pratiques de chargement sécuritaires et aux mesures à prendre en cas d'urgences.

#### 7. Documents de référence

- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C1-098 (ISBN 0-662-42286-4) Bureau de la sécurité nautique (2006). *Guide de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, telle que représentée par Transports Canada.

- c. C1-142 Bureau de la sécurité nautique. (Sans date). *Norme du cours de sécurité nautique : listes de tâches*. Ottawa, Ontario, Transports Canada.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. le corrigé des mots croisés.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. le *cahier d'exercices du module 1 du POEL*,
- b. Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
- c. les feuilles de référence portant sur les exigences liées à l'équipement de sécurité à bord d'une embarcation de plaisance,
- d. des cartes sur les types d'embarcation de plaisance,
- e. des cartes aide-mémoire sur l'équipement de sécurité à bord d'une embarcation de plaisance,
- f. le document de cours sur les mots croisés de terminologie,
- g. une feuille de travail pour l'itinéraire de voyage,
- h. des cartes de mise en situation de l'itinéraire de voyage,
- i. des cartes aide-mémoire sur le ravitaillement sécuritaire en carburant,
- j. des cartes pour portefeuille sur le ravitaillement sécuritaire en carburant.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au protocole d'essai de la CCEP, Direction des cadets (MDN), tel qu'approuvé par Transports Canada.

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM C322.04 – DÉCRIRE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION**

1. **Rendement.** Décrire la sécurité de la navigation.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) le *cahier d'exercices du module 1 du Programme d'opérateurs d'embarcation légère (POEL)*,
    - (2) Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
    - (3) de la supervision.
  - b. Éléments non permis : De l'aide.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément au Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, le cadet doit :
  - a. selon le *Règlement sur les abordages*, décrire :
    - (1) les règles fondamentales,
    - (2) les règles de la priorité de passage,
    - (3) les feux et les marques,
    - (4) la signalisation sonore,
    - (5) les signaux de détresse,
    - (6) les exigences liées aux réflecteurs radar;
  - b. décrire le *système canadien d'aides à la navigation*, y compris :
    - (1) les bouées latérales,
    - (2) les balises de jour ordinaires,
    - (3) les bouées cardinales,
    - (4) les bouées spéciales,
    - (5) les bouées d'avertissement;
  - c. décrire l'équipement exigé à bord et l'utilisation des cartes marines et des publications nautiques.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier les pratiques de navigation sécuritaires, y compris : a. partager les voies navigables;	Exposé interactif	25 min	C1-098 C1-103

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	b. identifier les éléments suivants du <i>Règlement sur les abordages</i> : (1) les règles générales, (2) les règles de la priorité de passage, (3) les feux et les marques, (4) la signalisation sonore, (5) les signaux de détresse, (6) les exigences liées aux réflecteurs radar.			
PE2	Diriger une activité où les cadets doivent décrire le <i>système canadien d'aides à la navigation</i> , y compris : a. les bouées latérales, b. les balises de jour ordinaires.	Activité en classe	20 min	C1-098 C1-103
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent décrire le <i>système canadien d'aides à la navigation</i> , y compris : a. les bouées cardinales, b. les bouées spéciales, c. les bouées de contrôle et d'avertissement.	Activité en classe	25 min	C1-098 C1-103
PE4	Décrire les ressources liées à la navigation, y compris : a. les cartes, b. les cartes topographiques, c. les boussoles, d. le <i>Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques</i> .	Exposé interactif	10 min	C1-098 C1-103

#### 5. Durée

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	35 min
c.	Activité en classe :	45 min
d.	Total :	90 min

#### 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 4 afin de présenter la matière de base et d'initier les cadets aux aspects liés aux pratiques de navigation sécuritaires et aux ressources liées à la navigation.
- Une activité en classe a été choisie pour les PE 2 et 3, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets à la sécurité de la navigation.

## 7. Documents de référence

- a. C1-098 (ISBN 0-662-42286-4) Bureau de la sécurité nautique (2006). *Guide de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, telle que représentée par Transports Canada.
- b. C1-103 Transports Canada. *Règlement sur les abordages* (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/generale//lmmc/reglements/010/lmmc014/lmmc14.html>.
- c. C1-103 Transports Canada. *TP14352 Règles de route*. (2007). Extrait le 18 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/Publications/bil/TP14352/PDF/HR/TP14352EF.pdf>.
- d. C1-103 Transports Canada. *TP14541 Bouées cardinales et bouées spéciales*. (2007). Extrait le 18 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/Publications/bil/TP14352/PDF/HR/TP14542EF.pdf>.
- e. C1-103 Transports Canada. *TP14541 Bouées latérales et balises de jour ordinaires*. (2007). Extrait le 18 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/Publications/bil/TP14351/PDF/HR/TP14541EF.pdf>.
- f. C1-103 Transports Canada. *Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques* (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/generale//lmmc/reglements/010/lmmc011/lmmc11.html>.

## 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. le corrigé de l'exercice sur le Règlement sur les abordages.

## 9. Matériel d'apprentissage

- a. le cahier d'exercices du module 1 du POEL,
- b. Bureau de la sécurité nautique, *Guide de sécurité nautique*, Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada,
- c. le document de cours sur les règles de route,
- d. l'exercice sur le Règlement sur les abordages,
- e. le document de cours sur les bouées latérales et les balises de jour ordinaires,
- f. le document de cours sur l'exercice avec les bouées latérales,
- g. le document de cours sur les bouées cardinales et les bouées spéciales,
- h. le document de cours sur l'exercice avec les bouées cardinales et les bouées spéciales.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au protocole d'essai de la CCEP, Direction des cadets (MDN), tel qu'approuvé par Transports Canada.

11. **Remarques.** S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

**SECTION 15**  
**OREN 323 – SERVIR DANS UN ENVIRONNEMENT NAVAL**

1. **Rendement.** Servir dans un environnement naval.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. identifier la structure du corps de cadets, y compris :
    - (1) l'organisation fonctionnelle,
    - (2) l'organisation du personnel de service,
    - (3) l'organisation de l'instruction;
  - b. exercer les fonctions du caporal de la coupée.
4. **Remarques.** Les corps de cadets doivent suivre la routine du navire afin de renforcer cet OREN.
5. **Matière complémentaire**
  - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 323 est conçue pour améliorer l'habileté du cadet à servir dans un environnement naval par l'entremise d'un certain nombre d'activités :
    - (1) l'OCOM C323.01 (Communiquer en utilisant des pavillons et des flammes),
    - (2) l'OCOM C323.02 (Lancer l'appel du réveil),
    - (3) l'OCOM C323.03 (Lancer l'appel de l'équipage au dîner).
  - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
    - (1) l'OCOM C223.01 (Définir la terminologie navale, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 12),
    - (2) l'OCOM C223.02 (Lancer l'appel du bord, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 12),
    - (3) l'OCOM C123.01 (Lire l'horloge de 24 heures, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 12),
    - (4) l'OCOM C123.02 (Réciter l'alphabet phonétique, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 12),
    - (5) l'OCOM C123.03 (Participer à un exercice de sémaphore, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 12).

- c. Lorsque l'instruction complémentaire des phases précédentes est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la ou les descriptions de la leçon et le ou les guides pédagogiques appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 323 se limite à un total de 7 périodes. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser toutes les 7 périodes.

**OCOM M323.01 – EXERCER LES FONCTIONS DU CORPS DE CADETS**

1. **Rendement.** Exercer les fonctions du corps de cadets.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un sifflet de manœuvrier,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
  - a. décrire la structure du corps de cadets, y compris :
    - (1) l'organisation fonctionnelle,
    - (2) l'organisation du personnel de service,
    - (3) l'organisation de l'instruction;
  - b. exercer les fonctions du caporal de la coupée.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la structure du corps de cadets, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l'organisation fonctionnelle,</li> <li>b. l'organisation du personnel de service,</li> <li>c. l'organisation de l'instruction.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	Ordres permanents du corps de cadets A1-047
PE2	Décrire les fonctions du caporal de la coupée, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil;</li> <li>b. maintenir la routine du corps de cadets;</li> <li>c. gérer le système de diffusion du corps de cadets;</li> <li>d. contrôler la coupée;</li> <li>e. assurer la propreté de la zone de la coupée.</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	A1-047
PE3	Diriger une activité où les cadets doivent exercer les fonctions du caporal de la coupée.	Activité en classe	30 min	

5. **Durée**

- |    |                           |        |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Activité en classe :      | 40 min |
| c. | Exposé interactif :       | 10 min |
| d. | Total :                   | 60 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2, car il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements sur les fonctions du caporal de la coupée et d'y faire participer les cadets, tout en les encourageant à poser des questions et à y répondre.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets d'exercer les fonctions du caporal de la coupée sous supervision.

7. **Documents de référence.** A1-047 Directeur – Cadets 4. (1994). OAIC 31-01 *Ordres permanents uniformisés des corps de cadets de la Marine*, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. des organigrammes,
- c. un sifflet de manœuvrier,
- d. des produits de nettoyage.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. des organigrammes,
- b. un sifflet de manœuvrier.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au chapitre 3, [annexe B, appendice 5](#) (COCOM 01 de l'OREN 323) et chapitre 3, [annexe B, appendice 6](#) (COREN 323).

11. **Remarques.** Cet OCOM doit être enseigné au début de l'année afin de permettre aux cadets d'exercer les fonctions du caporal de la coupée durant l'année d'instruction.

**OCOM C323.01 – COMMUNIQUER EN UTILISANT DES PAVILLONS ET DES FLAMMES**

1. **Rendement.** Communiquer en utilisant des pavillons et des flammes.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) Les pavillons et les flammes, y compris :
      - (a) alpha,
      - (b) bravo,
      - (c) golf,
      - (d) india,
      - (e) juliett,
      - (f) oscar,
      - (g) papa,
      - (h) québec,
      - (i) uniform,
      - (j) x-ray,
      - (k) zulu,
      - (l) le pavillon « 5 »,
      - (m) le guidon de préparation,
      - (n) le 3<sup>e</sup> remplaçant;
    - (2) le mât de signal,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit transmettre un message à l'aide des pavillons et des flammes fournis.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les pavillons et les flammes, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le but,</li> <li>b. l'indicatif d'appel,</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	A1-020 (p. 1-2 à 1-4, 1-8, 1-10)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c. le séparatif,</li> <li>d. la combinaison des signaux.</li> </ul>			
PE2	<p>Expliquer les termes de hissage de signaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. abouté,</li> <li>b. hisser,</li> <li>c. à bloc,</li> <li>d. à mi-drissé,</li> <li>e. border (abaisser).</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	<p>A1-002 (p. 1-2-1 à 1-2-3, 1-2-5)</p> <p>A1-004 (p. 3-27)</p>
PE3	<p>Diriger une activité où les cadets doivent identifier et décrire la signification des pavillons et des flammes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. alpha,</li> <li>b. bravo,</li> <li>c. golf,</li> <li>d. india,</li> <li>e. juliett,</li> <li>f. oscar,</li> <li>g. papa,</li> <li>h. québec,</li> <li>i. uniform,</li> <li>j. x-ray,</li> <li>k. zulu,</li> <li>l. le pavillon « 5 »,</li> <li>m. le guidon de préparation,</li> <li>n. le 3<sup>e</sup> remplaçant.</li> </ul>	Activité en classe	40 min	A1-020 (p. 2-1 à 2-12)
PE4	<p>Identifier les parties d'un mât de signal, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le mât,</li> <li>b. la tête de mât (pomme de mât),</li> <li>c. la vergue,</li> <li>d. la corne,</li> <li>e. la drisse.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	A1-002 (p. 1-2-1 à 1-2-6, 1-2-8)
PE5	Identifier les positions supérieures sur un mât de signal.	Exposé interactif	5 min	A1-002 (p. 2A-3)
PE6	Diriger des activités où les cadets doivent communiquer à l'aide des pavillons et des flammes.	Activité en classe	50 min	

## 5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	20 min
c.	Activité en classe :	90 min
d.	Total :	120 min

## 6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2, 4 et 5 afin de présenter les pavillons et les flammes couramment utilisés dans le cadre de l'instruction des cadets de la Marine.
- Une activité en classe a été choisie pour les PE 3 et 6, parce que c'est une façon interactive de confirmer la compréhension des cadets relativement aux pavillons et aux flammes.

## 7. **Documents de référence**

- A1-002 Chef d'état-major de la Force maritime/Officier d'état-major – Patrimoine. (2004). *Manuel du cérémonial des navires canadiens de Sa majesté, des sous-marins et des divisions de la Réserve navale*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A1-020 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. (2003). MTP 1(D), *Multinational Maritime Tactical Signal and Manoeuvring Book (Vol. 2)*. Washington, DC, Custodian North American Treaty Organization Standardization Agency.

## 8. **Matériel d'instruction**

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- le mât de signal,
- la grille de correction de hissage de signaux,
- le séparatif,
- les pavillons et les flammes, y compris :
  - alpha,
  - bravo,
  - golf,
  - india,
  - juliett,
  - oscar,
  - papa,
  - québec,

- (9) uniform,
- (10) x-ray,
- (11) zulu,
- (12) le pavillon « 5 »,
- (13) le guidon de préparation,
- (14) le 3<sup>e</sup> remplaçant.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. le mât de signal,
- b. des fiches aide-mémoire,
- c. la feuille de pointage des fiches aide-mémoire des pavillons,
- d. un gros sac ou fourre-tout,
- e. un document de cours sur le mât de signal,
- f. des fiches aide-mémoire de hissage de signaux,
- g. la feuille de pointage de hissage de signaux,
- h. le séparatif,
- i. les pavillons et les flammes, y compris :
  - (1) alpha,
  - (2) bravo,
  - (3) golf,
  - (4) india,
  - (5) juliett,
  - (6) oscar,
  - (7) papa,
  - (8) québec,
  - (9) uniform,
  - (10) x-ray,
  - (11) zulu,
  - (12) le pavillon « 5 »,
  - (13) le guidon de préparation,
  - (14) le 3<sup>e</sup> remplaçant.

**10. Modalités de contrôle. S.O.**

**11. Remarques**

- a. Cette leçon peut être enseignée en quatre périodes durant une journée d'instruction de fin de semaine ou en quatre périodes dans deux soirées d'instruction; la première soirée d'instruction doit porter sur les PE 1 à 4 et la deuxième soirée sur les PE 5 et 6.
- b. Si le temps le permet, les cadets peuvent se qualifier pour le certificat des pavillons et des flammes des cadets de la Marine. Ils peuvent y parvenir en identifiant et en décrivant la signification de toutes les flammes et de tous les pavillons utilisés par la Marine canadienne avec 80 pour cent d'exactitude et en récitant l'alphabet phonétique avec 90 pour cent d'exactitude. Le reste de pavillons et de flammes se trouve dans le document de référence A1-020 (p. 2-1 à 2-12).

**OCOM C323.02 – LANCER L'APPEL DU RÉVEIL**

1. **Rendement.** Lancer l'appel du réveil.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un sifflet de manœuvrier,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit lancer l'appel du réveil.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer le but de l'appel du réveil.	Exposé interactif	5 min	A1-022
PE2	Démontrer comment lancer l'appel du réveil et demander aux cadets de le pratiquer, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la séquence des notes,</li> <li>b. la durée.</li> </ol>	Démonstration et exécution	45 min	A1-022

5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion :	10 min
b. Exposé interactif :	5 min
c. Démonstration et exécution :	45 min
d. Total :	60 min
6. **Justification**
  - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter l'appel du réveil et de donner un aperçu de son utilité.
  - b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la façon de lancer l'appel du réveil, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer l'appel sous supervision.
7. **Documents de référence.** A1-022 Marine canadienne. (2006). *Section jeunesse – Appels au sifflet*. Extrait le 28 février 2007 du site :[http://www.navy.forces.gc.ca/cms\\_youth/youth\\_articles\\_f.asp?id=506](http://www.navy.forces.gc.ca/cms_youth/youth_articles_f.asp?id=506).
8. **Matériel d'instruction**
  - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

- b. un sifflet de manœuvrier,
- c. des produits de nettoyage.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. un sifflet de manœuvrier,
- b. un diagramme de l'appel du réveil.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Les instructeurs peuvent trouver des échantillons sonores de l'appel du réveil au site de la référence A1-022 et ils peuvent les faire jouer aux cadets pendant la présente leçon.
- b. S'assurer de nettoyer les sifflets de manœuvrier avec une solution de nettoyage entre les utilisations.

**OCOM C323.03 – LANCER L'APPEL DE L'ÉQUIPAGE AU DÎNER**

1. **Rendement.** Lancer l'appel de l'équipage au dîner.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un sifflet de manœuvrier,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit lancer l'appel de l'équipage au dîner.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer le but de l'appel de l'équipage au dîner.	Exposé interactif	5 min	C1-003 (p. 339)
PE2	Démontrer comment lancer les tonalités suivantes et demander aux cadets de les pratiquer : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la roulade,</li> <li>b. le trille.</li> </ol>	Démonstration et exécution	20 min	C1-003 (p. 338, 339)
PE3	Démontrer comment lancer l'appel de l'équipage au dîner et demander aux cadets de le pratiquer, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la séquence des notes,</li> <li>b. la durée.</li> </ol>	Démonstration et exécution	55 min	A1-022 C1-003 (p. 340) C1-043

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 10 min
  - b. Exposé interactif : 5 min
  - c. Démonstration et exécution : 75 min
  - d. Total : 90 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter l'appel de l'équipage au dîner et donner un aperçu de son objet.

- b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 et 3, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la roulade, le trille et l'appel de l'équipage au dîner, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer les appels sous supervision.

7. **Documents de référence**

- a. A1-022 Marine canadienne. (2006). *Section jeunesse – Appels au sifflet*. Extrait le 28 février 2007 du site : [http://www.navy.forces.gc.ca/cms\\_youth/youth\\_articles\\_f.asp?id=506](http://www.navy.forces.gc.ca/cms_youth/youth_articles_f.asp?id=506).
- b. C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- c. C1-043 Ready Aye Ready. (Sans date). *The Boatswain's Call*. Extrait le 19 février 2008, du site : <http://www.readyayeready.com/navy-life/boatswains-call.htm>.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un sifflet de manœuvrier,
- c. des produits de nettoyage.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. un sifflet de manœuvrier,
- b. un diagramme de l'appel de l'équipage au dîner.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Les instructeurs peuvent trouver des exemples sonores de l'appel de l'équipage au dîner au site indiqué à la référence A1-022 et ils peuvent les faire jouer aux cadets pendant la présente leçon.
- b. S'assurer de nettoyer les sifflets de manœuvrier avec une solution de nettoyage entre les utilisations.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

**SECTION 16****OREN 324 – NAVIGUER EN VOILIER CONFORMÉMENT AU NIVEAU II DE VOILE BLANCHE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE YACHTING (ACY)**

1. **Rendement.** Naviguer en voilier conformément au niveau II de Voile blanche de l'Association canadienne de yachting (ACY).
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*,
    - (2) un voilier tout équipé,
    - (3) des casques,
    - (4) un vêtement de flottaison individuel (V.F.I.),
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Le cadet doit naviguer en voilier conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II.
4. **Remarques.** Conformément à la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de la Voile blanche niveau II, le cadet doit effectuer les OCOM les plus pertinents en fonction des installations du centre de navigation à voile visé :
  - a. l'OCOM M324.05 (Accoster un voilier),
  - b. l'OCOM M324.06 (Échouer un voilier),
  - c. l'OCOM M324.11 (Amarrer un voilier).
5. **Matière complémentaire.** Aucune nouvelle instruction complémentaire ne sera ajoutée au programme de la phase trois.

**OCOM M324.01 – SE PRÉPARER POUR UNE FIN DE SEMAINE DE NAVIGATION À LA VOILE**

1. **Rendement.** Se préparer pour une fin de semaine de navigation à la voile.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit se préparer à la fin de semaine de navigation à voile en assistant à une séance d'information portant sur :
  - a. les compétences nécessaires pour obtenir la Voile blanche niveau II de l'ACY,
  - b. un horaire de fin de semaine de voile,
  - c. les instructions permanentes d'opération (IPO) du centre de voile.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Réviser les compétences de la <i>Liste de contrôle des compétences pratiques de la Voile blanche II de l'ACY</i>, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les compétences en mer, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) identifier les parties de la coque;</li> <li>(2) identifier les articles de gréement;</li> <li>(3) identifier les voiles;</li> <li>(4) faire les nœuds;</li> </ol> </li> <li>b. les compétences à flot, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) quitter un quai;</li> <li>(2) revenir à un quai;</li> <li>(3) démontrer les compétences à la barre;</li> <li>(4) démontrer les compétences à l'armement en équipage;</li> <li>(5) décrire la navigation en fausse panne;</li> <li>(6) identifier la vitesse du vent en se servant des vagues;</li> <li>(7) utiliser les termes de voile;</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	15 min	C1-007 (p.108, 109) C1-008 C1-099

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	(8) redresser un voilier en cloche; c. obtenir la Voile blanche niveau II.			
PE2	Donner un aperçu de l'horaire de voile de la fin de semaine, y compris : a. l'horaire (le départ et l'arrivée), b. la routine quotidienne.	Exposé interactif	5 min	
PE3	Réviser les IPO du centre de voile en soulignant : a. l'emplacement, b. les règles de base, c. les attentes de la fin de semaine (la température, le chavirage, la nourriture, etc.), d. les articles vestimentaires et les chaussures recommandés pour la fin de semaine de navigation à la voile.	Exposé interactif	5 min	Les IPO du centre de navigation à voile

#### 5. Durée

- |                              |        |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| b. Exposé interactif :       | 25 min |
| c. Total :                   | 30 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter les compétences nécessaires pour obtenir la Voile blanche niveau II de l'ACY, de discuter des attentes de la fin de semaine de navigation à la voile et de donner des directives sur les procédures à respecter pendant l'instruction.

#### 7. Documents de référence

- C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (1994). *Basic Sailing Skills*. Gloucester, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 5 octobre 2007 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist.doc>.
- C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

#### 8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*,
- les IPO du centre de navigation à voile.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours portant sur la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*, qui se trouve dans le document de référence C1-008.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM doit être donné au corps de cadets durant l'instruction régulière. Tous les OCOM précédents doivent être enseignés au centre de navigation à voile local.
- b. Le corps de cadets doit communiquer avec le centre de voile local pour obtenir un exemplaire des IPO du centre.

**OCOM M324.02 – SE PRÉPARER À LA NAVIGATION À LA VOILE**

1. **Rendement.** Se préparer à la navigation à la voile.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II, le cadet doit :
  - a. identifier les vitesses de vent en se servant des conditions des vagues;
  - b. définir les termes de voile;
  - c. identifier les méthodes pour éviter de chavirer.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer comment identifier les vitesses du vent en se servant des conditions des vagues, y compris : les petites ondulations (2 à 4 nœuds [3 à 7 km/h]), les vaguelettes (5 à 8 nœuds [8 à 15 km/h]), les petites vagues avec des moutons occasionnels (9 à 11 nœuds [16 à 20 km/h]), les grosses vagues avec de nombreux moutons (12 nœuds [21 km/h] et plus).	Exposé interactif	15 min	C1-007 (p. 100) C1-008 C1-099 (p. 25)
PE2	Conduire une activité où les cadets auront à définir des termes de voile, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. loffer,</li> <li>b. faseyer,</li> <li>c. monter au vent,</li> <li>d. donner de la bande,</li> <li>e. faire du rappel,</li> <li>f. virer de bord,</li> <li>g. louvoyer,</li> <li>h. abattre,</li> <li>i. empanner,</li> </ol>	Activité en classe	25 min	C1-105 (p. 197, 199) C1-007 (p. 113 à 120) C1-008 C1-099 (p. 25)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	j. au vent, k. sous le vent, l. barreur, m. équipage, n. timonier.			
PE3	Expliquer comment éviter de chavirer, y compris : a. faire du rappel; b. régler les voiles; c. manœuvrer la barre, y compris : (1) pincer; (2) loffer.	Exposé interactif	10 min	C1-007 (p. 51, 79, 80) C1-008 C1-099 (p. 26)

## 5. Durée

- a. À terre :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 10 min |
| (2) Exposé interactif :       | 25 min |
| (3) Activité en classe :      | 25 min |
| (4) Total partiel :           | 60 min |
- b. Sur l'eau : S.O.
- c. Total : 60 min

## 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 3 afin de présenter la matière de base et d'orienter les cadets vers les aspects de l'entraînement à la voile avant de participer à l'entraînement pratique.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets et de présenter les termes principaux en voile.

## 7. Documents de référence

- a. C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- b. C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 5 octobre 2007 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist.doc>.
- c. C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- d. C1-105 (ISBN 0-920232-27-2) West, G. (Sans date.). *Basic Cruising Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

**8. Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un voilier tout équipé,
- c. un cordage,
- d. un espar.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. un voilier tout équipé,
- b. du cordage,
- c. un espar,
- d. le document de cours sur les termes de voile,
- e. du papier,
- f. des stylos ou des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 7](#) (COCOM 01 de l'OREN 324).

11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M324.03 – FAIRE UN NŒUD ET UN AJUT**

1. **Rendement.** Faire un nœud et un ajut.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) du cordage,
    - (2) un espar,
    - (3) de la supervision,
    - (4) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche niveau II, le cadet doit faire :
  - a. un nœud de fouet,
  - b. un nœud d'écoute.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilisation du nœud de fouet.	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 101)
PE2	Démontrer comment faire un nœud de fouet et demander aux cadets de le pratiquer.	Démonstration et exécution	10 min	A1-004 (p. 5-31) C1-008 C1-099 (p. 24)
PE3	Expliquer l'utilisation d'un nœud d'écoute.	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 39)
PE4	Démontrer comment faire un nœud d'écoute et demander aux cadets de le pratiquer.	Démonstration et exécution	5 min	C1-002 (p. 112) C1-007 (p. 39) C1-008 C1-099 (p. 24)

## 5. Durée

- |    |                                  |        |
|----|----------------------------------|--------|
| a. | À terre :                        |        |
|    | (1) Introduction/Conclusion :    | 5 min  |
|    | (2) Exposé interactif :          | 10 min |
|    | (3) Démonstration et exécution : | 15 min |
|    | (4) Total partiel :              | 30 min |
| b. | Sur l'eau : S.O.                 |        |
| c. | Total :                          | 30 min |

## 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 3, parce qu'il permet à l'instructeur d'expliquer l'utilisation principale et l'utilisation en cours du nœud de fouet et du nœud d'écoute. Il permet également aux cadets de poser des questions avant de participer à la phase pratique de l'instruction.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 et 4, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer comment faire un nœud de fouet et un nœud d'écoute tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer ces compétences sous supervision.

## 7. Documents de référence

- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C1-002 (ISBN 0-7858-1446-9) Pawson, D. (2001). *Pocket Guide to Knots and Splices*. Edison, New Jersey, Chartwell Books, Inc.
- C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 5 octobre 2007 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist.doc>.
- C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2002). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

## 8. Matériel d'instruction

- du cordage,
- un espar,
- la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

## 9. Matériel d'apprentissage

- du cordage,
- un espar,
- le document de cours sur le nœud de fouet et le nœud d'écoute.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 8](#) (COCOM 02 de l'OREN 324).
11. **Remarques.** S.O.

**OCOM M324.04 – GRÉER UN VOILIER**

1. **Rendement.** Gréer un voilier.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément à la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting de Voile blanche II et pendant le gréement d'un voilier, le cadet doit identifier :
  - a. les voiles,
  - b. le gréement courant,
  - c. les parties de la coque,
  - d. les parties du gréement dormant.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier l'emplacement et expliquer les fonctions des voiles et des parties comprises dans le gréement courant, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la drisse principale,</li> <li>b. la drisse du foc,</li> <li>c. le hale-bas de bôme,</li> <li>d. le hale-dehors,</li> <li>e. la grand-voile,</li> <li>f. la latte de voile,</li> <li>g. le foc,</li> <li>h. l'écoute de grand-voile,</li> <li>i. l'écoute du foc.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 17, 18, 37, 108, 109, 113 à 119) C1-008 C1-099 (p. 24)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	Identifier l'emplacement et expliquer les fonctions des parties de la coque, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la proue,</li> <li>b. la poupe,</li> <li>c. tableau,</li> <li>d. le gouvernail,</li> <li>e. la barre du gouvernail,</li> <li>f. la rallonge de barre,</li> <li>g. le guide-câble,</li> <li>h. la dérive centrale,</li> <li>i. la dérive sabre,</li> <li>j. le banc de nage,</li> <li>k. la sangle de rappel.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 17, 18, 108, 109, 113 à 119) C1-008 C1-099 (p. 24, 113 à 119)
PE3	Identifier l'emplacement et expliquer les fonctions des parties du gréement dormant, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le mât,</li> <li>b. la bôme,</li> <li>c. le vit de mulet,</li> <li>d. les taquets, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) la came,</li> <li>(2) la grue,</li> <li>(3) le tube,</li> <li>(4) la sirène;</li> </ol> </li> <li>e. la barre d'écoute et le guide-câble,</li> <li>f. l'étai,</li> <li>g. les haubans,</li> <li>h. les barres de flèche,</li> <li>i. les poulies,</li> <li>j. la manille.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 17, 18, 108, 109, 113 à 119) C1-008 C1-099 (p. 24) C1-106 (p. 132)
PE4	Diriger une activité où les cadets doivent identifier les parties et les fonctions principales d'un voilier, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le gréement courant,</li> <li>b. la coque,</li> <li>c. le gréement dormant.</li> </ol>	Activité en classe	10 min	

## 5. Durée

- |    |                               |        |
|----|-------------------------------|--------|
| a. | À terre :                     |        |
|    | (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
|    | (2) Exposé interactif :       | 15 min |
|    | (3) Activité en classe :      | 10 min |
|    | (4) Total partiel :           | 30 min |
| b. | Sur l'eau : S.O.              |        |
| c. | Total :                       | 30 min |

## 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 pour présenter les voiles, les parties comprises dans le gréement courant, les parties de la coque et les parties du gréement dormant.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de présenter les parties et les fonctions principales du voilier.

## 7. Documents de référence

- C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 5 octobre 2007 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist.doc>.
- C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2002). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-106 (ISBN 0-920232-19-1) Donaldson, S. (2001). *Advanced Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

## 8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- un voilier tout équipé,
- une feuille de pointage sur la construction du voilier,
- la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

## 9. Matériel d'apprentissage

- un voilier tout équipé,
- des V.F.I.,
- des casques.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 7](#) (COCOM 01 de l'OREN 324).
11. **Remarques.** Cet OCOM doit être enseigné à l'aide d'un modèle en vraie grandeur ou d'un voilier le long du bord.

**OCOM M324.05 – ACCOSTER UN VOILIER**

1. **Rendement.** Accoster un voilier.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) un aviron,
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Le cadet doit accoster un voilier conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II.
  - a. quitter un quai;
  - b. revenir à un quai.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer la procédure pour quitter un quai, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. du côté sous le vent d'un quai, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) gréer;</li> <li>(2) tirer sur l'amarre;</li> <li>(3) détacher l'amarre;</li> <li>(4) repousser le voilier du quai;</li> <li>(5) border;</li> </ol> </li> <li>b. du côté au vent d'un quai, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) tirer sur l'amarre;</li> <li>(2) détacher l'amarre;</li> <li>(3) éloigner le voilier du quai;</li> <li>(4) avironner;</li> <li>(5) orienter la proue nez au vent;</li> <li>(6) gréer.</li> </ol> </li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C1-007 (p. 45)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer la procédure pour revenir à un quai, y compris :</p> <p>a. du côté sous le vent d'un quai, y compris :</p> <p>(1) déterminer le côté sous le vent;</p> <p>(2) positionner le voilier pour effectuer une approche en J;</p> <p>(3) approcher un quai;</p> <p>(4) fixer l'amarre à un quai;</p> <p>b. du côté au vent d'un quai, y compris :</p> <p>(1) déterminer le côté au vent;</p> <p>(2) naviguer jusqu'à un point contre le vent d'un quai;</p> <p>(3) orienter la proue nez au vent;</p> <p>(4) abaisser les voiles;</p> <p>(5) avironner;</p> <p>(6) fixer l'amarre à un quai.</p>	Exposé interactif	10 min	C1-007 (p. 68, p. 69)
PE3	Diriger des activités où les cadets se pratiqueront à quitter et à revenir au quai.	Activité pratique	60 min	C1-008 C1-099 (p. 25)

## 5. Durée

- a. À terre :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Exposé interactif :       | 20 min |
| (3) Total partiel :           | 25 min |
- b. Sur l'eau :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Activité pratique :       | 60 min |
| (3) Total partiel :           | 65 min |
- c. Total :
- |  |        |
|--|--------|
|  | 90 min |
|--|--------|

## 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de donner des directives sur les procédures à utiliser pour accoster un voilier selon les diverses directions du vent, avant de passer à la mise en pratique.
- b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de l'accostage d'un voilier dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au développement des compétences relatives à la manœuvre d'une embarcation dans un environnement amusant et stimulant.

## 7. Documents de référence

- a. C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- b. C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche de niveau II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 3 avril 2006 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist-fr.doc>.
- c. C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

## 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un voilier tout équipé,
- c. un sifflet,
- d. une vedette des entraîneurs,
- e. quatre bouées munies de cordages et de poids,
- f. la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

## 9. Matériel d'apprentissage

- a. un voilier tout équipé,
- b. des casques,
- c. des V.F.I.,
- d. un aviron.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 10](#) (COREN de l'OREN 324).

## 11. Remarques

- a. Les cadets auront de nombreuses occasions de pratiquer l'accostage d'un voilier tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile.
- b. Si les cadets ont de la difficulté à exécuter une compétence, l'instructeur doit allouer plus de temps pour cette compétence.
- c. Conformément à la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de la Voile blanche niveau II, le cadet doit effectuer les OCOM les plus pertinents en fonction des installations du centre de navigation à voile visé :
  - (1) l'OCOM M324.05 (Accoster un voilier),
  - (2) l'OCOM M324.06 (Échouer un voilier),
  - (3) l'OCOM M324.11 (Amarrer un voilier).

**OCOM M324.06 – ÉCHOUER UN VOILIER**

1. **Rendement.** Échouer un voilier.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) un aviron,
    - (5) de la supervision,
    - (6) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Le cadet doit échouer un voilier conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II.
  - a. quitter une plage;
  - b. revenir à une plage.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la procédure pour quitter une plage, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. avec un vent du large, y compris :               <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) gréer;</li> <li>(2) relâcher les écoutes;</li> <li>(3) abaisser de moitié la dérive centrale ou la dérive sabre;</li> <li>(4) abaisser de moitié le gouvernail;</li> <li>(5) stabiliser le voilier;</li> <li>(6) la montée à bord du barreur;</li> <li>(7) virer le voilier sur les côtés;</li> <li>(8) la montée à bord de l'équipage;</li> <li>(9) border;</li> <li>(10) déterminer la route la plus rapide pour atteindre l'eau plus profonde;</li> </ol> </li> <li>b. avec un vent de la côte, y compris :</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 45)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>(1) gréer;</li> <li>(2) relâcher les écoutes;</li> <li>(3) abaisser de moitié la dérive centrale ou la dérive sabre;</li> <li>(4) abaisser de moitié le gouvernail;</li> <li>(5) virer le voilier vers la route désirée;</li> <li>(6) éloigner le voilier de la plage;</li> <li>(7) la montée à bord rapide du barreur et de l'équipage;</li> <li>(8) border;</li> <li>(9) déterminer la route la plus rapide pour atteindre l'eau plus profonde.</li> </ul>			
PE2	<p>Expliquer la procédure pour revenir sur la plage, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. avec un vent du large, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) sélectionner une approche;</li> <li>(2) naviguer en direction de la plage;</li> <li>(3) faseyer les voiles;</li> <li>(4) remonter la dérive centrale ou la dérive sabre;</li> <li>(5) remonter le gouvernail;</li> <li>(6) le débarquement de l'équipage du voilier;</li> <li>(7) le débarquement du barreur du voilier;</li> <li>(8) abaisser les voiles;</li> <li>(9) sortir le voilier de l'eau;</li> </ul> </li> <li>b. avec un vent de la côte, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) sélectionner une approche;</li> <li>(2) orienter le voilier nez au vent;</li> <li>(3) abaisser la grand-voile;</li> <li>(4) naviguer en direction de la plage;</li> <li>(5) remonter la dérive centrale ou la dérive sabre;</li> <li>(6) remonter le gouvernail;</li> <li>(7) le débarquement de l'équipage du voilier;</li> <li>(8) le débarquement du barreur du voilier;</li> </ul> </li> </ul>	Exposé interactif	10 min	C1-007 (p. 70)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	(9) abaisser le foc; (10) sortir le voilier de l'eau.			
PE3	Diriger des activités où les cadets se pratiqueront à quitter et à revenir sur la plage.	Activité pratique	65 min	C1-008 C1-099 (p. 25)

## 5. Durée

- a. À terre :
  - (1) Introduction/Conclusion : 5 min
  - (2) Exposé interactif : 15 min
  - (3) Total partiel : 20 min
- b. Sur l'eau :
  - (1) Introduction/Conclusion : 5 min
  - (2) Activité pratique : 65 min
  - (3) Total partiel : 70 min
- c. Total : 90 min

## 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de donner des directives sur les procédures à utiliser pour échouer un voilier selon les diverses directions du vent, avant de passer à la mise en pratique.
- b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de l'échouage d'un voilier dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au développement des compétences relatives à la manœuvre d'une embarcation dans un environnement amusant et stimulant.

## 7. Documents de référence

- a. C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- b. C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche de niveau II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 3 avril 2006 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist-fr.doc>.
- c. C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

## 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un voilier tout équipé,
- c. un sifflet,
- d. une vedette des entraîneurs,

- e. cinq bouées munies de cordages et de poids,
- f. la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. un voilier tout équipé,
- b. des casques,
- c. des V.F.I.,
- d. un aviron.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B, appendice 10](#) (COREN de l'OREN 324).

11. **Remarques**

- a. Les cadets auront de nombreuses occasions de pratiquer l'échouage d'un voilier tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile.
- b. Si les cadets ont de la difficulté à exécuter une compétence, l'instructeur doit allouer plus de temps pour cette compétence.
- c. Conformément à la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de la Voile blanche niveau II, le cadet doit effectuer les OCOM les plus pertinents en fonction des installations du centre de navigation à voile visé :
  - (1) l'OCOM M324.05 (Accoster un voilier),
  - (2) l'OCOM M324.06 (Échouer un voilier),
  - (3) l'OCOM M324.11 (Amarrer un voilier).

**OCOM M324.07 – REDRESSER UN VOILIER EN CLOCHE**

1. **Rendement.** Redresser un voilier en cloche.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Le cadet doit redresser un voilier en cloche conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la différence entre un voilier chaviré et un voilier en cloche.	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 90 à 93)
PE2	Discuter de la sécurité, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. rester avec le voilier;</li> <li>b. demeurer calme;</li> <li>c. utiliser la méthode « main sur main » lorsqu'on manœuvre autour du voilier;</li> <li>d. utiliser un V.F.I. pour flotter;</li> <li>e. communiquer.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	
PE3	Expliquer et démontrer les étapes de redressement d'un voilier en cloche suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. faire attention à soi;</li> <li>b. faire attention aux membres de l'équipage;</li> <li>c. relâcher les écoutes à taquets;</li> <li>d. les membres de l'équipage manœuvrent jusqu'à la proue;</li> <li>e. le barreur manœuvre jusqu'au centre de la coque;</li> <li>f. l'équipage tourne le voilier cap au vent (nez au vent);</li> </ol>	Démonstration	15 min	C1-007 (p. 90 à 93)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	g. le barreur retient la dérive centrale ou la dérive sabre jusqu'à ce que le voilier soit en position chavirée; h. terminer la procédure en cas de chavirement; i. écoper l'eau et continuer de naviguer.			
PE4	Diriger une activité où les cadets doivent redresser un voilier en cloche.	Activité pratique	25 min	C1-008 C1-099 (p. 25)

#### 5. Durée

- a. À terre :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Exposé interactif :       | 10 min |
| (3) Démonstration :           | 15 min |
| (4) Total partiel :           | 30 min |
- b. Sur l'eau :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Activité pratique :       | 25 min |
| (3) Total partiel :           | 30 min |
- c. Total :
- |  |        |
|--|--------|
|  | 60 min |
|--|--------|

#### 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de présenter la matière de base et d'initier les cadets aux étapes de redressement d'un voilier en cloche, avant de naviguer.
- b. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les étapes de redressement d'un voilier en cloche.
- c. Une activité pratique a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience du redressement d'un voilier en cloche dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

#### 7. Documents de référence

- a. C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- b. C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche de niveau II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 3 avril 2006 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist-fr.doc>.
- c. C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

**8. Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un voilier tout équipé,
- c. un sifflet,
- d. une vedette des entraîneurs,
- e. quatre bouées munies de cordages et de poids,
- f. la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. un voilier tout équipé,
- b. des casques,
- c. des V.F.I.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 10](#) (COREN de l'OREN 324).

**11. Remarques**

- a. Les instructeurs doivent s'assurer que les cadets sont habillés adéquatement, selon les conditions climatiques, avant leur participation à cet OCOM.
- b. Les cadets auront de nombreuses occasions de pratiquer le redressement d'un voilier en cloche tout au long de la ou des fins de semaine.

**OCOM M324.08 – S’AJUSTER AUX ALLURES**

1. **Rendement.** S’ajuster aux allures.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l’aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Conformément à la publication de l’Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche II, le cadet doit s’ajuster aux allures, y compris :
  - a. identifier les allures;
  - b. changer de direction;
  - c. régler les voiles;
  - d. régler la dérive centrale ou la dérive sabre.
4. **Points d’enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer comment déterminer le bord sur lequel un voilier navigue, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. à bâbord,</li> <li>b. à tribord.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 74, 119) C1-008 C1-099 (p. 24)
PE2	Diriger une activité où les cadets auront à identifier les allures, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. nez au vent,</li> <li>b. plus près serré,</li> <li>c. au petit largue,</li> <li>d. par vent de travers,</li> <li>e. grand largue,</li> <li>f. barre au vent arrière,</li> <li>g. navigation en fausse panne.</li> </ol>	Activité en classe	10 min	C1-007 (p. 64, 72, 73) C1-008 C1-099 (p. 24)
PE3	Expliquer comment régler l’orientation de la voile pour chaque allure, y compris :	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 72, 73)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. plus près serré,</li> <li>b. au petit largue,</li> <li>c. par vent de travers,</li> <li>d. grand largue,</li> <li>e. barre au vent arrière,</li> <li>f. navigation en fausse panne.</li> </ul>			C1-008 C1-099 (p. 25)
PE4	Expliquer comment régler la dérive centrale ou la dérive sabre pour chaque allure, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. plus près serré,</li> <li>b. au petit largue,</li> <li>c. par vent de travers,</li> <li>d. grand largue,</li> <li>e. barre au vent arrière,</li> <li>f. navigation en fausse panne.</li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 81) C1-008 C1-099 (p. 25)
PE5	Expliquer les étapes pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. loffer, y compris :               <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) communiquer;</li> <li>(2) pousser la barre;</li> <li>(3) border;</li> <li>(4) maintenir l'équilibre du bateau;</li> <li>(5) allonger la barre du gouvernail;</li> </ul> </li> <li>b. abattre, y compris :               <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) communiquer;</li> <li>(2) tirer la barre;</li> <li>(3) déborder;</li> <li>(4) maintenir l'équilibre du bateau;</li> <li>(5) allonger la barre du gouvernail.</li> </ul> </li> </ul>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 53 à 57, 83) C1-008 C1-099 (p. 25)
PE6	Diriger les activités où les cadets doivent naviguer les diverses allures pendant qu'ils loffent et abattent le voilier.	Activité pratique	160 min	C1-008 C1-099 (p. 25)

## 5. Durée

a.	À terre :	
	(1) Introduction/Conclusion :	5 min
	(2) Exposé interactif :	20 min
	(3) Activité en classe :	10 min
	(4) Total partiel :	35 min
b.	Sur l'eau :	
	(1) Introduction/Conclusion :	15 min
	(2) Activité pratique :	160 min
	(3) Total partiel :	175 min
c.	Total :	210 min

## 6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 3, 4 et 5 afin de présenter la matière de base et d'initier les cadets aux aspects des allures requises, avant de participer à la phase pratique de l'instruction.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets et de présenter les compétences en manœuvre de voilier.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 6 afin de permettre aux cadets de mettre en pratique la navigation à la voile à diverses allures dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences relatives à la manœuvre du voilier, à l'équilibre du voilier et au réglage de la voile dans un environnement amusant et stimulant.

## 7. Documents de référence

- C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 5 octobre 2007 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist.doc>.
- C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

## 8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- un voilier tout équipé,
- un sifflet,
- une vedette des entraîneurs,
- cinq bouées munies de cordages et de poids,
- la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. le document de cours sur les allures,
- b. un voilier tout équipé,
- c. des casques,
- d. des V.F.I.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 9](#) (COCOM 03 de l'OREN 324).

11. **Remarques**

- a. Les PE 1 à 5 doivent être planifiés pour la même période d'instruction.
- b. Le PE 6 doit être donné en six périodes réparties tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile.
- c. Si un modèle en vraie grandeur est utilisé pour le PE 4, l'instructeur doit faire la démonstration des positions de la dérive centrale ou de la dérive sabre le long du bord ou au mouillage.
- d. Les cadets auront de nombreuses occasions de se pratiquer à loffer et à abattre le voilier tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile.
- e. Si les cadets ont de la difficulté à exécuter une compétence, l'instructeur doit allouer plus de temps pour cette compétence.

**OCOM M324.09 – NAVIGUER CONTRE LE VENT**

1. **Rendement.** Naviguer contre le vent.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Le cadet doit naviguer contre le vent conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II, y compris :
  - a. arrêter,
  - b. navigation au petit large,
  - c. navigation le plus près serré,
  - d. virement de bord,
  - e. louvoyage.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer comment arrêter un voilier, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. communiquer;</li> <li>b. pousser la barre;</li> <li>c. relâcher les écoutes;</li> <li>d. maintenir l'équilibre du bateau;</li> <li>e. tirer la barre.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 49) C1-008 C1-099 (p. 25)
PE2	Diriger des activités où les cadets doivent arrêter un voilier.	Activité pratique	30 min	C1-008 C1-099 (p. 25)
PE3	Diriger une activité où les cadets auront à identifier comment virer un voilier de bord, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. communiquer;</li> <li>b. pousser la barre;</li> </ol>	Activité en classe	10 min	C1-007 (p. 58 à 64) C1-008 C1-099 (p. 25)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	c. changer de bord; d. échanger la barre; e. échanger les écoutes; f. maintenir une vigie.			
PE4	Diriger les activités où les cadets doivent : a. naviguer au petit large; b. naviguer le plus près serré; c. virer un voilier de bord.	Activité pratique	120 min	C1-008 C1-099 (p. 25)
PE5	Expliquer comment louvoyer contre le vent, y compris : a. navigation le plus près serré; b. naviguer à l'aide des pennons; c. naviguer au guidant; d. prendre des repères.	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 78) C1-008 C1-099 (p. 25)
PE6	Diriger les activités où les cadets doivent louvoyer contre le vent.	Activité pratique	125 min	C1-007 (p. 78) C1-008 C1-099 (p. 25)

## 5. Durée

- a. À terre :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Exposé interactif :       | 10 min |
| (3) Activité en classe :      | 10 min |
| (4) Total partiel :           | 25 min |
- b. Sur l'eau :
- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 30 min  |
| (2) Activité pratique :       | 270 min |
| (3) Total partiel :           | 305 min |
- c. Total :
- |  |         |
|--|---------|
|  | 330 min |
|--|---------|

## 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 5 pour présenter aux cadets les procédures d'arrêt et de louvoyage d'un voilier.
- b. Une activité pratique a été choisie pour les PE 2, 4 et 6 afin de permettre aux cadets de mettre en pratique la navigation au vent dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences relatives à la manœuvre du voilier, à l'équilibre du voilier et au réglage de la voile dans un environnement amusant et stimulant.

- c. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de présenter les compétences élémentaires de manœuvre d'un voilier au vent, de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets à ce sujet.

#### 7. Documents de référence

- a. C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- b. C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 5 octobre 2007 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist.doc>.
- c. C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2002). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

#### 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un voilier tout équipé,
- c. un sifflet,
- d. une vedette des entraîneurs,
- e. quatre bouées munies de cordages et de poids,
- f. une feuille d'arrivée de course,
- g. une feuille de pointage pour la course,
- h. un drapeau bleu,
- i. la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

#### 9. Matériel d'apprentissage

- a. un voilier tout équipé,
- b. des casques,
- c. des V.F.I.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 10](#) (COREN de l'OREN 324).

#### 11. Remarques

- a. Si les cadets ont de la difficulté à exécuter une compétence, l'entraîneur doit allouer plus de temps pour cette compétence.
- b. Le PE 1 doit être planifié pour la même période d'instruction que celle du PE 2.
- c. Les PE 3 et 4 doivent être donnés en quatre périodes réparties tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile. La première période d'instruction comprend le PE 3. Les trois autres périodes comprendront le temps d'instruction supplémentaire pour le PE 4.

- d. Les PE 5 et 6 doivent être donnés en quatre périodes réparties tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile. La première période d'instruction comprend le PE 5. Les trois autres périodes comprendront le temps d'instruction supplémentaire pour le PE 6.

**OCOM M324.10 – NAVIGUER DANS LA DIRECTION DU VENT**

1. **Rendement.** Naviguer dans la direction du vent.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Le cadet doit naviguer dans la direction du vent conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II, y compris :
  - a. barrer au vent arrière;
  - b. virer de bord vent arrière;
  - c. barre aux allures portantes.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer comment naviguer par vent arrière, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. communiquer;</li> <li>b. tirer la barre;</li> <li>c. relâcher les écoutes;</li> <li>d. régler la dérive centrale ou la dérive sabre;</li> <li>e. allonger la barre du gouvernail;</li> <li>f. changer de bord;</li> <li>g. empêcher la bôme de changer de bord.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 84) C1-008 C1-099 (p. 25)
PE2	Diriger des activités où les cadets doivent naviguer par vent arrière.	Activité pratique	110 min	C1-008 C1-099 (p. 25)
PE3	Diriger une activité où les cadets auront à identifier comment empanner un voilier, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. communiquer;</li> <li>b. tirer la barre;</li> </ol>	Activité en classe	10 min	C1-007 (p. 65 à 67) C1-008 C1-099 (p. 25)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	c. orienter la bôme; d. changer de bord; e. échanger la barre; f. échanger les écoutes; g. maintenir une vigie.			
PE4	Diriger les activités où les cadets doivent : a. naviguer par vent de travers; b. naviguer au grand large; c. empanner un voilier.	Activité pratique	140 min	C1-008 C1-099 (p. 25)

## 5. Durée

- a. À terre :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Exposé interactif :       | 5 min  |
| (3) Activité en classe :      | 10 min |
| (4) Total partiel :           | 20 min |
- b. Sur l'eau :
- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 30 min  |
| (2) Activité pratique :       | 250 min |
| (3) Total partiel :           | 280 min |
- c. Total :
- |  |         |
|--|---------|
|  | 300 min |
|--|---------|

## 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter aux cadets la technique de navigation par vent arrière.
- b. Une activité pratique a été choisie pour les PE 2 et 4, parce que c'est une façon de pratiquer la navigation dans la direction du vent dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences relatives à la manœuvre du voilier, à l'équilibre du voilier et au réglage de la voile dans un environnement amusant et stimulant.
- c. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets et de présenter les compétences en manœuvre d'un voilier sous vent.

## 7. Documents de référence

- a. C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- b. C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 5 octobre 2007 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist.doc>.
- c. C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2002). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

**8. Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un voilier tout équipé,
- c. un sifflet,
- d. une vedette des entraîneurs,
- e. quatre bouées munies de cordages et de poids,
- f. la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

**9. Matériel d'apprentissage**

- a. un voilier tout équipé,
- b. des casques,
- c. des V.F.I.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 10](#) (COREN de l'OREN 324).

**11. Remarques**

- a. Les PE 1 et 2 doivent être donnés en quatre périodes réparties tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile. La première période d'instruction comprend le PE 1. Les trois autres périodes doivent comprendre le temps d'instruction pour le PE 2.
- b. Les PE 3 et 4 doivent être donnés en cinq périodes réparties tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile. La première période d'instruction comprend le PE 3. Les quatre autres périodes doivent comprendre le temps d'instruction pour le PE 4.
- c. Si les cadets ont de la difficulté à exécuter une compétence, l'instructeur doit allouer plus de temps pour cette compétence.

**OCOM M324.11 – AMARRER UN VOILIER**

1. **Rendement.** Amarrer un voilier.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un voilier tout équipé,
    - (2) des casques,
    - (3) des V.F.I.,
    - (4) de la supervision,
    - (5) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Par vents de 4 à 9 nœuds (de 8 à 15 km/h).
3. **Norme.** Le cadet doit amarrer un voilier conformément aux indications de la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de Voile blanche de niveau II, y compris :
  - a. quitter un point d'amarrage;
  - b. revenir à un point d'amarrage.
4. **Points d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la procédure pour quitter un point d'amarrage, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. abaisser la dérive centrale ou la dérive sabre;</li> <li>b. gréer le voilier;</li> <li>c. détacher l'amarre du point d'amarrage;</li> <li>d. reculer le foc;</li> <li>e. reculer la grand-voile;</li> <li>f. déplacer la barre du gouvernail;</li> <li>g. border.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	C1-007 (p. 89)
PE2	Expliquer la méthode d'approche en J à utiliser pour revenir à un point d'amarrage, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. naviguer dans la direction du vent;</li> <li>b. loffer;</li> <li>c. faseyer les voiles;</li> <li>d. saisir le point d'amarrage;</li> </ol>	Exposé interactif	10 min	C1-007 (p. 89)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	e. attacher l'amarre au point d'amarrage; f. dégréer.			
PE3	Diriger des activités où les cadets se pratiqueront à quitter et à revenir à un point d'amarrage.	Activité pratique	65 min	C1-007 (p. 89) C1-008 C1-099 (p. 25)

## 5. Durée

- a. À terre :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Exposé interactif :       | 15 min |
| (3) Total partiel :           | 20 min |
- b. Sur l'eau :
- |                               |        |
|-------------------------------|--------|
| (1) Introduction/Conclusion : | 5 min  |
| (2) Activité pratique :       | 65 min |
| (3) Total partiel :           | 70 min |
- c. Total :
- |  |        |
|--|--------|
|  | 90 min |
|--|--------|

## 6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de présenter aux cadets la méthode pour quitter et revenir à un point d'amarrage et de les initier aux fonctions de barreur et de membre d'équipage, avant de passer à la phase pratique de l'instruction.
- b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de l'amarrage d'un voilier dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

## 7. Documents de référence

- a. C1-007 (ISBN 0-920232-17-5) A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, S. (2001). *Basic Sailing Skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.
- b. C1-008 Association canadienne de yachting. (2006). *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche de niveau II de l'Association canadienne de yachting*. Extrait le 3 avril 2006 du site <http://www.sailing.ca/fr/cbet/content/WIIChecklist-fr.doc>.
- c. C1-099 (ISBN 0-920232-26-4) Association canadienne de yachting. (2003). *Canadian Yachting Association Sailing Logbook*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

## 8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un voilier tout équipé,
- c. un sifflet,
- d. une vedette des entraîneurs,

- e. quatre bouées munies de cordages et de poids,
- f. la *Liste de contrôle des compétences pratiques de Voile blanche II de l'ACY*.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. un voilier tout équipé,
- b. des casques,
- c. des V.F.I.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B, appendice 10](#) (COREN de l'OREN 324).

11. **Remarques**

- a. Les cadets auront de nombreuses occasions de mettre en pratique l'amarrage d'un voilier tout au long de la ou des fins de semaine de navigation à la voile.
- b. Si les cadets ont de la difficulté à exécuter une compétence, l'instructeur doit allouer plus de temps pour cette compétence.
- c. Conformément à la publication de l'Association canadienne de yachting, *CYA Sailing Logbook*, Association canadienne de yachting, de la Voile blanche niveau II, le cadet doit effectuer les OCOM les plus pertinents en fonction des installations du centre de navigation à voile visé :
  - (1) l'OCOM M324.05 (Accoster un voilier),
  - (2) l'OCOM M324.06 (Échouer un voilier),
  - (3) l'OCOM M324.11 (Amarrer un voilier).

**SECTION 17****OREN 325 – PARTICIPER À UNE FIN DE SEMAINE D'INSTRUCTION NAUTIQUE**

1. **Rendement.** Participer à une fin de semaine d'instruction nautique.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Un endroit approprié pour l'activité conformément à l'OCOM C325.02A ou à l'OCOM C325.02B.
3. **Norme.** Les cadets doivent participer à une fin de semaine d'instruction nautique afin de :
  - a. renforcer l'instruction obligatoire et l'instruction complémentaire;
  - b. permettre aux cadets de participer à des activités nautiques des FC ou des milieux et industries maritimes;
  - c. offrir une occasion d'expérience pratique qui introduit de nouvelles compétences et connaissances.
4. **Remarques**
  - a. Il faut avoir complété l'un des deux OCOM suivants pour réussir cet OREN :
    - (1) l'OCOM C325.02A (Exercer les fonctions liées aux opérations de petites embarcations ou de petits navires faisant route). Cette option semble celle qui satisfait le plus au but de cet OREN et on devrait lui accorder la priorité;
    - (2) L'OCOM C325.02B (Participer à une activité nautique). On peut choisir cette option pour compléter l'OREN si une activité qui satisfait au critère de l'OCOM C325.02A n'est pas disponible.
  - b. L'activité qui doit avoir lieu cette fin de semaine doit être déterminée par le cmdt du corps de cadets en collaboration avec le personnel du détachement ou de l'URSC.
5. **Matière complémentaire.** L'OREN 325 est un ensemble complémentaire conçu pour donner aux cadets des occasions additionnelles de pratiquer et d'augmenter leurs compétences et leurs connaissances nautiques.

**OCOM C325.01 – SE PRÉPARER À UNE FIN DE SEMAINE D’INSTRUCTION NAUTIQUE**

1. **Rendement.** Se préparer à une fin de semaine d’instruction nautique.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l’aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit se préparer à une fin de semaine d’instruction nautique, y compris :
  - a. les activités à faire et les compétences à acquérir;
  - b. la structure générale de la fin de semaine, y compris :
    - (1) l’horaire de fin de semaine,
    - (2) les instructions permanentes d’opération (IPO) du site d’entraînement.
4. **Points d’enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Réviser les compétences à pratiquer lors de la fin de semaine d’instruction nautique.	Exposé interactif	15 min	
PE2	Réviser les IPO du site d’entraînement en soulignant : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l’emplacement,</li> <li>b. les règles de base,</li> <li>c. les attentes de la fin de semaine (les conditions climatiques, les dispositions de l’hébergement pour la nuit, la nourriture, etc.).</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	
PE3	Donner un aperçu de l’horaire de la fin de semaine d’instruction nautique, y compris : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. l’horaire (le départ et l’arrivée),</li> <li>b. la routine quotidienne.</li> </ol>	Exposé interactif	5 min	

5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 5 min
  - b. Exposé interactif : 25 min
  - c. Total : 30 min

6. **Justification.** Un exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à la fin de semaine d'instruction nautique et de leur donner un aperçu des attentes et de l'instruction à compléter.
7. **Documents de référence**
  - a. A1-010 A-CR-CCP-030/PT-002 D Cad 4. (2005). *Ordonnances de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
  - b. A1-023 A-CR-CCP-601/PG-002 D Cad 4. (2006). *NQP de la phase un*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (par exemple, tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement et les IPO du secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Le contenu de cet OCOM dépend des activités choisies à l'OCOM C325.01A (Exercer les fonctions liées aux opérations de petites embarcations ou de petits navires faisant route) ou de l'OCOM C325.01B (Participer à une activité nautique).
  - b. Les instructeurs doivent communiquer avec le site d'entraînement avant la leçon afin d'obtenir un exemplaire des IPO.

## **OCOM C325.02A – EXERCER LES FONCTIONS LIÉES AUX OPÉRATIONS DE PETITES EMBARCATIONS OU DE PETITS NAVIRES FAISANT ROUTE**

1. **Rendement.** Exercer les fonctions liées aux opérations de petites embarcations ou de petits navires faisant route.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de petites embarcations ou de petits navires,
    - (2) de la supervision,
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : À bord d'une petite embarcation ou d'un navire faisant route.
3. **Norme.** Les cadets doivent exercer les fonctions liées à l'opération d'une petite embarcation ou d'un petit navire.
4. **Points d'enseignement**
  - a. Les PE dépendent de la petite embarcation ou du navire et y sont spécifiques. Les instructeurs doivent s'assurer que tous les PE contribuent à la norme de cet OCOM.
  - b. Voici des exemples de PE, qui ne se limitent pas à cette liste :
    - (1) les fonctions à la barre,
    - (2) les fonctions d'équipage (pont, vigie, etc.),
    - (3) les interventions d'urgence (personne à la mer, feu, inondation, etc.),
    - (4) l'accostage et l'appareillage,
    - (5) la manipulation de l'ancre,
    - (6) la manipulation des cordages,
    - (7) le travail de câbles et de cordages (les nœuds, les amarrages, les ajuts, les surliures, etc.),
    - (8) l'instruction d'introduction au navire.
5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 20 min
  - b. Activité pratique : (de 4 à 6 heures par jour)
  - c. Total : Une fin de semaine
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets aux fonctions liées aux petites embarcations ou de petits navires et de leur permettre d'en faire l'expérience dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité nautique contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances liées aux petites embarcations ou aux petits navires dans un environnement amusant et stimulant.

**7. Documents de référence**

- a. A1-010 A-CR-CCP-030/PT-002 D Cad 4. (2005). *Ordonnances de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A1-023 A-CR-CCP-601/PG-002 D Cad 4. (2006). *NQP de la phase un*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Le matériel d'instruction nécessaire dépend de l'activité choisie pour cet OCOM.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le matériel d'apprentissage nécessaire dépend de l'activité choisie pour cet OCOM.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

**11. Remarques**

- a. Les activités appropriées pour cet OCOM peuvent comprendre les éléments suivants, mais il ne faut pas s'y limiter :
  - (1) l'OREN 122 (Participer à une fin de semaine d'opération de petites embarcations, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 11),
  - (2) l'instruction du programme de l'opération de petites embarcations (à l'exception des modules 1 et 2),
  - (3) une journée de navigation à bord d'un navire de la Garde côtière canadienne, des Forces canadiennes ou commercial,
  - (4) une journée de navigation à bord d'un navire affrété,
  - (5) la navigation à bord d'un quillard à un club de navigation de plaisance et de voile,
  - (6) faire du canot ou du kayak,
  - (7) faire de la planche à voile,
  - (8) la navigation à bord d'un voilier de glace.
- b. Les activités qui ne satisfont pas aux critères de cet OCOM comprennent, mais ne se limitent pas aux activités suivantes :
  - (1) le surf,
  - (2) le ski nautique,
  - (3) la plongée,
  - (4) les voiliers radio-guidés,
  - (5) les visites guidées de navires et de bateaux.
- c. Les instructeurs doivent vérifier le matériel d'instruction et le matériel d'apprentissage nécessaires avant le déroulement de l'activité.

## OCOM C325.02B – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE

1. **Rendement.** Participer à une activité nautique.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) de la supervision,
    - (2) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Des installations appropriées ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Les cadets doivent participer à une activité nautique afin de :
  - a. renforcer l'instruction obligatoire et l'instruction complémentaire;
  - b. permettre aux cadets de participer à des activités nautiques des FC ou des milieux et industries maritimes;
  - c. offrir une occasion d'expérience pratique qui introduit de nouvelles compétences et connaissances.
4. **Points d'enseignement.** Les PE dépendent de la petite embarcation ou du navire et y sont spécifiques. Les instructeurs doivent s'assurer que tous les PE contribuent à la norme de cet OCOM.
5. **Durée**
  - a. Introduction/Conclusion : 20 min
  - b. Activité pratique : (4 h à 6 h par jour)
  - c. Total : Une fin de semaine
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à une activité nautique et de leur permettre de faire l'expérience de cette activité dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité nautique contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances dans un environnement amusant et stimulant.
7. **Documents de référence.** A1-010 A-CR-CCP-030/PT-002 D Cad 4. (2005). *Ordonnances de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Le matériel d'instruction nécessaire dépend de l'activité choisie pour cet OCOM.
9. **Matériel d'apprentissage.** Le matériel d'apprentissage nécessaire dépend de l'activité choisie pour cet OCOM.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
  - a. Cet OCOM doit se dérouler seulement si l'instruction, conformément à l'OCOM C325.02A (Exercer les fonctions liées aux opérations de petites embarcations ou de petits navires faisant route), n'est pas disponible.
  - b. Les activités appropriées pour cet OCOM peuvent comprendre les éléments suivants, mais il ne faut pas s'y limiter :

- (1) l'instruction le long du bord d'un navire,
  - (2) l'instruction sur la lutte contre les avaries,
  - (3) les simulateurs (pont, la voile, etc.),
  - (4) la plongée en scaphandre autonome (conformément à l'OAIC 14-10, *Cours facultatif pour cadets – La plongée sous-marine*),
  - (5) les exercices de recherche et de sauvetage maritime (SAR),
  - (6) les séminaires de formation en matelotage spécialisé (par exemple, la réparation au haubannage, fabrication ou la réparation de voile, l'entretien de base d'un moteur marin, etc.),
  - (7) la formation en cours d'emploi (l'arsenal maritime, la division de la Réserve navale, la GCC, etc.),
  - (8) l'instruction sur la survie en mer (la GCC, les FC, etc.).
- c. Les activités qui ne satisfont pas aux critères de cet OCOM comprennent, mais ne se limitent pas aux activités suivantes :
- (1) les visites,
  - (2) la natation,
  - (3) les salons nautiques,
  - (4) l'assemblage de modèles réduits,
  - (5) visionner des compétitions ou des événements.
- d. Les instructeurs doivent vérifier le matériel d'instruction et le matériel d'apprentissage nécessaires avant le déroulement de l'activité.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

**SECTION 18**  
**COMPÉTITION DE MATELOTAGE INTERDIVISIONS (CMI)**

1. **Rendement.** Participer à une compétition de matelotage interdivisions.
2. **Conditions**
  - a. Éléments fournis :
    - (1) un minimum d'une période pendant la séance d'instruction avant l'événement pour que les divisions planifient et se préparent en équipes;
    - (2) de la supervision;
    - (3) de l'aide au besoin.
  - b. Éléments non permis : S.O.
  - c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit participer à une compétition de matelotage interdivisions, y compris :
  - a. enrouler et lancer un cordage;
  - b. faire des appels et y répondre;
  - c. faire des nœuds, des ajuts et des demi-clés;
  - d. effectuer une épissure carrée;
  - e. effectuer une surliure ordinaire;
  - f. répondre à des questions;
  - g. gréer une bigue;
  - h. fabriquer une maquette de navire;
  - i. participer à des activités de promotion de travail d'équipe.
4. **Points d'enseignement.** S.O.
5. **Durée**

a. Planification/Préparation de la division :	30 min
b. Activité :	540 min (2 jours)
c. Durée totale :	570 min
6. **Justification.** L'activité pratique permettra de vérifier si les cadets ont bien compris la matière et permettra aux cadets de mettre en pratique les connaissances acquises dans la composante apprentissage direct. Les cadets doivent effectuer l'exercice sous la direction et la supervision de l'instructeur.

## 7. Documents de référence

- a. A1-007 A-CR-CCP-004/PT-002 D Cad (1983). *Manuel des cadets de la Marine royale canadienne, volume 2*. Ottawa, Ontario.
- b. A1-013 La Marine. [www.navy.gc.ca](http://www.navy.gc.ca).
- c. C1-002 (ISBN 0-7858-1446-9) Pawson, D. (2001). *Pocket Guide to Knots and Splices*. Edison, New Jersey, Charwell Books, Inc.
- d. C1-003 (ISBN 11-770973-5) (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964 Volume 1*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- e. C1-005 (ISBN 0-07-134984-7) West, E. (1999). *The Big Book of Icebreakers: Quick, Fun Activities for Energizing Meetings and Workshops*. New York, McGraw-Hill, Inc.
- f. C1-006 (ISBN 0-8403-5682-X) Rohnke, K. (1984). *A Guide to Initiative Problems, Adventure Games and Trust Activities: Silver Bullets*. Iowa, Kendall/Hunt Publishing Company.

## 8. Matériel d'instruction

- a. Le lance-amarre :
  - (1) un lance-amarre,
  - (2) deux cibles,
  - (3) un sifflet,
  - (4) une feuille de pointage,
  - (5) un crayon.
- b. Les surliures et les épissures :
  - (1) un sifflet,
  - (2) une feuille de pointage, et
  - (3) un crayon.
- c. Fait anecdotique :
  - (1) OPTION UN :
    - (a) une table de 6 pieds de long ou des places appropriées,
    - (b) des chaises ou des places appropriées,
    - (c) un sifflet,
    - (d) une liste de questions,
    - (e) une feuille de pointage,
    - (f) un crayon.
  - (2) OPTION DEUX :
    - (a) deux tables de 6 pieds de long ou des places appropriées,

- (b) des chaises ou des places appropriées,
  - (c) un avertisseur sonore,
  - (d) un tableau de questions,
  - (e) une liste de questions,
  - (f) un sifflet,
  - (g) une feuille de pointage,
  - (h) un crayon.
- d. Le sifflet de manœuvrier :
- (1) des cartes d'instruction de sifflet de manœuvrier,
  - (2) un sac ou un chapeau,
  - (3) un sifflet,
  - (4) une feuille de pointage,
  - (5) un crayon.
- e. Les nœuds, ajuts et demi-clés :
- (1) une table de 6 pieds de long,
  - (2) un sac ou un chapeau,
  - (3) des cartes de tâches,
  - (4) un sifflet,
  - (5) une feuille de pointage,
  - (6) un crayon.
- f. La chèvre à haubans :
- (1) une feuille de pointage,
  - (2) un crayon.
- g. La maquette de navire :
- (1) une feuille de pointage,
  - (2) un crayon.
- h. Les activités de promotion de travail d'équipe :
- (1) deux morceaux de corde (4 m),
  - (2) des bandeaux (un par cadet).
- i. L'événement final :
- (1) un sifflet de manœuvrier (nombre égal à celui des divisions),

- (2) une corde d'un mètre (nombre égal à celui des divisions),
- (3) des fiches de tâches (nombre de jeux égal à celui des divisions),
- (4) un lance-amarre (nombre égal à celui des divisions),
- (5) des poulies simples (nombre égal à celui des divisions),
- (6) des poulies doubles (nombre égal à celui des divisions),
- (7) un cordage en manille de 12 mm d'une longueur de 17 m (nombre égal à celui des divisions),
- (8) une petite boîte (nombre égal à celui des divisions),
- (9) une cible (nombre égal à celui des divisions),
- (10) des fiches de messages secrets (nombre de jeux égal à celui des divisions),
- (11) un membre du personnel ou un cadet supérieur par station et par équipe.

## 9. Matériel d'apprentissage

- a. Le lance-amarre :
  - (1) un lance-amarre.
- b. Les surliures et les épissures :
  - (1) un mètre de corde par cadet de phase un et de phase deux,
  - (2) un rouleau de fil à surlier,
  - (3) un couteau,
  - (4) un mètre de corde à trois brins par cadet de phase un et de phase deux.
- c. Le sifflet de manœuvrier :
  - (1) un sifflet de manœuvrier,
  - (2) des cartes d'instruction de sifflet de manœuvrier.
- d. Les nœuds, ajuts et demi-clés :
  - (1) un mètre de corde,
  - (2) un petit espar ou une petite tige.
- e. La chèvre à haubans :
  - (1) un casque de sécurité (un par cadet),
  - (2) deux espars de bois (4 à 4.5 m),
  - (3) une manille de 12 mm (9 m),
  - (4) cinq tiges d'aciers dotés d'œillets à cinq cm du haut (1 m),
  - (5) un rouleau de corde à surlier,
  - (6) une charge adéquate (minimum de 18 kg),

- (7) une tige d'acier dotée de deux oeillets (1.2 m),
  - (8) un membre du personnel ou un cadet supérieur,
  - (9) deux poulies simples (12.5 cm),
  - (10) une manille de 16 mm (68 m),
  - (11) une estrope de cordage en manille de 12 mm (12 mm),
  - (12) une poulie double (10 cm),
  - (13) une poulie simple munie de ringot (10 cm),
  - (14) une manille de 12 mm (17 m),
  - (15) deux estropes en manille de 12 mm (0.5 m),
  - (16) quatre poulies doubles (10 cm),
  - (17) quatre poulies simples (12.5 cm),
  - (18) quatre estropes en manille de 12 mm,
  - (19) deux poulies doubles (12.5 cm),
  - (20) une poulie simple munie de ringot (12.5 cm),
  - (21) une manille de 12 mm (30 m),
  - (22) une estrope en manille de 12 mm (0.5 m).
- f. La maquette de navire :
- (1) une feuille de carton bristol noir,
  - (2) une feuille de carton bristol gris,
  - (3) une paire de ciseaux,
  - (4) un rouleau de ruban à coller,
  - (5) des trombones,
  - (6) des photos de navires,
  - (7) un paquet de marqueurs permanents,
  - (8) un bâton de colle pour papier.
- g. Les activités de promotion de travail d'équipe :
- (1) une feuille d'activité de ressemblance (une par cadet),
  - (2) un crayon (un par cadet),
  - (3) deux morceaux de corde (4m),
  - (4) des bandeaux (un par cadet).

h. L'événement final :

- (1) un sifflet de manœuvrier (nombre égal à celui des divisions),
- (2) une corde d'un mètre (nombre égal à celui des divisions),
- (3) des fiches de tâches (nombre de jeux égal à celui des divisions),
- (4) un lance-amarre (nombre égal à celui des divisions),
- (5) des poulies simples (nombre égal à celui des divisions),
- (6) des poulies doubles (nombre égal à celui des divisions),
- (7) un cordage en manille de 12 mm d'une longueur de 17 m (nombre égal à celui des divisions),
- (8) une petite boîte (nombre égal à celui des divisions),
- (9) une cible (nombre égal à celui des divisions),
- (10) des fiches de messages secrets (nombre de jeux égal à celui des divisions),
- (11) un membre du personnel ou un cadet supérieur par station et par équipe.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Les sites Web suivants ont été consultés pour élaborer la présente leçon :

- a. C1-025 JCOMMOPS (2001-2005). Extrait le 12 mai 2006. [http://www.jcommops.org/graph\\_ref/cargo\\_ship-3.jpg](http://www.jcommops.org/graph_ref/cargo_ship-3.jpg).
- b. C1-030 CBS News. Extrait le 12 mai 2006. <http://www.cbsnews.com/images/2006/03/24/imageSJU10103232114.jpg>.
- c. C1-040 Port of Cork. *Galerie de photos* Extrait le 12 mai 2006 du site [http://www.portofcork.ie/web\\_images/archive/Gerry\\_o\\_sullivan.gif](http://www.portofcork.ie/web_images/archive/Gerry_o_sullivan.gif).
- d. C1-043 Galerie de photos de Terre-Neuve. *Page 1 – Images miniatures et descriptions*. Extrait le 12 mai 2006. <http://www.geocities.com/Heartland/Pointe/5181/nfld/smallwood.jpg>.
- e. C1-044 CMGmbH Consulting Measurement Technology. Extrait le 12 mai 2006. <http://www.cmt-gmbh.de/tanker%20ship.jpg>.

**MÉTHODOLOGIES D'INSTRUCTION ET LEURS UTILISATIONS**

Les diverses méthodes d'instruction les plus couramment considérées comme appropriées pour l'instruction des cadets sont énumérées ci-dessous.

Méthode	Période de développement un Âge 12 à 14 Basé sur l'expérience	Période de développement deux Âge 15 à 16 Perfectionnement	Période de développement trois Âge 17 à 18 Compétence
Modélisation du comportement	Sans objet	Sans objet	Applicable
Étude de cas	Sans objet	Applicable	Applicable
Démonstration et exécution	Applicable	Applicable	Applicable
Apprentissage expérientiel	Applicable	Applicable	Applicable
Visite éducative	Applicable	Applicable	Applicable
Jeu	Applicable	Applicable	Applicable
Discussion de groupe	Applicable	Applicable	Applicable
Discussion dirigée	Sans objet	Sans objet	Applicable
Activité en classe	Applicable	Applicable	Applicable
Exposé interactif	Applicable	Applicable	Applicable
Exposé	Applicable	Applicable	Applicable
Formation en cours d'emploi (FCE)	Sans objet	Sans objet	Applicable
Apprentissage auprès des pairs	Sans objet	Sans objet	Applicable
Activité pratique	Applicable	Applicable	Applicable
Apprentissage par résolution de problème	Sans objet	Applicable	Applicable
Jeu de rôles	Sans objet	Applicable	Applicable
Autoformation	Sans objet	Sans objet	Applicable
Séminaire	Sans objet	Sans objet	Applicable
Simulation	Sans objet	Sans objet	Applicable
Tutorat	Sans objet	Sans objet	Applicable

Voici de l'information générale relative à l'âge approprié, la définition, l'utilisation, les avantages et les désavantages qui s'appliquent à chaque méthode.

Méthode(s)	Utilisation	Avantages	Désavantages
<p><b>ÉTUDE DE CAS</b></p> <p>On donne aux cadets un problème, une situation ou une mise en situation, par écrit, qu'ils doivent traiter soit individuellement ou en groupe afin d'atteindre un objectif de rendement. Le problème, la situation ou la mise en situation doit correspondre au niveau d'expérience des cadets et on doit leur accorder suffisamment de temps avant ou pendant la période d'instruction pour l'analyser. Les réponses obtenues doivent être inscrites sous les quatre entêtes suivants : Faits, hypothèses, problèmes et solutions.</p> <p><b>DÉMONSTRATION ET EXÉCUTION</b></p> <p>Les cadets observent l'instructeur exécuter la tâche qu'il démontre, et ils pratiquent cette tâche sous la supervision de l'instructeur. Un bon exemple est l'instruction d'exercice militaire, durant laquelle on démontre un mouvement aux cadets et on leur donne l'occasion de le pratiquer et de l'exécuter.</p> <p><b>Méthode par démonstration</b></p> <p>Une méthode d'instruction où l'instructeur, en exécutant lui-même une opération ou une tâche, montre au cadet quoi faire, comment le faire et, avec des explications, pourquoi, où et quand le faire.</p>	<p>Apprendre les principes, les attitudes et les concepts.</p> <p><b>Méthode par démonstration</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enseigner les opérations ou les procédures de manipulation d'ordre pratique.</li> <li>2. Enseigner la résolution de problème.</li> <li>3. Illustrer les principes.</li> <li>4. Enseigner l'opération ou le fonctionnement d'une pièce d'équipement.</li> <li>5. Enseigner le travail d'équipe.</li> <li>6. Établir des normes pour l'exécution du travail.</li> <li>7. Enseigner les consignes de sécurité.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisation efficace des principes d'enseignement au lieu de « sommonner ».</li> <li>2. Les cadets peuvent s'entraider à apprendre.</li> <li>3. Quantité accrue d'énergie et démonstrations parfaites.</li> <li>4. Peut facilement être reliée à une situation réelle qui a eu lieu dans le passé et à des applications futures.</li> </ol> <p><b>Méthode par démonstration</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Minimise les dommages et le gaspillage.</li> <li>2. Permet de gagner du temps.</li> <li>3. Peut être présentée devant de grands groupes.</li> </ol>	<p>Doit être bien préparée et bien présentée afin d'assurer un bon déroulement de l'apprentissage.</p> <p><b>Méthode par démonstration</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessite une préparation soignée et de la répétition.</li> <li>2. Nécessite des dispositions particulières de la salle de classe.</li> <li>3. Nécessite de l'équipement et du matériel.</li> </ol>

Méthode(s)	Utilisation	Avantages	Désavantages
<p><b>Méthode par exécution</b></p> <p>Une méthode où le cadet doit exécuter, dans des conditions contrôlées, l'opération, la compétence ou le mouvement enseignés</p>	<p><b>Méthode par exécution</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enseigner les opérations ou les procédures de manipulation d'ordre pratique.</li> <li>2. Enseigner l'opération ou le fonctionnement d'une pièce d'équipement.</li> <li>3. Enseigner des compétences d'équipe.</li> <li>4. Enseigner les consignes de sécurité.</li> </ol>	<p><b>Méthode par exécution</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmente la confiance en soi.</li> <li>2. Permet l'évaluation de l'apprentissage.</li> <li>3. Réduit les dommages et le gaspillage.</li> <li>4. Fait la promotion de la sécurité.</li> </ol>	<p><b>Méthode par exécution</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessite des outils et de l'équipement.</li> <li>2. Nécessite de longues périodes d'instruction.</li> <li>3. Nécessite plus d'instructeurs.</li> </ol>
<p><b>APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL</b></p> <p>L'apprentissage au sein du programme des cadets se concentre sur l'apprentissage expérientiel. Cela implique l'apprentissage des connaissances et des compétences à partir d'une expérience directe. Les personnes apprennent mieux en expérimentant et peuvent ensuite mettre leurs connaissances et compétences en pratique dans de nouvelles situations. Les quatre étapes du cycle peuvent être considérées et appliquées à toutes les activités du programme des cadets, peu importe la méthode choisie.</p> <p><b>Étape 1 – Expérience concrète.</b> Les cadets font l'expérience de quelque chose et prennent le temps d'identifier et de définir cette expérience. Des exemples d'activités : observations directes, simulations, visites éducatives et lecture.</p> <p><b>Étape 2 – Réflexion.</b> Les cadets doivent réfléchir sur ce qu'ils ont vu, ressenti et pensé lors de cette expérience et en faire un examen. Des exemples d'activités : discussion, journaux et graphiques.</p>	<p><b>Méthode par exécution</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enseigner des compétences pratiques.</li> <li>2. Apprendre à apprendre.</li> <li>3. Enseigner des compétences transversales.</li> <li>4. Enseigner le processus ou le principe.</li> <li>5. Enseigner la résolution de problème.</li> </ol>	<p><b>Méthode par exécution</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les connaissances sont partagées et créées par tous.</li> <li>2. Tout le monde s'implique activement dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.</li> <li>3. De nombreuses ressources sont utilisées.</li> <li>4. L'apprentissage est axé sur les cadets.</li> </ol>	<p><b>Méthode par exécution</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un grand nombre de ressources sont nécessaires (peut être coûteux).</li> <li>2. Nécessite beaucoup de planification, de préparation et d'organisation avant l'activité.</li> <li>3. L'instructeur doit maîtriser le sujet élaboré.</li> <li>4. L'instructeur doit être un bon pédagogue.</li> <li>5. Peut s'avérer ne pas être une bonne méthode d'apprentissage pour les détails.</li> </ol>

Méthode(s)	Utilisation	Avantages	Désavantages
<p><b>Étape 3 – Conceptualisation abstraite.</b> Les cadets tentent de comprendre et de faire des connexions entre l'expérience et de nouvelles ou différentes situations. Des exemples d'activités : entrevue, discussion, fabrication de modèles, analogies et planification.</p> <p><b>Étape 4 – Expérimentation active.</b> Les cadets projettent et planifient la mise en pratique des compétences et connaissances acquises lors d'expérimentations futures. Des exemples d'activités : simulation et étude sur le terrain.</p> <p><b>Nota :</b> Le cycle est continu puisque chaque expérimentation d'apprentissage repose sur une autre.</p> <p><b>VISITES ÉDUCATIVES</b></p> <p>Les connaissances théoriques sont renforcées grâce à une participation à une activité qui se déroule dans un environnement réel. La planification permet de s'assurer que toutes les normes de sécurité et les normes pertinentes sont atteintes. Les activités de visite éducative sont planifiées et dirigées de façon à atteindre des objectifs d'instruction clairs que les cadets comprennent. On compte parmi les exemples des visites à des endroits d'intérêt local, le vol et le vol à voile, la randonnée pédestre et la voile.</p> <p><b>JEUX</b></p> <p>Les jeux comportent un participant ou plus et visent à pratiquer des compétences, mettre en pratique des stratégies et améliorer les équipes. Il est essentiel que les jeux contribuent à l'apprentissage grâce à des activités stimulantes qui permettent de pratiquer les compétences ou de confirmer les connaissances. Les jeux sont une façon amusante et intéressante de présenter un sujet, d'élargir les connaissances des cadets sur le sujet ou de réviser la matière.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire connaître les situations historiques.</li> <li>2. Il est possible de les combiner avec beaucoup d'autres activités d'instruction.</li> <li>3. Présenter, démontrer et confirmer les sujets.</li> </ol>	<p>Plonge les cadets dans un milieu particulier.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Peuvent être difficiles à contrôler.</li> <li>2. Nécessite beaucoup d'organisation et de préparation.</li> <li>3. Peuvent générer des coûts.</li> </ol>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Situations pratiques.</li> <li>2. Découverte des concepts et des principes.</li> <li>3. Révision et confirmation.</li> <li>4. Les jeux comprennent des règles et une évaluation.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amusant et intéressant.</li> <li>2. Créer un sens d'appartenance.</li> <li>3. Niveau de participation élevé</li> <li>4. Plusieurs ressources sont concernées.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Peut séparer le groupe en créant un gagnant et un perdant.</li> <li>2. Peut s'avérer difficile de donner des rétroactions de l'instructeur.</li> </ol>

Méthode(s)	Utilisation	Avantages	Désavantages
<p><b>DISCUSSION DE GROUPE</b></p> <p>Les cadets discutent des enjeux et partagent leurs connaissances, leurs opinions et leurs sentiments en ce qui a trait à un sujet dans de petits groupes afin d'atteindre un objectif particulier. Les questions de l'instructeur sont flexibles et minimes et visent à encourager les cadets à explorer leurs expériences et leurs opinions grâce à l'interaction avec les pairs.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer des solutions imaginatives à des problèmes.</li> <li>2. Stimuler la pensée et l'intérêt et s'assurer de la participation du cadet.</li> <li>3. Insister sur les points d'enseignement principaux.</li> <li>4. Compléter les exposés.</li> <li>5. Déterminer jusqu'à quel point les cadets comprennent les concepts et les principes.</li> <li>6. Préparer les cadets à la mise en pratique de la théorie ou de la procédure.</li> <li>7. Résumer, clarifier, renforcer et réviser la matière.</li> <li>8. Préparer les cadets aux instructions qui suivront.</li> <li>9. Déterminer le progrès du cadet et l'efficacité de l'instruction précédente.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmente l'intérêt du cadet.</li> <li>2. Augmente l'acceptation et l'engagement du cadet.</li> <li>3. Emploie les connaissances et les expériences du cadet.</li> <li>4. Résulte en un apprentissage plus permanent à cause du degré de participation élevé et de l'engagement cognitif du cadet.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessite des instructeurs très compétents.</li> <li>2. Nécessite de la préparation de la part des cadets.</li> <li>3. Limite le contenu.</li> <li>4. Nécessite beaucoup de temps.</li> <li>5. Restreint la taille du groupe.</li> <li>6. Nécessite une composition de groupes sélective.</li> </ol>

Méthode(s)	Utilisation	Avantages	Désavantages
<p><b>ACTIVITÉ EN CLASSE</b></p> <p>Les activités en classe comprennent un large éventail d'occasions d'apprentissage fondées sur les activités qui peuvent servir à renforcer les sujets d'instruction ou présenter aux cadets de nouvelles expériences. Les activités en classe doivent stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets, tout en demeurant pertinentes aux objectifs de rendement. Des exemples de ces activités sont les stations d'apprentissage, les vidéos, les remue-méninges et les débats.</p>	<p><b>Utilisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les sujets d'instruction.</li> <li>2. Initier les cadets aux sujets.</li> <li>3. Présenter un sujet.</li> <li>4. Donner des directives concernant les procédures.</li> <li>5. Présenter la matière de base.</li> <li>6. Présenter une démonstration, une discussion ou une exécution.</li> <li>7. Démontrer la mise en application des règlements, des principes ou des concepts.</li> <li>8. Réviser, clarifier, faire ressortir ou résumer la matière.</li> </ol>	<p><b>Avantages</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stimule l'esprit et suscite l'intérêt des cadets, tout en demeurant pertinent aux objectifs de rendement.</li> <li>2. Permet une flexibilité de la taille du groupe.</li> <li>3. Nécessite des besoins en espace moins rigoureux.</li> <li>4. Permet l'adaptation.</li> <li>5. Permet la polyvalence.</li> <li>6. Permet un meilleur contrôle sur le contenu et sur l'ordre.</li> </ol>	<p><b>Désavantages</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourage la passivité chez les cadets.</li> <li>2. Difficulté à évaluer la réaction des cadets.</li> <li>3. Nécessite du temps pour la préparation.</li> </ol>
<p><b>EXPOSÉ INTERACTIF</b></p> <p>La méthodologie donnée par l'instructeur combine l'exposé et l'interaction dans le but d'atteindre les objectifs de la leçon. Les parties « exposé » de la leçon sont entrecoupées par des vidéos suivies de discussion, de jeux à déterminer et des documents à remplir.</p>	<p><b>Utilisation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Initier les cadets aux sujets.</li> <li>2. Présenter un sujet.</li> <li>3. Donner des directives concernant les procédures.</li> <li>4. Présenter la matière de base.</li> <li>5. Démontrer la mise en application des règlements, des principes ou des concepts.</li> <li>6. Réviser, clarifier, faire ressortir ou résumer la matière.</li> </ol>	<p><b>Avantages</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Permet de gagner du temps.</li> <li>2. Permet une flexibilité dans la taille du groupe.</li> <li>3. Nécessite des besoins en espace moins rigoureux.</li> <li>4. Permet l'adaptation.</li> <li>5. Permet la polyvalence.</li> <li>6. Permet un meilleur contrôle sur le contenu et sur l'ordre.</li> </ol>	<p><b>Désavantages</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communication à sens unique.</li> <li>2. Pose des problèmes à l'enseignement des compétences.</li> <li>3. Encourage le comportement passif.</li> <li>4. Difficulté à évaluer la réaction des cadets.</li> <li>5. Nécessite des instructeurs très compétents.</li> <li>6. Nécessite un niveau élevé de concentration des cadets.</li> </ol>

Méthode(s)	Utilisation	Avantages	Désavantages
<p><b>EXPOSÉ</b></p> <p>Un exposé est un discours formel ou semi-formel durant lequel l'instructeur présente une série d'événements, de faits ou de principes, explore un problème ou explique une relation.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Initier les cadets aux sujets.</li> <li>2. Présenter un sujet.</li> <li>3. Donner des directives concernant les procédures.</li> <li>4. Présenter la matière de base.</li> <li>5. Démontrer la mise en application des règlements, des principes ou des concepts.</li> <li>6. Réviser, clarifier, faire ressortir ou résumer la matière.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessite des habiletés d'expression verbale.</li> <li>2. Pratique pour les grands groupes.</li> <li>3. Permet de gagner du temps à cause des interruptions mineures.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Doit avoir une introduction et une conclusion claires.</li> <li>2. Les cadets peuvent être passifs et ne pas s'impliquer.</li> </ol>
<p><b>ACTIVITÉ PRATIQUE</b></p> <p>Les activités pratiques comprennent un large éventail d'occasions d'apprentissage fondées sur les activités qui peut servir à renforcer et mettre en pratique les sujets d'instruction ou présenter aux cadets de nouvelles expériences. Les activités pratiques doivent stimuler l'intérêt des cadets et les encourager à participer, tout en demeurant pertinentes aux objectifs de rendement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Révision.</li> <li>2. Dans des situations pratiques telles que le développement du leadership, les fonctions de commandement lors d'un rassemblement, etc.</li> <li>3. Présenter un sujet.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager la participation des cadets.</li> <li>2. Stimuler un intérêt envers le sujet.</li> <li>3. Demeurer pertinent aux objectifs de rendement.</li> <li>4. Amusant et intéressant.</li> <li>5. Créer un sens d'appartenance.</li> <li>6. Grande participation en petits groupes.</li> <li>7. Plusieurs ressources sont concernées.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessite une longue supervision pour que le contenu approprié soit couvert.</li> <li>2. Nécessite du temps pour la préparation.</li> <li>3. Ne convient pas aux grands groupes.</li> </ol>

Méthode(s)	Utilisation	Avantages	Désavantages
<p><b>APPRENTISSAGE PAR RÉSOLUTION DE PROBLÈME</b></p> <p>Les cadets doivent analyser un problème, utiliser les étapes de la méthode de résolution de problème et travailler en petits groupes afin de résoudre le problème. L'apprentissage par résolution de problème exige la participation des cadets et l'interaction entre eux, tout en perfectionnant leurs capacités de raisonnement critique. Les instructeurs choisissent un problème qui stimule l'esprit, renforce l'apprentissage et correspond à l'intérêt et aux besoins des cadets. Tout au long de l'exercice, les instructeurs posent des questions qui portent à réfléchir et guident les cadets sans influencer leurs décisions.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Révision.</li> <li>2. Dans des situations pratiques telles que le développement du leadership, les fonctions de commandement lors d'un rassemblement, etc.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager la participation des cadets.</li> <li>2. Stimuler un intérêt envers le sujet.</li> <li>3. Demeurer pertinent aux objectifs de rendement.</li> <li>4. Plusieurs ressources sont concernées.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessite des capacités de raisonnement.</li> <li>2. Nécessite une vaste connaissance de la matière.</li> </ol>
<p><b>JEU DE RÔLES</b></p> <p>On attribue aux cadets des rôles qui nécessitent une interaction entre eux lorsqu'ils réagissent aux diverses situations réelles. L'instructeur donne le but du jeu de rôles, fournit aux cadets suffisamment de renseignements généraux pour les aider à jouer avec exactitude le rôle qui leur est attribué et les motive à participer plus activement à l'activité. Une rétroaction à la fin du jeu de rôles est essentielle pour faire le lien entre l'activité et l'ORENOCOM.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les compétences liées aux structures sociales ou aux interactions humaines, les situations pratiques comme PHAC, les problèmes de discipline, le comportement au champ de tir, le leadership, les techniques d'instruction.</li> <li>2. Les objectifs comportementaux.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une grande participation, une prestation interactive et peut entraîner des discussions.</li> <li>2. L'expérience est acquise dans un milieu favorable.</li> <li>3. Très polyvalent selon l'utilisation, p. ex. la présentation d'un sujet, l'apprentissage intermédiaire ou la confirmation d'apprentissage.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les participants peuvent facilement s'écarter du sujet, une bonne préparation est nécessaire et les limites doivent être établies adéquatement.</li> <li>2. Nécessite une compétence, de l'expérience et des instructeurs bien préparés.</li> </ol>